



TRAJECTOIRES DE DÉVIANCE JUVÉNILE

Les éclairages
de la recherche
qualitative

Sous la direction de
NATACHA BRUNELLE et
MARIE-MARTHE COUSINEAU

Préface de
CLAUDE FAUGERON

Postface de
CANDIDO DA AGRA



A large, stylized number '7' rendered in a dark grey, brush-stroke style. The top bar of the '7' is horizontal and slightly irregular, while the stem is a thick, downward-sloping stroke that tapers slightly towards the bottom.

**TRAJECTOIRES
DE DÉVIANCE
JUVÉNILE**

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone: (418) 657-4399 • Télécopieur: (418) 657-2096

Courriel: puq@puq.ca • Internet : www.puq.ca

Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone: (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur: (418) 831-4021

FRANCE

DISTRIBUTION DU NOUVEAU MONDE

30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France

Téléphone: 33 1 43 54 49 02

Télécopieur: 33 1 43 54 39 15

SUISSE

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers, CH-1211 Genève 3, Suisse

Téléphone: 022 960 95 25

Télécopieur: 022 776 35 27



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels.

L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».



TRAJECTOIRES DE DÉVIANCE JUVÉNILE

Les éclairages
de la recherche
qualitative

Sous la direction de
NATACHA BRUNELLE et
MARIE-MARTHE COUSINEAU

Préface de
CLAUDE FAUGERON

Postface de
CANDIDO DA AGRA

2005



Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

Vedette principale au titre :

Trajectoires de déviance juvénile: les éclairages de la recherche qualitative

(Collection Problèmes sociaux & interventions sociales; 18)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1372-6

1. Délinquance juvénile. 2. Déviance. 3. Jeunes délinquants.
4. Jeunesse – Usage des drogues. 5. Jeunes de la rue. 6. Délinquance juvénile –
Cas, Études de. I. Brunelle, Natacha, 1971- . II. Cousineau, Marie-Marthe.
III. Collection.

HV9071.T72 2005

364.36

C2005-940919-3

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
avec l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : INFOSCAN COLLETTE QUÉBEC

Couverture – Conception : RICHARD HODGSON

Illustration : JEAN-MICHEL GIRARD

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2005 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
© 2005 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3^e trimestre 2005

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada

Il me fait plaisir de faire la préface de cet ouvrage. C'est qu'en effet une partie de ma carrière a été consacrée à la promotion des approches qualitatives. Il s'agissait, au début, de montrer comment ces méthodes se séparaient d'un journalisme intelligent, donc de labourer le champ des pratiques de recherches en développant les aspects épistémologiques et la rigueur méthodologique. Mais il fallait aussi montrer que ces approches permettaient de disposer d'outils pertinents pour la recherche sociologique, donc de leur donner une légitimité théorique que les tenants de la sociologie quantitative leur déniaient.

C'était un beau chantier, que j'ai partagé avec des chercheurs de l'École de criminologie de l'Université de Montréal puis, plus tard avec des collègues de l'Université catholique de Louvain. Il me semble que ce qui a rendu ces expériences collectives possibles est le partage d'une posture théorique dite de la criminologie de la réaction sociale, ensuite modulée par la référence à l'acteur social. Je retrouve, plus ou moins explicitée, cette posture dans les chapitres qui suivent. Mais peut-être est-il devenu moins nécessaire de l'expliciter; ce qui voudrait dire qu'elle fait maintenant partie de la culture criminologique.

Il n'empêche que demeure une difficulté technique difficile à surmonter, en particulier dans les études de carrières ou les biographies. En l'absence de groupes témoins, et surtout lorsque l'on choisit les personnes à interroger à partir d'un critère fort, comme un marquage institutionnel, l'image que l'on donne de leur parcours peut apparaître comme celle d'un destin. Cette tendance est renforcée par les rationalisations a posteriori que donnent souvent

les différents acteurs à leurs conduites. Une observation quasi ethnologique des contextes de vie, ainsi qu'une bonne connaissance des histoires familiales peuvent permettre de relativiser les reconstructions opérées par les acteurs. C'est bien ce à quoi plusieurs des auteurs présents dans cet ouvrage se sont attachés.

Une autre difficulté consiste à ne pas rester enfermé dans un interactionnisme trop étroit. Certes, l'interactionnisme a beaucoup apporté – et continue d'apporter – à la recherche sur les déviations et les délinquances, et cet ouvrage en est la preuve. Il n'empêche que, si l'on veut pouvoir interpréter sociologiquement les résultats des travaux qualitatifs, on ne doit croiser ce que l'on peut apprendre de la façon dont les structures sociales agissent au niveau des trajectoires individuelles. Ceci ne peut se faire sans une bonne connaissance de ce que certains ont appelé des micro-pouvoirs. Connaissance qui peut provenir de la recherche elle-même, mais aussi du croisement de recherches portant sur des objets différents. Où même utilisant des méthodes différentes. À cet égard, on ne peut renvoyer dos à dos recherches qualitatives et recherches quantitatives, sous le prétexte que leurs méthodes seraient inconciliables. À mon avis, seuls doivent être évités des développements théoriques qui ne s'appuieraient pas sur une bonne connaissance du terrain et des recherches empiriques. Autrement dit, si la recherche empirique ne peut se passer de théorie, la théorie ne peut se passer de recherches empiriques. On pourrait appeler cette position de l'éclectisme sociologique, je l'ai défendue à plusieurs reprises. Et je continue de penser qu'une recherche empirique bien menée apporte toujours quelque chose.

Mais une préface ne peut se contenter seulement de mises en garde. Il faut ici se féliciter des efforts que les chercheurs présents dans cet ouvrage ont soutenus à plusieurs niveaux. Le premier est celui de l'immersion dans leurs terrains, et l'on sait que c'est chose difficile ; il est plus aisé de travailler dans son bureau que dans des quartiers « chauds ». Un deuxième niveau est celui de la rigueur méthodologique, le choix des méthodes de recueil des données et d'analyse du matériel. Enfin, le croisement des points de vue, celui des acteurs institutionnels et celui des acteurs auprès desquels s'effectue l'intervention apporte des éclairages nécessaires à la compréhension des positions des jeunes confrontés aux institutions. C'est pourquoi je souhaite que de tels travaux continuent de se développer.

Claude Faugeron

PRÉFACE	VII
<i>Claude Faugeron</i>	
INTRODUCTION	1
<i>Natacha Brunelle et Marie-Marthe Cousineau</i>	
CHAPITRE 1	
TRAJECTOIRES DÉVIANTES DE GARÇONS ET DE FILLES	
Points de convergence et de divergence	9
<i>Natacha Brunelle, Marie-Marthe Cousineau et Serge Brochu</i>	
1.1. L'ADOLESCENT VS L'ADOLESCENTE	10
1.1.1. Délinquance	11
1.1.2. Consommation de substances psychoactives	11
1.2. CONTEXTE THÉORIQUE	12
1.3. MÉTHODOLOGIE	12
1.4. RÉSULTATS	15
1.4.1. Les filles et les garçons: plus de ressemblances que de différences	15
1.4.1.1. Motifs de consommation de drogues	15
1.4.1.2. Motifs de délinquance	18
1.4.1.3. Motifs de diminution ou d'arrêt de consommation ..	19

1.4.2. Les garçons en particulier	21
1.4.2.1. Motifs de délinquance	22
1.4.2.2. Motifs de diminution ou d'arrêt de la consommation	23
1.4.3. Les filles en particulier	24
1.4.3.1. Motif de consommation	24
1.4.3.2. Motif de diminution ou d'arrêt de la consommation et la délinquance.	25
CONCLUSION	25
BIBLIOGRAPHIE	27

CHAPITRE 2

TOXICOMANIE ET TRAFICS DE DROGUES

Diversité des cheminements et effets de génération

au sein des milieux populaires en France	31
---	-----------

Michel Kokoreff

2.1. LA DYNAMIQUE DES CARRIÈRES SELON LES GÉNÉRATIONS	32
2.1.1. Au-delà du fétichisme conceptuel, l'analyse des processus	33
2.1.2. Les effets de génération	35
2.2. LE DESTIN COLLECTIF DES TOXICOMANES DES ANNÉES 1980	38
2.2.1. Le contexte social et urbain	38
2.2.2. Cheminements vers l'héroïne	40
2.2.3. De l'usage à la revente	44
2.2.4. Une vulnérabilité structurelle	48
2.3. L'ENGAGEMENT DANS LE TRAFIC AU COURS DES ANNÉES 1990	52
2.3.1. Scènes de revente	53
2.3.2. Le rapport au produit	55
2.3.3. Le trafic comme travail	57
2.3.4. Avoir l'esprit entrepreneur	59
2.4. LA DIFFÉRENCIATION DES POSITIONS DANS LE TRAFIC	62
2.4.1. D'une génération à l'autre	62
2.4.2. Les hiérarchies informelles	64
BIBLIOGRAPHIE	68

CHAPITRE 3

**LA DIVERSITÉ DES TRAJECTOIRES DE RUE
DES JEUNES À MONTRÉAL**

71

Céline Bellot

3.1. VERS UNE CONCEPTION STRUCTURALE

DU CONCEPT DE TRAJECTOIRE 72

3.1.1. La trajectoire objective 73

3.1.2. La trajectoire subjective 74

3.1.3. La trajectoire de rue dans une analyse
de la structuration 75

3.2. MÉTHODOLOGIE 76

3.3. LES TRAJECTOIRES DE RUE DES JEUNES 78

3.3.1. La rue : un épisode 78

3.3.2. La rue : une transition 85

3.3.2.1. La rue comme tremplin
vers une insertion sociale 853.3.2.2. La rue comme tremplin
vers une désinsertion sociale 86

3.3.3. La rue : un enfermement 91

CONCLUSION 93

BIBLIOGRAPHIE 93

CHAPITRE 4

LES GANGS DU POINT DE VUE DES JEUNES**Leur signification dans une trajectoire de vie** 97*Marie-Marthe Cousineau, Sylvie Hamel et Michèle Fournier*

4.1. LA PAROLE AUX JEUNES 99

4.2. MÉTHODOLOGIE 100

4.2.1. Échantillons 100

4.2.2. Instruments de collecte et analyse des données 101

4.3. LA PAROLE DES JEUNES 103

4.3.1. Les jeunes parlent de la façon
dont ils en sont venus à se joindre aux gangs 1044.3.2. Les jeunes expliquent les motifs
qui les ont amenés à se joindre au gang 1054.3.3. Les jeunes parlent de l'expérience qu'ils
ont vécue dans le gang... en termes d'émotions 1114.3.4. Les jeunes parlent des motifs
qui les ont amenés à quitter le gang 113

4.4. LES JEUNES PARLENT DE L'ATTERRISSAGE APRÈS AVOIR QUITTÉ LES GANGS	116
CONCLUSION	117
BIBLIOGRAPHIE	119

CHAPITRE 5

ARRÊTS DE SCOLARITÉ ET DÉLINQUANCE	121
<i>Maryse Esterle-Hedibel</i>	
5.1. UN PHÉNOMÈNE MAL CONNU	124
5.2. LA DÉSCOLARISATION	126
5.2.1. Les marqueurs de la déscolarisation	127
5.2.1.1. Le niveau de diplôme des parents	127
5.2.1.2. La composition de la famille	128
5.2.1.3. Les performances scolaires et l'étiquetage....	128
5.2.1.4. Le passage du primaire au collège: indiscipline et identité	129
5.3. LE LIEN ENTRE DÉSCOLARISATION ET DÉLINQUANCE	130
5.3.1. L'impact des groupes de pairs et les activités délinquantes	130
5.3.2. Décrochage scolaire et délinquance	131
5.4. L'ACCÈS AU TERRAIN: DE L'IMPORTANCE DES PERSONNES-RESSOURCES	132
5.5. LES DIFFÉRENTS PROTAGONISTES DES PROCESSUS	133
5.5.1. Les personnels pédagogiques	133
5.5.1.1. Des données non utilisées	133
5.5.1.2. Des décisions d'orientation non suivie d'effets	134
5.5.1.3. Des passages fictifs en classe supérieure....	134
5.5.1.4. Le traitement des élèves déviants	136
5.5.1.5. Haro sur les élèves	138
5.5.1.6. L'externalisation des solutions	138
5.5.2. Les élèves	140
5.5.3. Les familles	141
5.5.4. Les travailleurs sociaux (à l'intérieur et à l'extérieur des collèges)	145
5.6. LE CAS DE PATRICK	146
CONCLUSION	151
BIBLIOGRAPHIE	151

CHAPITRE 6

**LE DÉLINQUANT COMME PRODUIT DE LA DIALECTIQUE
IDENTITÉ PERSONNELLE/RÉGULATIONS SOCIALES**

L'éclairage de l'approche biographique	153
<i>Cécile Carra</i>	
6.1. L'APPROCHE BIOGRAPHIQUE POUR COMPRENDRE LA CONSTRUCTION DE CARRIÈRES DÉLINQUANTES ...	155
6.2. LA COCONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ DE DÉLINQUANT À TRAVERS LA PRISE EN CHARGE INSTITUTIONNELLE	158
6.3. LA « PRODUCTION » DU DÉLINQUANT	158
6.3.1. De la construction d'un parcours de délinquant... ..	158
6.3.2. ... à celle d'une personnalité délinquante	162
6.3.3. L'intériorisation d'un destin de délinquant et son actualisation	163
6.4. LA REPRODUCTION INTRAGÉNÉRATIONNELLE DE LA DÉLINQUANCE	165
6.4.1. De la déconstruction de l'identité familiale... ..	166
6.4.2. ... à la reconstruction d'identités individuelles négatives	168
6.5. UNE IDENTITÉ STIGMATISÉE RENVOYANT À UNE PLACE DOMINÉE DANS LES RAPPORTS SOCIAUX	170
6.5.1. Des parcours prédéterminés par les instances de régulations sociales générales	172
6.5.2. La délinquance comme stratégie identitaire	173
CONCLUSION : LA DÉLINQUANCE COMME PRODUIT DE PROCESSUS DE CONFRONTATIONS SOCIALES	175
BIBLIOGRAPHIE	176

CHAPITRE 7

**DU TRIBUNAL DE LA JEUNESSE AU PLACEMENT
EN INSTITUTION SPÉCIALISÉE**

Paroles et stratégies de jeunes délinquants	179
<i>Isabelle Delens-Ravier</i>	
7.1. CADRE DE RECHERCHE : MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE ET POPULATION INTERROGÉE	180
7.2. L'ENVIRONNEMENT SOCIAL : FAMILLE ET ÉCOLE	182
7.3. TRAJECTOIRE DÉLINQUANTE ET JUDICIAIRE	183

7.4. STRATÉGIES DE RÉACTION À LA JUDICIARISATION	186
7.4.1. Vécu de la délinquance	187
7.4.2. La décision du magistrat	189
7.4.3. Le magistrat de la jeunesse	190
7.4.4. Les acteurs institutionnels	191
7.4.4.1. Les éducateurs.	191
7.4.4.2. L'équipe psycho-médico-sociale.	192
7.4.5. Différentes stratégies de réaction	193
7.4.5.1. Une stratégie d'adaptation et de rationalisation	193
7.4.5.2. Une stratégie de repli-refus	196
7.4.5.3. Une stratégie d'indifférence	197
CONCLUSION	198
BIBLIOGRAPHIE	201
CONCLUSION	203
<i>Marie-Marthe Cousineau et Natacha Brunelle</i>	
POSTFACE	209
<i>Candido da Agra</i>	
NOTICES BIOGRAPHIQUES	213

INTRODUCTION

NATACHA BRUNELLE

*Département de psychoéducation,
Université du Québec à Trois-Rivières
Chercheure au CICC, au RISQ et au GRIAPS*

MARIE-MARTHE COUSINEAU

*École de criminologie, Université de Montréal
Chercheure associée au CICC et à l'IRDS*

Plusieurs ouvrages scientifiques sur la déviance juvénile qui utilisent le mot *trajectoire*, ou ses traductions anglaises « *pathway* » ou « *trajectory* », reposent sur des études quantitatives (Nagin, Farrington et Moffitt, 1995 ; Brunswick et Titus, 1998) et sont réalisés dans une perspective psychosociale ou de psychologie développementale. Toutefois, de plus en plus de chercheurs qui conduisent des études qualitatives parlent aussi de *trajectoire*. Non seulement le terme est commode, mais il permet en outre de rendre compte des événements vécus et de leur évolution chronologique. À ceux qui travaillent dans cette optique, il paraît aussi le mieux à même de refléter les aspects plus phénoménologiques liés à la signification que la personne concernée accorde aux événements qu'elle vit ainsi qu'aux sentiments que ceux-ci provoquent. L'emploi du mot *trajectoire* permet également de rendre compte de la sinuosité du parcours de vie des individus.

S'agissant des trajectoires de déviance juvénile, l'un des aspects les plus documentés est sans aucun doute la progression de la délinquance des jeunes en ce qui a trait à la nature, à la diversité et à la gravité des délits commis tout au long de la trajectoire (Fréchette et Le Blanc, 1987 ; Le Blanc, 1994 ; Kelley, Loeber, Keenan et DeLamatre, 1997). Dans la documentation scientifique, cette progression délictueuse a souvent été associée à la structure de la personnalité et, plus récemment, on l'a mise en rapport avec le contexte psychosocial dans lequel s'opère cette progression. Certaines études longitudinales établissent de tels liens avec le contexte psychosocial, mais de façon quantitative, en considérant un nombre limité de dimensions (relations avec la famille, association à des pairs déviants, promiscuité sexuelle...), partant moins des perceptions des jeunes – processus inductif – que d'hypothèses de recherche à vérifier – processus déductif (Simons, Wu, Conger et Lorenz, 1994 ; Nagin, Farrington et Moffitt, 1995 ; Le Blanc et Kaspy, 1998).

De nombreux auteurs traitant des trajectoires déviantes définissent une typologie de trajectoires qui s'apparente à une typologie de délinquants ou de toxicomanes basée sur leurs comportements ou sur l'évolution de ceux-ci (Le Blanc, Côté et Loeber, 1991 ; Hammersley et Ditton, 1994 ; Loeber, Farrington, Southamer-Loeber, Moffitt et Caspi, 1998 ; Nagin et Tremblay, 1999). Cette façon de définir des trajectoires à partir de l'évolution des comportements possède sans contredit son utilité descriptive, mais elle tend à omettre le pouvoir des cognitions et des sentiments en amont sur les comportements en aval.

Or, plusieurs auteurs ont montré l'importance de tenir compte des processus cognitifs et émotifs pour bien saisir et comprendre les comportements humains (Lewin, 1967 ; Blumer, 1969 ; Mischel, 1973 ; Endler et Magnusson, 1976 ; Bandura, 1977 ; Brown et Harris, 1989 ; Debuyst, 1989 ; Beck, Freeman, Pretzer, Davis, Fleming, Ottaviani, Beck, Simon, Padesky,

Meyer, Trexler, 1990 ; de Gaulejac, 1997). Ils ont également constaté qu'en se concentrant sur l'évolution et la description des actes délinquants ou toxicomaniaques en tant que tels, au fil de la trajectoire, bon nombre d'études omettaient de relier à cette évolution le contexte dans lequel celle-ci s'opère et, surtout, l'interaction entre l'individu et ce contexte. Or, la prise en compte de l'interaction entre les dimensions individuelles et contextuelles est jugée non seulement importante, mais également cruciale par différents auteurs (Blumer, 1969 ; Debuyst, 1989 ; Digneffe, 1989 ; Castel, Benard-Pellen, Bonnemain, Boullenger, Coppel, Leclerc, Ogien et Weinberger, 1992 ; Cormier, 1993), particulièrement lorsqu'il s'agit de comprendre les comportements humains.

Certaines études sur les trajectoires déviantes paraissent avoir quelque peu déplacé l'attention du comportement en s'intéressant aux motivations qui y sont associées et aux éléments autres qui permettent de discriminer les trajectoires entre elles (Sampson et Laub, 1993 ; Erickson et Weber, 1994 ; Le Blanc, 1996 ; Le Blanc et Kaspy, 1998).

Par exemple, Sampson et Laub (1993) notent qu'on trouve souvent à la fois continuité et changements dans l'implication déviante au fil du temps. La déviance demeure présente à l'âge adulte, mais elle change de forme. Par exemple, la consommation de drogues illégales à l'adolescence peut se transformer en un véritable problème, la toxicomanie, à l'âge adulte. À l'inverse, des événements de vie, comme le mariage ou l'obtention d'un emploi, peuvent entraîner un changement d'orientation dans la trajectoire vers un conformisme accru. Dans cette étude de Sampson et Laub (1993), les résultats quantitatifs sont appuyés par des données qualitatives recueillies a posteriori.

Les auteurs du présent livre ont voulu donner une voix encore plus forte aux jeunes au cœur de leurs études en décrivant l'ensemble de leurs résultats par un processus inductif qui reflète l'approche qualitative qu'ils ont adoptée.

S'apparentant aux travaux présentés dans ce livre, ceux de Faupel (1991), Castel (1994), Bouhnik (1996) et Duprez et Kokoreff (2000) adoptent une position épistémologique dont la particularité est de considérer les participants comme des acteurs sociaux capables de « gérer » leur vie (Debuyst, 1989). Ces travaux s'attardent à comprendre la vie des personnes en contexte, en ne se limitant pas à cerner leurs comportements et en adoptant une perspective plus « interactionniste » (Blumer, 1969).

Une approche qualitative a été privilégiée dans ces travaux. Cette approche favorise une meilleure compréhension de la spécificité et de la complexité des processus en jeu en fournissant un point de vue de l'intérieur des phénomènes (Groulx, 1997 ; Pires, 1997). Elle permet d'accéder

à l'expérience vécue par les acteurs sociaux, aux significations qu'ils accordent à celle-ci, de même qu'au sens de leurs actions (Deslauriers et Kérisit, 1997). En particulier, l'entretien de type qualitatif révèle le point de vue des acteurs sociaux et permet d'en tenir compte pour comprendre et interpréter leurs réalités (Poupart, 1997).

Il reste que, d'un côté, la plupart des études sur les trajectoires déviantes s'intéressent très peu aux perceptions des acteurs et visent, ordinairement, à vérifier des postulats de recherche (processus déductif) et que, d'un autre côté, ces études ne sont pas propres à la période de l'adolescence. Pourtant, les auteurs qui ont conduit des études qualitatives, inductives auprès d'adolescents ont obtenu du matériel pertinent et intéressant à plusieurs égards (Billson, 1996; Piron, 1996; Way, 1998). Malheureusement, ces études ne s'intéressent pas spécifiquement à la déviance juvénile ou, encore, elles ne sont pas des études de trajectoires. Dans les recherches qui ont donné lieu au présent collectif d'auteurs, le point de vue des jeunes constitue le centre de référence initial dont sont tirées les conclusions menant à une approche différente et complémentaire aux travaux précédents. Cette approche, nous est-il apparu, permet d'obtenir une compréhension plus diversifiée des trajectoires déviantes à l'adolescence¹.

L'ensemble des textes des auteurs que nous avons réunis dans ce collectif met en lumière les apports d'études qualitatives sur les trajectoires de déviance juvénile réalisées au Québec, en France et en Belgique depuis une dizaine d'années. Ces études font appel à différentes méthodes qualitatives. Plusieurs utilisent des formes d'entretien de type qualitatif, d'autres ont recours à l'ethnographie ou encore à l'analyse documentaire.

Les premiers chapitres portent davantage sur les phénomènes déviants que constituent la délinquance ou l'usage de drogues chez les jeunes, alors que les derniers traitent également ou uniquement de la prise en charge sociale ou judiciaire de ces jeunes.

L'originalité des productions rassemblées tient au fait que le point de vue des jeunes eux-mêmes est reflété dans les résultats des études traitées dans la majorité des chapitres, tandis que d'autres fournissent aussi le point de vue des intervenants sociaux et judiciaires quant à la déviance juvénile et à sa prise en charge.

1. Voir Stahler et Cohen (2000) pour une discussion sur l'apport complémentaire des études qualitatives dans le domaine de la toxicomanie.

Le premier chapitre traite des différences entre jeunes Québécois, filles et garçons, quant aux motivations qu'ils associent à leurs trajectoires déviantes. Les significations qu'ils rattachent à leurs comportements délinquants ou d'usage de drogues sont plus spécifiquement traitées par les auteurs Natacha Brunelle, Marie-Marthe Cousineau et Serge Brochu.

Il est plutôt question, au chapitre 2, de toxicomanie et de trafic de drogues dans des quartiers défavorisés de la France. Le point de vue de toxicomanes et de trafiquants est analysé par l'auteur Michel Kokoreff.

À la suite d'une expérience de terrain ethnobiographique, combinant observations et entrevues réalisées au centre-ville de Montréal, Céline Bellot propose, au chapitre 3, trois différentes configurations de parcours des jeunes dans le monde social de la rue.

Au chapitre 4, Marie-Marthe Cousineau, Sylvie Hamel et Michèle Fournier traitent des motivations des jeunes à rejoindre les gangs, des expériences qu'ils y vivent et de la signification qu'ils y attachent.

Au chapitre 5, Maryse Esterle-Hedibel relie l'abandon de scolarité avant l'âge de 16 ans à la trajectoire délinquante de certains jeunes Français à partir du point de vue des jeunes eux-mêmes, de leur famille, des agents scolaires et de partenaires extérieurs.

Une double approche, monographique et biographique, a permis d'obtenir les résultats présentés par Cécile Carra au chapitre 6. L'auteure y traite des parcours judiciaires des jeunes enquêtés ainsi que des mécanismes de production et de reproduction de la délinquance juvénile.

Enfin, au chapitre 7, Isabelle Delens-Ravier approfondit le sens subjectif que des jeunes délinquants belges donnent à leurs expériences de judiciarisation en lien avec une trajectoire sociofamiliale marquée par un suivi social individuel ou familial.

L'apport de ces auteurs révèle l'univers de la déviance des jeunes, tel que ceux-ci le vivent, le perçoivent et y réagissent. Du même coup, une connaissance nouvelle s'ouvre aux chercheurs et aux praticiens qui tentent de mieux comprendre ces jeunes et de mieux les aider, lorsque cela paraît s'imposer.

BIBLIOGRAPHIE

- BANDURA, A. (1977). *Social Learning Theory*, New York, Prentice-Hall.
- BECK, A.T., A. FREEMAN, J. PRETZER, D.D. DAVIS, B. FLEMING, R. OTTAVIANI, J.S. BECK, K. SIMON, C. PADESKY, J. MEYER et L. TREXLER (1990). *Cognitive Therapy of Personality Disorders*, New York, The Guilford Press.
- BILLSON, J.M. (1996). *Pathways to Manhood: Young Black Males Struggle for Identity*, New Brunswick, Transaction Publishers.
- BLUMER, H. (1969). *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- BOUHNİK, P. (1996). «Système de vie et trajectoires des consommateurs d'héroïne en milieu urbain défavorisé», *Communications*, vol. 62, p. 241-256.
- BROWN, G.W. et T.O. HARRIS (1989). *Life Events and Illness*, New York, The Guilford Press.
- BRUNSWICK, A.F. et S.P. TITUS (1998). «Heroin Patterns and Trajectories in an African American Cohort (1969-1990)», dans J.A. Inciardi et L.D. Harrison (dir.), *Heroin in the Age of Crack-Cocaine*, Thousand Oaks, Cal., Sage.
- CASTEL, R. (1994). «La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation», *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 22, p. 11-27.
- CASTEL, R., M. BENARD-PELLEN, C. BONNEMAIN, N. BOULLENGER, A. COPPEL, G. LECLERC, A. OGIEN et M. WEINBERGER (1992). *Les sorties de la toxicomanie: types, trajectoires, tonalités*, Paris, Groupe de recherche et d'analyse du social et de la sociabilité.
- CORMIER, D. (1993). *Toxicomanies: styles de vie*, Montréal, Méridien.
- DEBUYST, C. (1989). *Acteur social et délinquance*, Bruxelles, Pierre Mardaga.
- DESLAURIERS, J.-P. et M. KÉRISIT (1997). «Le devis de recherche qualitative», dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, p. 85-111.
- DIGNEFFE, F. (1989). *Éthique et délinquance*, Genève, Médecine et Hygiène.
- DUPREZ, D. et M. KOKOREFF (2000). «Usages et trafics de drogues en milieux populaires», *Déviante et Société*, vol. 24, n° 2, p. 143-166.
- ENDLER, N.S. et D. MAGNUSSON (1976). «Toward an Interactional Psychology of Personality», *Psychological Bulletin*, vol. 83, n° 5, p. 956-974.
- ERICKSON, P.G. et T.R. WEBER (1994). «Cocaine Careers, Control and Consequences: Results from a Canadian Study», *Addiction Research*, vol. 2, n° 1, p. 37-50.
- FAUPEL, C.E. (1991). *Shooting Dope: Career Patterns of Hard-Core Heroin Users*, Gainesville, University of Florida Press.
- FRÉCHETTE, M. et M. LE BLANC (1987). *Délinquances et délinquants*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.

- GAULEJAC, V. de (1999). *L'histoire en héritage: roman familial et trajectoire sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GROULX, L.-H. (1997). « Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale », dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, p. 55-82.
- HAMMERSLEY, R. et J. DITTON (1994). « Cocaine Careers in a Sample of Scottish Users », *Addiction Research*, vol. 2, n° 1, p. 51-69.
- KELLEY, B.T., R. LOEBER, K. KEENAN et M. DELAMATRE (1997). « Developmental Pathways in Boys' Disruptive and Delinquent Behavior », *Juvenile Justice Bulletin*, décembre.
- LE BLANC, M. (1996). « Changing Patterns in the Perpetration of Offences Over Time: Trajectories from Early Adolescence to the Early 30's », *Studies on Crime and Crime Prevention*, vol. 5, n° 2, p. 151-165.
- LE BLANC, M. (1994). « La conduite délinquante des adolescents et ses facteurs explicatifs », dans D. Szabo et M. Le Blanc (dir.), *Traité de criminologie empirique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 44-89.
- LE BLANC, M., G. CÔTÉ et R. LOEBER (1991). « Temporal Paths in Delinquency: Stability, Regression, and Progression Analyzed with Panel Data from an Adolescent and a Delinquent Male Sample », *Canadian Journal of Criminology*, vol. 1, p. 23-44.
- LE BLANC, M. et N. KASPY (1998). « Trajectories of Delinquency and Problem Behavior: Comparison of Social and Personal Control Characteristics of Adjudicated Boys on Synchronous and Nonsynchronous Paths », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 14, n° 2, p. 181-214.
- LEWIN, K. (1967). *Psychologie dynamique: les relations humaines*, Paris, Presses universitaires de France.
- LOEBER, R., D.P. FARRINGTON, M. SOUTHAMER-LOEBER, T.E. MOFFITT et A. CASPI (1998). « The Development of Male Offending: Key Findings from the First Decade of the Pittsburgh Youth Study », *Studies on Crime and Crime Prevention*, vol. 7, n° 2, p. 141-171.
- MISCHEL, W. (1973). « Toward a Cognitive Social Learning Reconceptualization of Personality », *Psychological Review*, vol. 80, n° 4, p. 252-283.
- NAGIN, D.S., D.P. FARRINGTON et T.E. MOFFITT (1995). « Life-Course Trajectories of Different Types of Offenders », *Criminology*, vol. 33, n° 1, p. 111-139.
- NAGIN, D. et R. TREMBLAY (1999). « Trajectories of Boys' Physical Aggression, Opposition, and Hyperactivity on the Path to Physically Violent and Nonviolent Juvenile Delinquency », *Child Development*, vol. 70, n° 5, p. 1181-1196.

- PIRES, A.P. (1997). « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales », dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, p. 1-54.
- PIRON, F. (1996). « Répondre de soi : réflexivité et individuation dans le récit de soi d'une jeune québécoise », *Sociologie et sociétés*, vol. 28, n° 1, p. 119-134.
- POUPART, J. (1997). « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques et méthodologiques », dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, p. 173-209.
- SAMPSON, R.J. et J.H. LAUB (1993). *Crime in the Making: Pathways and Turning Points through Life*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- SIMONS, R.L., C.I. WU, R.D. CONGER et F.O. LORENZ (1994). « Two Routes to Delinquency: Differences Between Early and Late Starters in the Impact of Parenting and Deviant Peers », *Criminology*, vol. 32, n° 2, p. 247-275.
- STAHLER, G.J. et E. COHEN (2000). « Using Ethnographic Methodology in Substance Abuse Treatment Outcome Research », *Journal of Substance Abuse Treatment*, vol. 18, n° 1, p. 1-8.
- WAY, N. (1998). *Everyday Courage: The Lives and Stories of Urban Teenagers*, New York, New York University Press.

1

TRAJECTOIRES DÉVIANTES DE GARÇONS ET DE FILLES Points de convergence et de divergence

NATACHA BRUNELLE

*Département de psychoéducation,
Université du Québec à Trois-Rivières
CICC, RISQ et GRIAPS*

MARIE-MARTHE COUSINEAU

*École de criminologie, Université de Montréal
CICC et IRDS*

SERGE BROCHU

*École de criminologie, Université de Montréal
CICC et RISQ*

La transition de l'enfance à l'âge adulte constitue une définition commune de l'adolescence. Celle-ci se caractérise par des modifications importantes dans l'univers social et relationnel des jeunes (Cloutier, 1996; Claes, 2003). Les filles et les garçons passent par cette transition, mais ils le font de manière parfois différente.

1.1. L'ADOLESCENT VS L'ADOLESCENTE

De toute évidence, les filles et les garçons diffèrent physiquement et sexuellement. Les filles sont notamment plus précoces sur le plan pubertaire (Cloutier, 1996).

Le processus identitaire des filles passe par un équilibre entre leurs rapports aux autres et leur recherche d'autonomie. Celui des garçons passe davantage par une recherche d'indépendance et d'autonomie (Cloutier, 1996).

Sur le plan familial, les filles perçoivent un plus grand contrôle parental que les garçons. C'est ainsi qu'elles revendiquent souvent plus d'autonomie (Cloutier, 1996; Claes, 2003). Également, les filles ressentent plus de proximité et d'intimité que les garçons dans leurs relations avec leurs frères et sœurs (Claes, 2003).

Par ailleurs, les filles valorisent davantage l'amitié et font preuve d'une plus grande maturité émotionnelle à l'égard de ce sentiment. Elles utilisent beaucoup la parole dans leurs relations amicales, tandis que les garçons sont davantage portés à faire des activités avec leurs amis. Les filles montrent plus d'habiletés relationnelles et émotionnelles, alors que les habiletés instrumentales et l'affirmation de soi sont davantage le lot des garçons (Cloutier, 1996; Claes, 2003).

Les relations amoureuses sont souvent vécues différemment par les garçons et par les filles. Ces dernières recherchent plus de proximité et d'intimité dans leurs amours, tandis que les garçons ont des attentes sexuelles plus précoces et persistantes et cherchent à maintenir avant tout un lien fort avec leur groupe d'amis, au détriment de la relation avec leur petite amie (Cloutier, 1996; Claes, 2003).

Les prochaines sections s'attarderont aux différences selon le sexe au regard de certaines formes de déviance, particulièrement la délinquance et la consommation de drogues.

1.1.1. DÉLINQUANCE

L'image que nous donnent les statistiques montre que les filles commettent généralement moins de délits graves et persistent moins dans la délinquance que les garçons (Lanctôt et Le Blanc, 2000). Elles seraient davantage impliquées dans des délits mineurs comme le vol à l'étalage et seraient plus nombreuses que les garçons à faire de la prostitution. Elles commettraient tout de même des délits violents. Leur violence atteindrait d'ailleurs un sommet plus tôt que celle manifestée par les adolescents (à 15 ans pour les filles et à 17 ans pour les garçons en 1998; Savoie, 1999). Malgré une augmentation des délits de violence notée chez les filles ces dernières années, une plus grande proportion de garçons que de filles commettraient des voies de fait, par exemple (Savoie, 1999).

L'agressivité des filles prendrait généralement une forme plus indirecte ou psychologique : ridiculiser, dénigrer, isoler les autres (Owens et MacMullin, 1995). La délinquance des filles et des garçons différerait donc par sa nature, sa fréquence et sa persistance.

1.1.2. CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Les proportions de filles et de garçons québécois consommant de l'alcool et d'autres drogues sont très semblables (Guyon et Desjardins, 2005). Les drogues de prédilection de chacun diffèrent toutefois un peu. Filles et garçons se distingueraient aussi sur le plan de la fréquence et de l'intensité de leur usage d'alcool et d'autres drogues. Les garçons rapportent boire plus souvent (Guyon et Desjardins, 2005) et se saouler également plus souvent (Comité permanent de lutte à la toxicomanie, CPLT, 2002). Les garçons sont aussi proportionnellement plus nombreux à révéler une consommation de cannabis quotidienne (Guyon et Desjardins, 2005).

L'enquête menée en 2000 par l'Institut de la statistique du Québec (2002) révèle que les adolescents sont plus nombreux que les adolescentes à développer des problèmes de toxicomanie. Parmi les facteurs associés aux problèmes de consommation chez les jeunes, une faible estime de soi ressort plus spécifiquement chez les filles. Par ailleurs, outre les problèmes d'argent que les jeunes rattachent à leur consommation, les filles nomment des problèmes familiaux et de santé, tandis que les garçons parlent de gestes délinquants et de difficultés scolaires qu'ils associent à leur consommation (Institut de la statistique du Québec, 2002).

1.2. CONTEXTE THÉORIQUE

S'inspirant en grande partie des travaux de Faupel (1991), Castel (1994), Bouhnik (1996) et Duprez et Kokoreff (2000), notre étude a ceci de particulier qu'elle se centre sur les motivations, significations, perceptions et sentiments que des jeunes délinquants et toxicomanes relient à leur itinéraire et, plus particulièrement, à leurs comportements déviants, de même qu'au contexte dans lequel ils adoptent ces comportements. Nous nous inscrivons donc dans une perspective phénoménologique (Schutz, 1987) qui accorde une place de premier plan à l'interprétation que l'acteur social (ici le jeune) fait des situations qui le touchent (Debuyst, 1989).

Notre projet de recherche porte sur les trajectoires de consommation de drogues et de délinquance à l'adolescence. Trois objectifs spécifiques consistent à documenter davantage : 1) la nature et l'évolution des relations drogue-crime à l'adolescence, 2) les éléments liés aux phases d'augmentation et de diminution de l'implication déviante et 3) les trajectoires déviantes types à l'adolescence. Les points de convergence et de divergence entre les trajectoires déviantes des garçons et des filles sont alors appréhendés en fonction de ce que chacun a vécu et, surtout, de la façon dont il l'a vécu.

1.3. MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre nos objectifs, nous avons opté pour une méthodologie qualitative (Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires, 1997) qui paraissait d'ailleurs s'imposer. Plus précisément, nous avons eu recours à la méthode du récit de vie (Desmarais et Grell, 1986), laquelle fait parler l'interviewé sur sa vie en privilégiant une structure du discours chronologique, et permet de mettre en lumière la trajectoire de l'individu selon la vision personnelle qu'il en a.

Les résultats présentés ici portent sur deux études différentes qui partagent plusieurs similitudes. La première, base du doctorat de Natacha Brunelle, qui est l'auteure principale du présent texte, s'est terminée en 2001. La collecte de données de cette étude s'est déroulée de 1996 à 1998. La deuxième, toujours en cours, se situe dans le prolongement de la première.

Dans l'ensemble, ces deux études visaient des jeunes – garçons et filles – qui se livrent, plus ou moins, à des comportements de consommation de drogues et de délinquance. Cherchant à comprendre les processus qui conduisent certains jeunes à s'engager dans un style de vie déviant, et plus particulièrement dans la délinquance ou la consommation de drogues, nous avons, dans un premier temps, établi que les jeunes rencontrés

devraient être des adolescents pris en charge dans une institution judiciaire ou de traitement de la toxicomanie, cela en raison de leur plus grande accessibilité. Des adolescents placés sous garde en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC)¹ dans les centres jeunesse ou suivant un traitement dans un centre pour jeunes toxicomanes forment ainsi une partie de l'échantillon. Ces jeunes ont d'abord été sollicités dans le cadre d'une préenquête réalisée en lien avec la première étude.

À la suite de la préenquête, et des interactions avec différents collaborateurs, il est apparu nécessaire de rencontrer aussi des jeunes qui ne s'adonnent ni à la délinquance ni à la consommation de drogues ou qui, du moins, n'ont jamais été pris en charge par une quelconque institution pour des comportements de délinquance ou de consommation de drogues afin de voir si leurs trajectoires différaient autrement que sur ces aspects de la vie des jeunes. Des jeunes fréquentant des maisons des jeunes de l'île de Montréal allaient constituer cette deuxième partie de l'échantillon de la première étude.

Aux jeunes participants s'ajoutent, dans l'étude en cours, des jeunes qui se trouvent en milieu scolaire secondaire et des jeunes de la rue. Pour cette nouvelle collecte de données s'ajoutent à la grande ville de Montréal deux lieux de recrutement : Québec et Trois-Rivières. L'ajout de nouveaux milieux et sites de recrutement avait pour but d'obtenir une meilleure représentation de la réalité associée à la saturation empirique des données (Mayer et Ouellet, 1991 ; Bertaux, 1997 ; Pires, 1997). Une limite reconnue de la première étude était d'avoir été conduite auprès d'un échantillon insuffisamment diversifié sur ces deux critères des lieux et des sites de recrutement (Brunelle, 2001).

Trois critères d'échantillonnage sont communs à tous les jeunes recrutés, garçons et filles : être volontaire, s'exprimer couramment en français et être âgé de 14 à 20 ans.

Pour fixer la taille de l'échantillon, le principe adopté a été celui de la saturation empirique : « La saturation empirique désigne alors le phénomène par lequel le chercheur juge que les derniers documents, entrevues ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique » (Pires, 1997, p. 156-157).

Ainsi, afin d'atteindre une certaine représentation de la réalité, la collecte des données prend fin au moment où les informations qui s'ajoutent deviennent essentiellement répétitives ou anecdotiques (Mayer et Ouellet,

1. Aujourd'hui Loi sur le système de justice pénale des adolescents (LSJPA).

1991). Nous avons procédé de cette manière lors de la première étude et c'est ainsi que nous comptons mettre fin au recrutement de nouveaux répondants pour la deuxième étude.

Une fois les deux études combinées, les résultats présentés ici portent sur un échantillon de 62 jeunes². Un total de 31 jeunes pris en charge en centre jeunesse et 12 en centre de traitement de la toxicomanie ont été rencontrés, de même qu'une douzaine d'adolescents fréquentant des maisons de jeunes, six jeunes en milieu scolaire secondaire et un jeune de la rue. Parmi l'ensemble de ces jeunes participants, on trouve 36 garçons et 26 filles dont l'âge moyen est de 16,5 ans³.

Au moment des entrevues, d'une durée moyenne d'une heure, la consigne de départ de l'intervieweuse était formulée ainsi :

J'aimerais que tu considères que je représente ton journal intime. Alors, dans tes propres termes et selon ce que tu penses, raconte-moi ta vie jusqu'à aujourd'hui, comme si tu traçais ton itinéraire, en incluant toutes les dimensions de ta vie : famille, amis, amours, école, délinquance, drogue, les événements que tu as vécus et, surtout, comment tu les as vécus...

Une grille constituée de mots clés représentant autant de thèmes à aborder était utilisée par l'intervieweuse à titre de guide d'entrevue. Ainsi que le suggèrent Mayer et Ouellet (1991), ces entrevues prenaient la forme d'entretiens semi-dirigés (Ghiglione et Matalon, 1978).

L'analyse du contenu des entretiens (Bardin, 1977 ; L'Écuyer, 1990) s'est faite selon deux approches, utilisées de manière complémentaire. D'une part, une analyse thématique (Ghiglione et Matalon, 1978) a été privilégiée comme mode principal de réduction du matériel. D'abord, de manière verticale, une analyse intrinsèque de chacune des entrevues a été effectuée. Ensuite, de manière transversale, nous avons cherché à repérer les points de convergence et de divergence entre les récits recueillis. D'autre part, une analyse séquentielle, traitant de la suite des événements et de leurs répercussions sur le jeune, selon sa lecture, a été réalisée. Pour cette analyse séquentielle, trois lignes biographiques traitant respectivement de l'histoire de vie générale (trajectoire sociale), de la consommation de drogues et de la délinquance aux différents âges ont été tracées et représentées graphiquement pour chaque répondant, pour ensuite être mises en relation. Il sera ici question des ressemblances et des différences entre les récits de vie obtenus des filles et des garçons.

2. Les 38 premiers jeunes ont été rencontrés en cours de réalisation du doctorat, et 24 entrevues ont été ajoutées depuis le début de la deuxième étude en cours.

3. Voir Brunelle (2001) pour une description plus détaillée des répondants de la première étude.

1.4. RÉSULTATS

En plus d'avoir vécu plusieurs situations similaires, les garçons et les filles de l'échantillon tiennent un récit relativement semblable à plusieurs égards. L'exemple le plus évident dans nos résultats concerne les motivations principales qui ont poussé les participants à commettre des délits ou à consommer. La curiosité et le fait de vouloir faire comme les autres pour que ceux-ci les acceptent plus facilement sont mentionnés tant par les filles que par les garçons de l'échantillon pour expliquer leurs premières expérimentations avec la drogue ou la délinquance.

1.4.1. LES FILLES ET LES GARÇONS : PLUS DE RESSEMBLANCES QUE DE DIFFÉRENCES

Plusieurs raisons motivant l'adoption de comportements dits déviants, limités ici à la consommation de substances psychoactives et à diverses formes de délinquance, apparaissent comme étant communes aux filles et aux garçons de notre échantillon. Cela est vrai pour les motifs liés à la consommation d'alcool et d'autres drogues et pour ceux qui sont liés à des périodes de diminution ou d'arrêt de cette consommation. C'est aussi le cas pour les motivations que les jeunes filles et garçons évoquent pour expliquer des périodes où ils commettent un nombre important de délits et des périodes où ils en commettent peu ou pas du tout.

1.4.1.1. Motifs de consommation de drogues

Curiosité – Plusieurs auteurs se sont intéressés au rôle que joue la curiosité dans les processus d'expérimentation des drogues (Fagan et Chin, 1990; Erickson et Weber, 1994; Brochu et Parent, 2005). Nos résultats montrent que la curiosité influence le parcours tant des filles que des garçons :

J'ai commencé à fumer du pot en secondaire 3... ça me tentait d'essayer ça... tous mes amis avaient déjà fumé. J'ai dit: « bon, je vais essayer ça » (Minou, fille, 16 ans, milieu scolaire).

Eh bien au début, il y a quelqu'un qui m'a invité et je me suis dit: « c'est quoi ça ? Je vais essayer ça » (Jean, 18 ans, centre jeunesse).

Du plaisir à Poubli – Comme dans plusieurs autres recherches (Collison, 1996; Glauser, 1995), le plaisir apparaît dans notre étude au centre des motivations à consommer des drogues. Les filles comme les

garçons l'évoquent pour expliquer leur usage de drogues. Ils parlent d'un plaisir ludique pour la majeure partie de leur trajectoire déviante, particulièrement pour le début de celle-ci :

J'ai toujours aimé ce feeling-là, tu n'es jamais choqué, tu ris tout le temps, puis tu veux tout le temps niaiser... tu n'es jamais down, puis le fameux trip de bouffe aussi quand on fume... (Franck, 15 ans, milieu scolaire).

J'ai commencé à fumer du pot avec mon voisin, c'était pas pire, c'était le fun [rire], je m'ennuie de ça (Julienne, 15 ans, centre jeunesse).

Toutefois, ceux et celles qui se rendent à un stade de dépendance expliquent que ce plaisir s'est transformé peu à peu en un plaisir amnésique. Ainsi, certains et certaines en sont venus à consommer pour oublier leurs problèmes. On observe ainsi une discontinuité dans leurs motivations à consommer (Brunelle, Cousineau et Brochu, 2002a) :

Mais tsé, en premier c'était juste pour le fun là. Mais, à un moment donné je me suis rendu compte que j'en avais plus de besoin que d'autre chose... Là, je me suis vraiment mis à « rusher », pis la seule issue pas mal que, la seule issue que je me suis trouvé c'est de prendre de la dope, prendre de la dope, parce que quand j'étais gelé, ben là je ne pensais plus à rien (Antoine, 17 ans, centre jeunesse).

Au début, c'était plus comme pour le fun, après ça été pour me faire une carapace des attaques qu'il pouvait me faire ou quelque chose [son ex-chum]. Après ça, c'était pour oublier. C'était beaucoup beaucoup pour oublier ce qui pouvait arriver (Rachel, 16 ans, centre de toxicomanie).

Appartenance à un groupe de pairs – Plusieurs filles et garçons de l'échantillon ont révélé que le fait de consommer ou de commettre des délits leur procurait une valorisation à travers leur appartenance à un groupe de pairs :

Je me sentais bien avec mon groupe d'amis, je me sentais mieux, je sentais que je faisais les mêmes affaires qu'eux autres, pis tu sais, j'étais « tough » pis christ moi j'en prends, je me sentais dans la gang, ça fait que j'ai bien aimé mon expérience (Charlie, fille de 17 ans, centre de toxicomanie).

C'était [ses délits] pour me montrer « tough » pis être respecté auprès des autres [ses copains] (Stéphane, 17 ans, centre jeunesse).

Influence parentale – Des garçons et des filles de notre échantillon ont raconté avoir été incités à consommer par leurs parents. Ces derniers les ont initiés à la consommation de cannabis en particulier. Dans certains cas, ils en ont fait une activité familiale plus ou moins régulière :

Moi, j'ai commencé à fumer des joints avec mon père (Moh, 19 ans, jeune de la rue).

On était dans un petit chalet dans le bois, ma mère, son chum et moi. C'était quand même « cool ». Puis là, ils m'ont fait fumer un joint tu sais. Ça a été mon deuxième joint et celui-là m'a gelée, j'étais perdue (Mireille, 17 ans, maison de jeunes).

Problèmes familiaux – Les problèmes familiaux de différents ordres sont souvent au cœur des récits de vie des jeunes et se rattachent selon eux à leur consommation de drogues. Des problèmes de relations interpersonnelles entre parents et enfants ou à l'intérieur de la fratrie ou encore des difficultés vécues par un ou plusieurs membres de la famille sont évoqués notamment pour expliquer des périodes de recrudescence de leur déviance, marquées par le désir d'oublier leurs problèmes (Brunelle, Brochu et Cousineau, 2002b) :

Problème c'est comme mon père, lui il était plus sévère tu comprends [rires], les Africains c'est plus sévère là ! Puis moi, vu que c'était plus sévère et puis que j'ai grandi avec deux mentalités différentes, c'est comme un peu avec la mentalité africaine, puis je suis venu ici, je te le jure que j'ai grandi avec la mentalité ici tu comprends. J'allais à l'école mais je faisais d'autres affaires puis lui [son père] il n'aimait pas ça fait que là on se chicanait, je m'en allais de chez moi, je faisais des fugues, là je suis devenu plus délinquant, mes amis ce sont des délinquants, j'ai commencé à consommer, puis c'est ça jusqu'à temps qu'on m'arrête (Outwall, 17 ans, centre jeunesse).

J'avais tellement peur qu'elle se tue [sa mère]. J'ai tout le temps peur. Comme tsé elle me parlait qu'elle avait voulu mourir ou elle disait ben gros qu'elle prenait une coupe de pilules pis qu'elle parlait, elle faisait la planche. Faque j'ai toujours peur encore (Lilianne, 16 ans, centre de toxicomanie).

Faciliter les délits – Plusieurs jeunes filles et garçons ont mentionné que la drogue leur permettait de commettre les délits voulus en leur fournissant courage et désinhibition (Brunelle, Brochu et Cousineau, 2000). Certains révèlent même qu'elle leur permet d'oublier, du moins momentanément, les conséquences de leurs gestes :

La drogue, c'est pour te donner un peu plus de courage. Là, après, si la personne veut le faire sans drogue, il va le faire sans fumer... c'est comme quand quelqu'un qui boit, pis il va voir une fille après (William, 17 ans, centre jeunesse).

Il faut que je donne mon corps pour rembourser. Je suis toujours gelée quand je fais ça. Parce que je l'ai fait longtemps sans être gelée, pis tu te sens pas à l'aise. C'est une personne inconnue avec qui tu couches, tu sais pas c'est qui (Isabelle, 16 ans, centre jeunesse).

1.4.1.2. Motifs de délinquance

Vengeance des abus subis – Afin d'expliquer leurs gestes délinquants en particulier, certaines filles et certains garçons de l'échantillon mentionnent leur désir de venger les abus qu'ils ont subis. Comme plusieurs auteurs l'ont déjà mentionné, les victimes de violence deviennent parfois eux-mêmes auteurs de violence (Hammersley, Forsyth et Lavelle, 1990; Agnew, 1991; Dembo, Williams, Schmeidler, Berry, Wothke, Getreu, Wish et Christensen, 1992; Miller et Downs, 1995; Alexander, 1996). Les jeunes dont il est ici question ont généralement adopté une trajectoire vraiment déviante, que nous avons nommée trajectoire discontinue, marquée par la recherche d'un plaisir amnésique (Brunelle, Cousineau et Brochu, 2002a) :

Parce que je suis rentrée en centre d'accueil, pis je pensais tout de suite : « Ils vont faire comme ma mère. » C'est l'impression que j'ai eue. Pis il y a une fois où je me suis faite retirer en retrait, pis là je l'ai pas pris. J'ai dit : « Ils ont fait comme ma mère, ils vont m'enfermer, je ne mangerai pas »... C'est là que ça a commencé les voies de fait. C'est comme j'ai eu l'impression que ma mère était là encore (Isabelle, 16 ans, centre jeunesse).

J'étais frustré pour les coups que j'avais pris faque je l'ai battu puis c'est ça (Phency, 17 ans, centre jeunesse).

Placement en protection de la jeunesse – Quelques jeunes filles et garçons évoquent un sentiment d'injustice subie et de révolte associé à leur placement en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Ce sont des jeunes fortement impliqués dans la délinquance et généralement rencontrés en centre jeunesse :

La première fois que j'ai été arrêté, c'est vrai, ça a été pour tentative de meurtre, j'ai essayé de poigner deux personnes, puis dehors, à l'extérieur puis toute ça. Puis, le gars il me cherchait, puis là, moi j'étais comme révolté aussi dans le sens que je me disais que mes parents m'avaient placé, puis que c'est à cause d'eux autres que j'étais placé, puis là, ils se sont séparés, ça fait que le monde est illégal, le monde légal genre, je les ai mis ensemble en dernier... (Baby Joker, 18 ans, centre jeunesse).

Moi je me suis révoltée parce que je me suis dit, coudon, je me suis fait battre par mes parents, je n'avais pas d'affaire en centre d'accueil tsé. Je me suis dit : « Non ça n'a pas d'allure. » Alors je me suis dit que je ne serais pas en centre d'accueil pour rien. Pis là je me suis révoltée pis ça, tout ensemble, fait que j'ai embarqué dans les motards (Isabelle, 16 ans, centre jeunesse).

Payer sa drogue – La délinquance lucrative en particulier occupe vite une fonction utilitaire pour les consommateurs et consommatrices de drogues de notre échantillon. Les vols, la vente de drogues et la prostitution

sont au nombre des délits que commettent ces jeunes pour pouvoir consommer de la drogue. La vente de drogues apparaît rapidement dans leur trajectoire, plus rapidement que chez les adultes consommateurs. Nous faisons l'hypothèse que le faible pouvoir économique des adolescents explique, du moins en partie, cette réalité (Brunelle, Brochu et Cousineau, 2000). Quoi qu'il en soit, plus la consommation de drogues des jeunes augmente, plus ils sont impliqués dans les délits lucratifs cités. C'est ainsi que certains et certaines atteignent un stade économique-compulsif (Brunelle, Brochu et Cousineau, 2005) :

Au début de mon secondaire, c'est là que j'ai commencé à consommer. Je m'étais fait des amis de consommation tout ça et vu que je n'avais pas gros de revenus et bien j'ai commencé à faire des délits et des délits. Je volais de l'argent ou des choses comme ça, des choses qui allaient être le « fun » pour pouvoir acheter ma consommation (Jean, 18 ans, centre jeunesse).

J'ai commencé à faire beaucoup de coke, beaucoup, je buvais tous les soirs, je n'allais plus à l'école... J'ai commencé à consommer tout le temps, tous les jours je consommais, je pouvais boire pis je volais tout le temps. Ça coûtait cher à un moment donné, ce n'est pas donné pareil là. Je vendais de la drogue, pis je volais pour me faire de l'argent, pis je travaillais aussi tu sais... J'ai commencé à faire de la coke, pis c'est là que j'ai décidé de faire mon vol qualifié pour m'en ramasser (Julienne, 15 ans, centre jeunesse).

1.4.1.3. Motifs de diminution ou d'arrêt de consommation

Coûts trop élevés – À la fois des filles et des garçons évoquent le fait que leur consommation est devenue trop coûteuse pour expliquer qu'ils aient ralenti ou cessé leur usage de drogues à un certain moment :

La coke j'en ai fait gros mais maintenant je me suis calmé parce que à un moment donné, ça coûte cher (Moh, 19 ans, jeune de la rue).

L'alcool, bien j'ai bu toutes sortes d'alcool. Mais là, je n'en bois plus parce que ça coûte cher (Amitiés, 18 ans, jeune de la rue).

Plaisir disparu – Certains jeunes mentionnent que l'effet ludique que leur procurait leur usage de drogues a disparu et, de ce fait, ils ont arrêté d'en prendre ou diminué leur consommation :

Je n'aime plus ça le « buzz » que ça fait (Cerise, 16 ans, milieu scolaire).

Ben je trouvais ça l'« fun » le hasch. Mais à la longue, à l'intérieur de soi, c'est plate parce que tu ne peux pas vraiment te contrôler (Élavien, 15 ans, milieu scolaire).

Trop à perdre ou limite atteinte – Plusieurs confient que les conséquences de leur consommation les ont poussés à vouloir la diminuer ou l'arrêter. Ils en sont venus à considérer ces conséquences comme étant excessives, trop désavantageuses. Ces conséquences relatées par les jeunes sont d'ordre physique, psychologique et social, ainsi que le montrent chacun des trois extraits d'entrevue suivants :

Fumer là, ça me fait vomir; puis tu sais tout me rend malade (Julie, 17 ans, milieu scolaire).

Je pense que j'ai trop fumé du pot, puis à un moment donné je suis devenu paranoïaque, après j'ai arrêté tout ça pendant deux ans de temps (Jack, 20 ans, jeune de la rue).

Ça fait que quand je suis revenu chez nous, ma mère, j'ai eu le droit à un beau savon parce que je sentais le pot à plein nez. Faque ça m'a découragé d'en refumer (Bac, 17 ans, milieu scolaire).

Intégrité morale atteinte – Quelques filles et garçons associent des représentations sociales négatives à la consommation de cocaïne, à l'itinérance et à la prostitution et ils les relient aux périodes d'accalmie dans leur trajectoire d'usage de drogues. Ces représentations sociales les conduisent à croire que leur intégrité morale sera trop atteinte s'ils continuent de consommer notamment de la cocaïne :

On commence à fumer du crack puis là je baisse mes culottes tu sais, il me suce. Le lendemain là [souponner], j'avais tellement honte de moi... je me respectais avant tu sais, je n'aurais jamais fait ça, je me tapais sur la tête, puis là j'avais vraiment honte. J'ai lâché le crack, ça a été la dernière fois que j'en ai fait (Raon, 17 ans, centre de toxicomanie).

Pis à la fin, je me suis rendue au point où j'ai commencé à faire de la poudre et pis je me suis dit : « Non, je ne veux pas commencer à vendre mon cul sur Sainte-Catherine. » Je ne me sentais plus bien, j'étais vraiment malheureuse... (Pamela, 16 ans, centre de toxicomanie).

Pairs conformistes – Ainsi que Esbensen et Elliot (1994) l'avaient déjà souligné, certains répondants et répondantes révèlent que des périodes de diminution de leur usage de drogues sont marquées par des sentiments positifs associés à une identité plus conformiste, découlant de fréquentations amicales elles-mêmes plus conformistes :

J'ai quelques bons amis qui m'ont aidée à arrêter de consommer il y a deux ans. J'ai arrêté de battre les gens, de faire des conneries. J'ai arrêté de me tenir avec ma gang. J'ai changé d'amis. C'était du monde normal, du monde comme toi et moi, du monde comme ça (Isabelle, 16 ans, centre jeunesse).

Un de mes amis commençait à me talonner pour que j'arrête de consommer. Ces gars-là, mes vieux amis d'enfance, ils ne m'ont pas lâché. Ils avaient arrêté de consommer et ils ont commencé à s'entraîner, à avoir une job, à avoir une vie normale. Ils voulaient que je fasse la même chose. C'est là que j'ai réalisé plein d'affaires, que j'étais écaeuré de cette vie-là, que je me sentais bien quand je ne consommais pas, que j'étais quelqu'un, que j'étais un homme (Nathan, 18 ans, centre jeunesse).

Amoureux conformiste – Dans la même veine, des filles et des garçons mentionnent avoir diminué leur consommation de drogues à des périodes dans leur vie où ils avaient un amoureux ou une amoureuse qui ne consommait pas :

Depuis que je sors avec elle, je savais qu'elle n'aimait pas ça, puis après elle capotait, alors j'ai reculé puis j'ai arrêté (Quincy, 16 ans, maison de jeunes).

Il ne voulait pas que je fume au début, tu sais il me l'a dit que lui il ne fumait pas, puis qu'il n'aimait pas ça des filles qui fument, puis c'est un peu à cause de lui aussi que j'ai arrêté de fumer là. Depuis que je sors avec on dirait que je trouve ça moins dur d'arrêter de fumer là. Lui il ne fume pas pantoute, il n'a jamais touché à ça, cela fait que moi j'ai arrêté de fumer là (Cerise, 16 ans, milieu scolaire).

Autres avenues : sports et arts – Plusieurs jeunes ont mentionné qu'ils avaient cessé ou diminué leur consommation de drogues dans des périodes où ils s'adonnaient à des activités de nature sportive ou artistique. Ils parlent des fonctions occupantes et valorisantes de ces activités :

Je suis devenu un peu moins illégal pendant cet été-là à cause du soccer. Tu sais, ça m'a bien aidé, ça m'a bien gros accroché puis ça m'a permis de continuer ma vie et de faire ce que j'avais à faire (Philippe, 15 ans, centre jeunesse).

Mais je pense que ce qui m'a le plus aidé, c'est que j'ai fait partie d'une pièce d'une troupe de théâtre pendant deux ans. Ça me donnait un but dans la vie et quand j'ai un but dans la vie, le reste ne compte pas (Julie, 17 ans, milieu scolaire).

1.4.2. LES GARÇONS EN PARTICULIER

Les récits de vie recueillis auprès des garçons et des filles de l'échantillon, s'ils se révèlent semblables à bien des égards, n'en montrent pas moins des distinctions dans les types de situations que ces jeunes relient le plus clairement à l'amplification de leur trajectoire déviante. Ainsi, les garçons parlent davantage de la recherche de plaisir et aussi de situations qui ont entraîné une réaction agressive de leur part pour expliquer leur trajectoire de délinquance en particulier. Par ailleurs, ils font part de raisonnements

rationnels, du type calcul du rapport coût-bénéfice, lorsqu'ils racontent pourquoi ils ont ralenti leur trajectoire de consommation à certaines périodes de leur vie.

1.4.2.1. Motifs de délinquance

Plaisir – Quelques garçons mentionnent le plaisir ressenti au moment de commettre des délits pour expliquer leur délinquance. Les filles n'en font pas mention :

Les intros, ces affaires-là, c'était juste pour le trip, parce que je n'en avais pas besoin d'argent, j'en faisais beaucoup en vendant de la dope... Ça me rapportait rien, ça me rapportait du fun (Oscar, 18 ans, centre jeunesse).

Pis là j'ai commencé à me battre avec, pis je ne sais pas, j'avais aimé ça. Pis il était à terre plein de sang, pis j'avais comme un sentiment de pouvoir envers lui. Pis depuis ce temps-là, j'y ai pris plaisir (Sacha, 17 ans, centre jeunesse).

Vengeance des abus subis par d'autres – Quelques garçons ont expliqué certains de leurs délits de violence en révélant qu'ils voulaient venger des proches qui ont été abusés, comme pour défendre leurs intérêts :

[...] là j'ai ressauté dessus [sur son beau-père]. C'est comme, tsé c'était plus de l'accumulation, tsé le temps là. Tsé, j'étais petit pis je le voyais taper sur ma mère pis tout. Pis c'était comme à peu près tout ce que j'avais là, ma mère... Tsé je veux dire, c'est comme s'il m'avait arraché tout ce qui me restait... Pis il fallait que je le fasse sentir au moins un petit peu comme il m'avait fait sentir tsé... Pis une grande gueule comme qu'il est, il a continué, pis là j'ai comme « pitché » le rouleau à pâte, pis je l'ai atteint au-dessus de l'œil. Pis là, ça s'est mis à saigner, pis tout, tsé... (Louis, 17 ans, centre jeunesse).

Là il y avait plein de sang partout, là je capotais. Là je vois ma petite sœur... Mon frère me saute dessus, il me dit : « Elle s'est faite violer pis c'est un estie de nègre qui lui a fait ça... » Là depuis ce temps-là les noirs ça été fini, fini, fini. Depuis ce temps-là je suis devenu agressif tabarnac... C'est depuis ce temps-là que je suis devenu violent pas mal sur les bords (Christian, 17 ans, centre jeunesse).

Un instinct de survie – Certains jeunes répondants affiliés à des gangs de rue ont évoqué une forme de légitime défense pour expliquer qu'ils aient commis des délits violents :

C'est là que j'ai lâché tous les noirs pis là après ça quand tu débarques d'une gang là-bas t'es un estie, tu te fais traiter de con... Faque je me suis battu en masse pis je suis devenu violent en tabarnac, il fallait que je me défende, je n'avais pas le choix (Christian, 17 ans, centre jeunesse).

Ça ne me dérange pas de tuer, s'il y en a un en avant de moi qui veut me faire chier et que je vois dans ses yeux qu'il veut me tuer, eh bien je vais le tuer avant qu'il le fasse, c'est simple (Moh, 19 ans, jeune de la rue).

Une « susceptibilité » agressive – Certains garçons ont raconté avoir été violents envers d'autres jeunes en réponse à un comportement de leur part qu'ils jugeaient offensant :

Une autre fois, il y en avait un qui m'énervait, puis le lendemain j'ai apporté un couteau à l'école. Puis je me battais après l'école... (William, 17 ans, centre jeunesse)

Chaque fois que quelqu'un disait quelque chose de pas correct sur moi, j'allais le chercher et je le battais... (Stéphane, 17 ans, centre jeunesse)

1.4.2.2. Motifs de diminution ou d'arrêt de la consommation

Meilleure harmonie familiale – Même si certains garçons disent avoir été initiés aux drogues par leurs parents, d'autres expliquent qu'ils ont cessé ou diminué leur consommation afin de préserver la paix avec leurs parents ou par attachement parental :

Ça fait que quand je suis revenu chez nous, ma mère, j'ai eu le droit à un beau savon parce que je sentais le pot à plein nez. Ça fait que ça m'a encouragé à ne pas en refumer. Mettons que ça m'encourage à pas fumer de la drogue aussi souvent, devenir un légume à cause de ça, ça m'intéresse pas fumer. Ça fait que ça, ma mère, celle-là, elle l'a jamais su, je trouve que c'est peut-être bien à quelque part, peut-être qu'elle m'aurait sûrement re-pété une coche comme la dernière fois. Je trouve ça mieux de même, elle sait que je n'en prends pas, pis je n'ai pas intérêt à en prendre de un, et de deux, je n'aime pas ça (Bac, 17 ans, milieu scolaire).

À un moment donné, j'ai consommé pendant deux semaines très intensivement puis je me suis écœuré. Je me suis dit : « Pourquoi ? Qu'est-ce que ça change ? » C'est surtout que mes parents ne le savaient pas. À chaque fois que j'arrivais à la maison, je ne savais jamais si mes parents s'en rendraient compte, toutes les fois, tu comprends. Et puis je me suis tanné d'avoir peur et j'ai réalisé que ça ne me donnait rien... (Samuel, 16 ans, maison de jeunes).

Trop à perdre ou rien à gagner : une réflexion « rationnelle » – De manière particulièrement rationnelle, certains garçons calculent qu'ils ont trop à perdre ou rien à gagner à consommer des drogues :

Ça fait 4 mois que j'ai arrêté, pour la période d'examen, parce que je savais que ça me rendait genre un petit peu cellule dans ma tête (Arnold, 15 ans, milieu scolaire).

Aujourd'hui la cour me l'a encore obligé de travailler ma consommation sauf que je suis conscient du besoin que j'ai de gérer ma consommation et en plus on a vendu notre maison à Trois-Rivières, ma mère s'en va habiter à Longueuil et moi je poursuis mes études au professionnel à Trois-Rivières alors je vais me retrouver en appartement. Pour ça il faut de l'argent et si je fume trop comme je fumais avant eh bien je n'aurai plus d'argent pour payer mon loyer et tout ça. Cela fait que, je vais avoir un problème. C'est pour ça que je m'implique réellement dans mon atelier de toxicomanie (Jean, 18 ans, centre jeunesse).

Pour réussir une carrière délinquante – Certains garçons de l'étude mentionnent qu'ils ont cessé ou diminué leur usage de drogue, ou de certaines drogues, pour s'assurer de faire beaucoup de profits illégaux ou pour éviter de se faire arrêter par les policiers :

Quelqu'un qui vend, un vendeur là ça ne touche pas, comme un gars qui vend du crack, il ne touche pas au crack. Sinon, c'est lui qui fume son stock. Ben moi je ne fume pas de crack, alors je peux vendre (William, 17 ans, centre jeunesse).

Un bon voleur ok, il ne va jamais faire ses affaires quand il est chaud ou gelé : tu as pas mal plus de risque de te faire prendre (Outwall, 17 ans, centre jeunesse).

1.4.3. LES FILLES EN PARTICULIER

Peu de chose distinguent spécifiquement les filles, sinon le fait, déjà mentionné, qu'une grande partie de leur récit s'articule autour du besoin de plaire aux pairs déviants pour expliquer leur consommation de drogues ou leur implication dans la délinquance et le fait que parmi les motifs de sortie se trouve la réponse à un ultimatum parental.

1.4.3.1. Motif de consommation

Un vide affectif – Certaines filles révèlent consommer des drogues pour combler un sentiment de vide d'amour :

Mais tsé, je voulais prouver que j'étais vieille de caractère, que j'étais quelqu'un. Pour qu'ils m'aient parce que je me sentais ben gros pas aimé (Pamela, 16 ans, centre de toxicomanie).

Parce que je ne voulais pas ressentir le vide que j'ai en dedans, un vide intérieur de ne pas recevoir de l'amour autant que je voudrais, tout le temps ce vide à combler tu sais (Charlie, 17 ans, centre de toxicomanie).

1.4.3.2. Motif de diminution ou d'arrêt de la consommation et de la délinquance

Ultimatum parental – Afin de préserver une relation relativement satisfaisante avec leur père ou leur mère ou afin de l'améliorer, certaines filles disent avoir diminué ou cessé leur consommation d'une ou de plusieurs drogues à leur demande ou parce qu'elles ont compris qu'autrement elles se feraient rejeter :

Après cet événement-là, j'ai reconsommé, j'ai recontinué à vendre, tu sais, ça n'avait pas cliqué dans ma tête, pis euh quand que ma mère a trouvé mon sac de ziploc dans ma sacoche, elle a dit : « je suis éccœurée », elle a dit : « j'abandonne », elle a dit : « je t'abandonne », elle a dit : « je ne peux plus rien faire pour toi », elle a dit : « fais donc ce que tu veux, je m'en calice ! » Ça fait que c'est là que ça a cliqué : « j'ai un problème », pis là j'ai pétié les plombs, je braillais, pis : « qu'est-ce que je vais faire ». C'est là que je suis allée voir Juliette, l'intervenante en toxico, j'ai dit là, là fais de quoi (Charlie, 17 ans, centre de toxicomanie).

Je ne vole plus maintenant. Je me suis calmée parce que je me suis dit que si je me faisais prendre encore... ce n'est pas que j'ai peur ou que je me sens mal, c'est juste qu'ils vont appeler ma mère. Je ne veux pas que ma mère soit choquée après moi. C'est trop, je lui ai causé assez de maux de tête comme ça. Après tout, je veux continuer de rester avec elle, sinon où j'irais ? Je ne veux pas aller habiter avec mon père, il est beaucoup trop sévère (Anouk, 16 ans, maison de jeunes).

CONCLUSION

Dans son bilan des recherches sur l'usage de drogues des jeunes Québécois depuis les années 1960, Le Blanc (2005) conclut que les études relatives aux éléments qui précipitent la consommation et, surtout, à ceux qui en facilitent l'arrêt sont encore trop peu nombreuses. Nous avons voulu apporter une compréhension complémentaire et différente au corpus de recherches déjà existant, en nous centrant sur la lecture que font les adolescents de leur trajectoire d'usage de drogues et de délinquance. Non seulement les motifs évoqués par les jeunes pour expliquer qu'ils consommaient ou qu'ils commettaient des délits à certaines périodes de leur vie étaient recherchés, mais, aussi, ceux qu'ils ont évoqués relativement aux périodes où ils diminuaient ou cessaient leur implication déviante. De plus, il est apparu important de faire cet exercice en distinguant les filles et les garçons. Trop souvent, en effet, on a conclu à l'insignifiance de la délinquance des filles en s'appuyant sur des données statistiques issues de sources policières ou judiciaires, données qui indiquent une très faible présence des filles au sein de la population de jeunes délinquants étudiée.

Devant ce constat, plusieurs chercheurs ont convenu de faire porter leurs études sur le seul groupe des délinquants de sexe masculin, repoussant dans l'ombre la spécificité possible de la délinquance des filles et de son traitement judiciaire et pénal.

Essentiellement, on constate que les motifs évoqués par les filles et les garçons pour consommer des drogues et commettre des délits sont dans la plupart des cas les mêmes : curiosité, plaisir, oubli, appartenance à un groupe de pairs, problèmes familiaux, vengeance des abus subis personnellement. Les raisons que filles et garçons associent à des périodes de diminution ou d'arrêt de ces comportements déviants sont aussi généralement les mêmes : conséquences physiques, psychologiques et sociales devenues intolérables, pairs ou amoureux conformistes, activités alternatives à la consommation. Ainsi, contrairement à ce qu'on avait pu croire en se fiant aux statistiques portant sur la délinquance juvénile, une certaine forme d'androgynie (Cloutier, 1996) apparaît au moment de considérer les motivations que les filles et les garçons associent au début et au maintien de leur implication dans une trajectoire déviante.

Sur le plan de l'intervention, il paraît intéressant de s'attarder au rôle particulier que jouent l'association à des pairs conformistes et les alternatives à la consommation entraînant des périodes d'accalmie et même d'abstinence dans les comportements déviants des jeunes des deux sexes. Il y a là certainement des pistes d'intervention qui se dessinent, se concrétisant notamment par la mise en œuvre de projets positifs susceptibles de susciter l'intérêt et l'investissement des jeunes déviants, qui pourraient y participer de concert avec des jeunes plus conformistes.

Des caractéristiques propres aux garçons sont toutefois décelables dans le matériel recueilli auprès des jeunes répondants. La recherche du plaisir ainsi que des réactions agressives se dégagent de leurs motivations à commettre des délits, et pas de celles dévoilées par les filles. Ici, il y a lieu de s'attarder au caractère souvent impulsif des garçons et à leur recherche constante de gratification immédiate et d'en tenir compte dans la planification de l'intervention.

Pour expliquer une accalmie dans leur trajectoire de consommation, certains jeunes garçons estiment avoir eu trop à perdre sur les plans familial, scolaire ou des conditions d'habitation. Ils évoquent aussi le fait que leur usage de drogues pouvait nuire à leur « carrière délinquante ». Le raisonnement arithmétique associé aux garçons peut être évoqué ici (Cloutier, 1996). L'exercice de prise de décision soupesant les avantages et les désavantages d'une situation de consommation paraît approprié pour les garçons, dans la mesure où on les laisse aborder eux-mêmes les aspects négatifs de leur usage de drogues. Il s'agit d'ailleurs là d'une

stratégie qui s'est révélée utile dans le cadre de l'approche motivationnelle, de plus en plus conseillée pour l'intervention préventive et de réadaptation menée auprès des jeunes consommateurs de drogues (Prochaska, Norcross et DiClemente, 1994).

Quant aux filles, elles se distinguent des garçons lorsqu'elles invoquent un manque d'amour pour expliquer leur consommation. Elles sont aussi les seules à faire référence à une forme d'ultimatum parental lorsqu'elles mentionnent les périodes d'accalmie dans leur trajectoire déviante. Cloutier (1996) dirait probablement que ces résultats sont liés au processus identitaire féminin, lequel se caractérise par une constante référence au rapport aux autres. Une intervention faisant appel à la famille et visant à développer des relations saines entre ses membres se présente, dès lors, comme une avenue intéressante pour les filles en venant notamment combler le vide affectif que celles-ci dénoncent.

L'exercice qui consiste à demander à des jeunes de se raconter dans le cadre d'une entrevue semi-directive s'est avéré très profitable pour approfondir, nuancer et qualifier les connaissances sur leurs trajectoires d'usage de drogues et de délinquance à l'adolescence. Il apparaît indispensable pour bien comprendre les jeunes et intervenir auprès d'eux.

BIBLIOGRAPHIE

- AGNEW, R. (1991). «The Interactive Effects of Peer Variables on Delinquency», *Criminology*, vol. 29, n° 1, p. 47-72.
- ALEXANDER, L.B. (1996). «Women with Co-occurring Addictive and Mental Disorders: An Emerging Profile of Vulnerability», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 66, n° 1, p. 61-70.
- BARDIN, L. (1977). *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires de France.
- BERTAUX, D. (1997). *Les récits de vie: perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan.
- BOUHNİK, P. (1996). «Système de vie et trajectoires des consommateurs d'héroïne en milieu urbain défavorisé», *Communications*, vol. 62, p. 241-256.
- BROCHU, S. et I. PARENT (2005). *Les flambeurs: trajectoires de consommation de cocaïne*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- BRUNELLE, N. (2001). *Trajectoires déviantes à l'adolescence: usage de drogues illicites et délinquance*, Thèse de doctorat, École de criminologie, Université de Montréal.
- BRUNELLE, N., S. BROCHU et M.-M. COUSINEAU (2000). «Drug-Crime Relation among Drug Consuming Juvenile Delinquents: A Tripartite Model and More», *Contemporary Drug Problems*, vol. 27, n° 4, p. 835-866.

- BRUNELLE, N., S. BROCHU et M.-M. COUSINEAU (2005). « Le point sur les trajectoires d'usage de drogues et de délinquance juvénile : des jeunes se racontent », dans L. Guyon, S. Brochu et M. Landry (dir.), *Les jeunes et les drogues : usages et dépendances*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Toxicomanies », p. 279-325.
- BRUNELLE, N., M.-M. COUSINEAU et S. BROCHU (2002a). « Trajectoires types de la déviance juvénile : un regard qualitatif », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 44, n° 1, p. 1-31.
- BRUNELLE, N., M.-M. COUSINEAU et S. BROCHU (2002b). « La famille vécue par des jeunes consommateurs de drogues et trajectoires types de déviance juvénile », *Drogues, santé et société*, vol. 1, n° 1, p. 82-103 [www.drogues-sante-societe.org].
- BRUNELLE, N., M.-M. COUSINEAU et S. BROCHU (2002c). « Deviant Youth Trajectories: Adoption, Progression and Regression of Deviant Lifestyles », dans S. Brochu, C. da Agra et M.-M. Cousineau (dir.), *Drugs and Crime Deviant Pathways*, Londres, Ashgate, p. 115-135.
- CASTEL, R. (1994). « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 22, p. 11-27.
- CLAES, M. (2003). *L'univers social des adolescents*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- CLOUTIER, R. (1996). *Psychologie de l'adolescence*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.
- COLLISON, M. (1996). « In Search of the High Life », *British Journal of Criminology*, vol. 36, n° 3, p. 428-444.
- COMITÉ PERMANENT DE LUTTE À LA TOXICOMANIE (2002). *Évolution de la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes au Québec de 1987 à 1998 : constatations, comparaisons et pistes*, Québec, MSSS.
- DEBUYST, C. (1989). *Acteur social et délinquance*, Bruxelles, Pierre Mardaga.
- DEMBO, R., L. WILLIAMS, J. SCHMEIDLER, E. BERRY, W. WOTHKE, A. GETREU, E.D. WISH et C. CHRISTENSEN (1992). « A Structural Model Examining the Relationship between Physical Child Abuse, Sexual Victimization, and Marijuana/Hashish Use in Delinquent Youth : A Longitudinal Study », *Violence and Victims*, vol. 7, n° 1, p. 41-62.
- DESMARAIS, D. et P. GRELL (1986). *Les récits de vie ; théorie, méthode et trajectoires types*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- DUPREZ, D. et M. KOKOREFF (2000). « Usages et trafics de drogues en milieux populaires », *Déviance et Société*, vol. 24, n° 2, p. 143-166.
- ERICKSON, P.G. et T.R. WEBER (1994). « Cocaine Careers, Control and Consequences: Results from a Canadian Study », *Addiction Research*, vol. 2, n° 1, p. 37-50.
- ESBENSEN, F.A. et D.S. ELLIOT (1994). « Continuity and Discontinuity in Illicit Drug Use : Patterns and Antecedents », *The Journal of Drug Issues*, vol. 24, n° 1, p. 75-97.

- FAGAN, J. et K.L. CHIN (1990). « Violence as Regulation and Social Control in the Distribution of Crack », *NIDA Research Monograph Series, Drugs and Violence: Causes, Correlates, and Consequences*, Rockville, National Institute on Drug Abuse, vol. 103, p. 8-43.
- FAUPEL, C.E. (1991). *Shooting Dope: Career Patterns of Hard-Core Heroin Users*, Gainesville, University of Florida Press.
- GHIGLIONE, R. et B. MATALON (1978). *Les enquêtes sociologiques: théories et pratiques*, Paris, Armand Colin.
- GLAUSER, A.S. (1995). « Cocaine Use: Glimpses of Heaven », *Journal of Mental Health Counseling*, vol. 12, n° 2, p. 230-237.
- GROULX, L.-H. (1997). « Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale », dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, p. 55-82.
- GUYON, L. et DESJARDINS (2005). « L'alcool et les drogues chez les élèves québécois de 12 à 18 ans », dans L. Guyon, S. Brochu et M. Landry (dir.), *Les jeunes et les drogues: usages et dépendances*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Toxicomanies », p. 1-37.
- HAMMERSLEY, R., A. FORSYTH et T. LAVELLE (1990). « The Criminality of New Drug Users in Glasgow », *British Journal of Addiction*, vol. 85, n° 12, p. 1583-1594.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2002). *L'alcool, les drogues et le jeu: les jeunes sont-ils preneurs?*, Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, vol. 2.
- LANCTÔT, N. et M. LE BLANC (2000). « Les trajectoires marginales chez les adolescentes judiciarisées: continuité et changement », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 53, n° 1, p. 46-68.
- LE BLANC, M. (2005). « Les adolescents montréalais et les psychotropes sur quatre décennies », dans L. Guyon, S. Brochu et M. Landry (dir.), *Les jeunes et les drogues: usages et dépendances*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Toxicomanies », p. 143-201.
- L'ÉCUYER, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu: méthode GPS et concept de soi*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- MAYER, R. et F. OUELLET (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.
- MILLER, B.A. et W.R. DOWNS (1995). « Violent Victimization among Women with Alcohol Problems », dans M. Galanter (dir.), *Recent Developments in Alcoholism; Alcoholism and Women*, New York, Plenum Press, p. 81-101.
- OWENS, L. et C. MACMULLIN (1995). « Gender Differences in Aggression in Children and Adolescents in South Australian Schools », *International Journal of Adolescent and Youth*, vol. 6, nos 1-2, p. 21-35.

- PIRES, A.P. (1997). « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, p. 113-169.
- POUPART, J., J.-P. DESLAURIERS, L.-H. GROULX, A. LAPERRIÈRE, R. MAYER et A.P. PIRES (1997). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.
- PROCHASKA, J.O., J.C. NORCROSS et C.C. DICLEMENTE (1994). *Changing for Good : The Revolutionary Program That Explains the Six Stages of Change and Teaches You How to Free Yourself from Bad Habits*, New York, William Morron Company Inc.
- SAVOIE, J. (1999). *La criminalité de violence chez les jeunes*, Juristat, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 19, n° 13.
- SCHUTZ, A. (1987). *Le chercheur et le quotidien : phénoménologie des sciences sociales*, Paris, Méridiens Klincksieck.

2

TOXICOMANIE ET TRAFICS DE DROGUES

**Diversité des cheminements
et effets de génération au sein
des milieux populaires en France**

MICHEL KOKOREFF

Université Paris V

CESAMES (CNRS-INSERM-Paris V)

Ce chapitre part de la notion de « carrières », telle qu'elle est définie par Howard Becker (1963), et en propose une lecture renouvelée dans un contexte social et urbain et à propos de pratiques spécifiques. Il s'applique à décrire et à analyser les carrières des usagers et des revendeurs de drogues, considérées dans leurs dimensions territoriales, dans les quartiers pauvres. Il s'appuie essentiellement sur des entretiens de type qualitatif auprès d'individus rencontrés pour la plupart en détention¹. Une enquête par observation menée durant plusieurs années dans plusieurs communes de la région parisienne et une analyse de la construction des affaires portant sur des infractions à la législation sur les stupéfiants dans la juridiction de référence constituent l'arrière-plan de cette recherche qualitative : elles rendent possible une mise en situation de ce que nous avons appelé des « récits de carrières » (Duprez et Kokoreff, 2000). À partir de ces données, il s'agit de mettre en relief les facteurs structurant les carrières, c'est-à-dire des processus qui conduisent au développement de ces conduites illicites dans un monde social donné. Plus précisément, on se propose d'interroger l'influence de l'appartenance à une génération sur les modalités d'engagement dans le trafic, considéré essentiellement à l'échelle locale.

Nous commencerons par expliciter cette problématique, puis nous distinguerons deux types de cheminements au sein de ce monde social, l'un centré sur la consommation d'héroïne à l'intérieur d'une cohorte née au début des années 1960, l'autre marqué par une entrée dans le trafic de divers produits au cours des années 1990, avant de souligner la différenciation des positions dans le trafic.

2.1. LA DYNAMIQUE DES CARRIÈRES SELON LES GÉNÉRATIONS

Tout se passe aujourd'hui, en France tout au moins, comme si l'engagement dans le trafic de drogues illicites était le destin des pauvres, inhérent aux conditions de vie et de socialisation. Or, une telle représentation, largement intériorisée tant par les habitants des quartiers et les acteurs locaux que par l'opinion publique, est doublement réductrice. Elle participe tout d'abord d'un effet de méconnaissance de la réalité sociale de

1. Ce mode de sélection, à partir du processus pénal, constitue bien évidemment un « biais ». Il conduit à la surreprésentation d'une catégorie de personnes selon une logique où l'origine sociale, la nationalité et les précédents jouent un rôle considérable. Cela étant, les caractéristiques de cette population sont très proches de celle que le chercheur est amené à rencontrer dans les quartiers et qui s'avère la plus visible.

ces pratiques qui dépasse largement l'horizon borné des quartiers HLM. Elle occulte ensuite la diversité interne des carrières dans la drogue au sein des mondes populaires. Autrement dit, contrairement aux idées reçues, les jeunes des cités ne sont pas tous des *dealers* – comme ils ne sont pas tous impliqués durablement dans un système de vie structuré autour de la délinquance². Par ailleurs, cette mise en représentation sociale des figures urbaines des déviances juvéniles présente un inconvénient majeur : elle ne permet pas ensuite de comprendre les différentes phases des carrières dans le monde de la drogue aussi bien que la variété des cheminements, c'est-à-dire de répondre à la question : « Comment devient-on *dealer*? ».

2.1.1. AU-DELÀ DU FÉTICHISME CONCEPTUEL, L'ANALYSE DES PROCESSUS

L'intérêt de la notion de « carrière », telle qu'elle a été appliquée au domaine des conduites déviantes par Becker (1963) dans le prolongement de Hughes (1958), vise à répondre à ce type d'interrogation. Cette notion consiste à prendre en compte les dimensions à la fois objectives et subjectives d'une succession d'actions. En ce sens, elle est un moyen terme entre les approches des trajectoires de vie de type déterministe et celles qui sont plus attentives aux singularités biographiques. Il s'agit d'un « pont » entre trajectoires objectives et trajectoires subjectives (Dubar, 1998) qui peut donner lieu à des approches tant qualitatives que quantitatives (Peretti-Watel, 2001). L'un des apports de ces travaux est de resituer des pratiques dans des parcours et des contextes sociaux où jouent aussi bien les relations avec les familles et les groupes de pairs que celles avec les institutions répressives, sanitaires ou sociales. Loin de constituer un chemin tracé d'avance, un effet de destin, les carrières sont le produit de *l'interaction* entre ces différents éléments. Ce qui conduit à mettre en relief les temporalités dans lesquelles s'inscrivent ces pratiques, c'est-à-dire les séquences ou les phases, les moments et les seuils, les points de rupture ou de bifurcation, constitutifs des carrières dans un monde social donné, toujours en interaction avec d'autres mondes sociaux (les policiers, les magistrats, les travailleurs sociaux et intervenants spécialisés, etc.).

2. Pour une tentative de classification des jeunes habitant les quartiers HLM, voir notamment Begag et Delorme, 1994 ; Jazouli, 1995 ; Oberti, 1999.

Cela étant, la notion de carrière présente aussi des limites³. L'accent mis sur ce « qui fait de la déviance un genre de vie » (Becker, 1963), sur la consommation plus que sur le trafic, conduit à délaisser les facteurs liés aux conditions de vie et au cadre urbain. Or, dans les contextes étudiés, les effets de milieu – au sens écologique du terme –, l'accumulation des difficultés sociales et personnelles, les ruptures biographiques qu'elles impliquent, sont des facteurs très prégnants dans le développement des pratiques illicites, pouvant entraîner deux conséquences. D'une part, on peut estimer que les logiques sont autant de contraintes qui interviennent en amont des pratiques. L'analyse des trajectoires sociales s'inscrit dans cette perspective, avec le risque d'un glissement vers un modèle balistique (Chamboredon, 1971) de celles-ci. Ce qui serait occulter l'hétérogénéité des trajectoires des « jeunes toxicomanes des banlieues » (Bouhnik, 1994). D'autre part, la notion d'engagement, utilisée par les interactionnistes, s'avère difficile à manier. Elle amène à considérer les usagers de drogues comme des acteurs de leur histoire (et non comme de simples agents ou malades), à repérer les dilemmes auxquels ils ont à faire face et les réponses qui y sont apportées. Comment considérer comme un « engagement » ce qui paraît être une suite de petites coupures ? Sur le plan méthodologique, on bute ici sur un problème que Passeron (1989) a bien mis en relief : comment faire la part de l'aspect indissociablement contraignant, non voulu (objectivé) et vécu comme personnel (subjectivé) d'une biographie⁴ ? À cette difficulté s'ajoutent les effets de sens associés à cette notion, qui rendent son usage parfois ambigu au-delà du cercle des spécialistes. Enfin, en dépit des précautions d'usage, le terme de carrière a une résonance particulière, associé qu'il est au modèle de la réussite, en particulier lorsqu'il est accolé aux activités de revente et de distribution dans des quartiers de misère.

J'ai donc préféré adopter dans ce texte la notion de « cheminements ». Située dans le même registre sémantique que les notions de trajectoire, parcours, itinéraire, ligne biographique ou ligne de vie, cette notion me semblait aussi plus neutre. L'idée forte était de suggérer le caractère non linéaire, réversible, accidenté, bref, la complexité des processus liés à l'usage de drogues, sans, bien entendu, dissiper totalement les problèmes

3. La littérature spécialisée anglo-saxonne, visant à discuter les travaux de Becker et à revisiter les données utilisées, est vaste. Voir les contributions récentes de Hathaway (1997).

4. Voir à ce propos les travaux des chercheurs canadiens sur les « biogrammes ». Il s'agit d'articuler des données quantitatives et qualitatives sur la base de calendriers réalisés à partir de la consultation de dossiers officiels qui sont complétés et approfondis au moyen d'entrevues semi-dirigées. De la sorte, la chronologie des événements est établie en parallèle avec ce qui a fait sens dans les trajectoires des délinquants au cours des trois dernières années. Voir Brochu, da Agra et Cousineau (2002).

évoqués. Sans céder au fétichisme conceptuel souvent de mise au sein des sciences sociales, c'est bien cet aspect qu'il faut retenir au regard des données recueillies.

Afin de restituer cette complexité, on se propose de problématiser les liens entre carrières et générations. En quoi les appartenances de génération ou de cohorte⁵ influent-elles sur le développement des carrières, en particulier dans le trafic de drogues? Dans quelle mesure permettent-ils de rendre compte de la variété des parcours ou des configurations biographiques en relation avec d'autres facteurs (sociaux, familiaux, territoriaux, institutionnels)⁶?

2.1.2. LES EFFETS DE GÉNÉRATION

Il est banal de considérer la drogue comme un phénomène de génération. En ce qui concerne les usagers d'héroïne, on distingue généralement deux générations. Celle des années 1970 était composée pour une grande part de jeunes de couches moyennes et supérieures, dont le rapport à la drogue était défini par la contre-culture plutôt que par le cumul des handicaps sociaux. Celle des années 1980 appartenait en revanche à la jeunesse des classes populaires, particulièrement touchées par le chômage de masse et la précarité. D'une génération à l'autre, on a assisté à une diffusion verticale de l'usage de drogues et à une extension des produits consommés, qui ont modifié leur représentation sociale: d'un attribut contre-culturel, la drogue est (re)devenue un « fléau social » (Mauger, 1984). C'est aussi le traitement institutionnel qui distingue ces deux générations. Si, en effet, la première a constitué la clientèle de base du dispositif de soins spécialisés qui s'est progressivement mis en place après la loi de 1970, la seconde a eu difficilement accès à des structures peu adaptées

5. On n'ignore pas les difficultés que posent les notions souvent confondues de génération et de cohorte. Selon la définition générale que peut en donner la démographie, une cohorte est constituée d'un ensemble d'individus qui ont vécu un événement semblable pendant la même période de temps. Dans ce sens, la génération pourra être définie comme une « cohorte de naissance ». Afin de dissiper cette ambiguïté, certains sociologues réservent le terme de génération au domaine de la parenté, d'autres en font l'équivalent d'une position de classe, d'autres encore insistent sur le fait d'avoir vécu les mêmes expériences collectives. Ces questions de définition sont indissociables de celles, plus techniques, qui consistent à différencier les effets de génération (l'appartenance à une cohorte de naissance particulière), les effets d'âge (qui relèvent du vieillissement) et les effets de période (s'exerçant sur tous les membres d'une société quel que soit l'âge). Elles seront peu abordées en tant que telles ici, l'article étant centré sur les aspects empiriques de la dynamique des carrières selon les générations.

6. Voir dans un autre domaine (les personnes hémophiles), mais à partir d'une approche comparable, les analyses stimulantes consacrées par Carricaburu (2000) aux « trajectoires de maladie ».

de surcroît à ses caractéristiques sociologiques et sanitaires (Bergeron, 1999). La prolétarianisation de la consommation a été synonyme d'un rabatement de la toxicomanie sur la délinquance urbaine.

Sans doute cette opposition traduite en termes de classes sociales (moyennes/populaires) devrait-elle être affinée. Non parce que ce vocabulaire serait devenu désuet, mais pour deux raisons essentielles : distinguer plusieurs phases pour comprendre l'apparition et la diffusion des drogues dans les quartiers de relégation, d'une part ; prendre en compte, à côté des pratiques de consommation, les pratiques de revente, qui constituent le fait majeur des années 1990, d'autre part. Dans ce sens, on pourrait distinguer non pas deux générations, mais quatre cohortes.

Pour en rester aux milieux populaires, force est de constater que les enfants des familles ouvrières, d'origine française ou étrangère, qui ont eu 20 ans au début des années 1970, n'ont pas connu les drogues – en tout cas pas l'héroïne, et accessoirement le cannabis dans le cas restant limité des étudiants. Si certains quartiers sont des foyers de délinquance notoire où l'existence de bandes se traduit par divers méfaits (vols, braquages, homicides, etc.), la drogue est apparentée à la bourgeoisie et est signe de faiblesse. La persistance des codes sociaux des anciens voyous peut expliquer que l'arrivée massive de l'héroïne dans d'anciennes cités ouvrières ait pu être retardée, au cours des années 1980, alors que dans d'autres cités, moins structurées, elle soit survenue dès le début des années 1970⁷. Dans son récit de l'itinéraire collectif des jeunes Algériens (ou d'origine algérienne) nés à Nanterre, Colombes ou Gennevilliers, qui ont grandi dans les bidonvilles puis les cités de transit, Lefort (1980) n'aborde pas cette question. Deux raisons peuvent être invoquées. D'une part, l'organisation sociale des bidonvilles, considérés comme un véritable quartier suburbain (Pétonnet, 1982), conduit à un rejet de tout ce qui n'est pas le groupe étroit. La situation politique après la fin de la guerre d'Algérie et le vide laissé par le départ des cadres du Front national de libération (FNL) renforcent cette méfiance. Celle-ci se porte sur les journalistes autant que sur les gauchistes dont les comportements sont décrits comme ceux de missionnaires. La pédophilie⁸, très présente dans les années 1960, renforce cette défense du territoire. Il ne pouvait donc y avoir de revente

7. Sur les processus d'immunisation et d'accélération de la déviance, voir les remarques de Becker (1963, p. 59-61) ; sur le rôle des facteurs structurels, voir Fagan (1995).

8. Traditionnellement, la « zone » est un lieu où les bourgeois viennent s'encanailler. De fait, dans les années 1960, les membres de milieux aisés ont des relations sexuelles avec des jeunes garçons, arabes tout particulièrement. Lefort (1980) mentionne bien ce problème et comment il a été géré par la police à partir d'une logique de cantonnement que l'on retrouvera plus tard à propos du trafic de drogues.

de drogues à ce moment-là. Si certains témoignages signalent une consommation de cannabis, elle est le fait des «vieux» qui se maintiennent à bonne distance des «jeunes». Et lorsque des jeunes commencent à prendre du cannabis et de l'héroïne, ils le font de façon cachée, dans un cas, et à l'extérieur de leur espace de vie, à Paris, dans l'autre, comme on le verra plus loin.

En fait, c'est parmi les frères cadets que l'héroïne se diffuse. Nés dans la première partie des années 1960, ces jeunes commencent à consommer dans la seconde partie des années 1970, parfois de façon précoce (à 16 ans et moins). Selon les témoignages recueillis, c'est vers 1982-1983 que l'on assiste à l'émergence de la toxicomanie chez les jeunes filles, qui restera malgré tout discrète dans le contexte étudié. Quels sont les facteurs qui ont rendu possible la diffusion de l'héroïne dans les quartiers populaires périphériques? Quelle forme spécifique les carrières ont-elles prise? On verra comment la carrière des jeunes des quartiers a été ponctuée par le passage de la «petite délinquance» à l'usage, puis de la dépendance au trafic, avant d'entrer dans un cycle de vie marqué par d'innombrables séjours en prison.

Une seconde coupure peut être repérée avec la génération née à la fin des années 1970. La grande caractéristique en est la dissociation entre usage et trafic. Souvent usagers de cannabis, les acteurs du trafic d'héroïne ne sont pas usagers – du moins à un moment de leur carrière. À une logique d'autofinancement de la consommation se substitue une logique que l'on pourrait dire de «revalidation sociale», au sens où elle vient conjurer les effets de l'invalidation sociale dont une part des habitants des cités sont l'objet: il s'agit de faire de l'argent tout en étant quelqu'un. Les carrières de cette nouvelle génération renvoient à une professionnalisation du commerce local de drogues et à un durcissement des rapports sociaux de trafic.

Pour grossir le trait, on peut donc distinguer deux types de cheminement. Dans le cas de la génération des usagers d'héroïne devenus pour une part revendeurs, c'est une logique de marginalisation sociale qui sous-tend les trajectoires. Dans celui des *dealers* non usagers, c'est une logique d'intégration sociale par des voies illicites qui les sous-tend afin d'accéder à l'argent – signe majeur de la réussite sociale aujourd'hui. Mais une différence essentielle est à prendre en compte pour apprécier ces itinéraires et les ressources mobilisées par les uns et les autres. À un certain moment, les toxicomanes empruntent un chemin bien différent des «petits voyous» de banlieue qui ont acquis leur réputation en faisant des braquages, dans le monde des jeux ou de la prostitution; ils vont contribuer à construire une culture de la drogue dans les quartiers, avec ses

normes et ses valeurs, ses savoir-faire et ses techniques, ses mythes et ses légendes. Les *dealers* de cités ont, eux, largement hérité de cette culture ; ils ont grandi avec.

Avant de revenir de façon détaillée sur ces dynamiques, disons un mot sur les liens intergénérationnels. La génération des « grands frères » a – au moins durant un temps – tenté d’empêcher la revente de la « poudre » sur leur territoire et exercé une pression morale. La génération suivante, en partie démolie par les surdoses, le sida, les suicides, a servi de modèle repoussoir à une troisième génération dont l’investissement économique est primordial – ce qui n’empêche pas certains d’entre eux de « tomber dedans » à un moment donné. Quant aux adolescents d’aujourd’hui, le plus souvent ils connaissent peu cette histoire. Il apparaît que la force de l’exemple n’a pas joué pour eux, comme on aurait pu s’y attendre⁹.

2.2. LE DESTIN COLLECTIF DES TOXICOMANES DES ANNÉES 1980

2.2.1. LE CONTEXTE SOCIAL ET URBAIN

La diffusion de l’héroïne dans les banlieues s’est développée dans un contexte social et économique bien particulier qui permet de rendre compte de l’inscription territoriale des carrières. Trois caractéristiques essentielles de ce processus peuvent être rappelées.

La première est que ces territoires ont été particulièrement affectés par les effets sociaux de la désindustrialisation, ainsi que par le mouvement de délocalisation des grandes unités au cours des années 1970. On assiste aux premiers signes de l’effondrement du marché du travail à cette période. Les établissements industriels implantés dans les sites étudiés perdent près du quart de leurs effectifs salariés. Il en résulte un chômage massif et une grande difficulté des jeunes à trouver un emploi. Parallèlement, on assiste à une décomposition du monde ouvrier, qui perd ses capacités de socialisation, d’encadrement des déviations juvéniles (Dubet et Lapeyronnie, 1992), processus se traduisant par un rejet de la condition ouvrière (Beaud et Pialoux, 1999).

9. C’est aussi le constat que fait Esterle-Hédibel (1997) sur deux terrains différents de la région parisienne. Les périodisations observées du développement de toxicomanies et des trafics sont aussi très semblables dans ces différents quartiers à celles que nous avons observées.

La deuxième caractéristique résulte des effets conjugués des processus d'immigration et d'urbanisation de masse. Bien avant 1974, date de l'arrêt officiel de l'immigration de main-d'œuvre, les ouvriers que les grandes entreprises sont allées chercher dans les zones rurales du Maroc et de l'Algérie vivent avec leur famille dans des conditions de misère. Néanmoins, une vie communautaire existe (Pétonnet, 1982). Le relogement contraint dans les cités de transit marque cependant une rupture (Zehraoui, 1994). S'amorce une période de cohabitation interethnique synonyme de tensions nouvelles. Avec la « crise », la cohabitation devient plus problématique : les plus pauvres (et parmi eux les immigrés) restent, les plus aisés (et parmi eux beaucoup de Français) partent ailleurs, alors que les familles représentant les « cas lourds » de l'aide sociale alimentent une spirale de la dégradation. La ségrégation sociale se double d'une ségrégation ethnique dont l'école est un agent primordial (Barthon et Oberti, 2000).

La troisième caractéristique – moins connue – est l'existence de foyers de délinquance bien antérieure à l'arrivée de la drogue dans ces quartiers et les effets de réputation symbolique qui les caractérisent depuis bien longtemps. La micro-histoire de ces quartiers est souvent une clé négligée par les sociologues¹⁰. On peut remonter dans certains cas jusqu'aux années 1920. Une analyse de contenu de la presse de l'époque (Marlière, 1998) à propos de certains quartiers atteste, à travers un certain nombre de faits (règlements de compte, homicides, vols, braquages), l'existence de bandes liées au banditisme, comme le rapporte ce chercheur habitant lui-même dans un de ces quartiers :

Je me souviens d'être tombé sur un article de *Banlieue Ouest* en 1932 où la Poste du quartier qui a été construite en 1931 avait déjà été, d'après l'article, visitée trois fois. [...] Je crois que je suis tombé sur deux ou trois homicides pour le quartier. Donc c'était un quartier déjà à l'époque très malfamé. [...] Et avec la construction de la cité de transit, dans les années 1960, y'a eu un retour un peu des bandes plus dures, c'est-à-dire avec des jeunes qui finiront mal. [...] Et donc je pense que le retour du grand banditisme, avec vraiment une période de violence, c'est entre 1975 et 1990¹¹.

Tout cela pour dire que la délinquance dans ces quartiers n'est pas un fait nouveau, les mécanismes de réputation opérant sur une longue durée. Ce qui n'empêche pas de relever les processus qui ont rendu possibles, plutôt que produit, les cheminements dans l'univers de la drogue.

10. Voir notamment, en France, Bachmann et Basier (1989) et, aux États-Unis, Bourgois (2001).

11. Pour une histoire sociale de la délinquance, voir notamment Mucchielli (2001).

2.2.2. CHEMINEMENTS VERS L'HEROÏNE

Ce qui distingue nos deux cohortes dans ce contexte, c'est la « position chronologique » (Cagliero, Lagrange, et Moyses, 1999) des conduites déviantes, notamment en ce qui concerne l'emploi. En schématisant, on peut dire que, pour les plus anciens, la délinquance puis l'emploi ont plutôt précédé la consommation ou la revente d'héroïne, alors que pour les plus jeunes, on le verra, c'est plutôt la participation au trafic local qui a été antérieure à un emploi légal¹².

Une scolarité plus ou moins chaotique dans l'enseignement technique conduit les membres de la première cohorte à un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) – obtenu ou pas. Cette formation les destine à être ouvriers qualifiés, c'est-à-dire à occuper bien souvent une position plus élevée que celle de leur père travaillant dans des emplois à faible qualification comme manœuvre en usine. Dans la plupart des entretiens réalisés, on constate un rejet du travail en usine et de la condition qui y est associée. Mais la mobilité sociale est limitée. On le voit, par exemple, avec Bruno, dont le père est carrossier dans un petit garage de Levallois-Perret, et qui fait vivre sa femme, en invalidité à 50 %, et ses deux enfants avec un salaire modeste. Après une période difficile où il est interpellé et condamné pour vol, comme mineur, à trois mois de prison ferme¹³, Bruno obtient son CAP de carrossier à 17 ans. Ouvrier qualifié, il trouve un travail et mène la belle vie pendant deux ans. Jusqu'au moment où il goûte à la « drogue » : non pas le cannabis, qu'il consomme quotidiennement comme il boit de l'alcool (« *On est des bons vivants, alors je buvais mon petit apéritif et tout, et puis mon petit shit le soir...* »), mais l'héroïne, dont la consommation va devenir incompatible avec d'autres rôles sociaux :

C'était en 1982. J'ai eu mon CAP en 1982, à 17 ans. Et puis, après, moi je rentrais dans la vie, j'avais mon CAP, mon permis de conduire, je travaillais, j'avais tout. Je manquais de rien, y'avait qu'un seul truc que je connaissais pas, c'était ça. Je fréquentais que des mecs qui étaient comme moi. On bossait tous, hein ! On avait tous un patron et tout, et puis je les voyais, ça faisait deux ou trois semaines qu'ils prenaient devant moi, ça

12. Dans le contexte des années 1990 de chômage de masse, on peut se demander si la participation au trafic n'a pas joué quasiment un rôle de filière préprofessionnelle. Sur le trafic comme travail, voir Bouhnik et Joubert (1992), Ruggiero et South (1996), Duprez et Kokoreff (1999).

13. Ce point ne sera abordé qu'au deuxième des quatre entretiens réalisés entre 1997 et 2000 en détention. Il indique que le fait de rencontrer sur une période étendue une même personne peut diminuer l'effet de censure. Par ailleurs, lorsque l'on sait que durant cette période Bruno est sorti trois fois de prison, il révèle aussi la vulnérabilité structurelle dans laquelle celui-ci se trouve.

changeait rien dans leur vie. Je me suis dit : « Je vais rentrer dans leur trip pour être dans la même soirée, dans la même ambiance qu'eux. » Et puis voilà, et puis voilà.

Quoi, voilà ? Qu'est-ce qui s'est passé après ?

Bah après, c'est con à dire ça, mais... faut pas le dire, mais je vais le dire, on arrive à aimer cette défonce. Le premier petit joint, on fume un joint, on rigole, on est heureux, on se sent bien. Donc le lendemain, on s'en refait un petit. C'est pareil la drogue. L'alcool, c'est pareil. On se fait un bon repas, on l'arrose de deux bons verres de vin, on se sent bien, on est heureux. Dès qu'on peut recommencer un bon repas, on va recommencer et ainsi de suite. Et puis voilà (26 mars 1997).

Cet extrait d'entretien dit bien la dimension collective d'une initiation vécue comme un plaisir tout en étant appelée – rétrospectivement – à devenir un destin pour ces jeunes ouvriers qui habitent des quartiers à mauvaise réputation. Pourtant les parcours ne sont pas aussi linéaires que le disent ces derniers. Tout d'abord parce que, bien souvent, les contacts avec la justice et la prison sont précoces, même s'ils n'ont pas pour « cause » la drogue. Ensuite parce que, si la rencontre avec l'héroïne constitue un point de rupture ou de bifurcation, elle ne doit pas masquer d'autres moments facilement discernables dans les récits de carrière : le passage du *sniff* au *shoot* et le changement de milieu d'usage qui l'accompagne (« *et puis un jour, j'ai été dans une autre soirée, c'étaient pas des sniffeurs, c'étaient des seringueurs* ») ; la perte de l'emploi qui résulte du processus de dépendance (« *on est trop en manque pour se lever, et même si on peut, le boulot y suit pas, le patron, il le voit...* ») mais qui reste une décision propre (« *c'est toujours moi qui ai pris mon compte* ») ; la délinquance qui s'impose (« *il fallait que je me débrouille de l'argent* ») et la situation de récidive légale qui alourdit la sanction pénale. Enfin, en dépit de ce processus de dégradation, le capital économique et culturel acquis reste une ressource (« *j'ai un métier dans les mains* ») et un ethos (« *j'ai une mentalité de travailleur* »), y compris en prison lorsque le travail exercé redonne sens et fierté.

C'est aussi le registre d'expression du plaisir à travers l'homologie alcool/drogues illicites (petit joint/petit apéritif, défonce/bon repas, etc.) qui constitue un motif socialement appris et significatif¹⁴. On pourrait y voir l'expression d'un *habitus de classe* se traduisant tout particulièrement dans le rapport au corps à travers la prise de « drogues dures » qui « défoncent » et permettent d'oublier la pratique même de l'injection, la seringue. Ce lien est aussi un aspect des cheminements étudiés. En effet, l'alcool, plus ou moins associé à la violence, occupe une place importante

14. Sur ce point, voir les analyses de Mauger et Fossé-Poliak (1983).

dans l'histoire des toxicomanes des cités. Comme bien d'autres, Bruno a grandi dans un milieu familial très marqué par l'alcoolisme : son père est mort d'un cancer du foie en 1991 ; sa mère faisait de l'hypertension, elle s'est mise à boire après le décès de son mari et est décédée en 1998 ; quant à sa sœur, sans emploi, mariée avec deux enfants, « *elle boit, elle petite, elle arrête, elle petite* » ; avec son mari, qui est employé dans une papeterie, « *ils s'engueulent à cause de l'alcool* ». Cet exemple n'est pas isolé. On pourrait prendre celui d'Abensour, dont le père a fui la guerre d'Algérie en même temps que la misère, d'abord en Tunisie puis en France, à Nanterre. Ayant grandi dans ce qu'on appelait alors la « zone », la trajectoire d'Abensour prend une tournure nouvelle à la suite d'une orientation scolaire malheureuse. Il commence à prendre de l'héroïne à 16 ans. C'est ainsi qu'il évoque son père et l'ambiance régnant au domicile familial :

Il buvait beaucoup de ce temps-là, il buvait. Toujours, il avait sa bouteille de rouge. Alors je peux pas te dire si c'est son boulot ou la bouteille qui le fatiguait. Il était bourré tous les soirs. Quand il arrivait défoncé, on avait peur, il était très méchant, il frappait ma mère, il nous sortait des gros mots, on était petits. Il traitait mes petites sœurs de putes, il nous disait : « Allez vous faire voir par les pédés et tout. » Moi j'aimais pas trop rester à la maison ; les filles, elles pouvaient pas sortir, mais nous, on se cassait dans la rue (15 mars 1997).

L'alcoolisme et les violences familiales sont souvent évoqués par les intervenants spécialisés afin de rendre compte des parcours vers l'héroïne, la consommation de produits injectés symbolisant une forme de violence contre soi. Bouhnik (1994) rejoint en partie cette perspective dans la classification qu'elle propose en distinguant un type de configuration biographique basé sur la continuité de l'alcoolisme du père à la toxicomanie du fils. Mais ce type n'épuise pas la variété des cheminements, et la citation ci-dessus amène aussi à prendre en compte les conditions de socialisation des adolescents et leur différenciation selon les sexes dans ce contexte social.

La présence des filles dans la rue est en effet peu importante. Il semble que rares sont celles qui consomment ou revendent de l'héroïne dans les quartiers étudiés¹⁵. L'une des explications données par les enquêtés, quand on leur pose la question, réside dans la surveillance effectuée par les frères : les fratries nombreuses et l'interconnaissance favorisent cette

15. Contrairement à la situation observée aux États-Unis où la combinaison de divers facteurs structurels a contribué à la montée en puissance des femmes dans l'organisation de revente de la cocaïne (Fagan, 1995), on n'observe pas de phénomène comparable dans les quartiers que nous avons étudiés en région parisienne.

forme de contrôle communautaire. Cela ne signifie pas que ce phénomène n'existe pas dans les quartiers étudiés ; il est simplement plus diffus et caché. Certaines femmes envoient leurs proches s'approvisionner, d'autres négocient avec les *dealers* pour obtenir le produit contre des relations sexuelles. La prostitution, si elle semble limitée, existe, mais davantage en direction de Paris que dans les quartiers. En ce qui concerne le *deal*, certaines femmes apparaissent comme de véritables figures connues dans tout le département. L'une d'elles est issue d'une famille dont l'implication dans le trafic est notoire : un de ses frères qui revendait de l'héroïne est mort dans des circonstances étranges, après son interpellation par la police ; un autre a été condamné à sept ans de prison pour trafic ; l'aîné a été condamné à cinq ans pour une affaire mixte. Si cette femme est bien connue dans le quartier et les communes voisines, cela témoigne de l'étroitesse de ce petit monde de la drogue.

Par contre, bon nombre d'observations nous indiquent que ces conduites illicites s'inscrivent dans la continuité du mode de vie des jeunes garçons des cités. Prenons l'exemple paradigmatique de ceux que nous appellerons, pour reprendre leur propre désignation, les « Nanterriens¹⁶ ». Ces jeunes garçons issus de familles immigrées, en particulier algériennes, ont grandi dans la commune de Nanterre, au milieu des bidonvilles puis dans les cités de transit au cours des années 1960 et 1970. Ils suivent à peu près normalement leur scolarité dans l'enseignement technique jusqu'à 16 ou 17 ans, passent leur CAP et commencent à faire des petits boulots. C'est alors qu'ils fréquentent les quartiers parisiens de Pigalle et de Barbès, la rue Montmartre, l'Opéra, pour peu à peu s'inscrire dans un style de vie marginal :

J'ai connu un homosexuel qui était un peu voyou, un peu délinquant tu vois. C'était un cambrioleur. J'ai commencé à faire ça avec lui... Et puis par la suite, on a continué entre copains. On allait voler, on avait de l'argent, on trouvait que c'était trop facile. Au début, on s'achetait des fringues, on allait en boîte de nuit. On faisait beaucoup d'argent avec les machines de la RATP, les machines dans le RER. On trouvait que c'était vraiment un jeu d'enfant, il suffisait de casser une machine et on trouvait 10 000, 20 000 F [en anciens francs], juste en pièces. C'était vraiment facile et ça a duré un moment. [...] Et puis à cette époque-là, on a commencé, on était une bande de copains, on vagabondait, on dormait pas, des fois on passait des nuits en boîte de nuit. Pendant des jours, on

16. « Nous, on sait qu'on a vécu à Nanterre, on a grandi ici, même si on a démenagé, même si on a habité Vanves, Anthony ou dans les alentours, on est toujours des Nanterriens, trop de nous-mêmes. » Sur la constitution de l'identité locale, dans ce cas précis, voir Ségalen (1990).

rentrait pas à la maison. Quand je rentrais à la maison, c'était mon père, il m'engueulait, il me frappait, alors bon, j'évitais de rentrer, j'essayais de me démerder, je pensais qu'on allait pouvoir s'en sortir tout seul (14 avril 1999).

C'est dans les boîtes de nuit parisiennes que ce groupe de copains commence à consommer de l'héroïne, « par hasard », pour reprendre leur terme.

Après on a commencé à toucher à la came. C'était en boîte de nuit, je me souviens, on buvait pas d'alcool, on était vraiment pas attiré par l'alcool, on fumait que du hasch à cette époque-là. Et puis un jour, on était en boîte, on n'a pas trouvé de haschich, et il y a un type qui nous a proposé de la « blanche ». On était encore naïf, on ne savait pas trop ce que c'était. On s'est un peu concerté entre copains. Y en a un qui disait : « oui, on va en prendre », il y en avait un autre qui disait : « non ! ». Et puis tout compte fait, on en a pris. Ça a commencé comme ça.

C'était de l'héro ?

Ouais, c'était de l'héro. Ça a commencé comme ça. On a sniffé ça. Il y en a qui se sont sentis mal. Moi non plus je ne m'étais pas senti très bien la première fois. Peut-être un mois ou quinze jours..., je ne sais pas trop combien de temps après, on a commencé à renouveler l'opération. Petit à petit, on a aimé ça. Au début, c'était que les fois où on allait en boîte, en dehors, quand on était dans la cité, les jours de la semaine, on n'y pensait pas. Il y en avait pas dans notre quartier, c'était pas comme maintenant. Avant fallait vraiment être branché, il fallait aller en boîtes de nuit à Paris, dans les cafés, fallait vraiment connaître. Nous, on connaissait que ce plan-là, c'était en boîte de nuit. Un Tunisien qui vendait la came (14 avril 1999).

Que s'est-il passé pour que brusquement, entre 16 et 19 ans, Abdellah, Nordin, Mohamed, mais aussi Pascal et Laurent et bien d'autres, parfois plus jeunes encore, deviennent toxicomanes au tournant des années 1980 ? Faut-il incriminer l'école dans la genèse de la toxicomanie ? Est-ce plus largement la logique sociale de l'immigration qui a conduit à la marginalisation de ces « enfants illégitimes » (Sayad, 1991) ? Quelle place accorder à des facteurs contextuels tels que les logiques de l'offre et le redéploiement de l'économie de la drogue ?

2.2.3. DE L'USAGE À LA REVENTE

Au début des années 1980, les « banlieues » font parler d'elles, mais la drogue et l'héroïne en particulier n'y ont pas la place qu'elles occuperont quelques années plus tard. Durant cette période, le quartier de la rue Montmartre, situé dans le IX^e arrondissement, est un des hauts lieux de

la nuit parisienne, avec ses boîtes de nuit célèbres dans les milieux branchés. Dans la rue se côtoient touristes et *pickpockets*, « gays » des beaux quartiers et jeunes « beurs » des cités défavorisées. Ces derniers sont encore des usagers occasionnels, qui font la fête et ne connaissent pas d'autres « plans ». C'est toute la différence avec leurs « petits frères » qui, eux, n'auront pas besoin d'aller à Paris pour acheter leur paquet, disponible sur le marché du « coin de la rue ».

Le passage du trafic des quartiers parisiens vers les cités de banlieue va se faire progressivement (Fatela, 1992). Une note sur la toxicomanie, rédigée en 1983 par un chargé de mission auprès du secrétaire d'État aux affaires sociales, souligne que, si l'héroïne est présente parmi les jeunes depuis plus de dix ans, « on assiste depuis trois ans à une véritable flambée de cette forme de toxicomanie ». Et de préciser les transformations du marché :

Les lieux de vente sont situés principalement au coin de la rue Montmartre et du boulevard Montmartre, à Belleville, aux « Quatre Temps » de La Défense au-dessus de la patinoire, mais depuis quelque temps les revendeurs ne cèdent leur marchandise que par quantité de 5 grammes. On assiste donc à la naissance de petits revendeurs (*dealers*) qui vendent dose par dose aux « Quatre Temps » de La Défense et dans toutes les cités concernées. Dans une cité de Nanterre, le trafic serait beaucoup plus important¹⁷.

Un usager-revendeur aujourd'hui âgé de 42 ans, qui a commencé à consommer à l'âge de 16 ans, décrit ce processus. Un rien nostalgique, il souligne la modification des pratiques et des valeurs qui les sous-tendent :

Avant tu trouvais pas de came en banlieue. C'était Belleville ou rue Montmartre ou l'Îlot-Chalons... C'est depuis les années 1980 que la schnouf, elle arrive en banlieue. Après ça a commencé à arriver à La Fourche, Brochant¹⁸, tout ça là... [...] Ah moi je l'ai vu arriver parce que je vais te dire un truc, bon avant tu allais, tu faisais ton cambriolage ou ton petit braquo de merde, là, tu montais à Paris, tu achetais ta dose. Mais maintenant, c'est plus ça. Tu descends de chez toi euh, vider la poubelle, ben voilà ! Devant ton vide-ordures, t'as un type en train de se piquer parce qu'à côté, à côté l'autre, il lui vend de la schnouf. Tu vois, y a eu, si tu veux, une autre forme de délinquance, c'est pour ça que je dis nous, à notre époque, c'était pas pareil. On allait chercher notre argent ! (30 septembre 1996)

17. Note sur la toxicomanie dans les Hauts-de-Seine, ministère des Affaires sociales, 1983.

18. C'est-à-dire sur la ligne de métro desservant la proche banlieue Nord-Ouest de Paris.

C'est dans ce contexte de bouleversement de l'offre que s'inscrivent les parcours des personnes rencontrées. S'installant dans un processus de dépendance (Ingold, 1985), elles sont interpellées et condamnées à des peines de prison ferme, après avoir été incarcérées comme mineures. C'est le cas d'Abdellah, qui est condamné à quinze mois de prison pour vol à l'âge de 20 ans :

Je suis sorti en 1982, en pleine forme, et je pensais vraiment dans ma tête que j'allais pas retoucher à la came. Et quand je suis sorti, je voyais qu'il y avait tellement de fric à faire là-dedans [la revente], je me suis dit au lieu de voler et de prendre de l'argent pour aller en acheter, je vais acheter de la came par cinq grammes, par dix grammes, et puis je vais essayer de voir les types qui en veulent. J'ai commencé à vendre.

Sur ton quartier ?

Ouais, sur mon quartier, sur ma ville, c'était en 1982. En sortant de prison, j'ai commencé à vendre. Au début ça marchait bien, c'est malheureux à dire mais ça marchait bien. C'est fou l'argent que ça ramène. Ça ramenait beaucoup d'argent (14 avril 1999).

Il n'est plus question de faire un ou deux cambriolages par mois : avec la consommation d'héroïne, les besoins financiers augmentent. La revente apparaît comme une ressource pour ceux qui ont été incarcérés à plusieurs reprises. D'autres ne revendent pas dans leur quartier où, à cette époque, la pression des grands frères est encore forte pour éviter le *deal* de rue et l'afflux de toxicomanes : de la rue Montmartre où ils s'approvisionnent, ils se rendent aux « Quatre-Temps » à La Défense, lieu de rencontre de nombreux usagers d'héroïne, accessoirement « tireurs » (pickpockets), faisant les poches ou les sacs des passants dans les escaliers mécaniques. Jusqu'au moment où ces activités illicites sont jugées intolérables au sein de ce nouveau quartier d'affaires et où les opérations de police se multiplient, alors qu'à la même période le *squat* de l'Îlot-Chalons est fermé. Résultat indirect et bien connu : le marché se déplace et se restructure dans les cités de la proche banlieue.

Cela dit, tout le monde ne revend pas. Certains même l'affirment avec force lors des entretiens. C'est le cas de Bruno, qui tire ses ressources de vols simples : « *Je n'ai pas la mentalité pour dealer* », dit-il ; pour trouver sa came, il va « fouiller », au petit matin, les cages d'escalier des immeubles de son quartier en quête des paquets cachés par les « petits jeunes ». Autre exemple, celui d'Abdelmaleck, qui commence à fumer du cannabis à 15 ans et à sniffer de l'héroïne à 16 ans, en boîte, avec les autres, rue Montmartre :

Non je ne voulais pas parce que j'avais peur [...] D'abord, alors question, moi, les grands frères et tout, ils m'ont fait, ils m'ont prévenu... : « On n'a pas intérêt à entendre dire que t'es en train de revendre de la came ou un truc comme ça. » Moi vendre à quelqu'un que je connais, j'avais peur de,

de, si je me mettais à ça que le mec, il fait une OD [overdose]. T'imaginai le mec que je connais depuis l'enfance, à cause de moi, il me demandait un paquet, il tapait une OD... Je pouvais pas vendre à quelqu'un que je connais, même vendre à n'importe qui, même que ce soit quelqu'un que je ne connais pas. J'ai jamais vendu de la drogue, j'ai jamais dealé, même que ce soit l'héro ou le shit (19 mars 1997).

La pression des grands frères, mais aussi celle des familles (« les parents, on se connaît, ça va faire des problèmes de famille graves »), opère comme un mode de contrôle sociétal pour reprendre le terme de Castel et Coppel (1991). On peut y voir la morale du déviant (Ogien, 1996). Celle-ci peut valoir pour l'héroïne, qui est perçue comme la drogue par excellence, et non pour le cannabis. Mais il y a des arrangements avec la morale selon les situations :

J'ai jamais vendu de drogue ! Enfin, tout petit à la cité, j'ai vendu des barrettes, pour la fin de la semaine aller en boîte de nuit, payer à notre nana, faire rentrer quand même un peu de tunes, comme la plupart des jeunes. En ce moment, ils font... mais ils font pas ça avec du shit, ils font ça avec de la drogue dure. Moi je me rappelle un moment quand on était petit, on vendait du shit mais les grands qui venaient, ils nous disaient : « Voilà par rapport à votre shit, moi je vous donne quelque chose, vous me la vendez, je vous rabats les clients. » Et à la fin, à la fin de la semaine, même pas, à la fin de la soirée, je récupérais les sous, mais à la fin de la semaine, je faisais dans les 400 000 [4000 F]. Alors 400 000 à l'époque, c'étaient trois millions [30 000 F] aujourd'hui. On était heureux ! On prenait les 400 000, on allait chez nous, on donnait 1 000 balles à nos parents, ils les acceptaient, ils nous disaient : « Où vous les avez eus ? » On disait : « Ah ! on les a volés. » Mais en sachant ça, même s'ils étaient dans la religion, même s'ils avaient... ils faisaient leurs prières et tout, ils avaient un pardon parce que c'étaient pas eux qui venaient d'aller voler. Mais par rapport à ça, on arrivait à vivre, à payer notre loyer. Mais euh... de fil en aiguille, on est arrivé à... à ça. À se retrouver toujours dans les mêmes milieux, en sachant que c'était mal, mais on n'avait pas le choix... (26 mars 1997).

On touche là un point sensible des carrières dans le trafic : la redistribution des gains dans le milieu familial. Beaucoup de rumeurs circulent sur l'argent de la drogue qui ferait vivre les cités, en tout cas des familles entières. Dans tous les entretiens réalisés ici ou là, la plupart de nos interlocuteurs nuancent cette vision des choses : « nos parents n'auraient jamais accepté de l'argent sale ». Ce qui n'empêche pas toutes sortes de subterfuges ou de ruses, ni des arrangements au sein de la fratrie afin de satisfaire aux désirs des petits frères ou des petites sœurs.

2.2.4. UNE VULNÉRABILITÉ STRUCTURELLE

À un moment donné, les usagers ou revendeurs d'héroïne qui ont grandi dans ces quartiers pauvres sont pris dans ce qu'ils appellent un « engrenage » ou un « système ». Un premier dilemme se présente à eux pour financer leur consommation : voler ou revendre. Pour les filles, la prostitution peut constituer un autre choix possible, bien que rarissime dans les quartiers observés. Quoi qu'il en soit, le risque d'être interpellé pour usage, vol ou revente n'est pas négligeable dans ce contexte urbain, de même que, ce faisant, celui d'être incarcéré à mesure que cette séquence se répète. Il en résulte un style de vie rythmé par la répétition d'une même séquence : interpellation/prison/sortie précaire/reprise de la consommation, etc. Dans certains cas, cette séquence peut se répéter six ou sept fois durant des années. C'est dire que l'expérience de vie est ponctuée par les allées et retours en prison, la prison faisant partie intégrante d'une trajectoire plutôt qu'elle ne constitue une rupture (Bouhnik et Touzé, 1996). Mais cela n'est pas suffisant pour rendre compte des mécanismes qui concourent au bout du compte à la vulnérabilité structurelle (Bourgois, 2001) des toxicomanes des cités. L'analyse des effets conjugués des logiques institutionnelles et des logiques territoriales permet d'en rendre compte.

Dans ce processus, la logique pénale est centrale. Entrés dans cette phase de leur carrière, ces individus ne sont plus seulement désignés socialement comme « toxicomanes » dans leur face-à-face avec les policiers, magistrats et intervenants spécialisés ; ils sont définis comme « multirécidivistes » – jusqu'à reprendre à leur propre compte, pour certains d'entre eux, ce marquage institutionnel, comme ils ont intériorisé leur identité de « toxicomanes ». La plupart des entretiens menés en prison, tant à Nanterre qu'à Lille, ont été effectués avec cette catégorie de détenus. Si l'on reprend les cas d'Abdellah et de Bruno, le premier, né en 1961, a été condamné 17 fois entre 1977 et 1998 ; le second, né en 1963, a été condamné près de 20 fois entre 1981 et 1999. On sait que la logique des « précédents » pèse lourd dans le traitement pénal (Faugeron, 1991), en particulier pour ce qui concerne les infractions à la législation sur les stupéfiants (Guillain et Scohier, 2002). Elle se traduit par une expérience de la justice pénale bien particulière, engendrée par la prégnance des critères socio-individuels (origine sociale, nationalité) et l'« effet casier ».

Le temps passé en prison est, bien évidemment, un facteur puissant de récidive. La plupart des toxicomanes des années 1980 interviewés, lorsqu'ils n'ont pas connu la prison comme mineurs, ont eu une expérience précoce des institutions disciplinaires (depuis les centres de l'Assistance

publique jusqu'aux maisons de correction). Certains racontent le choc que leur a fait la prison, non pas tant dans sa matérialité, mais, paradoxalement, comme prolongement de la cité :

Ça m'a fait un choc sur le coup. [...] Y'avait tout le monde, y'avait tous les copains [...] déjà on était tous unis, alors on se retrouve en prison, comme si on était dans la cité mais tous enfermés. Et la plupart du temps, on était jeunes, on savait qu'on n'allait pas rester longtemps (19 mars 1997).

Plus généralement, on sait depuis Foucault (1975) que la prison est une machine à produire de la délinquance et, par là, un lieu de socialisation « déviante ». Ce qui se transmet et s'apprend, ce sont des façons de faire : les codétenus parlent beaucoup des coups qu'ils ont faits et de ceux qu'ils rêvent de faire, comment faire son argent, voler, échanger, revendre, où, auprès de qui, etc. Par l'intermédiaire des personnes rencontrées en détention, lors des promenades en particulier, un savoir pratique se constitue et se diffuse. En matière de trafics, si l'on procède par recoupement avec le contenu des dossiers judiciaires ou d'autres entretiens, les récits sur les passages à la frontière franco-belge, les marchés de la métropole lilloise, le fonctionnement des réseaux de trafic depuis le Maroc via l'Espagne sont d'un grand réalisme. Or, dans la mesure où ces faits dépassent le cadre territorial des quartiers étudiés, ils peuvent n'avoir été connus qu'en prison – en tout cas, on peut en faire l'hypothèse.

Un autre mécanisme institutionnel qui contribue à la construction sociale du multirécidivisme est l'emprise des dettes. Au début du premier des quatre entretiens réalisés avec Bruno entre 1997 et 2000, s'interrogeant sur les attentes du chercheur, il adopte une posture proche du sociologue en proposant une lecture tout à fait vraisemblable de sa carrière :

C'est sur le démarrage, comment on entre dans le système de la drogue que vous voulez savoir, au fait, ou pourquoi on y rentre ? Parce que moi je suis multirécidiviste, et je ne sais pas pourquoi. À chaque fois que je sors... Quand je suis en prison, j'ai toutes les dettes qui s'accumulent, quand on a un appartement, le loyer il court et tout, et quand on sort de prison, en fait, on est assommé par les dettes. On n'a pas une tune déjà quand on sort de prison, et en plus tout le monde vous demande l'argent que vous devez.

Tout le monde, c'est-à-dire ?

C'est-à-dire le trésor public, les HLM, les crédits qu'on avait pris avant de rentrer en prison, depuis six ans maintenant, je sors, j'ai envie de recommencer ma vie, j'avais un métier dans les mains. Mais [...] j'ai vraiment besoin d'argent, d'argent, d'argent, et je recommence à voler. Et puis voler comme ça, spontanément, non ! Faut prendre un petit truc, une petite force qui nous pousse à vouloir voler. Et la force, nous, ma génération à moi, on la trouve dans la came (26 mars 1997).

L'accumulation des dettes fait donc partie de ces *mécanismes producteurs d'emprise* auxquels il faut ajouter les amendes douanières (Duprez et Kokoreff, 2000). Les effets sociaux de ces mécanismes engendrent une double fragilité. Fragilité, d'une part, des positions de ceux qui ont été condamnés à de multiples reprises : fragilité professionnelle, faute d'emploi ou du fait d'une activité précaire (CDD [contrat à durée déterminée], intérim, stages, travail au noir...) peu rémunératrice et peu valorisante, fragilité administrative pour les ressortissants de nationalité étrangère qui rencontrent des difficultés à renouveler leur carte de séjour, sans parler de ceux qui sont menacés d'une expulsion du territoire national en tombant sous le coup de la « double peine ». Fragilité, d'autre part, engendrée par la capacité d'attraction du système de vie structuré autour des conduites illicites dans les quartiers. Cette capacité d'attraction n'est peut-être jamais aussi manifeste que lors des sorties de prison. En effet, les « sortants », après une période d'abstinence et de remise en forme, se trouvent confrontés à toutes les sollicitations du quartier (produits, trafics, combines). Ils ne peuvent pas ne pas retrouver leurs copains toujours dans la « came ». Ils finissent ainsi par en reprendre et par répéter les séquences analysées plus haut.

C'est la conjugaison de ces deux types de facteurs – la fragilité statutaire induite par les contraintes de l'administration et du marché du travail, d'une part, et l'attraction d'un style de vie fondé sur des pratiques illicites, d'autre part – qui permet aussi de rendre compte des rechutes et ratés qui ponctuent les trajectoires de la toxicomanie. Une illustration concrète de ce processus nous est fournie par Abdellah, qui a gardé sa nationalité algérienne, à la différence de ses frères et sœurs. Sorti de prison en mars 1997, il ne trouve pas de travail :

J'avais des problèmes de papier pour qu'ils me donnent la carte de séjour et tout, et puis bon, de là, j'ai commencé à faire des démarches et tout, et ça m'a vraiment bloqué parce qu'ils m'envoyaient de la Préfecture au Consulat, et du Consulat, ils m'envoyaient à la Préfecture. Ça fait que j'étais en permanence avec un titre de séjour provisoire, et puis bon pour faire certaines démarches administratives, c'est... on galère quoi. T'as le droit à rien. Tu vas faire ta demande de RMI, on te la refuse, tu t'inscris au chômage, sans t'avertir, bon, on te radie. Je commençais à en avoir marre, et puis bon voilà c'est la galère, tellement j'étais dégoûté, j'ai commencé à fréquenter des copains qui étaient un peu dans la came, c'est toujours le même système. C'est là que j'ai recommencé à les fréquenter petit à petit, et puis de temps en temps, ça a commencé, j'ai commencé à toucher à la came, et puis ça fait..., j'en avais marre quoi ! La drogue, c'est des vols, c'est l'argent, c'est le business quoi ! En fin de compte, j'ai rien fait quoi, quand je regarde bien, j'ai rien fait (15 décembre 1998).

Un an plus tard, il sera à nouveau interpellé pour vol et condamné à 18 mois de prison. On ne peut donc pas se cantonner à invoquer les propriétés pharmacologiques des substances consommées pour rendre compte des trajectoires des usagers d'héroïne. Intervient aussi la dimension sociale des pratiques en jeu, c'est-à-dire « l'intégration de l'individu dans un milieu de toxicomanes [qui] le lie à un système d'obligations » (Castel, 1998, p. 228). Cette dimension n'échappe pas à cette catégorie d'usagers de drogues lorsqu'ils déploient des stratégies d'évitement à l'égard de leurs anciens amis, « *qui ne parlent pratiquement que de ça* », et fréquentent plutôt ceux qui ne consommaient pas ou qui ont réussi à s'arrêter, encourageant les autres à sortir de ce système. Autrement dit, si la toxicomanie dans les quartiers pauvres peut se comprendre comme une forme de *réaffiliation*, puisque y échapper c'est s'extraire des liens forts qu'elle noue, les toxicomanes apparaissent comme des désaffiliés par excellence à un moment donné. Tous ceux qui ont dix ans et plus d'ancienneté dans ce monde disent la difficulté de recommencer tout à zéro, la trentaine passée, sans rien à eux, à être sur un fil. Bruno est un cas limite : « *J'ai plus rien qui m'accroche à la vie, j'ai pas de femme, j'ai pas d'enfants, j'ai plus de famille, et je dois énormément d'argent, alors c'est dur d'être motivé.* » Il a fait sa première postcure il y a deux ans, à 35 ans, avant de repartir après un échec et une nouvelle arrestation-condamnation-incarcération dans une autre structure. Il a choisi de préparer sa sortie en participant à un programme de substitution au Subutex en détention, alors que trois ans auparavant il rejetait avec force cette solution.

C'est une autre particularité de cette génération d'usagers : son accès aux structures de soins – spécialisées ou pas – a été sacrifié à d'autres enjeux, alors même qu'elle a été particulièrement exposée aux risques de contamination du VIH (virus du sida) et du VHC (virus de l'hépatite C). Entre les logiques lourdes de l'ordre public et du pénal d'un côté, et celles du quartier de l'autre, peu de place a été laissée à la prise en compte des enjeux de santé publique et de prévention. On ne s'étonnera pas que, de leur côté, les toxicomanes rencontrés aient longtemps cru qu'ils pourraient s'en sortir tout seuls :

Bon, j'ai coupé avec la prison. Tu me diras c'est pas la même chose, mais bon, je ne sais pas. J'ai toujours cru que j'arriverais à m'en sortir tout seul, en fait, Michel. J'ai jamais été frapper à une porte d'une association quelconque, ou aller dans une postcure. J'ai toujours cru que j'allais m'en sortir, que le seul type qui pouvait m'aider, c'était moi-même. Le seul type qui pouvait me sortir de cette merde, c'était moi, avec du courage et de la volonté, surtout de la volonté. J'ai toujours cru ça. Et puis maintenant, jusqu'à présent, je me rends compte que non, il aurait fallu, peut-être, un suivi thérapeutique, voir des psychologues de temps en temps. Je dis pas que

ça aurait réussi, mais ça m'aurait fait du bien, et ça m'aurait aidé beaucoup. Puisque j'ai jamais été..., en fin de compte, faire une postcure. La seule fois où j'ai fait une sorte de cure, c'est quand ma famille m'a emmené, en 85, ils sont partis en vacances en Espagne... Ma mère leur a dit : « Vous pouvez l'emmener avec vous, le laissez pas ici, il va crever sinon. » J'ai été avec eux, et je suis resté pendant un mois là-bas. Le premier jour, ça a été dur, j'étais allé voir un médecin. Bon, j'ai décroché, et ça allait, par la suite. C'est la seule fois où j'ai décroché, en vacances. J'avais été aussi une autre fois en 83. Mais c'était avec des amis, on se faisait envoyer de la came par lettre, pour te dire, par la poste (28 mars 1997).

2.3. L'ENGAGEMENT DANS LE TRAFIC AU COURS DES ANNÉES 1990

Que sont devenus les membres de cette génération ayant commencé à consommer et à revendre de l'héroïne au début des années 1990 ? La diffusion de l'héroïne dans les quartiers, on ne le répétera jamais assez, a eu des effets dramatiques. « *J'ai eu des décès qui m'ont suivi à longueur de temps* », répétera l'un ; « *tous ceux de notre époque, la plupart ils sont partis* » souligne un autre, qui a perdu son frère et son cousin ; « *mes amis, ils ont tous fini au cimetière* », dira encore un autre. Bien que ce phénomène soit quasi impossible à quantifier, de nombreuses familles ont été touchées par les effets conjugués de l'héroïne et du sida. « *Survivants* », « *rescapés* », « *dinosaures* », telles sont les expressions utilisées dans les cités pour désigner ceux qui ont échappé aux surdoses, au sida, au suicide (réel ou déguisé). Les « *tox* » qui approchent la quarantaine alternent des périodes d'abstinence et des périodes où ils sont « *à fond dedans* », vont et viennent entre prison et quartier. Malades, le corps marqué, habillés pauvrement, on les nomme ici ou là les « *schlagues* » ou les « *gueux* » – expressions renouant étrangement avec l'ancienne imagerie des vagabonds. Dès lors, on comprend qu'ils aient pu jouer la fonction d'image repoussoir auprès des nouvelles générations. Au moins un temps, leur histoire a pu dissuader ces dernières de prendre massivement de l'héroïne.

Le paradoxe, c'est que ce processus n'a pas empêché l'essor du trafic d'héroïne, puis de cocaïne, entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990. On peut y voir l'effet d'une stratégie d'ordre public visant à « nettoyer » la ville-centre et ses espaces publics et à cantonner les marchés de la drogue dans les quartiers périphériques. Mais c'est aussi le *business* qui a changé dans cette période. Si, d'après nos informateurs de terrain, ceux qui contrôlent les marchés sont à peu près les mêmes qu'il y a dix ans, les modes d'organisation sont devenus plus complexes. Une triple transformation est survenue : un redéploiement d'échelle du trafic qui, de

micro-locale, est devenue départementale, voire interdépartementale, avec la constitution de réseaux de trafics bénéficiant de supports logistiques et sociaux variés ; le développement des polytrafics (héroïne, cocaïne ou crack, speed, Subutex) visant à s'adapter à la concurrence et à la tendance persistante à la polyconsommation de produits d'usage illicite et licite ; l'émergence à côté des logiques de quartier de logiques basées sur le caïdat, avec des modes d'action et de représentation évoquant fortement les mafias. Par ailleurs, ceux qui participent au *deal* (rabatteurs, guetteurs, revendeurs, transporteurs, etc.) semblent plus souvent des non-usagers attirés à la fois par un motif économique et par la mythologie entourant le « *dealer* des cités ». Demeurant bien plus lucratifs que le marché du cannabis, souvent plus artisanal et atomisé, les marchés de l'héroïne et de la cocaïne ont ainsi tiré parti des ressources offertes par cette armée de réserve de jeunes sans avenir, déscolarisés, sous influence, chômeurs ou travailleurs précaires, avides de prendre place dans la société de consommation et de s'en approprier les signes les plus valorisés. Bref, on est passé d'une logique d'autofinancement de la consommation à une logique marquée par une professionnalisation du trafic. Du coup, de nouveaux cheminements et stratégies se dessinent qu'il nous faut maintenant décrire.

2.3.1. SCÈNES DE REVENTE

Ce qui est remarquable, c'est la tension qui règne sur les lieux de *deal* et, plus encore, le durcissement des échanges entre usagers et *dealers*. On pourrait multiplier les citations faisant état de l'insolence, du manque de respect, de la violence verbale ou physique à l'égard des usagers (« un tox, il faut l'insulter »). Et les observations sur le terrain confirment largement cette tension palpable et le climat de suspicion que renforcent les interventions policières. On peut interpréter ces situations comme l'un des effets des transformations du trafic. Ainsi, il y a d'un côté les toxicomanes qui sont affaiblis par le manque, les pressions policières, les maladies, des conditions de vie précaires, réduits à des rôles subalternes dans la délinquance (intermédiaires, rabatteurs, voleurs, receleurs occasionnels), portant les stigmates de la dégradation et perçus comme indésirables dans les cités ; de l'autre, il y a les revendeurs, animés par l'appât du gain, agressifs, voire méprisants à l'égard de leurs clients, peu sociables ou compréhensifs, refusant de négocier les prix ou les quantités, ce qui les rend aussi plus vulnérables, les usagers ayant moins de scrupules à les balancer. La concurrence s'est accrue, la présence policière aussi, laquelle peut être instrumentalisée de diverses manières¹⁹.

19. Pour une analyse plus développée de cet aspect des rapports sociaux du trafic, voir notre article (Kokoreff, 2000).

Afin de rendre plus sensibles les changements qui se sont opérés, arrêtons-nous sur ces deux scènes de transaction dans la même cité, telles qu'elles sont décrites par Bruno. La première se passe au milieu des années 1980 :

Ben t'avais les mecs qui avaient 20 ans qu'avaient leur came, et puis t'avais leurs petits frères qui avaient 10, 11 ans. [...] Dès qu'ils voyaient une voiture arriver, comme ça, tous les petits, ils se battaient, c'est à celui qui courrait le plus vite. Ils disaient : « C'est mon client, c'est mon client. » Le petit jeune, il courait voir son frère et son frère entre-temps, il préparait deux paquets, et quand toi tu arrivais, il te disait : « Tiens, ça y est, tiens, mais va-t-en, va-t-en. » Il fallait vite que tu t'en ailles (26 mars 1997).

La deuxième scène a lieu dix ans plus tard. Du *deal* à ciel ouvert, on est passé à un dispositif où les revendeurs agissent masqués (dans les caves, les escaliers) et armés, ce qui rend plus difficile leur identification par les usagers et l'action de la police. On les appelle les « Ninjas » :

Tu fais la queue dans ..., tu sais le grand bâtiment qui est en face le mien, alors ils attendaient qu'il y ait au moins trente toxicos qui attendent dans les escaliers, puis d'un seul coup, tu voyais deux dealers arriver, alors l'extincteur, la lacrymogène, la batte de baseball, le couteau, tout ce qu'il faut, et cagoulés.

– Toi, combien tu veux toi ?

– Moi je veux deux !

– Tu prépares tes cinquante sacs !

Tu lui donnais et il te donnait tes deux demis.

– Casse-toi par l'autre côté.

– Il y avait la queue, et t'avais trente toxicos qui passaient et voilà (15 décembre 1998).

En est-on toujours là ? Il conviendrait de prendre en compte, plus qu'on peut ne le faire ici, les changements intervenus dans l'organisation du *deal* avec la banalisation des téléphones portables. Un simple coup de fil suffit pour contacter un revendeur et se mettre d'accord sur un lieu de rendez-vous. De la sorte les livraisons à domicile peuvent être favorisées. C'est une situation intermédiaire décrite par Mourad, dont on abordera plus loin l'itinéraire :

Vous faisiez tout vous-même ?

Oui, je faisais tout moi-même. J'aimais bien préparer.

Y compris au détail, dans la rue ?

Oui, [...] je connaissais, même... sur le bip. J'étais fou, j'étais un inconscient. Je vendais, je leur disais, je suis sur la came. Il y en a qui me bipaient à 3 heures du matin. Je leur donnais rendez-vous en face de chez moi, dans le hall. Je descendais en claquette, en peignoir pour leur donner. J'étais barré, je lâchais rien.

Vous faisiez tout ?

Tu veux 200 F, je te donne 200 F, tu veux 400 F, je te donne 400 F. Je me déplace, j'allais chez eux. Ce n'est pas eux qui se déplaçaient. Je suis un des premiers à avoir fait ça. Maintenant, tout le monde le fait.

Ça majore les prix ?

Non, mais ce qu'il y a c'est que, moi, je pense qu'il y a moins de risques. C'est grillé dans la rue.

Bien qu'elles puissent être encore observables aujourd'hui, ces scènes de *deal* font entrevoir les modifications enregistrées depuis vingt ans dans la revente au détail. Dans un premier temps, c'est l'invisibilité (de la rue aux bâtiments, des halls et escaliers aux caves, du face-à-face à l'anonymat) qui est recherchée. Dans un second temps, c'est la mobilité (des « plans », des personnes). Sans être linéaires, ces modifications manifestent les capacités d'adaptation des acteurs du trafic et la labilité de leurs rapports d'échange.

2.3.2. LE RAPPORT AU PRODUIT

Un bon indice de ce processus de professionnalisation du trafic est le rapport au produit. Si, dans le cas du cannabis, usage et revente vont de pair, en matière d'héroïne, de cocaïne ou de crack, il n'en va pas de même. Participer au trafic d'une manière ou d'une autre, c'est d'abord accéder à des ressources financières dans un contexte de chômage de masse et de précarité ; cela devient un travail, un *job*, un *business* et parallèlement, sur un plan symbolique, une façon d'acquérir une bonne réputation et d'être quelqu'un. Mais ces deux exigences ne sont pas faciles à associer à la consommation. Selon une opinion fréquemment entendue, il est incompatible de revendre et de consommer de l'héroïne.

Prenons l'exemple de Mounir, que nous connaissons de vue dans une cité avant de le revoir en détention. Il avait 24 ans au moment du premier entretien réalisé avec lui. Lorsqu'on lui demande quels sont les événements qui ont fait qu'il a rencontré le monde de la drogue, il décrit l'engrenage :

Ça c'est au début, t'es bien, t'es à l'école, tout va pour le mieux si on peut dire. Après le jour où tu te retrouves à la rue, le fait d'avoir des amis « oh ! ç'ui'là, il est bien habillé, ç'ui'là, il a plus d'influence », les gens qui

fument le shit, bon tu commences à fumer un petit peu, à goûter, après c'est un engrenage, tu rentres dedans, tu commences à fumer de plus en plus, après tu mets de l'argent pour t'acheter des affaires, donc tu commences à dealer, après la vie, plus on approche de l'an 2000, plus les temps sont durs, tu t'aperçois que le shit, ça ne rapporte plus. C'est pas que ça ne rapporte plus, c'est que pour rapporter, ça met trop longtemps; et tu vois tes amis à côté, toi t'es en galère, et eux, en un rien de temps, ils font rentrer, en deux journées, trois, quatre briques. Ça commence à travailler dans la tête et après, à force tu te dis: « Bon le shit, mets-le de côté, amène la came. » Tu commences à dealer un petit peu, juste de quoi te faire 500 ou 1000 F, 2000 F, même 4000 F, et après c'est un engrenage (11 avril 1997).

Cette entrée progressive dans la revente s'inscrit dans un processus beaucoup plus général de diffusion de l'héroïne dans les quartiers pauvres qui attire un certain nombre d'individus déjà impliqués dans d'autres trafics. L'héroïne est une marchandise plus que rentable; c'est dans ce sens que son arrivée a bouleversé les autres trafics (« elle a niqué le *business de shit* »); elle donne, du même coup, un statut qui sort du commun des petits revendeurs de cannabis. Au cours de l'entretien, Mounir se présentera comme un *dealer*, pas comme un consommateur²⁰. Telle est la condition pour ne pas se détruire la santé (être une « loque »), faire des affaires (ne pas « couler » ni « aller faire n'importe quoi pour aller pé-cho [“choper”] sa came») et être respecté (« les tox, les petits des dealers d'à côté, je les mettais tous à l'amende »).

Selon que l'on ait affaire à des revendeurs de rue ou à leurs pourvoyeurs, le rapport au produit est différent. Pour reprendre les catégories indigènes, les toxicomanes qui vendent, ce sont des rabatteurs, des « petits dealers »; sur une pile de dix, ils revendent six ou sept « képas » et en gardent trois ou quatre pour leur consommation. Les *dealers*, eux, ne consomment pas, sont joignables sur leur portable et vendent au gramme pesé. C'est un phénomène encore plus remarquable à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des trafiquants. Par exemple, ce Marocain de 47 ans, né dans la vallée du Riff, poursuivi pour avoir joué un rôle d'intermédiaire dans un important réseau de trafic international de cannabis, a commencé à fumer le kif à 17 ans. Mais au Maroc, sa consommation s'inscrit dans un tout autre contexte d'usage. En France, Omar ne fume ni tabac ni cannabis,

20. Lors de l'instruction de son affaire, il adoptera la position inverse. En détention préventive pour une affaire d'héroïne (dix doses trouvées à ses pieds, cinq chez lui), il minimisera son rôle de *dealer* et se déclarera consommateur aux policiers, cela en vue d'alléger la sanction pénale. Cette stratégie, si elle témoigne de la labilité des statuts selon les situations, vise bien évidemment à échapper à des sanctions lourdes.

il ne boit pas non plus d'alcool. Il interdit à ses enfants de le faire parce qu'ils sont trop jeunes pour se contrôler. C'est pour la même raison qu'à un certain niveau de trafic la règle veut qu'on ne consomme pas :

Il y en a qui sont consommateurs. Mais il y en a qui savent pas contrôler. Mais c'est vrai que la plupart des vrais trafiquants, ils ne fument pas. [...] Ils ne doivent pas fumer. Ils doivent travailler. Ils doivent avoir la tête fraîche pour travailler. S'il fume, il perd la tête. S'il sniffe, ça y est, il a plus de parole. Moi, si je vois quelqu'un sniffer de la cocaïne, je n'ai plus confiance. Il peut faire n'importe quoi. Il propose des trucs qui sont n'importe quoi. Il fait n'importe quoi. Il peut aller tuer (3 juillet 1999).

La consommation, notamment de cocaïne, altère ce que Tarrus (1997) appelle l'« éthique des réseaux » : celle qui repose sur la confiance en la parole donnée aux antipodes du modèle contractuel. Mais il en va aussi de ce que l'on pourrait appeler une éthique du travail bien fait :

Normalement quelqu'un qui vend, qui trafique, il ne doit pas faire cela. Il ne doit pas fumer, fumer pour consommer s'il veut. Mais il ne doit pas fumer ou boire beaucoup. Il faut être quelqu'un de sérieux. Il faut rester sur son travail. C'est comme si vous alliez à l'usine, vous travaillez au bureau. C'est pareil, il faut avoir la tête. Parce que les flics sont forts. Donc il faut faire des plans pour s'en sortir. Il faut avoir la tête, si vous n'avez pas de tête, vous n'allez pas travailler avec les pieds (9 juillet 1999).

2.3.3. LE TRAFIC COMME TRAVAIL

L'engagement dans le trafic local peut se comprendre comme un processus et répondre à des motivations diverses selon les moments. Les lycéens qui revendent des barrettes de *shit* dans leur établissement scolaire ou leur quartier ne peuvent être assimilés aux chômeurs qui « font la survie » en vendant quelques paquets d'héroïne pour un « grand » de leur cité. Ceux qui revendent pour s'acheter des habits et sortir les filles ne sont pas dans le même « film » que ceux ou celles qui revendent pour faire un « coup » (partir en vacances, s'acheter une voiture, subvenir à une dette, aider le retour clandestin d'un proche après une expulsion du territoire) ; pas plus que les uns et les autres ne peuvent être assimilés à ceux pour qui la revente est l'équivalent d'un travail leur prenant la majeure partie de leur temps.

Revenons au parcours de Mounir, abordé plus haut. Issu d'une famille algérienne de cinq enfants, Mounir avait 24 ans lorsque nous l'avons rencontré. Son père, arrivé à l'âge de 16 ans en France, a terminé sa vie professionnelle comme chef de chantier. Lorsque j'ai connu le frère cadet de Mounir, il était en terminale S, puis il s'est inscrit en classes préparatoires (section scientifique). Sa sœur a eu un brevet de technicien

supérieur (BTS) en comptabilité et travaille dans une grande entreprise. Un autre de ses frères a eu un BTS en comptabilité. Seul son plus petit frère, âgé de 13 ans, est à la rue comme lui, précisera-t-il. D'où la question déjà posée à d'autres : comment expliquer son parcours dans la délinquance et la drogue, alors que les autres s'en sont plutôt bien sortis ?

Ben, il faut dire franchement ce qui est, moi je vois qu'une réponse, c'est que quand j'ai commencé à démarrer tout ça, c'est que à mon avis, c'est la tentation du diable, et en plus, c'est que je devais être trop influençable. Et peut-être, tu sais, quand t'es jeune, histoire de jouer élégant aussi. On a peut-être de ça aussi. Mais après c'est même plus ça. Après, c'est ton job. Après c'est même plus question de flamber ou un truc comme ça, tu vois, toi, c'est ton job. C'est histoire de sauver ta peau, de remplir ta poche. Franchement, qu'est-ce que tu veux que je foute ? J'ai aucun diplôme.

T'as arrêté l'école...

... en troisième technologie. J'ai aucun diplôme. J'ai travaillé un petit peu, à droite à gauche, des deux mois en intérim, des trucs comme ça. Après, avec le placard, quinze mois pour homicide, je sors pendant cinq mois, je trouve rien. Je retombe six mois, je sors en provisoire, je reste quatre mois et demi dehors, je retourne trois mois, je sors, je reste un an, je retombe (11 avril 1997).

En quelques phrases est résumée cette expérience fragmentée du temps qui laisse peu de place à une position stabilisée et rend illusoire les projets d'insertion. Si les « raisons » invoquées peuvent passer pour des justifications, leur intérêt est d'être situées dans le temps : aux croyances (la tentation du diable) et traits de caractère (être influençable) succède la nécessité, celle faisant de la revente un moyen de survie faute de formation. Comment trouver un travail légal face au racisme des employeurs et aux effets du stigmate judiciaire ? Tel est le dilemme de bien des jeunes des quartiers pauvres.

Au-delà de la mythologie du trafiquant professionnel, on connaît assez mal les stratégies déployées par les petits revendeurs non pas seulement pour survivre mais pour rendre cohérentes aspirations et ressources. Aujourd'hui plus que jamais, le trafic est généré par une ambition de ne pas travailler à l'usine. Il y a cette volonté d'échapper aux conditions de vie qui furent celles des parents : « *Nous, nos parents se sont fait exploiter. Nous, c'est fini...* ». Mais en même temps, on retrouve le travail dans le trafic. Un acteur local remarque : « *La stratégie des jeunes qui ont 20 ans, c'est*

«on met de côté. Comme ça dans dix ans, on prend un boulot pourri mais au moins on aura ce qu'il faut».» Ce que dit d'une autre manière Mourad, petit revendeur devenu fournisseur :

On ne vend pas de la drogue pour le plaisir. À la rigueur celui qui vend de la drogue, il a raison d'essayer de faire sa vie, d'essayer de mettre de côté le plus rapidement possible pour démarrer la vie. Se lancer dans quelque chose de concret, de droit. Bon, il y en a qui ne peuvent faire que ça²¹ (26 juillet 1999).

2.3.4. AVOIR L'ESPRIT ENTREPRENEUR

Mourad offre une variante assez intéressante de ces cheminements dans le trafic, moins caractérisés par une logique de marginalisation que par une logique entrepreneuriale. Âgé de 23 ans lors de nos premières rencontres, il est issu d'une famille d'enseignants. D'origine algérienne, il a grandi à Issy-les-Moulineaux avec ses deux sœurs, ses parents, sa grand-mère et sa tante, loin de l'univers des cités. À l'adolescence, il déménage dans une commune proche qui a mauvaise réputation. Il poursuit sa scolarité au lycée jusqu'au bac, et lui-même se qualifie de « bon élève ». Peu intégré dans un quartier qu'il ne connaît pas, il se met à fréquenter par l'intermédiaire de la sœur de sa meilleure amie les jeunes des halls de sa cité qui revendent du cannabis. À ce moment, une rupture profonde survient dans son existence avec le meurtre de sa mère par son père qui, lui-même, se suicidera quelques mois après en détention. On est en 1995, Mourad a tout juste 18 ans. C'est peu après qu'il commence à revendre du cannabis dans son établissement scolaire. Pour autant, il réfute toute interprétation psychologique attribuant au drame familial la cause de son entrée dans la délinquance : « *C'est par palier que c'est arrivé. En deux ans, j'ai vraiment tout fait. J'en parlais à un copain, il m'a dit : "T'as fait en un an de temps ce que j'ai fait en dix ans".* »

Il commence par acheter 25 grammes, puis des « savonnettes » (250 grammes), avant de passer rapidement à des achats par kilos, qu'il partage avec deux de ses amis. Fait remarquable, alors que ses copains de classe et les gens autour de lui fument, lui-même n'est pas consommateur. Son contact le met en rapport avec un fournisseur d'héroïne d'une autre cité ; il lui propose de faire de « l'argent vite fait ». Mourad relève le défi. En 1996, il obtient son bac et arrête l'école. Il prend de l'envergure comme *dealer*, s'associe avec un autre revendeur d'héroïne et de cocaïne, qui revend dans la rue derrière chez lui. Il noue des relations qui l'amènent

21. Voir, dans un tout autre milieu social, les stratégies des « enfants de bonne famille » analysées par Missaoui et Tarrus (1999).

à rencontrer des « grosses têtes » dans une autre commune. Ces relations lui permettent de s'émanciper dans une certaine mesure des réseaux locaux. La situation s'inverse : c'est lui qui procure une marchandise de qualité et obtenue à bas prix à ceux qui le fournissaient à ses débuts. N'étant pas connu des services de police, il mène la belle vie. Pourtant les ennuis commencent. Il est interpellé, mis en examen et écroué une première fois pour trafic à peine deux ans après ses débuts. Trois mois après sa libération, il est à nouveau placé en détention préventive pour une affaire connexe au début de 1999. Bénéficiant d'une confusion de peine, il est finalement condamné à quatre ans de prison.

Dans son récit, plusieurs modes d'explication plus ou moins classiques sont mobilisés pour rendre compte de son cheminement : les effets de l'environnement (« *Si j'avais connu des voleurs je crois que je serais devenu voleur, si j'avais connu des braqueurs, j'aurais fait des braquages forts, je me suis réfugié dans la drogue, chez moi, y'a plus de gens qui font ça que de gens qui font pas ça...* »), mais, surtout, le désir de réussite sociale (« *avec l'éducation que j'ai eue, je ne pouvais pas ne pas réussir* ») et de reconnaissance par ses pairs (être un « bonhomme », c'est-à-dire quelqu'un). Dans le contexte où il vit, trouver de l'argent est une obsession : « *Il faut de l'argent pour s'en sortir, de l'argent pour sortir, il faut de l'argent pour les copines.* » Paradoxalement, de l'argent Mourad en a, puisqu'il a touché une indemnité d'assurance décès. Il part en vacances en Corse, aux sports d'hiver, s'achète des vêtements de marque, les premiers téléphones portables, une Golf VR-6, bref, il dépense sans compter pour lui et ses proches.

On retrouve dans l'itinéraire de Mourad un lien étroit avec l'évolution du marché des drogues dans les cités. En effet, on a assisté lors de la seconde partie des années 1990 à une recomposition du marché de cannabis. La concurrence est devenue de plus en plus forte, conduisant à la baisse des prix et des marges bénéficiaires. D'où des ventes qui portent sur des quantités de plus en plus importantes et une augmentation des risques en cas de coups durs pour les revendeurs. Mourad, lui, passe aux drogues dures. Il limite les risques au minimum en vendant à domicile, comme on l'a vu, prend ses rendez-vous sur portable ou se fait « biper » à toute heure du jour et de la nuit. Il compare le *deal* à une entreprise :

Oh! c'est une entreprise. Franchement, quand je vendais, j'ai toujours raisonné comme si c'était une entreprise. C'est maintenant avec le recul. Je me revoyais pas. Maintenant avec le recul c'était ça. Je me réveillais le matin, il faut payer le grossiste. Il y a [...] le bénéfice. Il faut payer les gens avec qui vous êtes. Il faut s'acheter ça. Des fois, il faut s'acheter des trucs, par exemple, la bouffe. C'est marrant parce que même la bouffe était

comprise dans le prix. Il y avait 1000 F par jour qui partaient pour la bouffe, les journaux. Moi... même si j'ai pas fait trop d'argent, je me suis fait plus manipuler qu'autre chose (21 septembre 1999).

Pourtant, dans ses débuts, Mourad déclare « tourner à 25 000 minimum par jour », parfois plus. Dans sa commune, en 1998, 100 grammes de cocaïne reviennent à 45 000 F, lui, il les touche à 35 000 F. Tout est affaire de relations, comme il l'explique :

Donc, j'ai connu des gens d'une cité [...] qui sont venus me voir pour me demander combien je touchais. Ils m'ont dit que si je prenais un peu plus.... C'est parti comme ça. Là, j'ai commencé à connaître les gens de B. À cette époque-là, ils nous donnaient, mais ils nous disaient qu'ils couraient des risques. Il y en a d'autres qui disaient : « oui, si tu lui donnes, il va te balancer ». Je me rappelle que c'étaient des bruits qui couraient souvent, et c'est vrai que je ne les connaissais pas.

Sorti de prison, dans la mesure où il n'avait pas balancé, Mourad raconte que « tous les grands » sont venus le voir pour lui demander de s'occuper du terrain. Il faut dire que l'action des services de police et des juges d'instruction est intense à cette époque, surtout sur les petits revendeurs (« C'est l'usine, il y en a un qui tombe, on en prend un autre »). Les « grosses têtes » recrutent des hommes de confiance.

L'envers du décor, ce sont les emprises et pressions qu'implique l'inscription dans ces réseaux, en particulier lorsque les liens dans le monde de la cité sont faibles. Mourad n'a pas de famille, cela se sait, il a deux sœurs de 21 et 16 ans, sur lesquelles les pressions sont faciles, personne ne peut bouger pour lui. « Ils me tiennent », dit-il. Ainsi lorsqu'il sort de prison, il est mis à l'amende par ses partenaires de *deal* afin de payer la cavale de l'un d'eux. Refusant de retourner vendre dans la cité de Châtillon, il est contraint par un caïd local d'écouler 40 kilos de cannabis. Ces emprises justifient son silence et sa récidive.

Au cours du troisième entretien, réalisé à la maison d'arrêt de la Santé, Mourad multipliera les mentions aux démarches entreprises pour s'en sortir et à ses projets : « J'ai envie de monter une entreprise », « j'aurais aimé travaillé dans l'immobilier, mais maintenant avec mon casier... », « je fais des recherches par l'ANPE, je prends les journaux », « je suis des cours, je poursuis des études, j'ai des super bonnes notes. » Il avait été transféré quelques semaines auparavant de la maison d'arrêt de Nanterre, manifestement excédé par l'ambiance qui y régnait :

Je grandissais plus. J'avais l'impression d'être dans un moule. Les discussions, c'était : « Ouais, tu fais combien ? Ouais, je gagnais tant par jour, on faisait comme ça, on faisait comme ça. Quand je sors, je vais faire ça. » Comme on dit dans le jargon de la prison : « on va tout niquer ! »

Ce qui veut dire ?

Ce qui veut dire : quand je sors, je fais encore pire qu'avant mais je fais ça mieux. [...] Alors, on est entre hommes... C'est une image, c'est pas nous-mêmes. Ça parle de came, on parle de came. Ça se dit pas : « Ouais, les gars faut arrêter. » On dit pas : « Ouais, quand je sors, je travaille » (7 avril 2000).

Mourad a été libéré en conditionnelle à la fin de l'année 2000, et j'ai perdu sa trace. Est-il un cas exceptionnel ? Sans doute sa trajectoire sociale comporte-t-elle des traits atypiques par rapport à des *dealers* qui sont nés et ont toujours vécu dans l'univers des cités. Elle est remarquable aussi par la rapidité avec laquelle il est arrivé à traiter avec des semi-grossistes d'envergure. Mais on peut estimer que de tels cheminements dans le *business* ne sont plus rares aujourd'hui. Cette logique entrepreneuriale est à l'œuvre en matière de stupéfiants comme pour les biens de consommation courante (automobiles, deux-roues, pièces détachées, portables, habits) faisant l'objet de toutes sortes de *business* dans certaines cités. Elle fonctionne d'autant plus que quelques personnes peuvent, à un moment donné, faire beaucoup d'argent et attirer les autres, bref, servir de modèles. Cela étant, on retrouve cette logique, bien évidemment, dans d'autres milieux sociaux. L'itinéraire de certains revendeurs, d'abord revendeurs d'ecstasy, puis de cocaïne dans le monde de la nuit parisienne, en est une illustration parmi d'autres²².

2.4. LA DIFFÉRENCIATION DES POSITIONS DANS LE TRAFIC

Le rapport au produit, l'engagement dans le trafic, l'esprit dans lequel il s'exerce distinguent les carrières des usagers-revendeurs des années 1980 et celles des *dealers* des années 1990. C'est sur cette question qu'il nous faut revenir. Nous soulignerons les hiérarchies informelles (Becker, 1963, p. 128) qui structurent l'économie de la drogue et, au final, la mobilité des positions qui en découle.

2.4.1. D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE

Entre la génération de la rue Montmartre et celle qui a grandi dans les quartiers où la came était déjà présente, où se situent les différences en termes de carrières ? Pour Bruno, par exemple, il n'y a pas d'ambiguïté : les

22. Voir sur ce point Duprez, Kokoreff et Weinberger (2001, p. 308-313).

« petits jeunes » reproduisent le même parcours que leurs grands frères, cinq ou dix ans plus tard. Les produits consommés indiquent certes des spécificités : le Subutex plutôt que l'héroïne, consommé dans la rue ou en prison, la cocaïne, plus proche des galettes de crack que de la poudre. Et quand on suggère que, finalement, le parcours des grands frères aurait pu servir d'image repoussoir et dissuader les plus jeunes, Bruno précise :

Ouais mais justement y'en a plein ici, leurs frères, leurs frères et mes copains euh..., ils les ont conseillés, j'étais en prison et tout, leurs frères et tout et moi, je les ai vus grandir. Ils sont tous à l'infirmerie en train de se battre pour avoir leur Subutex. Ils ont 20 ans.

Des gens d'Asnières ?

En plus des gens, y'en a un paquet d'Asnières, de Gennevilliers, Nanterre. Toute la banane du 92 jusqu'à Châtillon, Montrouge là. Toute la banane, elle est concernée.

Ils rentrent comment ces gens-là ?

Ils rentrent comment en prison ?

Non, ils commencent comment ?

Non, eux ils ont voulu dépasser leurs frères. Leur frère a été consommateur. Eux, ils se sont dit : « On va pas faire la même connerie que notre frère. Nous, on va faire de l'argent avec. » Sauf que une fois qu'ils avaient le produit et qu'ils ont commencé à vendre, ils ont voulu goûter et tac [tape dans les mains] (9 avril 2000).

D'autres récits d'usagers font un constat similaire. Les « petits jeunes » sont loin d'avoir été dissuadés par les « anciens » qui font figure aujourd'hui de rescapés des années sida. Le message n'est pas passé. L'entrée se ferait beaucoup plus souvent par le *deal* avant de « tomber dedans » à un moment donné – ou pas.

Lorsqu'on lui demande si, à son avis, les « petits jeunes » ont suivi le même parcours que les membres de sa génération, Abdellah répond :

C'est un peu différent, on peut pas dire, je trouve que c'est différent parce qu'ils ont l'exemple devant eux. Je les comprends pas, ils ont l'exemple devant eux, ils ont des copains, même des frères, ils ont vu les ravages que ça fait. Moi j'ai connu des types de 22, 23, 24 ans, ils venaient me faire la morale [...] Je les revoyais pas pendant un moment, je rentrais en prison et j'apprenais un peu plus tard que ce type était lui-même tombé dans la came. Parce qu'il a commencé à en avoir dans les mains, il a commencé à vendre, avec des rentrées d'argent mortelles. Et puis un jour, peut-être par curiosité ou quoi que ce soit, il en a sniffé et voilà. Et après, c'est l'engrenage (15 décembre 1998).

Ce type de récit n'accrédite-t-il pas le schéma fataliste de la toxicomanie ? Mais les dimensions territoriales des trafics sont aussi à prendre en compte afin de saisir la singularité des carrières. En effet, avoir grandi dans un quartier connu pour être un lieu de *deal* d'héroïne n'est pas sans conséquences par rapport à une socialisation au sein de quartiers spécialisés dans les « petits *business* de *shit* ». Bruno décrit très bien, là aussi, cette opposition entre deux types de quartiers, d'ambiances et de *business* :

Moi je jouais encore au bac à sable, hein, quand y'en a qui venaient acheter de la came. Après j'ai habité dix ans à côté de l'église. Et après les grands ils sont partis aux Oiseaux. Aux Oiseaux, il n'y avait pas de came. Alors c'est une cité, y'en a partout autour mais il n'y a jamais eu de came. Y'a que du shit.

Et depuis très longtemps ?

Et depuis très longtemps. Y'a jamais eu de problèmes. Bon, deux ou trois petits serrages comme ça. Mais c'est du cannabis, c'est tout. Alors que Asnières, au L., c'est rempli, rempli que de came, hein.

Et les Oiseaux, c'est plutôt une famille qui contrôlait un peu le marché ou c'étaient plusieurs... ?

*Oh non. Là c'était un peu tout, un peu tout le monde. C'était du petit *business* quoi. Bon y'avait deux ou trois familles qui avaient un peu le monopole, ils avaient un peu plus d'argent ou ils achetaient un peu plus. Mais ce qui est bien, c'est qu'il n'y avait que du cannabis. Y'a pas eu de morts, y'a pas eu de..., alors que bon au L., y'en a eu des morts (9 avril 2000).*

Il n'est pas question d'en conclure que grandir dans tel ou tel type de quartier prédétermine les carrières dans la consommation et le trafic. On pourrait néanmoins avancer la notion de « carrières de quartier » qui interagissent avec la trajectoire des personnes impliquées.

2.4.2. LES HIÉRARCHIES INFORMELLES

Si l'on voit donc, à partir des entretiens réalisés, que les cheminements dans le monde populaire des drogues ne sont pas identiques selon les cohortes ou les générations considérées, il apparaît aussi que les positions occupées dans le trafic ne sont pas homogènes. En effet, la catégorie de « trafic » et plus encore celle de « trafiquants » sont peu opératoires pour rendre

compte de la diversité des formes de trafic à l'échelon local. Il convient aussi de considérer la différenciation des engagements et des positions acquises, les hiérarchies internes et les itinéraires qu'elles dessinent²³.

Nous avons souvent eu l'occasion de le constater lors de nos enquêtes : les toxicomanes et les grossistes n'appartiennent pas au même monde social. Ils ne se connaissent pas directement, puisque les usagers ont principalement affaire aux revendeurs de rue. De leur côté, les grossistes évitent de se faire repérer dans la rue et, souvent, n'habitent plus sur place. C'est aussi la nature des relations entre usagers, revendeurs et grossistes qui explique cette différenciation. Par exemple, Bruno, évoquant les formes d'entraide, précise :

Tu vois quand le gros a donné plusieurs petits paquets aux jeunes de 20 ans, si y'a un jeune qui tombe, normalement le gros, il envoie un petit mandat tous les mois, mais ce n'est pas mon monde à moi ça : moi, je suis de l'autre côté, moi je suis client, donc moi personne ne m'aide du fait que j'ai plus d'amis, plus de famille... (15 décembre 1998).

Sans doute la position occupée par Bruno, désaffilié par excellence, renforce-t-elle cette distance entre ces deux mondes : l'un où la règle est de venir en aide en cas de coup dur, l'autre où l'absence de solidarité est décrite comme la règle. Cela étant, l'absence de liens directs n'empêche pas de savoir comment les choses se passent, comment la marchandise est achetée, partagée, distribuée à l'échelle d'un département, quelles relations les grossistes entretiennent entre eux :

De toute façon, y'a des gens qui leur apportent, qui sont en haut quoi. J'en connais pas personnellement, mais je sais comment que ça se passe quoi. Ils se téléphonent, ils en prennent 100 grammes, 200 grammes, ça dépend quoi, et puis des fois, ils se mettent même à plusieurs pour voir si, bon..., ils se mettent à plusieurs puisque y a des grossistes qui vendent, ils disent : « Moi, je ne vends pas en dessous de 100 grammes ou en dessous de 500 grammes. » Le minimum que tu peux prendre c'est 500 grammes, si tu viens pour 100, 300 grammes il va te dire : « Non, moi je vends pas ça, 100, 100 grammes si tu veux un demi-kilo ou un kilo. » Alors ils se mettent à plusieurs, et puis après, ils se partagent, ils se partagent la marchandise, et chacun va avoir... L'autre il est à Asnières, il vend à Asnières, l'autre à Nanterre, il vend à Nanterre, celui d'Argenteuil, il vend à Argenteuil, c'est comme ça. [...]

23. On s'inspire ici de l'article de Hughes sur les carrières, rédigé en 1958, qui souligne notamment que : « Certains métiers se trouvent dans des systèmes qui offrent de nombreuses ouvertures sur d'autres systèmes connexes et sur le public ; lorsque quelqu'un arrive au terme d'une étape de sa carrière, il peut être transféré vers une position dans l'un de ces systèmes connexes » (Hughes, 1958, p. 182).

Et ces gens-là qui vendent en semi-gros, disons, ils habitent dans le quartier ?

Voilà, des fois ils habitent dans le quartier, bon, c'est des gens, t'as même pas, tu soupçonnerais même pas. Des gens, des pères de famille avec des enfants, j'en ai vus, j'en ai connus deux ou trois, je suis resté ébahi sur le coup. J'ai dit : « Non c'est pas possible. » Et puis j'ai remarqué qu'en fin de compte, j'ai vu qu'ils avaient raison, parce que j'ai remarqué un peu son manège une fois que j'entends parler de plus [d'une] personne, on surveille du coin de l'œil plus ou moins, et puis j'ai remarqué qu'ils avaient raison : c'est des gens insoupçonnables qui font ça une paire de fois, pendant une certaine période, pendant deux, trois mois. Ils font ça avec leur petit paquet d'argent. Après, tu n'entends plus parler d'eux. T'en as d'autres, ça se prolonge, et ils font ça longtemps, jusqu'au jour où il leur arrive une galère [...].

Et au-dessus d'eux ?

Au-dessus d'eux, [il siffle].

Ça vient d'où ?

Ben, ça vient de Lille ça, pratiquement de Lille. Là-bas, les gens ils vont à Lille hein. T'as des tas de gens qui vont là-bas à Amsterdam, ils vont là-bas ils, ils vont, ils vont faire des, ils vont prendre simplement des contacts et puis après ils cherchent des passeurs, ils cherchent carrément des passeurs, et puis qui font passer la came pour eux et voilà. Et le type il reste, il reste là, il est derrière il est pas loin, il suit la cargaison, euh, à vue d'œil quoi, il va chercher de la blanche euh, c'est ce qui marche le mieux ça, c'est la blanche hein, parce que à Paris y a de la brune et euh, mais euh, les gens ils sont pas attirés hein, la plupart ils veulent tous de la blanche, Asnières, Nanterre, euh, Argenteuil, voilà. Et bon, de toute façon, généralement, elle est très organisée, puisqu'ils sont très discrets, des fois, ils font ça pas longtemps, et quand ils font des transactions, c'est une fois tous les trois mois, tous les six mois (15 décembre 1998).

Cette longue citation souligne les diverses positions occupées dans l'organisation des trafics. Il n'est pas dans notre intention d'alimenter les représentations communes ou institutionnelles de trafics organisés dans les cités selon un modèle pyramidal avec ses « petits soldats » faisant tampon et ses « grosses têtes ». Bien souvent, ce que l'on peut observer à l'échelle locale, ce sont des microréseaux peu ou pas ramifiés entre eux qui cohabitent dans l'espace. À un niveau supérieur, plutôt qu'à de véritables filières organisées, on a affaire à des trafics de fourmis, à l'image de ceux entre la Hollande et le Nord de la France ou de ceux entre le Maroc et la France. Cela étant, la professionnalisation du trafic décrite plus haut a aussi conduit à un renforcement de la division du travail avec une multiplicité des rôles qui rendent possibles tant la distribution (passeurs, convoyeurs, intermédiaires, responsables et gardiens des stocks), la

revente au détail (guetteurs, rabatteurs, revendeurs) que la solvabilisation des acheteurs (receleurs attirés ou occasionnels, banquiers de cité), sans parler des rôles liés au blanchiment. En outre, on ne peut nier l'existence de places fortes de la drogue qui possèdent un rayon d'action large, ni celle d'équipes exerçant non seulement un contrôle de ces places, mais, à travers elles, un pouvoir réel, bien que mal connu. Au sein des quartiers où nous avons enquêté, des rumeurs persistantes mentionnent des trafiquants notoires, considérés comme « intouchables ». Ils bénéficieraient de protections au plus haut niveau et seraient prêts à s'engager dans le jeu politique local. Est-ce un mythe ? Faut-il considérer qu'au fond tous les chemins mènent en prison ? Le mythe n'en perd pas moins son efficacité symbolique auprès des jeunes comme des moins jeunes, à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers.

Il faudrait sans doute retracer les trajectoires des trafiquants qui participent à ces marchés illicites, à côté de celles qui sont dominées par la toxicomanie et l'engagement dans le *deal*. Ce qui permettrait d'affiner notre connaissance des mondes de l'illicite et la classification des cheminements sociobiographiques. Mais la diversité des parcours ne doit pas nous détourner des facteurs structurels qui leur sont sous-jacents. On a essayé de le montrer, ces cheminements s'inscrivent dans un processus de marginalisation sociale, que ce soit sous la forme d'un destin collectif ou d'une tentative de revalidation sociale. Au sein de ce processus, les logiques sociales de l'immigration semblent avoir joué un rôle non négligeable : elles se sont traduites par un engagement massif de la seconde génération de l'immigration maghrébine dans ces carrières. Tout se passe comme si les répercussions du processus migratoire et des conditions de vie des familles, celles de la violence sociale subie tant à l'usine que dans les habitats de fortune et à l'école, s'étaient manifestées à retardement, au tournant des années 1980, au moment où la crise économique commençait à faire ressentir ses effets.

Cela étant dit, on ne peut oublier que les jeunes « beurs » ont été socialisés dans le même contexte que les jeunes Français dits de « souche », et qu'eux-mêmes ont été aussi particulièrement touchés par la diffusion de l'héroïne et le sida. Le même constat peut être fait en ce qui concerne les réseaux de trafic : on constate au niveau des semi-grossistes comme des chefs de clan une mixité sur le plan ethnique. Historiquement, dans le secteur étudié, les premières familles connues pour leur implication dans le trafic étaient françaises. Reste à savoir si les transformations urbaines et sociologiques de ces anciens quartiers ouvriers, tantôt vers une plus grande mixité sociale, tantôt vers la constitution de niches ethniques, ajoutées aux effets pervers de l'action des services de police et de justice, ne contribuent pas à renforcer la stigmatisation des populations qui y vivent.

BIBLIOGRAPHIE

- BACHMANN, C. et L. BASIER (1989). *Mise en images d'une banlieue ordinaire*, Paris, Syros.
- BARTHON, C. et M. OBERTI (2000). « Ségrégation spatiale, choix et évitement des établissements », dans A. Van Zanten (dir.), *L'école, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 302-310.
- BEAUD, S. et M. PIALOUX (1999). *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard.
- BECKER, H.S. (1963). *Outsiders*, trad. franc. en 1985, Paris, Métailié.
- BEGAG, A. et C. DELORME (1994). *Quartiers sensibles*, Paris, Le Seuil-Point Virgule.
- BERGERON, H. (1999). *L'État et la toxicomanie*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOUHNİK, P. (1994). *Le monde social des usages de drogues dures en milieu urbain défavorisé*, Doctorat de sociologie, Paris VIII.
- BOUHNİK, P. et M. JOUBERT (1992). « Économie des pratiques toxicomaniaques et lien social », *Dépendances*, vol. 4, n° 3.
- BOUHNİK, P. et S. TOUZÉ (1996). *Héroïne, sida, prison – Trajectoires, système de vie et rapports aux risques des usagers d'héroïne incarcérés*, Paris, Resscom.
- BOURGOIS, P. (2001). *En quête de respect*, Paris, Le Seuil.
- BROCHU, S., C. DA AGRA et M.-M. COUSINEAU (2002). *Drugs and Crime Deviant Pathways*, Londres, Ashgate.
- CAGLIERO, S., H. LAGRANGE et S. MOYSES (1999). « Parcours vers l'héroïne d'une cohorte d'usagers de drogues des années 1990 », dans C. Faugeron (dir.), *Les drogues en France*, Genève, Georg Éditeur, p. 160-168.
- CARRICABURU, D. (2000). *L'hémophilie au risque de la médecine*, Paris, Anthropos.
- CASTEL, R. (1998). *Les sorties de la toxicomanie*, Fribourg, Presses universitaires de Fribourg, Res Socialis.
- CASTEL, R. et A. COPPEL (1991). « Les contrôles de la toxicomanie », dans A. Ehrenberg (dir.), *Individus sous influence*, Paris, Éditions Esprit, p. 237-256.
- CHAMBOREDON, J.-C. (1971). « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, vol. 12, n° 3.
- DUBAR, C. (1998). « Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques », *Sociétés contemporaines*, n° 29, p. 73-86.
- DUBET, F. et D. LAPEYRONNIE (1992). *Les quartiers d'exil*, Paris, Le Seuil.
- DUPREZ, D. et M. KOKOREFF (1999). « La drogue comme travail », dans C. Faugeron (dir.), *Les drogues en France*, Genève, Georg Éditeur, p. 137-150.
- DUPREZ, D. et M. KOKOREFF (2000). *Les mondes de la drogue*, Paris, Odile Jacob.

- DUPREZ, D., M. KOKOREFF et M. WEINBERGER (2001). *Carrières, territoires et filières pénales*, Paris, Observatoire français des drogues et des toxicomanies.
- ESTERLE-HEDIBEL, M. (1997). *La bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan.
- FAGAN, J. (1995). *Women's Careers in Drug Use and Drug Selling*, Greenwich, Conn., JAI Press, p. 155-191.
- FATELA, J. (1992). *Drogue, micro-économie et pratiques urbaines en France*, Paris, Groupe Georges-Pompidou.
- FAUGERON, C. (1991). « La production de l'ordre et le contrôle pénal. Bilan de la recherche en France depuis 1980 (sociologie, science politique, économie, ethnologie, anthropologie, histoire) », *Déviance et société*, vol. XV, n° 1, p. 51-91.
- FOUCAULT, M. (1975). *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- GUILLAIN C. et C. SCOCHIER (2002). « Les précédents et la nationalité comme catalyseurs de la réaction pénale », dans C. Faugeron et M. Kokoreff (dir.), *Société avec drogues : enjeux et limites*, Ramonville-Saint-Agne, Érès, p. 185-202.
- HATHAWAY, A.D. (1997). « Marijuana and Tolerance : Revisiting Becker's Sources of Control », *Deviant Behavior*, vol. 18, n° 2, p. 103-124.
- HUGHES, E.C. (1958). *Men and their Work*, trad. fr. en 1996, Glencoe, The Free Press.
- INGOLD, F.-R. (1985). « Le processus de dépendance chez les héroïnomanes », *Annales médico-psychologiques*, vol. 143, n° 6, p. 585-593.
- JAZOULI, A. (1995). *Une saison en banlieue*, Paris, Plon.
- KOKOREFF, M. (1994). « Les dimensions spatiales des modes de vie des jeunes », *Sociétés contemporaines*, n° 17, p. 29-50.
- KOKOREFF, M. (2000). « Faire du business dans les quartiers », *Déviance et Société*, vol. 24, n° 4, p. 403-423.
- KOKOREFF, M. et C. FAUGERON (2002). « Drug Addiction and Drug Dealing : From Trajectories to Careers. The Status of This Issue in Social Sciences in France », dans S. Brochu, C. da Agra et M.-M. Cousineau (dir.), *Drugs and Crime Deviant Pathways*, Londres, Ashgate, p. 51-70.
- LEFORT, F. (1980). *De l'immigration à l'expulsion*, Paris, Éd. Ciemi.
- MARLIÈRE, E. (1998). *Le 74, une cité ouvrière de Gennevilliers au cœur des transformations*, DEA de sociologie, Université de Paris VIII.
- MAUGER, G. (1984). « L'apparition et la diffusion des drogues en France », Bruxelles, *Contradictions*, vol. 40, p. 131-148.
- MAUGER, G. et C. FOSSÉ-POLIAK (1983). « Les loubards », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 50, p. 49-67.
- MISSAOUI, L. et A. TARRIUS (1999). *Naissance d'une mafia catalane ? Perpignan*, Trabucaire, coll. « Recherche en cours », n° 1.
- MUCCHIELLI, L. (2001). *Violences et insécurité*, Paris, La Découverte.

- OBERTI, M. (1999). « Formes et contenu d'une conscience sociale chez les jeunes des "quartiers en difficulté", *Actuel Marx*, Paris, Presses universitaires de France, n° 26, p. 69-83.
- OGIEN, A. (1996). *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin.
- PASSERON, J.-C. (1989). « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n° 1, p. 3-22.
- PERETTI-WATEL, P. (2001). « Comment devient-on fumeur de cannabis? », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 1, p. 3-30.
- PÉTONNET, C. (1982). *Espaces habités*, Paris, Galilée.
- RUGGIERO, V. et N. SOUTH (1996). « La ville de la fin de l'ère moderne en tant que bazar : marchés de stupéfiants, entreprises illégales et les "barricades" », *Déviance et Société*, vol. 20, n° 4, p. 317-333.
- SAYAD, A. (1991). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck Université.
- SÉGALEN, M. (1990). *Nanterriens, familles dans la ville*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- TARRIUS, A. (1997). *Fin de siècle incertaine à Perpignan*, Perpignan, Trabucaire.
- ZEHRAOUI, A. (1994). *L'immigration : de l'homme seul à la famille*, Paris, L'Harmattan.

3

LA DIVERSITÉ DES TRAJECTOIRES DE RUE DES JEUNES À MONTRÉAL

CÉLINE BELLOT

*École de service social, Université de Montréal
CICC*

L'association entre la jeunesse et les pratiques déviantes et délinquantes n'est pas récente. La mise en place des institutions pénales pour jeunes accompagne au XIX^e siècle, la construction de la jeunesse comme une catégorie sociale spécifique (Gillis, 1974 ; Laberge, 1997 ; Fecteau, 1998). Cette coïncidence s'explique par le fait que les transformations sociétales (industrialisation, immigration notamment) ont contribué à l'émergence de groupes d'enfants qui posaient problème, notamment en raison de leur présence dans les rues des villes (Ménard et Strimelle, 2000). Or, les mutations sociales récentes coïncident aussi avec une transformation profonde de l'expérience de la jeunesse dans son ensemble. Ainsi, les études menées depuis vingt ans montrent un allongement de cette période de vie (Galland, 1991 ; Gauthier, 2000). De la même façon, les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ont contribué à l'apparition de nouvelles préoccupations à l'égard de la présence de groupes de jeunes dans les rues des centres-villes (Laberge et Roy, 1994).

Dans ce contexte, la compréhension des jeunes qui vivent dans la rue permet, d'une part, de faire état de certaines transformations de la jeunesse, notamment au regard des difficultés d'insertion dont elle fait l'expérience, et d'autre part, de considérer les pratiques de régulations sociales mises en place pour faire face à ce phénomène. Donnant suite à une recherche ethnographique sur les jeunes en situation de rue¹, une analyse des trajectoires de rue des jeunes a permis de rendre compte de la diversité des situations, tant sur le plan des expériences que réalisées les jeunes que sur le plan des interventions dont ils font l'objet.

L'objectif de ce chapitre consiste d'abord à examiner le concept de trajectoire et son utilisation dans les écrits criminologiques, pour ensuite présenter les résultats d'une étude portant sur les jeunes en situation de rue en faisant état des différents types de trajectoires de rue qu'ils peuvent vivre.

3.1. VERS UNE CONCEPTION STRUCTURALE DU CONCEPT DE TRAJECTOIRE

L'utilisation du concept de trajectoire dans les analyses de la jeunesse et de la délinquance juvénile est courante. La trajectoire se définit alors comme une finalité de recherche qui permet de caractériser l'identité de

1. Nous utiliserons le terme de jeune en situation de rue au lieu de celui de jeune de la rue parce que nous souhaitons éviter, d'une part, le rapport stigmatisant et stigmatisé des jeunes à cet espace et, d'autre part, la réduction de leur expérience à un lien d'appartenance à la rue. Pour plus de précisions, voir Bellot (2001).

l'individu et son évolution au regard de son statut, de ses conduites, de sa position sociale, de ses relations. Ce concept a cependant autant servi pour les théories d'inspiration structuraliste, voire culturaliste, que pour les théories d'inspiration interactionniste (Dubar, 1998). Ici, la trajectoire sera utilisée comme un outil analytique pour faire le pont entre l'acteur et la structure dans le cadre d'une perspective de la structuration (Bellot, 2000). Cependant, avant de présenter cette nouvelle définition conceptuelle, il importe de revenir sur les autres utilisations du concept de trajectoire dans la mesure où celles-ci demeurent des sources d'inspiration.

3.1.1. LA TRAJECTOIRE OBJECTIVE

Comme les analyses structuralistes ont pour objectif de faire état des conditions de production et de reproduction sociale, le concept de trajectoire rend ici compte des éléments déterminant la destinée des individus. Cette lecture, qualifiée d'objective par Dubar (1998), retranscrit donc l'appartenance d'un individu à un statut particulier ou à une classe sociale et à son évolution. Si elle s'intéresse au changement, cette conception de la trajectoire lit la différence entre le point de départ et celui d'arrivée observé chez l'individu en termes de rôles, de statuts, d'activités. Il s'agit, dans cette optique, non pas d'ignorer totalement la place de l'acteur dans la construction de sa trajectoire de vie, mais de considérer plutôt que celle-ci est largement encadrée par des structures qui la profilent.

Le programme analytique consiste donc à définir différentes formes de trajectoires types théoriques susceptibles par la suite de retracer le cheminement singulier des individus. Cette manière de conceptualiser la trajectoire contribue, selon Bourdieu (1986), à marquer l'illusion biographique, puisque le modelage par l'individu de son identité singulière ne peut se faire que dans le cadre déterminé par les institutions que celui-ci fréquente.

En criminologie, la lecture développementale utilise la trajectoire pour expliquer comment et dans quelle mesure se développent les conduites déviantes et délinquantes (Le Blanc et Loeber, 1998). Elle montre, par exemple, comment les conditions défavorables de l'enfance viennent anticiper les difficultés de l'adolescence et de la vie adulte. À ce titre, la lecture des trajectoires des individus s'inscrit dans un cadre d'analyse où il s'agit d'identifier les facteurs de risque qui contribueront à prédire l'adoption par les personnes de comportements qualifiés de déviant ou de délinquants, en déterminant notamment la propension de ces personnes à adopter de tels comportements (Gottfredson et Hirschi, 1990). La lecture de la désorganisation sociale, familiale ou individuelle constitue ici une assise pour considérer la faiblesse d'un capital social et culturel hérité,

comme un handicap de la trajectoire de vie du jeune dans la mesure où il construit une inadaptation sociale du jeune. Pour les jeunes de la rue, les analyses de Whitbeck et Hoyt (1999) mentionnent les enjeux des cycles de vie intergénérationnels, reproduisant les conditions de pauvreté à l'origine des différentes formes de fragilisation que connaîtront les jeunes et qui porteront atteinte à la réalisation d'une socialisation adéquate.

Sampson et Laub (1993) viendront renforcer la pertinence de l'utilisation du concept de trajectoire de manière objective, en démontrant l'existence d'effets d'interaction entre les diverses expériences que doivent vivre les jeunes. Cette lecture dynamique introduite dans la perspective développementale aura pour conséquence de lire, dans une dimension temporelle, les jeux de continuité et de changement qui tracent la trajectoire. Ainsi, s'éloignant d'une vision linéaire de la trajectoire, il faut retenir quelles sont les expériences qui renforcent ou au contraire freinent la propension à la délinquance observée (Lanctôt, 1999). Cette manière de considérer l'évolution des trajectoires sort de la perspective strictement structuraliste pour faire une place à l'acteur dans la considération de sa trajectoire. Cependant, elle prête peu d'attention au sens que l'individu donne à ses gestes et à la définition sociale de ces gestes. La perspective interactionniste viendra combler ces limites en retenant l'idée d'une trajectoire en construction. Dubar (1998) affirme ainsi que, pour parvenir à une lecture complexe des trajectoires de vie, il faut également s'intéresser à la compréhension des trajectoires subjectives.

3.1.2. LA TRAJECTOIRE SUBJECTIVE

Contre toute conception substantielle du sujet ou de la société, les interactionnistes s'efforcent de construire une conception relationnelle, où non seulement l'individu et la société sont interdépendants mais se constituent l'un par l'autre (de Queiroz et Ziolkovski, 1994, p. 17).

Si, dans la trajectoire objective, la lecture du temps se fait autour du cumul et de la répétition des situations, en vue de caractériser les changements et les continuités, la trajectoire subjective donne accès au travail intérieur, fait par l'individu, de construction de son identité.

Il s'agit donc de saisir la mise en mots du parcours biographique, mise en mots qui donne accès à la logique des négociations identitaires de l'individu. L'objectif est alors de relier les réactions de l'individu aux rencontres qu'il fait ou non et aux interactions qu'il vit. Ces réactions que

la plupart des auteurs (Bergier, 1992 ; Vexliard, 1957) expriment en termes d'étapes, de la résistance à la résignation en passant par l'adaptation, relèvent le plus souvent d'une vision linéaire et séquentielle de la trajectoire de vie :

Ainsi, la succession des places occupées au cours d'une vie n'est pas seulement une série de déplacements objectifs de positions dans l'espace social, mais simultanément un remplacement de l'image de soi, exigeant un travail biographique de mise en cohérence des différents aspects du moi (De Queiroz, 1996, p. 297).

Ce point de vue, s'il rappelle que, dans sa routine quotidienne, l'individu cherche autant à se créer qu'à assurer une continuité avec ce qu'il était, a contribué à associer le concept de trajectoire à celui de carrière (Becker, 1963) et d'identité (Strauss, 1959).

Or, il importe ici de considérer que le concept de carrière, postulant une progressivité dans la trajectoire de vie d'un individu, emprisonne la situation sociale à l'étude dans un univers particulier et singulier. En effet, considérer la carrière du déviant, c'est retenir qu'il n'a qu'une identité, celle de déviant, et que la trajectoire de vie ne s'inscrit que dans ce rapport social (Duprez et Kokoreff, 2000).

En retenant les deux utilisations du concept de trajectoire objective et subjective, pour les unir dans une perspective de la structuration telle que Giddens (1987) la définit, la recherche sur les jeunes en situation de rue que nous avons menée s'intéressait à faire ressortir la marge de manœuvre de ces jeunes dans la construction de leur trajectoire. Sortant ainsi de l'image du jeune victime, pour qui la situation est imposée, ou de l'image du jeune délinquant, pour qui la situation est choisie, l'ancrage de la structuration permet de lire l'action des jeunes dans leur rapport aux contraintes et aux opportunités qu'ils rencontrent.

3.1.3. LA TRAJECTOIRE DE RUE DANS UNE ANALYSE DE LA STRUCTURATION

Intégrer la lecture de la modernité avancée, en ce qui a trait aux enjeux liés à l'incertitude et aux risques, dans la compréhension d'une trajectoire de vie doit donner l'occasion de s'éloigner d'une vision linéaire d'une trajectoire de vie, qui tend à définir la réussite ou l'échec biographique au plan des positions sociales, pour parvenir au contraire à la compréhension de la nature parcellaire, fragmentée et construite de l'expérience, révélée par le quotidien et les rapports sociaux (Dubet, 1994 ; Maffessoli, 1994). Dans ce contexte, lire une trajectoire de rue, c'est s'intéresser au

chemin parcouru par ces jeunes dans l'espace physique mais aussi social qu'est la rue en tant qu'expérience biographique. C'est s'intéresser aussi aux rapports identitaires construits entre déviance et conformité.

La trajectoire permet alors de composer avec la dialectique entre l'acteur et la structure, la contrainte et l'action, la continuité et le changement, en appréhendant dans une perspective des cycles de vie (*life course perspective*) les points tournants, les événements, les mouvements engageant les individus dans des lignes d'action et biographique particulières (Ogien, 1995). Dans le cadre de la lecture de la trajectoire, Jones (1997) montre ainsi qu'il est important de considérer :

[...] *That individual life-courses are led along a "reflexive biography" (Giddens, 1991, 1994) in which there is a dynamic interaction between agency (self-determination and choice) and structure (affecting inequality and constraint).* (Jones, 1997, p. 100)

Dans cette perspective, la lecture des situations que les acteurs définissent comme des événements clés devient cruciale (Leclerc-Olive, 1998). Les réflexions de Ulmer (2000) sur le concept de *commitment* montrent en outre comment ce concept vient appuyer, dans une lecture de la trajectoire, les logiques d'action des individus, dans leurs constances comme dans leurs transformations. La perspective intégrative qu'il adopte lui permet en outre d'envisager l'engagement dans une voie déviante, de la même façon que dans une voie conventionnelle. Il s'agit de saisir comment : « *opportunities structures do not determine action but set constraints within which actors make choices on the basis of their definitions* » (Ulmer, 2000, p. 320).

L'utilisation du concept de trajectoire dans une analyse ancrée dans la théorie de la structuration permet ainsi de faire ressortir les logiques d'action qui prévalent dans le quotidien mais aussi de considérer comment les expériences de rue s'établissent dans un univers des possibles qui se construit et se déconstruit au fur et à mesure que les événements s'enchaînent et que les rencontres avec les autres se réalisent ou non, que les rapports sociaux structurent ou non la dialectique déviance/conformité.

3.2. MÉTHODOLOGIE

La démarche méthodologique s'appuie sur une approche ethnographique de la rue basée sur deux principaux outils de collecte utilisés de manière complémentaire : l'observation participante et les récits de vie (Jamoulle, 2000).

L'observation participante s'inscrit dans une volonté de partir à la rencontre d'un monde particulier, celui des jeunes en situation de rue qui fréquentent le centre-ville de Montréal. Ce terrain de recherche s'est ainsi construit autour d'une immersion le plus souvent nocturne dans le milieu de ces jeunes, au fur et à mesure que la confiance se gagnait et que la réciprocité des liens permettait des échanges de qualité. Au-delà de l'immersion et des liens bâtis, le temps passé sur le terrain constitue la clé qui permet de considérer la compréhension réelle du chercheur des valeurs, des représentations, des codes, des pratiques du milieu observé. En passant trois ans (du printemps 1996 au printemps 1999) dans le centre-ville, à fréquenter les espaces investis par les jeunes (parcs, stations de métro, couloirs souterrains, *squats*, appartements, organismes), nous avons pu véritablement plonger dans le quotidien de ces jeunes, mais aussi suivre leur évolution tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Les temps d'observations ont été variables, allant de un ou deux jours en hiver à cinq jours en été, ce qui nous a permis de partager le quotidien de plus d'une centaine de jeunes.

La réalisation de 22 entretiens biographiques a donné l'occasion de mettre la rue provisoirement à distance, pour que les jeunes se racontent. En effet, l'urgence, la survie, l'aléatoire, l'incertitude de la rue rendent parfois difficile un récit de soi, un récit sur soi. Dans ce contexte, ce moment a été perçu comme un espace-temps idéal pour se raconter dans l'intimité d'un espace privé, sans les aléas de la vie dans l'espace public qu'est la rue. Sur ces 22 entretiens, 14 ont été conduits auprès de jeunes avec qui nous avons préalablement établi des liens privilégiés sur le terrain. Le recrutement de ces jeunes a été organisé de façon à obtenir la plus grande diversité possible d'expériences de rue. Ainsi, certains, tout juste arrivés, nous racontaient le passage à la rue, alors que d'autres, complètement engagés dans le monde de la rue, nous précisaient leur trajectoire dans ce milieu ; d'autres, enfin, étaient déjà sur une trajectoire de sortie de la rue et dressaient dans cet entretien une sorte de bilan de leurs expériences passées. L'âge moyen des jeunes rencontrés était autour de 20 ans et la durée dans la rue variait entre un mois et quatre ans. Le tiers des entrevues a été réalisé auprès de jeunes filles. Toutes ces entrevues ont été enregistrées, retranscrites intégralement et ont fait l'objet d'une analyse à partir des événements clés nommés par les jeunes. On entendait ainsi dégager non seulement les lignes de continuité et de changement dans leur biographie, de même que le sens qu'ils accordaient à leurs gestes et expériences, mais aussi les logiques d'action et de légitimation que ces jeunes utilisaient.

De ce volumineux matériel d'enquête, il a été notamment possible de retenir trois grandes formes de trajectoires de rue, en fonction desquelles on tente de rendre compte de l'expérience biographique que vivent les jeunes entre opportunités et contraintes, entre déviance et conformité, entre passé et présent, entre présent et futur, mais aussi entre stigmatisation et conventionnalité (Soulet, 2002).

3.3. LES TRAJECTOIRES DE RUE DES JEUNES

La présentation de ces trois formes de trajectoires de rue ne constitue pas une manière de diviser le groupe des jeunes en situation de rue en trois catégories. Elle indique simplement qu'il existe trois types distincts de rapports à la rue, rapports qui peuvent se succéder dans la trajectoire d'un jeune et qui tissent différentes expériences biographiques. Ces différents rapports ont cependant en commun d'envisager la rue comme un simple passage. Cette lecture dynamique de l'inscription dans le monde social de la rue met en lumière les enjeux de continuité, de rupture et de progression que vit le jeune, en utilisant la rue comme espace de vie. Du jeune venu passer l'été au centre-ville au jeune qui est intégré dans le monde social de la rue depuis plusieurs années, la réalité est diverse et complexe. Il importe de la considérer comme telle, pour éviter les simplifications extrêmes sur lesquelles se construisent parfois des logiques d'intervention inappropriées.

En présentant les différents types de trajectoires – épisode, transition, enfermement –, une attention particulière sera donc portée à l'histoire de vie antérieure, à l'organisation quotidienne qui a cours dans cette trajectoire, aux négociations identitaires que le jeune utilise, à la manière dont il construit son expérience biographique et aux rapports qu'il tisse avec les autres acteurs (pairs et adultes).

3.3.1. LA RUE : UN ÉPISODE

Sonia est arrivée dans la rue en avril 1997. Elle a commencé par venir une fin de semaine avec une amie au centre-ville. Puis, après deux fins de semaine, elle est restée dans la semaine. Elle explique ce changement dans sa vie par le fait qu'ayant abandonné son secondaire elle a tenté de chercher du travail, mais sans succès. Comme elle s'ennuie chez elle, et que ses parents lui disent sans cesse de faire quelque chose, elle trouve que la rue lui permet de rencontrer du monde et de s'éloigner de la pression que lui imposent ses parents. Finalement, elle va rester dans la rue à partir du mois de juin, téléphonant de temps en temps à ses parents, en région.

Elle se tient principalement dans le parc Pasteur. Après l'avoir rencontrée au début de juin, je ne la reconnaîtrai pas une semaine plus tard, tellement la transformation est grande. Elle a teint ses cheveux, a un *piercing* au nez et dans la langue; habillée avec des vêtements noirs « patchés » pour, m'expliquera-t-elle, « devenir *punk* », elle s'est intégrée au groupe qui fréquente le parc Pasteur. Elle me présente une nouvelle amie qui l'héberge. La semaine suivante, elle me raconte en détail sa fréquentation des ressources: centre de jour, maison d'hébergement... Et puis elle a ajouté un élément à sa tenue, un *squeegee*, dont elle n'a pas l'air de s'être servi souvent... Je vais la suivre tout l'été et nos rencontres seront toujours l'occasion pour elle de raconter ses nouvelles expériences: drogues, musique, politique, attitudes... Pourtant, dès les premiers signes de la rentrée scolaire, elle commence à s'interroger. Elle devrait retourner finir son secondaire. Elle aimerait ça aider les autres et devenir intervenante. Elle va disparaître en septembre... et réapparaître en juin l'année suivante. Elle raconte que son année a été difficile, elle est écœurée de l'école, de ses parents, n'a pas trouvé de travail pour l'été. Elle fréquente un groupe de jeunes vendeurs de drogues, elle devient la blonde d'un vendeur. Il n'est plus question d'être *punk*, ni même de faire du *squeegee*; elle dit être « tannée d'être pauvre ». Elle va s'initier à la cocaïne, qu'elle inhale parce que son *chum* lui en donne. Elle fait des commissions pour lui et s'achète plein de nouveaux vêtements. Cette année, l'important, c'est la tenue la plus *fresh* possible. Quinze jours plus tard, elle sera vendeuse sur un quart de travail parce que, de toute façon, elle est là avec son *chum*, alors autant en profiter pour faire de l'argent. Elle consomme de plus en plus, pour rester le plus possible dans la rue, la cocaïne lui permettant de demeurer plus longtemps éveillée et en période d'euphorie. Deux jours après notre dernière rencontre, elle a commencé à s'injecter. À la fin de septembre, il n'est pas question de sortir de la rue pour revenir au monde conventionnel: « il faut trouver un appartement et pour le payer, il faut vendre »...

Ce résumé de la trajectoire de Sonia, que nous avons suivie durant plus de trois ans, s'arrête au moment où sa trajectoire se transforme pour sortir de l'épisode. Pourtant, elle est caractéristique, le premier été, de la trajectoire de rue de la plupart des jeunes rencontrés. À ce titre, ces jeunes vont avoir une trajectoire de rue qu'ils définissent par l'expérience initiatique, la rencontre avec la marginalité et l'émancipation. Il s'agit de sortir du moule traditionnel des jeunes chez leurs parents ou d'un milieu substitut. La rue devient l'espace de l'émancipation et de l'expérimentation.

Décrire la trajectoire de rue de certains jeunes sous la forme d'un épisode consiste à rendre compte de la nature éphémère de la vie de rue, telle qu'ils l'envisagent. Cette trajectoire de rue demeure la plus

fréquente, dans la mesure où la plupart des jeunes, sans parler de ceux qui restent moins de 72 heures, passent au plus une saison dans la rue. Dans cette perspective, la logique de l'épisode prend une couleur initiatique, où le jeune fait l'expérience dans la rue de conduites, attitudes et rapports sociaux qu'il ne connaissait pas toujours avant, dans un espace qui symbolise le plus souvent celui de la marginalité. À cet égard, il importe ici de lire l'insertion dans le monde social de la rue comme une pratique urbaine juvénile, au même titre que le graffiti, le *skate*... Il convient de saisir le caractère momentané de cette pratique, associé à un espace défini socialement comme un espace transgresseur. D'ailleurs, les jeunes attribuent alors un sens hédoniste à la rue, qui marque le plus souvent une coupure avec leurs expériences antérieures faites d'échecs, de souffrances, de difficultés (Bellot, 2001)².

Cependant, il importe de dire que, malgré sa nature circonscrite, cette trajectoire est vécue de manière très intense par les jeunes qui, renonçant à tout rythme quotidien, vivent au gré de leurs envies et des contraintes. La plupart des jeunes revendiquent, ici, le droit de vivre l'été de leur jeunesse en paix, sans autre considération.

Cet épisode, s'il circonscrit la trajectoire de rue comme une expérience biographique limitée dans le temps, s'accompagne cependant de transformations importantes de l'identité individuelle et sociale du jeune.

Le travail sur l'image de soi commence par le changement de l'allure générale (transformation vestimentaire, *piercing*, coloration des cheveux). Ces transformations peuvent être radicales ou venir renforcer un style déjà présent. Elles indiquent le plus souvent, à Montréal, la volonté d'intégrer une culture *punk*, culture qui paraît représenter la culture de rue pour les jeunes, au moment de la réalisation de ce terrain de recherche. Le passage d'une culture *punk* à d'autres « formes de cultures jeunes » marque aussi l'évolution collective du groupe des jeunes en situation de rue, rue qui paraît beaucoup plus diversifiée et fragmentée en 1999 qu'elle ne l'était au moment de mon entrée sur le terrain, en 1996. Cette présentation identitaire fortement ancrée dans une image *punk* s'estompera en effet au fil des années et sera remplacée par des cultures dont les codes, tenues, valeurs et stratégies de survie tentent de rendre les jeunes moins visibles pour éloigner les interventions répressives dont ils font l'objet dans la mesure où ils peuvent davantage se mêler aux passants.

2. Un chapitre de la thèse est consacré à l'analyse des expériences antérieures à la rue et au moment du passage à la rue.

Sylvie explique comment l'année précédente, au moment où elle fréquentait les *punks*, elle leur ressemblait ; mais cette année elle fréquente le groupe de vendeurs de drogues. Voilà comment elle explique ce que signifie être *punk* pour elle :

L'année dernière j'me tenais avec les punks, pis j'étais pas habillée de même. Parce que les punks, premièrement t'sais, c'est l'habillement t'sais, les patchs, le linge tout croche, des affaires de même, pis les cheveux de couleur. Pis un vrai punk la mentalité, elle est pas pareille. C'est la mentalité d'anarchie, pas d'loi, la liberté. Ben moé, je l'ai cette mentalité-là même si j'm'habille pas de même. Pis c'est mieux pour la vente, les cochons ils font moins attention à nous. Déjà ils laissent plus tranquilles les filles, mais en même temps moi je peux dire que j'suis comme une étudiante.

Misant sur la liberté que représente cette culture *punk*, les jeunes l'adoptent comme une sorte d'enveloppe identitaire, qui correspond alors au sens qu'ils donnent à leur expérience de la rue.

Durant les premières années de terrain, le *squeegee* constituait aussi l'un des éléments de la panoplie, nécessaire à l'identité de rue de ces jeunes, même s'ils ne l'utilisaient pas. Ainsi, à cette époque (1995-1998), être un jeune de la rue signifiait être un *squeegee punk*, si bien que cet instrument comme la tenue vestimentaire constituaient les vecteurs les plus parlant de l'identité que souhaitaient présenter ces jeunes. D'ailleurs, cette identité de circonstance, épisodique, sera l'occasion de logiques de différenciation entre jeunes. Les jeunes les plus âgés se disent ainsi de véritables jeunes de la rue, qui vivent en harmonie avec l'ensemble des valeurs *punk* et font du *squeegee* une stratégie de survie, alors que les jeunes, qu'ils nomment « les crevettes », ne seraient qu'une pâle imitation des jeunes de la rue. En effet, on reproche à ces « crevettes » leur conversion récente et superficielle à la culture *punk* et le fait qu'ils fassent du *squeegee* pour gagner de l'argent de poche, dont ils n'ont pas besoin dans la mesure où ils ne vivraient pas une véritable situation de survie.

Vincent, 21 ans, trois ans de rue, parlant de la différence entre les vrais et les crevettes

L'été on est plus nombreux parce qu'y a beaucoup de crevettes là, comme on dit, les jeunes qui viennent de la banlieue. Pis eux, c'est vraiment du trouble. Je trouve que ça fait bordel pour rien, pis ça nous empêche nous autres, ceux qui sont tout le temps dans la rue, tu sais parce que ça fait trop de monde qui quête, pis qui demande de l'argent, alors qu'eux autres leurs parents leur payent la majorité de leurs affaires. Je trouve que c'est con, ils devraient plus rester chez eux, peut-être venir tripper au centre-ville, mais qu'ils demandent de l'argent à leurs parents, tu sais, ils sont pas

obligés de venir squeegee juste parce qu'ils se pensent : « ah ouais je suis un squeegee », c'est juste pour le kick de se passer pour un squeegee dans le fond, Après ça, tu sais, les citoyens se plaignent qu'il y a trop de monde qui squeegee, mais ça c'est à cause d'eux autres pas mal. L'hiver, c'est le fun parce c'est rien que les « tough » qui sont là.

Cette logique de différenciation renvoie, en outre, à une quotidienneté de la rue différente. En effet, si les jeunes qui s'affirment de « véritables jeunes de la rue » vivent la rue à deux ou trois, les jeunes qualifiés de « crevettes » construisent leur quotidienneté autour du groupe. Cette désignation péjorative constitue, pour les jeunes plus âgés, un outil de distinction entre une véritable expérience de survie et une expérience de défi d'adolescent. Ces différenciations que font les jeunes entre eux sont aussi utilisées dans le cadre des interventions conduites par les adultes. Par exemple, la roulotte de l'organisme Pop's ne se déplace pas le samedi, arguant qu'il y a trop de jeunes « crevettes » qui utiliseraient leurs services.

Cette trajectoire de rue *épisode* est donc le plus souvent l'expérience des jeunes qualifiés de « crevettes », placés entre deux mondes, le monde de la rue et le monde conventionnel. Sans reconnaissance de part et d'autre, ces jeunes vont chercher à se reconnaître dans des groupes de pairs qui vivent avec eux l'expérience de la rue. La rue représente alors, pour eux, une vie de groupe qui leur permet de partager leurs expériences et qui constitue aussi un cadre de protection, par rapport au reste du monde social de la rue. « Groupe d'expérimentation », ces jeunes se distinguent de cet autre monde social de la rue par leur visibilité, mais aussi par une sociabilité juvénile, marquée par le besoin de vivre en groupe de nouvelles expériences. À ce titre, le quotidien est centré autour des pairs qui composent le groupe d'appartenance et d'un parc qui forme le cadre territorial de l'identité. On distinguera ainsi entre le groupe de jeunes fréquentant le parc Berri, celui fréquentant le parc Pasteur et, enfin, celui fréquentant le parc des Foufounes. Il est toutefois important de mentionner que ce cadre territorial diffère de celui décrit dans les études sur les gangs de rue, dans la mesure où il ne renvoie pas à un quartier où les jeunes habitent, mais à un espace public dans lequel ils se tiennent. De la même façon, l'identité territoriale du groupe n'empêche pas la fréquentation des autres lieux et groupes ; elle marque simplement l'existence de liens plus intenses avec tel groupe et tel lieu. À l'instar de Lucchini (1999), nous dirions que la dynamique observée relève davantage de celle d'un réseau d'identification et de soutien que d'une véritable bande constituée et hiérarchisée. Cependant, ce réseau sera utilisé pour se construire au plan identitaire, ainsi que pour apprendre comment faire face à la vie de

rue. La question du réseau est d'autant plus importante que, s'agissant d'un cadre relationnel ouvert, les liens vont pouvoir se tisser entre les différents groupes et les différents types de jeunes en situation de rue.

Il importe de considérer ici que les jeunes qui connaissent une trajectoire de rue qualifiée d'épisode se trouvent globalement dans une logique d'expérimentation, si bien que leur quotidien se centre sur les liens avec leurs pairs, qui vont pouvoir leur apprendre de nouvelles pratiques, de nouvelles attitudes... Cette soif de nouvelles expériences correspond aussi à un besoin d'affranchissement de leur cadre de vie antérieur. La lecture des contextes de fragilisation en amont de la rue devient, pour ces jeunes, la lecture de l'incompréhension, entre les aspirations du jeune à un moment donné et celles de ces cadres de vie (famille, école, institutions). À cet égard, l'organisation quotidienne que certains jeunes réalisent autour d'un centre de jour renvoie effectivement à une logique d'apprentissage, ancrée dans une quête de soi et une recherche d'autonomie. L'importance de cet espace concerne bien moins la réponse à des besoins matériels que la réponse à des besoins relationnels qui vont correspondre aux aspirations du jeune dans son expérience biographique de la rue. La dimension de la rencontre est ici primordiale, dans la mesure où elle détermine le cadre des différentes possibilités d'acquisition de compétences ou, tout au moins, d'expérimentation.

Dans cette perspective, ces jeunes paraissent représenter une nouvelle manière de réaliser un rite initiatique, en menant une expérience de soi et sur soi qui leur permet de quitter le monde de l'enfance avant d'entrer dans le monde des adultes. Ainsi, Sheriff (1999) décrit le *fulgurant*, qui vit intensément son expérience de rue sans ébranler aucunement par la suite sa routine de vie. En considérant l'expérience de la rue comme un épisode, c'est-à-dire comme un espace-temps circonscrit dans la trajectoire de vie de la personne, il est possible de sortir de la lecture fatalisante de l'inscription dans le monde social de la rue tout en reconnaissant que l'intensité de cette expérience est réelle.

Il s'agit d'une expérience de déséquilibre par rapport à la routine de vie de ces jeunes. De ce fait, l'épisode doit être vu comme la quête d'une expérience extrême, différente du reste du quotidien. Pour être « trippante », l'expérience de la rue doit s'éloigner des expériences de jeunesse antérieures, elle doit correspondre à une mise en danger, plus ou moins contrôlée. Jones (1997) montre, à cet égard, comment la prise de risque peut signifier une véritable quête d'identité et de reprise en main de son futur, faute de pouvoir considérer son présent. Or, si la trajectoire de rue épisode rime avec la prise de risque, il importe de considérer que le contexte de fragilisation, lié aux expériences antérieures

à la rue, va donner le ton et influencer la nature des prises de risque recherchées. De la même façon, le cadre des opportunités et des contraintes dans la rue va définir en partie les pratiques de prise de risque.

La question de la consommation de drogues est ici un enjeu véritable, notamment lorsque la quête de l'affranchissement s'exprime dans une multiplication des produits consommés et par une utilisation des techniques de consommation les plus risquées, jusqu'à l'injection. À cet égard, il importe de mentionner l'évolution des pratiques de prise de risque qui rendent l'expérience de la rue toujours extrême. Il paraît important de lire l'augmentation des prises de risque non pas dans un cadre pathologique de désorganisation personnelle, mais comme l'expression d'un rapport social spécifique, qui contraint certains jeunes, pour exister, à se dépasser dans de telles expériences (consommation de drogues, suicide...), puisqu'on leur refuserait, socialement, une quête de dépassement dans le collectif (Sheriff, 1999).

Pour autant, au fur et à mesure de la réalisation du terrain, mais aussi avec l'augmentation de la présence de l'héroïne dans la rue, le cadre d'opportunité des expérimentations se déplace vers l'injection au point que, dans une certaine mesure, à la fin du terrain le vecteur de l'identité des jeunes en situation de rue devenait non plus le *squeegee* et l'image du *punk*, mais bien la seringue et l'image du *junkie*. Ainsi, la présence de plus en plus grande dans les discours des jeunes, comme dans leurs pratiques, de la consommation par injection témoigne, d'une part, d'un détachement de la philosophie *punk*, «*Punk no junk*», qui dominait auparavant, et, d'autre part, d'une escalade constante dans les prises de risque. Toutes ces expériences, construites autour d'une ritualisation de la mort, doivent être considérées, sur le plan symbolique, comme autant d'éléments marquant les difficultés d'être jeune, de prendre sa place, dans la société québécoise actuelle tout comme dans la rue.

Concevoir la trajectoire de rue comme un épisode signifie donc que l'on envisage un passage dans le monde social de la rue, non exclusif et dont le quotidien est centré sur les autres jeunes, comme élément structurant de l'expérience de la rue. Cette situation courante, définie autour de la notion d'épisode, renvoie souvent à l'idée d'une période, circonscrite dans la trajectoire de vie de la personne, qui n'apparaît pas, ni pour elle ni pour les autres, comme une expérience déterminante pour le futur. Pour d'autres, la trajectoire de rue, loin d'être un simple passage momentané, va devenir une transition déterminante pour la trajectoire de vie du jeune.

3.3.2. LA RUE : UNE TRANSITION

Ici, la trajectoire de rue, conçue comme une transition, signifie que la rue devient le socle d'une vie différente, tantôt pour construire un projet de vie, les jeunes s'insérant dans la société, tantôt pour faciliter le passage vers une vie marginale ou une vie criminelle.

3.3.2.1. La rue comme tremplin vers une insertion sociale

Denis, 23 ans, vit dans la rue par intermittence depuis l'âge de 18 ans. Cette intermittence s'inscrit dans un rapport à la rue et à la drogue variable. Pendant quelques mois, son quotidien se construit autour de la consommation de drogues. Puis il s'arrête, reprend un appartement et trouve un travail, jusqu'à la prochaine fois. Fatigué de cette situation, il va utiliser son expérience de la rue pour réaliser son rêve, dessiner. Après un stage d'employabilité proposé en raison de ses compétences graphiques, mais aussi de sa situation de rue et de son expérience, il va parvenir à intégrer une entreprise multimédia et à devenir un de leurs graphistes. Il dit « consommer maintenant de manière branchée ».

L'utilisation de l'expérience de la rue comme tremplin vers un cadre d'insertion se lit, le plus souvent, autour des interventions qui sont parvenues à rejoindre les jeunes directement dans cet espace. En effet, pour que les jeunes aient la possibilité d'utiliser la rue comme tremplin, il importe que la « perche tendue » considère leurs compétences acquises dans cet espace, mais aussi leurs aspirations. Le plus souvent, il s'agit de jeunes qui vivaient des difficultés d'intégration avant la rue et qui ne parvenaient pas à s'inscrire dans des interventions traditionnelles d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes. Ainsi, les projets de type pairs aidants, comme les projets orientés vers les arts (cirque, journal, vidéo, multimédia...), constituent des formes d'intervention qui, en utilisant les compétences des jeunes, leur permettent plus facilement de rebondir, notamment parce qu'elles leur donnent une expérience dans des domaines qui leur plaisent, mais aussi parce qu'elles correspondent à des besoins réels du marché du travail. La rue constitue ainsi une opportunité de s'insérer dans des interventions non traditionnelles qui reconnaissent aussi l'identité plus ou moins marginale des jeunes. Par exemple, l'intervention par les pairs, même si elle ne vise pas directement à inscrire les pairs aidants dans un parcours vers l'emploi, devient un espace de formation qui facilite la transition entre la rue et l'emploi d'intervenant. En effet, les pairs sont le plus souvent des anciens jeunes de la rue qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas s'inscrire dans des formations plus académiques pour devenir intervenants. Dans le projet des pairs aidants, ils

vont pouvoir s'ancrer dans un parcours de formation qui utilisera aussi leurs connaissances du milieu de la rue et qui leur permettra, par la suite, de devenir intervenants s'ils le souhaitent.

Toutefois, cette forme de transition demeure peu commune dans la rue, non pas en raison de l'absence de compétences acquises par les jeunes, mais bien parce que l'intervention ne s'appuie que très rarement sur cette expérience. Les autres formes de transition correspondent davantage à un cheminement vers des milieux de désinsertion sociale.

3.3.2.2. La rue comme tremplin vers une désinsertion sociale

Lire des trajectoires menant à des formes de désinsertion sociale conduit à s'intéresser à des expériences qui renvoient à des inscriptions sociales déviantes.

La trajectoire de la rue peut être une transition vers une marginalité sociale qui, certes, améliorera un peu les conditions de vie des jeunes, mais cristallisera leur cadre de vie dans une pauvreté économique, sociale, culturelle et relationnelle. Cette forme de trajectoire de rue, entendue comme une transition vers un statut et un rôle liés à une expérience de la pauvreté, renvoie de manière évidente aux lectures sur la faiblesse du capital social des jeunes en situation de rue (Hagan et McCarthy, 1997). Il importe ici de replacer l'expérience de la rue dans une lecture de la continuité qui, sans être déterministe, renvoie cependant à l'absence d'opportunités et au poids des contraintes qui pèsent sur la trajectoire de vie de ces jeunes. Cette lecture de la trajectoire conduit à envisager les conditions de reproduction des inégalités sociales.

Dans cette perspective, il importe de dire, en outre, que l'intervention qui vise à sortir les jeunes de la rue porte rarement sur autre chose que la sortie de cet espace. Sortir ces jeunes de la pauvreté s'inscrirait dans une tout autre logique.

Pourtant, il apparaît que l'expérience de la rue constitue, pour ces jeunes, une manière de faire appel à des stratégies de débrouillardise pour contrer la pauvreté dans laquelle ils vivent. Utilisant le *squeegie*, comme stratégie de survie, les jeunes dans cette trajectoire vont faire l'apprentissage, dans la rue, des manières alternatives d'obtenir des ressources matérielles. À cet égard, leur quotidien demeure centré sur la débrouillardise. D'ailleurs, cette dynamique de trajectoire fera en sorte que la rue se présente, plus ou moins régulièrement dans leur vie, comme un espace leur permettant de trouver les ressources nécessaires. La rue n'est alors qu'une des multiples facettes de leur expérience biographique de la marginalisation ; elle n'en est pas le révélateur. Ainsi, sans fréquenter la rue de manière permanente, ces jeunes maintiendront leurs liens avec des organismes

d'intervention auprès des jeunes de la rue, construisant le plus souvent leur socialité autour de ce réseau d'aide. La fréquentation des *bus* les soirs de distribution de sacs de nourriture constitue donc un moyen privilégié de rencontrer des jeunes qui se sont éloignés de la rue, mais qui continuent d'utiliser les ressources d'aide. D'ailleurs, comme le montrent les analyses de Paugam (1991), il s'agit ici de jeunes qui se caractérisent par des biographies tourmentées et dont l'identité est davantage fondée sur la survie que sur la vie.

La lecture de leur trajectoire de vie rime le plus souvent avec une lecture d'un cumul de handicaps, de difficultés, d'échecs, de stigmates qui les contraignent à vivre en état de survie perpétuelle, ne sachant ni où ni comment trouver une place dans la société, qui les exclut toujours davantage. Ces trajectoires témoignent alors des conditions de misère dans lesquelles tentent de survivre certains jeunes en situation de rue, conditions qui ne s'améliorent pas nécessairement lorsqu'ils s'éloignent de la rue. À cet égard, la description de ces trajectoires correspond le plus souvent à la compréhension d'une errance sociale, bien plus que spatiale, expérience qui paraît se conclure simplement par une incorporation tolérée à la marge de la société, leurs propres logiques d'action tout comme celle des dispositifs d'action publique et communautaire qui les entourent ne permettant pas de modifier cette structuration de la survie. Cet ancrage de la trajectoire de rue dans une routinisation de la survie conduit ces jeunes dans une impasse où les oscillations qu'ils vivent ne parviennent pas à les engager dans d'autres voies. Ils semblent alors perdre la qualité de sujets de leur propre vie, se maintenant dans un ballotement perpétuel entre les différents espaces de ressources et de survie qu'ils traversent au quotidien, sans avoir aucune prise réelle sur l'un d'entre eux.

Cette errance « vulnérabilisante » ne signifie pas pour autant la perte d'une qualité d'acteur. Vivre au quotidien une routine de survie, c'est s'inscrire dans une dynamique de débrouillardise qui caractérise cette adaptation individuelle à des conditions de vie défavorables. Dans ce contexte, être soi, c'est inscrire dans une routine cette lutte contre la dégradation de leur statut et de leur identité sociale, espérant toujours pouvoir en finir avec cette condition de vie de misère. À cet égard, il apparaît que, même dans le cadre de ces trajectoires où les enjeux d'exclusion sont importants, les jeunes disent encore vouloir agir pour sortir de ces conditions de vie, qu'ils qualifient eux-mêmes de misère. Se réaliser devient alors : survivre aux pressions sociales stigmatisantes et désaffiliantes et obtenir les ressources minimales pour combler ses besoins vitaux.

Si ce type de trajectoire paraît reproduire une certaine logique sociale fatalisante de la pauvreté, il n'en demeure pas moins qu'il donne aussi accès à des mécanismes d'adaptation à un environnement social hostile, mécanismes qui font cependant l'objet d'une désapprobation sociale.

C'est en effet autour de ce type de trajectoire que les dynamiques de contrôle sont les plus fortes, dans la mesure où la débrouillardise des uns s'oppose à la coercition des autres. Dans certaines circonstances, la coercition exercée à l'endroit de ces stratégies de débrouillardise va diriger les jeunes vers le milieu criminel, considéré alors comme une réponse aux injustices vécues. Ainsi, certains jeunes qui ont fait l'expérience de l'emprisonnement pour non-paiement d'une amende pour des contraventions liées au *squeegie* sont ressortis de cette expérience avec de nombreux contacts leur permettant de devenir au moins commissionnaires³ dans la rue. Certains, par exemple, savaient en recevant des montants dans leur compte qu'ils devaient porter tel colis à tel endroit ou effectuer d'autres démarches. D'autres obtenaient les contacts leur permettant de devenir vendeurs dans la rue. Pourtant, au-delà des contacts établis en prison, qui font basculer plus rapidement la trajectoire vers une insertion dans le milieu criminel, la rue constitue aussi un espace qui fournit des occasions d'insertion dans ce milieu. Et à ce titre, dans ces trajectoires de rue qui symbolisent l'action répressive conduisant à l'incarcération, cette dernière devient l'élément déclencheur d'une perte de routine. Placés dans d'autres espaces, les jeunes peuvent se mobiliser et voir à nouveau les possibilités qui se présentent à eux. L'incarcération devient alors l'occasion, dans leur expérience biographique, d'un sursaut, d'un changement. Pour d'autres, l'incarcération sera vécue comme une forme différente de dégradation de statut, qui les marginalisera davantage et les conduira de nouveau à la rue, renforçant une certaine mortification du sujet. La prison est alors un simple ballotement de plus dans leur vie.

Mais lorsque la prison permet le sursaut, les jeunes utiliseront leurs contacts pour s'engager dans différentes expériences qui leur permettront d'intégrer les filières de l'économie souterraine. Le plus souvent, ils commenceront par faire des commissions pour les vendeurs de drogues, avant de devenir eux-mêmes vendeurs, avec une progression dans les heures de vente et les lieux de vente, accumulant de plus en plus de profits pour, finalement, devenir « un boss de la place » qui s'occupe des vendeurs.

3. Un commissionnaire est une personne qui va assurer des livraisons pour un vendeur de rue, soit auprès d'un client, soit auprès d'un fournisseur. C'est généralement le premier niveau d'implication dans la vente de drogues de rue pour les jeunes.

Durant cette progression dans la hiérarchie du milieu criminel de rue, l'essentiel, pour ces jeunes, c'est de se détacher le plus rapidement possible du monde de la rue et de son image de pauvreté.

Utilisant tous les signes extérieurs de richesse – bijoux, vêtements à la mode, téléphone cellulaire –, ils estiment très important de montrer leur réussite, mais aussi leur pouvoir. Certains auront des chiens de combat pour faire valoir leur force, n'hésitant jamais à leur faire sortir les crocs en cas de besoin. Pour ces jeunes, la rue représente l'espace qui va leur permettre de réussir dans la mesure où ils y gagnent l'argent nécessaire à leur intégration dans la société de consommation qui est la leur. Les aspirations se définissent alors de manière strictement économique, c'est-à-dire qu'il s'agit de continuer à obtenir l'argent dont ils ont besoin pour conserver leur train de vie. Le prestige et le pouvoir que symbolise leur rôle dans la rue paraissent conforter aussi les jeunes dans le fait que l'expérience criminelle doit être valorisée, puisqu'elle est valorisante.

Mathieu, 21 ans, cinq ans de rue

Rencontré durant l'été 1996, Mathieu était l'un des principaux vendeurs d'un parc que je fréquentais. Travaillant constamment, il a été durant cet été une véritable puce qui courait partout pour faire « *runner sa business* ». Voilà comment il décrit ce premier été :

Ben cet été j'fais ben de l'argent, j'faisais cinq cent piasses par jour. C'tait effrayant, t'sais, j'avais ma clientèle, faque c'était vraiment payant. J'pognais toujours les mêmes clients et pis ils m'achetaient de la poudre, du pot, du buvard. J'tais rendu capitaliste. C'était rendu vraiment là... j'avais mon appart, mon page, mon cellulaire, pis toute, tout le monde capotait sur mon cas. Mais ça a arrêté parce que j'ai commencé à me crinquer. Pis, tu sais, quand tu te crinques, t'en veux, t'en veux, pis à un moment donné tu te mets dans l'trou. Faque j'ai eu des dettes, j'tais rendu à 1000 piasses de dettes pis mon boss il m'a dit d'arrêter sinon j'avais plus le droit de vendre. Sur le coup j'ai pas voulu mais après j'ai tout perdu, faque que je me suis dit : « Arrête tes conneries, pis fais juste vendre. » Alors je me suis remis à vendre, pis là, tu sais, depuis, de temps en temps c'est le party mais c'est rare. Pis là, moé, maintenant j'organise plus les affaires, pis je fais travailler les jeunes, mais c'est plus pareil comme avant, maintenant ils sont sur le smack pis c'est ben difficile de les faire travailler comme y faut...

Pourtant, malgré cette intégration dans une économie souterraine largement organisée autour de la drogue, ces jeunes demeurent très proches de la rue. Ils vivent au même rythme que les autres jeunes, concentrant leurs activités la nuit. La disparition de certains de ces jeunes peut laisser supposer que la rue ne leur a servi que de tremplin vers d'autres activités

davantage centrées sur la supervision. Mathieu, par exemple, a disparu à la fin de la deuxième année de notre terrain. Rencontré par hasard à quelques reprises depuis, il m'explique qu'il « *gère ses affaires à distance* ».

La description de cette trajectoire de rue *transition* montre que les projets associés à la rue peuvent être variés et conduire à des cheminement différents. Certes, plus la trajectoire de rue est longue, plus le décrochage des autres espaces sociaux est réel, bien qu'il ne signifie pas toujours l'engagement dans le milieu criminel au sens strict du terme. Il importe cependant de distinguer les jeunes qui s'engagent dans des activités criminelles pour subvenir à leurs besoins essentiels, la majorité, de ceux qui le font pour se payer une appartenance à la société de consommation. D'ailleurs, dans leur analyse de la délinquance des jeunes de la rue à Toronto et à Vancouver, Hagan et McCarthy (1997) expliquent qu'on est le plus souvent en présence d'une délinquance de survie et acquisitive. Lorsqu'il s'agit de jeunes qui aspirent à présenter une certaine réussite sociale, la lecture de l'engagement dans des activités qualifiées de criminelles renvoie parfois plus à la lecture mertonienne de la réussite sociale qu'à la lecture d'une pathologie du contrôle social personnel proposée par Gottfredson et Hirshi (1990). En dégageant une diversité de trajectoires, notre analyse a permis de constater que l'engagement criminel comme mode de réussite sociale n'est qu'une traduction possible de la conjonction entre une expérience biographique et des logiques d'acteurs structurants, comme le milieu criminel ou le milieu répressif.

La question des processus de stigmatisation et de criminalisation liés à l'appartenance sociale semble, en effet, jouer davantage dans la compréhension des trajectoires de rue que ne le fait tout autre élément des théories criminologiques. Les trajectoires de rue, comme forme de transition vers une inscription sociale qualifiée de déviante, sont le fait des jeunes qui connaissent les contextes de fragilisation les plus grands, en amont de la rue. Cette pauvreté économique, relationnelle et culturelle les oblige, le plus souvent, à élaborer des stratégies de débrouillardise qui les opposent à une intervention répressive marquant une désapprobation sociale à leur endroit⁴. Cette répression contribue alors à structurer un parcours de criminalisation qui renforce leur engagement dans des activités criminelles. Cette dynamique sociale où s'affrontent l'individu et les institutions répressives devient le terreau d'une trajectoire criminelle des jeunes en situation de rue.

4. Pour une analyse plus approfondie des enjeux de classe autour des trajectoires de rue des jeunes, voir Bellot (2003).

Nous verrons ainsi, dans la présentation du troisième type de trajectoire, comment l'expérience de la rue est définie comme une forme de captivité, voire d'aliénation du sujet dont le jeune désespère de sortir.

3.3.3. LA RUE : UN ENFERMEMENT

Voir la trajectoire de rue sous la forme d'un enfermement contribue à rendre compte du rapport captif qu'entretiennent certains jeunes avec le monde social de la rue. L'idée de l'enfermement renvoie au fait que ces jeunes se sentent prisonniers de cet espace. Ils souhaitent ainsi en sortir, font parfois des tentatives, mais y reviennent toujours. L'enfermement vient donc de l'absence de possibilités de vivre ailleurs que dans la rue. Il s'accompagne souvent d'une consommation de drogues injectables qui a fait exploser le projet d'une expérience de la rue en tant que quête d'indépendance, de liberté et d'autonomie. Le passage d'une trajectoire *épisode* à une trajectoire *enfermement* exprime le plus souvent le manque d'opportunités présentes pour faire de la sortie de rue un projet. Cette trajectoire d'enfermement donne le plus souvent le sentiment d'un cercle vicieux entre la logique de survie, qui conduit à prendre de plus en plus de risques, et la logique de consommation, qui conduit à devenir de plus en plus dépendant. Il importe de considérer que l'ensemble de l'univers de ces jeunes se résume à la rue ou, tout au moins, à quelques rues, où s'établit leur quotidien.

Cet enfermement dans la rue accompagne ainsi une trajectoire de consommation où la drogue, notamment par injection, est devenue la ligne biographique dominante de l'individu (Ogien, 1995). Ainsi, pour ces jeunes, la drogue prend toute la place dans leur quotidien et, à ce titre, construit leur appartenance à la rue. Ils se disent des « *junkies* de la rue » bien plus que des jeunes de la rue. Ils vivent alors une forme d'aliénation de leur expérience biographique de la rue. La routine n'est pas alors la survie, mais la drogue elle-même, leur vie étant rythmée non plus par le ballottement de ressource d'aide en ressource d'aide, mais d'une injection à une autre, d'un dix dollars à un autre dix dollars.

La vie sans répit qu'impose la drogue conduit les jeunes vivant cette trajectoire de rue dans une logique de prise de risque toujours grandissante, logique qui les enferme toujours un peu plus dans un cercle vicieux. Cependant, même si ces jeunes semblent entraînés dans une spirale sans fin, ils conservent, aussi minime soit-elle, une marge de manœuvre, notamment celle de garder autour d'eux des acteurs susceptibles de leur proposer un changement. À cet égard, la présence et l'intervention éventuelle des travailleurs de rue sont primordiales, dans la mesure où ces derniers

apportent des propositions de changement, de limitation des méfaits de la drogue dans la routine même de vie de ces jeunes. Ils seront d'ailleurs les acteurs que les jeunes utiliseront le plus lorsqu'ils seront prêts à sortir de l'injection.

En attendant, cette trajectoire de rue, fortement associée à la consommation de drogues injectables, inscrit la routine de ces jeunes dans une quête incessante d'argent. Les stratégies de survie qu'ils vont employer seront plus diversifiées ; tous les moyens pour faire de l'argent sont bons. Cette dynamique économico-compulsive les conduit à préférer les stratégies les plus payantes même si, le plus souvent, le quotidien se construit de dix dollars en dix dollars, le prix d'une dose à Montréal. Ils vivront alors davantage la rue seuls ou en petits groupes. Cette trajectoire de rue, devenue de plus en plus fréquente chez les jeunes rencontrés au cours de notre terrain, paraît cependant être davantage une trajectoire de consommation de drogues injectables, dans la mesure où les jeunes qui s'y trouvent inscrits appartiennent plus au monde social de la drogue que de la rue.

Cette trajectoire révèle une transformation nette du phénomène défini comme celui des « jeunes de la rue ». En effet, le passage d'une routine, caractérisée par la culture *punk* et le *squeegee*, à celle d'une routine axée sur la consommation d'héroïne ou de cocaïne a modifié la plupart des rapports sociaux qu'entretenaient les jeunes. C'est dans le cadre de ces trajectoires que la difficulté des conditions de vie est la plus prégnante. En effet, ces trajectoires expriment une lutte incessante contre soi et contre les autres. La logique du désespoir est criante pour ces jeunes. Il est donc important de comprendre que le rapport de ces jeunes à la rue n'est plus identitaire, mais strictement utilitaire. C'est dans la rue que ceux-ci trouvent l'argent nécessaire à leur consommation. D'ailleurs, ils associent à cet espace tous leurs maux et leur situation de captivité. Ainsi, pour eux, sortir de la rue – ou plus exactement du centre-ville – leur permettra de se libérer de cet enfermement qu'impose la drogue. Paradoxalement, la rue devient pour eux une prison dont il leur est difficile de s'évader. Si la prison peut alors devenir un lieu de rupture avec cet enfermement dans la drogue, elle renforce d'un autre côté la marginalisation des individus, qui risquent de retourner à la rue dès leur sortie. Pour d'autres, la rupture sera moins brutale. Elle se construira progressivement dans une décision de sortie, qui sera accompagnée par des interventions sociales et médicales visant à freiner l'aliénation et la marginalisation de ces jeunes.

Jonathan mentionnera ainsi, après deux années de consommation de cocaïne et d'héroïne vécue dans la rue, que son arrestation et sa condamnation à une peine de prison de plus de deux ans ont été l'arrêt d'agir dont il avait besoin pour se sortir de la drogue.

CONCLUSION

La description de ces différentes formes de trajectoires de rue permet de sortir d'une vision stéréotypique du phénomène des jeunes de la rue, puisque la rue n'est alors pas simplement perçue comme un espace diabolique. Elle peut toutefois le devenir lorsque la marge de manœuvre des jeunes se réduit à un « choix » entre deux expériences « désinsérantes ». Dans ce contexte, il importe de retenir que l'expérience des jeunes en situation de rue est d'abord et avant tout l'expression de difficultés d'insertion sociale, notamment en raison d'un manque réel de possibilités et de la présence de contraintes majeures qui limitent plus ou moins leur capacité d'action. Dans ce contexte, il faut penser l'intervention comme un moyen de maintenir et de construire, avec les jeunes, des opportunités qui leur permettraient de surmonter leurs difficultés. Dans cette perspective, l'analyse des trajectoires de rue des jeunes pourrait devenir un outil majeur, tant en intervention qu'en recherche, pour porter un regard sur la complexité de leur situation, sur la nature de l'expérience biographique que réalise la rue, mais aussi sur les forces de structuration que déploient les interventions notamment répressives en renforçant les mécanismes de stigmatisation et de désaffiliation que vivent ces jeunes. Certes, le suivi de certains jeunes au-delà de ce terrain permet d'espérer. L'expérience biographique de la rue comprend aussi la dimension sortie. Dans la trajectoire de rue *épisode*, cette sortie ne semble pas poser de difficultés majeures, l'expérience de la rue n'étant qu'un élément de structuration du parcours biographique. Par contre, lorsque la rue a contribué à déstructurer l'expérience biographique du jeune, le travail d'affranchissement est laborieux, les marges de manœuvre parfois très étroites pour lutter contre l'exacerbation des inégalités sociales et des rapports de stigmatisation structurés par l'action des institutions répressives auxquelles la vie dans la rue a conduit. Sortir de la rue signifie alors faire face et lutter contre des identités multiples dégradées socialement : jeune de la rue, itinérant, toxicomane, détenu, délinquant et d'autres encore.

BIBLIOGRAPHIE

- BECKER, H.S. (1963). *Outsiders. Studies in the Sociology of Deviance*, New York, The Free Press.
- BELLOT, C. (2000). « La trajectoire : un outil dans la compréhension de l'itinérance », dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, Sainte-Foy, Éditions Multimondes, p. 101-115.

- BELLOT, C. (2001). *Le monde social de la rue : expériences des jeunes et intervention à Montréal*, Thèse de doctorat en criminologie, Montréal, École de criminologie, Université de Montréal.
- BELLOT C. (2003). « Les jeunes de la rue : disparition ou retour des enjeux de classe ? », *Lien social et Politiques*, n° 49, p. 173-182.
- BERGIER, B. (1992). *Compagnons d'Emmaüs*, Paris, Les Éditions Ouvrières.
- BOURDIEU, P. (1986). « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°s 62-63, p. 69-72.
- DUBAR, C. (1998). « Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques », *Sociétés contemporaines*, n° 29, p. 73-85.
- DUBET, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- DUPREZ, D. et M. KOKOREFF (2000). *Les mondes de la drogue*, Paris, Odile Jacob.
- FECTEAU, J.-M. (1998). « Notes sur les enjeux de la prise en charge de l'enfance délinquante et en danger au XIX^e siècle », *Lien social et Politiques*, n° 40, p. 129-138.
- GALLAND, O. (1991). *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie adulte*, Paris, Armand Colin.
- GAUTHIER, M. (2000). « L'âge des jeunes : un fait social instable », *Lien social et Politiques*, n° 43, p. 23-33.
- GIDDENS, A. (1987). *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France.
- GILLIS, J.R. (1974). *Youth and History : Tradition and Change in European Age Relations. 1770-Present*, New York, Academic Press.
- GOTTFREDSON, M.R. et T. HIRCSHI (1990). *A General Theory of Crime*, Stanford, Stanford University Press.
- HAGAN, J. et B. MCCARTHY (1997). *Mean Streets. Youth Crime and Homelessness*, Cambridge, Cambridge University Press.
- JAMOULLE, P. (2000). *Drogue de rue. Récits et style de vie*, Bruxelles, De Boeck Université.
- JONES, G. (1997). « Youth Homelessness and the "Underclass" », dans R. MacDonald (dir.), *Youth, the « Underclass » and Social Exclusion*, Londres et New York, Routledge, p. 96-112.
- LABERGE, D. (1997). *Marginaux et marginalité. Les États-Unis aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, L'Harmattan.
- LABERGE, D. et S. ROY (1994). « Interroger l'itinérance : stratégies et débats de recherche », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 22, p. 93-112.
- LANCTÔT, N. (1999). *Une explication intégrative et développementale de la conduite marginale des adolescentes*, Thèse de doctorat, Montréal, École de criminologie, Université de Montréal.
- LE BLANC, M. et A. LOEBER (1998). *Intervenir autrement : un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

- LECLERC-OLIVE, M. (1998). « Les figures du temps biographiques », *Cahiers internationaux de Sociologie*, CIV, p. 97-120.
- LUCCHINI, R. (1999). *L'enfant de la rue: carrière, identité et sortie de rue*, Fribourg, Faculté de sciences économiques et sociales.
- MAFFESOLI, M. (1994). « Rue, esthétique, socialité », dans A. Vulbeau et J.-Y. Barreyre (dir.), *La jeunesse et la rue*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 23-31.
- MÉNARD, S. et V. STRIMELLE (2000). « Enfant sujet, enfant objet? L'enfant comme enjeu des nouvelles politiques pénales au Québec, de la seconde moitié du XIX^e au début du XX^e siècle », *Lien social et Politiques*, vol. 44, p. 89-99.
- OGIEN, A. (1995). *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin.
- PAUGAM, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France.
- QUEIROZ, J.-M. de (1996). « Exclusion, identité et désaffection », dans S. Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 295-310.
- QUEIROZ, J.-M. de et M. ZIOTROWSKI (1994). *L'interactionnisme symbolique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- SAMPSON, R.J. et J.H. LAUB (1993). *Crime in the Making: Pathways and Turning Points through Life*, Cambridge, Harvard University Press.
- SHERIFF, T. (1999). *Le trip de la rue. Parcours initiatiques des jeunes de la rue*, Beauport, Centre jeunesse de Québec.
- SOULET, M.-H. (2002). *Gérer sa consommation. Drogues dures et enjeu de conventionnalité*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg.
- STRAUSS, A.L. (1959). *Mirrors and Masks: The Search for Identity*, Glencoe, Ill., The Free Press.
- ULMER, J. (2000). « Commitment, Deviance, and Social Control », *The Sociological Quarterly*, vol. 41, n° 3, p. 315-336.
- VEXLIARD, A. (1957). *Le clochard*, Paris, Desclée de Brouwer.
- WHITBECK, L.B. et D. HOYT (1999). *Homeless and Runaway Adolescents and Their Families*, New York, A. de Gruyter.

4

LES GANGS DU POINT DE VUE DES JEUNES Leur signification dans une trajectoire de vie

MARIE-MARTHE COUSINEAU

*École de criminologie, Université de Montréal
CICC et à l'IRDS*

SYLVIE HAMEL

*Département de psychoéducation, Université du Québec
à Trois-Rivières
IRDS, Université de Montréal*

MICHÈLE FOURNIER

École de criminologie, Université de Montréal

Ce n'est pas d'hier que les chercheurs s'intéressent au phénomène des gangs de rue, qu'on tente de percer le secret de leur organisation, de faire le point sur leurs activités délinquantes. Les premiers travaux recensés en la matière datent de 1927, alors que Trasher recensait 1 313 gangs aux États-Unis. Depuis, de nombreuses études ont vu le jour visant toutes, jusqu'à très récemment, à préciser, à partir d'éléments statistiques, quantitatifs, la structure des gangs, leur composition (sexe, âge, origine ethnique, rôle des membres), la présence de rites et de symboles, de territoires réservés¹. Si ces études ont le mérite de lever le voile sur l'organisation des gangs, fournissant un portrait en quelque sorte mécaniste de leur fonctionnement, elles ne disent rien des membres qui les composent, de leurs motivations à rejoindre le gang, des expériences qu'ils y vivent et de la signification qu'ils y accordent – faisant en sorte qu'ils y restent liés plus ou moins longtemps – et des raisons qui les conduisent à vouloir, un jour, en sortir. En somme, on ne sait rien de l'apport des gangs dans la trajectoire de vie des jeunes.

Si tel est le cas, c'est que les méthodes traditionnellement employées pour aborder la question des gangs ne permettaient pas la collecte du matériel nécessaire à la documentation de cet aspect du « phénomène des gangs ». Depuis maintenant quelques années, notre équipe, Jeunesse et gangs de rue, s'emploie notamment à explorer cette face cachée de la réalité des gangs. À cette fin, il nous a semblé que la seule source de données envisageable tenait aux jeunes eux-mêmes, ceux qui ont fait l'expérience des gangs. C'est donc par une approche essentiellement qualitative, en donnant la parole aux jeunes dans le cadre d'entrevues semi-dirigées de type récits d'expérience, que nous avons conduit plusieurs de nos recherches. Et c'est le résultat de ces travaux que nous voulons livrer dans le cadre du présent chapitre. Ce faisant, nous montrerons quelle contribution supplémentaire les méthodes qualitatives apportent à la connaissance d'un aspect négligé du phénomène des gangs de rue : l'expérience que vivent les jeunes en lien avec les gangs de rue. Nous verrons comment une telle approche vient influencer les propositions de solutions formulées pour faire face au phénomène à l'étude. Cette version renouvelée de l'intervention survient au moment même où l'intervention traditionnellement préconisée, essentiellement répressive, se heurte à des résultats fort peu probants.

1. Parmi les incontournables, mentionnons les travaux de : Spergel (1965, 1995) ; Klein (1967, 1995) ; Yablonsky (1970) ; Thornberry (1987, 1998) ; Jankowski (1991). Pour une recension des écrits sur la question, voir Hébert, Hamel et Savoie (1997).

4.1. LA PAROLE AUX JEUNES

C'est donc en recourant à une approche qualitative que nous avons entrepris de tenter de faire le point sur l'expérience que vivent les jeunes en lien avec les gangs de rue. Les entrevues que nous avons menées auprès de jeunes membres et ex-membres de gangs, selon leur propre aveu, prenaient la forme d'entrevues semi-dirigées ayant pour but de laisser le plus de latitude possible à l'interviewé dans la narration de son expérience en lien avec les gangs de rue, tout en nous assurant qu'un certain nombre de thématiques étaient systématiquement couvertes : les raisons ayant conduit le jeune à se lier aux gangs, les diverses expériences vécues du fait de son affiliation au gang – expériences de délinquance et de consommation de substances psychotropes, certes, mais aussi expériences d'interactions sociales et sentiments s'y rattachant – ainsi que les raisons ayant motivé son retrait des gangs et les difficultés vécues en lien avec la sortie, le cas échéant. Nous insisterons sur le premier et le dernier aspect, car il nous semble que c'est là que les connaissances nouvelles issues de l'approche qualitative sont les plus prometteuses au regard d'une intervention visant la prévention de l'adhésion ou de la poursuite de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.

Les résultats que nous présentons ici sont issus de deux recherches et s'inspirent de plusieurs autres études que nous avons menées sur le sujet des jeunes et des gangs de rue, ainsi que du rapport de l'un à l'autre. La première recherche (Hamel, Fredette, Blais et Bertot, 1998) s'est intéressée à un échantillon de 31 jeunes, garçons et filles, membres ou anciens membres de gangs. La deuxième a plus spécifiquement porté sur le cheminement et l'expérience des jeunes filles affiliées aux gangs de rue à Montréal.

La formule empruntée pour la réalisation des entrevues tente de suivre la trajectoire des jeunes qui les mène à se trouver dans le sillage des gangs de rue, à s'y associer, à y vivre un certain nombre d'expériences et, dans certains cas, à s'en détacher. Il est alors question des processus d'affiliation, d'initiation, d'association et de désaffiliation, le cas échéant. Du même souffle, l'accent est mis sur un certain nombre de thèmes : les motifs conduisant les jeunes à « flirter » avec les gangs, les besoins qu'ils cherchent à combler en s'y associant, les sentiments qui les animent et les conduisent à poursuivre leur affiliation et, éventuellement, à vouloir y mettre fin.

4.2. MÉTHODOLOGIE

Les deux études prises en compte dans le présent chapitre se fondent sur des échantillons, des modes de collecte et d'analyse des données qui, bien que conduisant tous à une approche qualitative de la question à l'étude, se dessinent de manière assez différente.

4.2.1. ÉCHANTILLONS

L'étude de Hamel *et al.* (1998), menée dans la région de Montréal, s'adresse à un échantillon de 31 jeunes (21 garçons et 10 filles) ayant fait l'expérience des gangs. Ces derniers sont âgés de 14² à 25 ans, ayant 18 ans en moyenne. Vingt-trois d'entre eux sont d'ex-membres de gangs de rue, alors que les huit autres se déclarent membres actifs au moment de l'entretien. Ils se sont joints aux gangs à l'âge de 13 ans en moyenne pour un passage qui dure trois ans, en moyenne toujours (la durée variant entre quelques mois et plusieurs années). Ils sont tous francophones, mais d'origines ethniques diverses. Onze d'entre eux ont connu l'immigration et huit autres ont au moins un parent qui a vécu une telle expérience, l'Amérique latine et Haïti étant les lieux de provenance les plus représentés. Vingt-quatre jeunes habitent ordinairement avec au moins un de leurs parents, tandis que les sept autres vivent de manière indépendante. Au moment de l'entrevue vingt-deux faisaient l'objet d'une prise en charge par un centre jeunesse. Pour ce qui est de la scolarité, elle se situe pour la plupart d'entre eux (24/31) entre la première et la quatrième année du secondaire, accusant un retard important.

L'échantillon de l'étude de Fournier (2003), également menée dans la région de Montréal, est constitué uniquement de jeunes filles. Ces filles ont en moyenne 15,9 ans, la plus jeune ayant 14 ans et la plus âgée, 24. Elles se joignent à un gang de rue, pour la première fois, en moyenne à l'âge de 12,5 ans et quittent, en moyenne toujours, à l'âge de 14,8 ans. Quatre d'entre elles sont d'origine canadienne (leurs deux parents sont Canadiens), trois sont d'origine mixte (un parent canadien et l'autre d'origine différente), et six sont d'origine autre que canadienne (aucun des deux parents n'est Canadien). Au moment où nous les rencontrons, la durée moyenne de leur affiliation aux gangs est de 17 mois. Neuf d'entre elles ont laissé le gang, alors que les quatre autres affirment y être

2. La limite inférieure de 14 ans est fixée parce que, avant cet âge, le consentement des parents est requis pour la participation du jeune à une étude, quelle qu'elle soit. Or, les jeunes ne souhaitent pas nécessairement que leur participation aux gangs de rue soit révélée à leurs parents du fait de leur participation à une étude portant sur le sujet, situation que nous avons voulu éviter.

encore affiliées. Au moment de l'entrevue, neuf des treize jeunes filles présentaient un retard scolaire s'étalant entre un et quatre ans, variable selon les matières. Bien que la plupart des jeunes filles rencontrées avouent ne pas véritablement connaître la situation économique de leurs parents, leur récit laisse entendre qu'elles viennent majoritairement de familles démunies qui éprouvent de surcroît diverses autres difficultés qu'elles révèlent au fil de leur témoignage : violence psychologique, physique ou sexuelle au sein de la famille, toxicomanie, problèmes de santé mentale ou physique des parents. D'ailleurs, dix d'entre elles ne vivent plus qu'avec un seul de leurs parents biologiques. Toutes, sauf une, font l'objet d'un placement en centre jeunesse en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), jamais sous le couvert de la Loi sur le système de justice pénale des adolescents (LSJPA anciennement Loi des jeunes contrevenants, LJC).

Pour les deux études, les échantillons de jeunes sont constitués à l'aide de la technique du tri expertisé (Angers, 1996), laquelle consiste à faire appel à un intervenant qualifié (qui dans ces cas travaille en centre jeunesse), appelé à repérer, au sein de sa clientèle, ceux et celles qui correspondent aux critères d'échantillonnage³. Il les aborde, leur fait part de la tenue de l'étude, de ses objectifs et des modalités de réalisation de celle-ci et leur demande ensuite s'ils seraient intéressés à y participer, auquel cas il les met en relation avec les chercheurs.

4.2.2. INSTRUMENTS DE COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES

Dans le cas de l'étude de Hamel *et al.* (2003), un questionnaire contenant à la fois des questions ouvertes et des questions fermées a été adressé aux jeunes. Les questions ouvertes leur permettraient de s'exprimer d'abord librement sur les thèmes abordés avant que ceux-ci ne soient approfondis de façon plus systématique à l'aide de questions fermées. Ainsi, le questionnaire comprend 24 questions ouvertes et 109 questions fermées destinées, ensemble, à couvrir les thèmes suivants : 1) les données sociodémographiques concernant le jeune et sa famille, 2) l'entrée du jeune dans les gangs, 3) l'écologie sociale du jeune ayant fait l'expérience des gangs, 4) l'organisation du gang et l'expérience du jeune au sein de celui-ci, 5) la

3. Les ex-membres devaient avoir entrepris un processus sérieux de désaffiliation pour être qualifiés comme tels. Ceux-ci ne devaient plus se considérer et être considérés par leur intervenant comme membres actifs. Les membres actifs devaient, quant à eux, être liés à des groupes qui se livrent de manière régulière à des actes de criminalité et de violence en lien avec les activités du gang. Aucun jeune ne devait être référé uniquement sur la base d'impressions. Il devait avoir été établi que les jeunes fréquentaient des groupes reconnus comme étant des gangs de rue, ceux-ci se livrant régulièrement à des actes de délinquance lucrative ou violente.

sortie du gang et 6) les solutions à apporter au phénomène des gangs à Montréal. Nous nous intéressons ici plus particulièrement aux propos tenus par les jeunes en réponse aux questions ouvertes prenant la forme d'une consigne large, du genre : « J'aimerais que tu me racontes comment cela s'est passé lorsque tu es entré(e) dans un gang pour la première fois – comment ça s'est fait ? », qui leur laissait une grande latitude pour mettre l'accent sur les aspects les plus significatifs, pour eux, du thème abordé.

Dans son étude, Fournier (2003) s'intéresse strictement aux points de vue des jeunes filles relativement à l'expérience qu'elles ont vécue dans et avec les gangs. Dans cette perspective, l'auteure adopte une approche résolument qualitative s'appuyant sur le récit d'expérience, lequel permet de mettre l'accent sur une partie de la vie de la personne délimitée plus spécifiquement autour d'une dimension de celle-ci, en l'occurrence l'adhésion aux gangs. Ces récits sont organisés suivant une séquence temporelle qui permet de suivre la chronologie des événements. Ils débutent à partir d'une consigne de départ large, « *J'aimerais que tu me parles de ton expérience avec les gangs...* », et se poursuivent en visant d'abord à préciser la chronologie des événements par des relances du type « *Avant cette période, que s'est-il passé ?* » ou « *Après cela, qu'est-il arrivé ?* », tentant, par là, de préciser la séquence ou la configuration des éléments entourant un événement en particulier ou une série d'événements. Des relances thématiques sont également prévues au canevas d'entretien. Elles visent, pour leur part, à approfondir certains aspects prédéfinis de la problématique à l'étude.

Le matériel d'entrevue, fourni par les questions ouvertes dans le cas de l'étude de Hamel *et al.* (1998) et la totalité des entrevues pour celle de Fournier (2003), retranscrit intégralement, est d'abord soumis à une analyse verticale concernant chaque entrevue prise pour elle-même, dans le but de dégager les principales dimensions abordées par chacun des interviewés. Une analyse transversale est ensuite réalisée, visant cette fois à révéler les convergences aussi bien que les divergences qui apparaissent dans les propos tenus par chacun des interviewés sur chacun des thèmes retenus dans le cours de la première analyse.

Il s'agit là, somme toute, d'un canevas de recherche qualitative assez classique, mais qui n'avait pas été utilisé auprès des jeunes membres de gangs. Celui-ci s'enrichit du fait que nous avons tenté de respecter la structure chronologique des événements survenus dans la vie des jeunes à partir du moment où ils ont commencé à frayer avec les gangs de rue. Ainsi, nous avons pu tracer la petite histoire de l'expérience vécue par les jeunes en lien avec les gangs en ayant pour point de départ le processus d'affiliation et en allant jusqu'au processus de désaffiliation. Nous avons d'ailleurs découvert à cette occasion qu'il fallait nous attarder aux processus au lieu de parler en termes de moments ou même d'étapes.

4.3. LA PAROLE DES JEUNES

Au fil des entrevues, les jeunes nous apprennent qu'ils ont été attirés par les gangs parce que ceux-ci leur permettaient de combler des besoins de valorisation, d'appartenance, de réalisation... qu'aucune autre institution sociale ne leur permettait de satisfaire.

Les jeunes nous apprennent aussi, nous le soulignons, que l'adhésion aux gangs relève, le plus souvent, d'un processus, bien plus que d'un coup de cœur ou d'une situation isolée de coercition, comme on avait pu le laisser entendre. Les jeunes, les filles en particulier, sont séduits par les membres de gangs à travers un procédé complexe qui conduit à leur *recrutement*. Les jeunes qui se laissent ainsi séduire présentent ordinairement différents espaces de vulnérabilité qui les disposent, d'une certaine manière, à se rapprocher des gangs : ils viennent de familles qui vivent des difficultés (besoin de sécurité) ou qui s'intéressent trop ou pas assez à eux (besoins de reconnaissance, de valorisation) ; ils vivent des difficultés d'intégration sociale (besoin d'appartenance) ; des difficultés scolaires (besoin de reconnaissance et de valorisation) ; ou des expériences de victimisation à l'intérieur ou à l'extérieur de la famille (besoin de protection). Ils trouvent dans les gangs à combler ces besoins et s'en voient, au moins pour un temps, réconfortés. Ainsi se trouve mis au jour un résultat inédit traduisant le fait qu'au-delà de la violence et de la criminalité qu'il génère le phénomène des gangs de rue est associé à un problème encore plus important et troublant à nos yeux : les jeunes découvrent dans les gangs le moyen, qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs, de combler différents besoins fondamentaux.

Tout le temps que dure l'affiliation des jeunes au gang, il apparaît que ceux-ci sont littéralement enivrés par l'intensité des rapports qu'ils développent dans ces groupes. Cela ne veut pas dire qu'ils ne vivent pas des sentiments contradictoires faits tout à la fois d'ivresse et de peur, mais le sentiment qui transcende, et qui surgit dans leur récit comme un cri du cœur, est celui d'avoir trouvé de *vrais amis*.

Les récits que les jeunes nous font permettent de comprendre pourquoi les interventions traditionnellement favorisées pour faire face au phénomène des gangs, de nature essentiellement répressive, n'ont ordinairement pas réussi à atteindre leur objectif : éradiquer le phénomène des gangs. Car, à partir du moment où les besoins que les jeunes cherchent à y combler ne sont pas satisfaits, il ne faut pas s'étonner que le démantèlement d'un gang se révèle temporaire, le temps que l'organisation se réorganise.

Si l'ensemble des résultats de nos recherches témoignent avec force du mal-être de ces jeunes qui s'en remettent aux gangs pour satisfaire des besoins qui ne semblent pas avoir été comblés ailleurs et pour nouer des liens qu'ils ne semblent pas entretenir et pouvoir développer ailleurs, ils témoignent aussi de la méconnaissance d'une telle réalité.

4.3.1. LES JEUNES PARLENT DE LA FAÇON DONT ILS EN SONT VENUS À SE JOINDRE AUX GANGS

Lorsqu'on demande aux jeunes les raisons qui les ont amenés à se joindre aux gangs, les réponses surprennent un peu. Pour certains, comme Davis ou Simon, l'adhésion aux gangs paraît s'être imposée tout simplement comme une évidence, un incontournable. Elle s'est faite tout naturellement. Un frère, un ami en faisait déjà partie et il était en quelque sorte convenu qu'ils en fassent aussi partie :

J'ai toujours été plongé dans cet univers-là. J'ai toujours été conscient de ça. Les gangs ont toujours fait partie de mon environnement. Ils étaient dans mon quartier, dans mon école. C'étaient mes amis. Je savais ce que c'était une gang. Mon frère en faisait aussi partie. Pour moi, c'était une deuxième famille. J'avais ça dans le sang... Quand je voyais mon frère, je savais qu'un jour, je serais avec eux autres (Davis, 17 ans, dans Hamel et al., 1998).

Moi, j'ai grandi avec les gangs de rue, c'est plus pour ça que j'ai été intégré là-dedans, parce que je voyais comment ça se passait et mes frères étaient là-dedans et mes cousins [...] Un jour ou l'autre, il y en avait beaucoup qui savaient que j'allais rentrer là-dedans [...] Y'a pas une fille qui peut me dire qu'elle a grandi avec ces gars-là et qui est pas comme eux. Si cette fille-là me dit ça, cette fille-là je la respecte parce que wow ! Vivre avec eux, c'est grave... ils sont en dedans de toi, tout ce que tu fais et tu dis, c'est quasiment eux. C'est quasiment eux autres qui t'ont donné ton éducation, sans que tu le saches (Cassandre, 17 ans, dans Fournier, 2003).

D'autres, au contraire, expliquent qu'ils n'avaient jamais vraiment songé à se lier à un gang. Ils n'auraient d'ailleurs même pas saisi, au départ, en se joignant à un groupe d'autres jeunes, qu'ils « s'embarquaient » dans un gang :

Dans ma tête à moi, je rentrais dans un cercle d'amis, pas dans une gang. Je ne savais pas que j'entrais dans une gang. Je l'ai su après (Odile, 24 ans, dans Hamel et al., 1998).

Je ne savais pas grand-chose sur les gangs. En fait, je ne savais pas que c'était une gang. Je ne savais pas ce que c'était, encore moins comment ça fonctionnait. Pour moi, c'était uniquement un regroupement de gars qui

se tenaient ensemble en tant qu'amis, pour la fête... Je trouvais ça extraordinaire... Ce n'est que plus tard que j'ai compris qu'ils faisaient des mauvais coups, des deals, qu'ils participaient à des activités délinquantes (Noémi, 17 ans, dans Hamel et al., 1998).

D'autres encore racontent que c'est un peu sur l'impulsion du moment que l'idée leur est venue de former un gang, et ce n'est qu'au fil des événements que les activités du gang ont pris une allure plus délinquante :

Il y avait plusieurs gangs dans le quartier. Moi et mes chums du primaire que je connais depuis longtemps, on était toujours ensemble. Un moment donné, on a décidé de se donner un nom, ce qui a provoqué des bagarres avec une autre gang du quartier qui existait déjà et qui a mal réagi au fait qu'on forme une espèce de gang. La présence de ce gang ennemi est devenue notre raison d'être. C'est comme ça qu'on est devenu officiellement un gang de rue... Tout était une question de gang de territoire. Il fallait être supérieur en s'affirmant par des batailles (Charles, 17 ans, dans Hamel et al., 1998).

C'est moi et mes amis, que je connais depuis longtemps, qu'on a formé un gang. Je ne suis pas entré dans un gang, on a grandi ensemble... Un soir, moi et mes chums, on écoutait un film. C'était l'histoire d'un gang de New York qui avait déjà existé. On a décidé que le nom de cet ancien gang allait devenir le nôtre. C'est là que les vraies affaires ont commencé... On a commencé à trois ou quatre gars et il y en a d'autres, qu'on connaissait déjà, qui se sont joint à nous, tranquillement... Ça c'est fait normalement (Félix, 19 ans, dans Hamel et al., 1998).

4.3.2. LES JEUNES EXPLIQUENT LES MOTIFS QUI LES ONT AMENÉS À SE JOINDRE AU GANG

En ce qui concerne les motifs qui les auraient amenés à se joindre à un gang, certains disent être venus y chercher du plaisir, de l'aventure... par curiosité, par défi :

Pour moi, les gangs de rue, c'était le trip d'être toujours entouré d'amis, de faire des activités trippantes, le party, la drogue, les filles. Je trouvais ça le fun. Les gars sont comiques. Ils sont cool. J'étais le plus jeune au début. J'étais comme leur petit frère. Ils prenaient soin de moi. Ils me protégeaient. Ils me traînaient partout (Simon, dans Hamel et al., 1998).

C'était pas mal d'action, ça m'intéressait, ça m'intriguait. J'ai commencé à fréquenter du monde, surtout les gangs espagnols... J'étais un peu fofolle, je voulais de l'aventure (Marie-Pierre, 24 ans, dans Fournier, 2003).

C'était cool. Ça faisait marginal. Ça m'attirait. Les gens avaient l'air de s'aimer. C'était comme un esprit de famille. Je pensais que c'était le bonheur, le paradis... Mais c'est surtout la curiosité qui m'a attirée à eux. J'avais envie de vivre l'expérience, de vivre quelque chose de nouveau, de vivre la vie de gang (Yella, 16 ans, dans Hamel et al., 1998).

Moi, j'aime le danger, j'aime la peur. N'importe quand tu vas me dire « non, va pas là », je vais y aller. C'est le danger et tu viens de me dire de ne pas y aller... Je vais y aller pour te prouver que je suis capable de le faire (Sophie, 14 ans, dans Fournier, 2003).

Mais ils sont plus nombreux à confier que c'est leur situation familiale et sociale, largement détériorée, qui les a amenés à s'affilier aux gangs. Dans le premier cas, les jeunes disent s'être associés aux gangs afin d'y trouver une nouvelle famille, en remplacement de la leur, largement déficiente de leur point de vue à combler leurs besoins d'attention, de valorisation, d'amour. Les récits de Collin, de Marie-Pierre et de Cassandre ne constituent que trois exemples de telles situations qui se retrouvent couramment dans les deux études :

Chez nous, c'était l'enfer. J'avais beaucoup de problèmes familiaux. J'avais besoin d'une famille. Eux, ils m'ont offert celle que je n'avais jamais eue. Je viens d'une famille désorganisée, sans affection, sans présence et où j'ai toujours été diminué et traité comme un bon à rien... J'avais besoin du gang (Collin, 25 ans, dans Hamel et al., 1998).

Quand je rechute, c'est la seule place que je sais que je suis vraiment bien dans ma peau. Et c'est ce que j'aurais aimé avoir de mon père [l'amour], mais je peux pas l'avoir de lui. Alors c'est ça qui m'attire là-dedans, il y a de la souffrance, il y a plein de choses, mais il y a aussi beaucoup d'amour et moi, j'aime ça en recevoir beaucoup parce que j'en ai pas eu assez (Cassandre, 17 ans, dans Fournier, 2003).

J'ai eu une crise d'adolescence où je me sentais toute seule, ma mère était malade... Ma mère avait pris un travailleur social, j'avais un éducateur et j'avais une personne-ressource à l'école... Donc j'avais tout le monde sur mon cas, parce que ma mère était malade. Alors, j'avais du monde qui s'occupait de moi vu que j'étais laissée à moi-même et ça marchait pas du tout... J'étais délaissée, avec qui tu voulais que je sois ? (Marie-Pierre, 24 ans, dans Fournier 2002).

C'est à ce moment que les gangs ont fait irruption dans la vie de Marie-Pierre, par un processus subtil de recrutement au moment où elle se trouvait en centre d'accueil. Le récit de Marie-Pierre est intéressant, car il permet de constater que, malgré le fait qu'elle ait été entourée et prise en charge de toutes parts, elle se sentait délaissée. On voit ici à quel point

les impressions face à une situation peuvent parfois se révéler trompeuses lorsqu'elles sont confrontées aux perceptions des personnes qui vivent la situation. Il ne s'agit pas de dire que la « vérité » de la situation se trouve d'un côté ou de l'autre. Il s'agit simplement de signaler qu'il peut exister – et qu'il existe même normalement – une distorsion entre les impressions, d'une part, et les perceptions, d'autre part, dont il faut tenir compte. En fait, il faut tenir compte aussi bien des unes que des autres pour agir adéquatement face à la situation.

En ce qui a trait à leurs relations sociales, plusieurs jeunes disent avoir rencontré pour la première fois, dans les gangs, de *vrais amis*, un thème qui revient sans cesse :

C'est venu combler un manque que j'avais, manque d'amour, manque d'attention. Quand tu as pas d'attention et que tu es adolescente, tu veux parler, tu veux faire ci, tu veux faire ça et qu'il y a personne qui a le temps de t'écouter et tout le monde te crie des bêtises [...] Tu vas les voir eux autres : « Christ, t'es cool, t'es hot, t'es super comique et ci et ça, tabarnane, ça fait changement ça là. Ça me valorisait dans un sens-là (Marie-Pierre, 24 ans, dans Fournier, 2003).

Ces gens-là, tu le sais, quand tu es dans un gang, tu as des amies de filles, tu as des amis de gars, mais pas des fakes, des reals. Vraiment des vrais amis. Tu te dis que cette personne-là elle t'aime pour ce que tu es, et non pour ce que tu as (Cassandra 17 ans, dans Fournier, 2003).

Deux autres motifs sont encore invoqués par les jeunes pour expliquer leur intérêt à se joindre aux gangs : un besoin de sécurité...

J'avais la protection offerte par la gang. J'ai embarqué dans un but précis : quand il y a une bataille, mes amis vont être là ! (Vanier, 16 ans, dans Hamel et al., 1998).

Moi, je me sens protégée parce que je le sais qu'avec eux autres, il peut rien m'arriver de mal. Il peut m'arriver quelque chose de mal, genre prendre de la drogue ou n'importe quoi, mais si j'ai un problème avec... genre un gars qui veut me casser les deux jambes, bien j'appelle mes amis et ils vont venir à mon secours (Sophie, 14 ans, dans Fournier, 2003).

Dans mon quartier, il y avait plusieurs gangs, donc plusieurs problèmes. Le gang veut dire pour moi être avec des amis, avoir du fun... Surtout avoir une protection. Tu vois les rivaux et tu ne sais jamais quand ils te sauteront dessus. Le gang t'assure une sécurité, un back-up. Il faut que tu sois avec quelqu'un. Tu ne peux pas marcher tout seul et aller aux fêtes tout seul. Ce n'est pas bon de te promener seul. À plusieurs, tu es toujours plus fort (Davis, 17 ans, dans Hamel et al., 1998).

... et le désir – ou le besoin – de faire de l'argent rapidement. L'argent fourni par le gang peut être vu par le jeune comme une façon de se procurer des biens qui, autrement, ne seraient pas à sa portée et qui, à ses yeux, lui confèrent un certain statut social :

Ma mère avait pas d'argent, essaye de prendre des cours de ci, essaye de prendre des cours de ça, ça coûte tout le temps de l'argent faire ça. Tu fais quoi dans ce temps-là. Tout le monde s'habille en Polo quand c'est la mode du Polo, et tout le monde s'habille en ci et en ça et toi, tu es habillée en Croteau [magasin bas de gamme]. C'est chiant pareil là. Ou tout le monde se promène avec cinq cents (dollars) dans les poches et toi tu as trois piastres. L'argent, ça a aidé disons. Tu vois tout le monde en gros char, et tout le monde avec la palette et les bijoux... à un moment donné ça fait chier (Marie-Pierre, 24 ans, dans Hamel et al., 1998).

Mais l'argent peut aussi servir des fins de survie, notamment pour les jeunes en fugue. Clara, par exemple, explique qu'elle a accepté de se joindre à un gang uniquement parce qu'elle voyait là une façon de pouvoir assurer la poursuite de sa fugue :

C'est juste pour avoir de l'argent. Moi, je me disais dans ma tête: « Je me cache jusqu'à mes 18 ans, il faut bien que je commence à avoir de l'argent. » J'avais besoin d'argent parce que, sinon, je pouvais pas être en fugue (Clara, 15 ans, dans Fournier, 2003)

De ces récits de jeunes qui racontent comment ils en sont venus à se joindre aux gangs ressort une image bien différente de celle, désincarnée, que donnent les différentes typologies qui distinguent globalement les membres du noyau dur des associés, des membres périphériques, des recrues et des jeunes aspirants (Hébert et al., 1997), qui tentent de calculer la proportion de jeunes faisant partie de chacune de ces tranches, qui tentent ensuite de les caractériser par la part qu'ils prennent aux activités délinquantes du groupe, oubliant que le gang ne se réduit pas, dans l'esprit des jeunes, ordinairement, à un regroupement de jeunes constitué en vue de commettre une délinquance organisée, mais représente plutôt un groupe d'amis... *une gang de chums*. C'est l'image de jeunes qui expriment des besoins d'appartenance, de valorisation, de protection ou, simplement, qui cherchent des occasions de plaisir qui est dépeinte ici. Des jeunes qui, finalement, ressemblent à tous les autres jeunes, car, comme Fréchette et Le Blanc (1987), parmi d'autres, le signalent très pertinemment, le désir de se regrouper est un désir tout ce qu'il y a de plus normal à l'adolescence.

Enfin, on l'aura déjà senti, mais ces deux extraits des entrevues avec Xavier et avec Lucie le montrent encore plus clairement, l'adhésion aux gangs se fait rarement du jour au lendemain. Il s'agit d'un processus, parfois assez long, qui conduit à y adhérer peu à peu, sans brusquerie. Ainsi, Xavier raconte :

Un jour, je me promenais dans la rue avec un ami et deux filles. C'est là que j'ai rencontré un gang. Celui qui semblait le chef s'est approché de nous pour nous dire qu'on était sur leur territoire... On s'est mis à parler et le gars m'a carrément demandé si je voulais embarquer dans le gang. J'ai accepté de lui donner mon numéro de téléphone. Il m'a appelé le lendemain pour me demander encore une fois si j'étais intéressé à embarquer dans le gang. Je n'ai pas répondu tout de suite mais, par curiosité, sans penser aux conséquences, je me suis dit « pourquoi pas ? ». Je ne pensais qu'au positif : les filles, les fêtes... Trois jours après, le gars me rappelait et j'acceptais d'embarquer. Il m'a alors fixé un rendez-vous et ils m'ont initié (Xavier, 21 ans, dans Hamel et al., 1998).

Et Lucie :

Chez nous ça n'allait pas bien. J'ai alors été placée en centre d'accueil. Incapable de vivre là. J'ai fait plusieurs fugues en peu de temps. Mais quand tu fugues, généralement, tu n'as rien. Tu es seule, sans argent, sans place où aller. Alors, ça te prend pas de temps qu'on te retourne en centre d'accueil. Je ne voulais plus y retourner. Une fille m'a proposé de me pousser avec elle, et elle me dit qu'elle connaît du monde qui pourrait nous cacher. Avec sa proposition, j'avais la chance de me pousser pour de bon. La fille a planifié notre fugue et des garçons nous attendaient à une station de métro. C'est là que j'ai su que c'étaient des gars de gangs. Mais bon, avec ces gars-là, j'avais tout : argent, bouffe, vêtements, appartement, amis... Je n'étais plus seule. La vie de luxe quoi ! Tu débarques, les meubles sont là, tu es habillée. Ils te sortent 20 \$ pour que tu te payes le resto... Au début, ils sont bien fins... (Lucie, 15 ans, dans Hamel et al., 1998).

La dernière partie de l'extrait tiré du récit de Lucie raconte qu'après avoir été « gâtée » et « protégée » par le gang celle-ci a dû payer sa dette en se prostituant pour le groupe. Une situation qui nous a été maintes fois rapportée et que résume bien Yanie, qui a subi le même sort, mais préfère parler plus globalement de cette situation, peut-être parce qu'elle se sent trop émotivement concernée :

À chaque fille qui passait, ils la séduisaient d'une façon, la séduction des gangs. Ils la séduisaient : « Je te trouve belle, veux-tu mon numéro, je vais t'appeler... » Là, la fille elle le trouve beau, super beau : « Il est tellement beau, il est tellement gentil, je veux être avec. » Là, elle lui donne son

numéro. Il l'appelle, ils sortent ensemble deux ou trois semaines. Après ça, elle est obligée de le repayer. Alors là, il dit : « Tu as les moyens de me payer par argent ou tu devras travailler pour moi. » Alors là, elle est toute : « travailler pour toi ? » [...] Alors là, soit qu'elle fait de la prostitution, soit qu'elle va coucher avec tous ses amis... (Yanie, 14 ans, dans Fournier, 2003).

Ce revirement de situation se vivrait quasi systématiquement lorsque les jeunes filles sont en fugue, s'il faut en croire les récits que nous font celles-ci. Sophie raconte cette histoire d'une amie qui s'est ainsi fait prendre au jeu... une histoire semblable à bien d'autres que nous avons entendues :

Elle était dans le bus et il y a un gars qui lui dit : « Salut, qu'est-ce que tu fais ? » Là, elle dit : « Rien, je suis en fugue » et tout. Elle capotait. Là, le gars, il lui a dit : « Viens chez nous, viens prendre ta douche, tu vas être à l'aise. » [...] Elle est allée chez eux, elle a pris sa douche et tout. Là, elle avait faim, alors elle a mangé, il lui a commandé à manger. Le gars est allé lui acheter un manteau, il est allé lui acheter plein de maquillage [...] Et là, à un moment donné, il a commencé à prendre de la drogue avec elle et là, il la droguait, il la droguait jusqu'à un moment donné qu'il a dit : « O.K., tu vas aller danser pour moi » [...] C'est ça, bref, la fille était là-dedans et tout, et elle dansait pour lui. Elle avait plein de cash et, à la fin, c'était rendu qu'il la battait parce qu'elle, ça lui tentait plus de faire ça, ça lui tentait plus parce que, dans le fond, tout le cash qu'elle faisait, elle lui donnait tout... (Sophie, 14 ans, dans Fournier, 2003).

Enfin, certains comme Charles, Odile et Rose expriment clairement que rien n'aurait pu les empêcher de se joindre, au moins pour un temps, au gang qu'ils ont fréquenté :

C'était ma décision. Rien ne pouvait empêcher ça. Dans ce temps-là, au début, on ne faisait rien de mal. On était juste des chums. C'était normal pour moi d'être avec eux (Charles, 17 ans, dans Hamel et al., 1998).

Personne n'aurait pu m'empêcher de me tenir avec ces gars-là. J'ai toujours été bien ouverte. Je n'ai jamais rien caché à personne, mais je n'écoutais pas. J'étais révoltée, une rebelle, une anti-autorité, une égocentrique, je ne pensais qu'à moi et au fun que je voulais avoir. Il fallait que je vive l'expérience, je pense (Odile, 24 ans, dans Hamel et al., 1998).

Tout le monde a essayé de me parler et de m'aider, mais ça n'a rien donné. Je ne les écoutais pas. Il fallait que je vive l'expérience. Il faut vivre les choses pour savoir, sinon tu t'en fous... Jusqu'à temps que ce soit toi qui payes le prix (Rose, 15 ans, dans Hamel et al., 1998).

4.3.3. LES JEUNES PARLENT DE L'EXPÉRIENCE QU'ILS ONT VÉCUE DANS LE GANG... EN TERMES D'ÉMOTIONS

Les jeunes parlent peu de leur expérience dans le gang ; les jeunes garçons, surtout, se font discrets sur cette tranche de leur affiliation aux gangs. Les filles se dévoilent un peu plus. Nous avons eu l'occasion de traiter ailleurs, plus spécifiquement, du rôle et des fonctions des filles dans les gangs (Fournier, Cousineau et Hamel, à paraître) et notamment des expériences de victimisation qu'elles y vivent (Fournier, Cousineau et Hamel, 2004). Nous voulons mettre ici l'accent sur ce que les jeunes nous ont dit trouver au sein des gangs plutôt que sur les activités qu'ils y ont menées, la délinquance à laquelle ils ont pu s'adonner du fait de leur affiliation au gang, un aspect plus connu de la réalité des gangs. En s'intéressant aux émotions ressenties par les jeunes en lien avec l'expérience qu'ils vivent dans les gangs, on découvre d'abord que ceux-ci offrent aux jeunes beaucoup d'aspects positifs, ce qu'on aurait trop facilement tendance à négliger. En fait, on constate qu'ils trouvent à y combler, du moins pour un temps, les principaux besoins qu'ils exprimaient comme autant de motifs les ayant conduits à s'affilier à un gang de rue ou, nous l'aurons compris, plus précisément aux membres d'un gang de rue dans la plupart des cas.

D'abord le gang suscite un fort sentiment d'appartenance, comme l'exprime très bien Collin :

Je ressentais un fort besoin d'appartenance. La gang me l'offrait. C'était comme une famille. Ils étaient prêts à tout faire pour m'aider. On avait tous les mêmes faiblesses, tous les mêmes problèmes. On était regroupés, unis. C'est ce qui faisait notre force. Tu n'es pas en gang, tu appartiens à une famille, tu appartiens à une gang ! Avec la gang, j'avais la protection, le pouvoir et le respect... On se sent important aux yeux de quelqu'un et, surtout, on se sent bon à quelque chose. C'est une façon de se trouver un but commun avec des gens qui te ressemblent, qui ont les mêmes préoccupations que toi. Je cherchais une bouée de secours, une famille qui s'occupe de moi, qui m'apprécie à ma juste valeur (Collin, 25 ans, dans Hamel et al., 1998).

Le gang viendrait donc jouer, aux yeux des jeunes qui y adhèrent, le rôle d'une seconde famille, ou même prendre carrément la place que la famille ne prend pas, affirmeront certains jeunes interviewés. Certains y trouveraient un lieu de confidences...

On parlait, on parlait beaucoup. Et c'est comme ça que je suis devenue plus amie avec eux. Ils me parlaient de leurs expériences et je leur parlais de mes expériences. Pas les mauvais coups et tout ça, mais plus nos vies, qu'est-ce qui s'est passé depuis qu'on est jeune, et tout ça (Eva, 16 ans, dans Fournier 2003).

... et d'écoute, souligne Cassandre :

Les seules personnes à qui je savais que je pouvais faire confiance, c'étaient les gars de gang et les filles de gang. Parce qu'eux autres, je leur ai dit ce que mon père me faisait et ils m'ont crue [...]. Et ils m'ont donné de l'amour et du temps, et ils m'ont crue dans tout ce que je leur ai dit. C'est pas comme si je parlais dans le vide. C'est pas comme si je disais que quelque chose m'est arrivé et qu'ils vont prendre ça à la légère. Ils le prenaient directement comme si c'est à eux qu'il l'avait fait aussi (Cassandre, 17 ans, dans Fournier, 2003).

Le gang prendrait une telle place dans la vie de certains jeunes qu'ils ressentiraient un véritable sentiment de dépendance à son endroit, comme l'exprime Yella :

J'étais toujours avec eux. Je n'étais plus capable de vivre sans eux, d'être sans eux. C'était une autre famille. C'était plus que des amis, c'était un passe-temps tellement bon que je ne pouvais plus m'en passer. C'était devenu un besoin, l'attention, l'amour, ne plus être seule (Yella, 16 ans, dans Hamel et al. 1998).

Et comme le dit également Hélène :

J'étais juste concentrée « gang, gang, il faut que j'aïlle au parc, après l'école, il faut que j'aïlle direct là ». Quand j'allais pas au parc une journée, je disais : « Mon Dieu, je suis pas allée, il faut que j'y aïlle, si j'y vais pas, ils vont être fâchés, ils vont dire que je les ai oubliés. » Je pensais juste à eux, ma vie, c'étaient eux (Hélène, 16 ans, dans Fournier, 2003).

Si Hélène dit avoir peur de fâcher les membres du gang, ce n'est pas par crainte de représailles, mais plutôt parce qu'elle pense qu'elle pourrait être rejetée du groupe en ne se montrant pas parfaitement fidèle et totalement dévouée envers ceux qui le composent.

Le gang jouerait aussi parfois des rôles plus inattendus, qui ne correspondent pas véritablement à l'un des besoins exprimés plus haut, comme en témoigne Quentin qui dit s'être servi du gang pour régler son compte à son beau-père qu'il jugeait violent :

Ma mère et son chum buvaient beaucoup et ils se chicanaient tout le temps. Mon beau-père était violent. Les policiers débarquaient toujours chez nous. J'étais tanné. Je voulais régler le compte de mon beau-père. Je voulais le faire battre. J'ai demandé au gang de le faire, et c'est ce qui est arrivé. Il est allé à l'hôpital et je n'ai plus jamais entendu parler de lui. Le gang pouvait régler mes problèmes (Quentin, 16 ans, dans Hamel et al., 1998).

Mais, un jour, la lune de miel prend fin...

Tu te ramasses en centre d'accueil pour des délits que tu te dis après que tu n'aurais jamais dû faire ça. Tu as du trouble avec les policiers. Tu es connu d'eux autres. Ils savent ton nom. Ils te collent tout le temps. Ils t'éccœurent, même quand tu n'es pas impliqué, mais que tes chums le sont... c'est l'enfer (Quentin, 16 ans, dans Hamel *et al.*, 1998).

Collin résume bien les sentiments que plusieurs expriment :

Jamais je m'étais imaginé que ça me mènerait aussi loin. Jamais j'aurais pensé voir mes chums avec de sérieux problèmes de drogues, des blessures graves, se ramasser à l'hôpital à moitié mort suite à une bataille très violente. Quand tu es rendu à te tirer dessus... la game a changé. Là, tu as peur de défendre les couleurs de ton gang à cause des gangs ennemis. Tu as la chienne. Tu ne portes plus une arme pour avoir l'air cool, mais pour sauver ta peau... Là, ce n'est plus vraiment cool... c'est épouvantant... (Collin, 25 ans, dans Hamel *et al.*, 1998).

Pour bien des filles, la fin de la lune de miel prend une signification toute particulière, qu'on a déjà abordée :

J'ai vite compris qu'il fallait que je rembourse tout ce que les gars m'avaient payé quand ils m'ont accueillie pendant ma fugue... Ils s'étaient arrangés avec une autre fille du gang, qui dansait déjà, pour qu'elle me traîne avec elle au bar. Elle m'expliquait ce qu'elle faisait, elle me disait que c'était facile, qu'elle faisait pas mal d'argent... Puis, un jour, ils m'ont dit que je devais moi aussi danser... Il fallait que je rembourse (Lucie, 15 ans, dans Hamel *et al.*, 1998).

4.3.4. LES JEUNES PARLENT DES MOTIFS QUI LES ONT AMENÉS À QUITTER LE GANG

Différents motifs sont invoqués par ceux qui ont choisi de quitter le monde des gangs. Celui qui revient le plus souvent est, sans contredit, la survenance d'un événement, ou d'une série d'événements, qui vient remettre en cause la perception que le gang est à même d'offrir la sécurité à ses membres :

C'est devenu vite dangereux à cause des guerres de territoire. La technologie avançait tout le temps. Au début, c'étaient les poings, les bâtons, pis après les couteaux. Là, c'étaient les « guns »... Ça jouait de plus en plus dur. Je ne m'attendais pas à ça (Charles, 17 ans, dans Hamel *et al.*, 1998).

Tu as beaucoup d'ennemis [quand tu fais partie d'un gang]. Lorsque tu sors, si tu vas dans un autre quartier et que tu es seul, tu risques de te faire agresser, de te faire attaquer (Davis, 17 ans, dans Hamel *et al.* 1998, p. 157).

J'ai perdu plusieurs de mes amis, soit par overdose ou par meurtre. Moi-même, je ne compte plus le nombre de fois où je me suis fait pointer un « gun » sur la tempe (Vanier, 16 ans, dans Hamel et al., 1998).

C'était rendu l'enfer... Ma meilleure amie se retrouve en désintox, mon chum se fait tuer dans un règlement de comptes... Je me ramasse en centre d'accueil... J'avais l'impression d'avoir tout perdu (Patricia, 17 ans, dans Hamel et al., 1998).

À un moment donné, tu vis dans la violence, tu as du sang sur les mains tout le temps, c'est pas une vie... Ça fait peur quand tu vois les autres rentrer en prison. T'es à l'hôpital pendant trois mois, t'as une balle ou t'es dans le coma pendant deux semaines, ça me tentait pas que ça arrive à un moment donné (Marie-Pierre, 24 ans, dans Fournier, 2003).

Une arrestation policière ou le placement dans un centre de réhabilitation peut aussi se révéler l'occasion d'un temps d'arrêt propice à la réflexion. Et cette réflexion peut conduire à voir une certaine absurdité dans l'adhésion au gang et ouvrir tranquillement une porte de sortie, comme en témoignent Eva et Laurie :

En étant ici [en centre de réhabilitation], ça m'a calmée et j'ai pu réfléchir. Tout ce qui est arrêté d'agir et tout ça... Ils donnent des réflexions et là, tu réfléchis, tu réfléchis et tu te rends compte c'est quoi tes vrais besoins... Est-ce que tu as vraiment besoin de personnes qui te protègent de cette façon-là ? Tu te dis : « non ». Ça prend du temps, mais tu finis par t'en rendre compte. C'est pour ça qu'ils [les intervenants du centre] m'ont aidée (Eva, 16 ans, dans Fournier, 2003).

C'est quand je suis rentrée dans le centre intensif, dans l'unité d'attente. Là je pensais à ça et je commençais à revoir ma mère. Et ma mère souvent quand elle venait, on se parlait et on pleurait toutes les deux... Je me suis rendu compte que ça m'a vraiment manqué, c'était de ça dont j'avais besoin, de ma famille... Et c'est après, quand j'ai repensé à ça qui m'a rien apporté... j'ai dit « non, je veux plus rien savoir » (Laurie, 15 ans, dans Fournier, 2003).

La rencontre d'une personne susceptible d'exercer une influence positive sur la vie du jeune (un copain ou une copine qui exige qu'on se tienne loin des gangs, un intervenant de confiance, un héros...) peut aussi venir influencer, cette fois de manière positive, la sortie du gang, rendant celle-ci peut-être plus facile à vivre. En effet, comme on le verra, quitter le gang se fait rarement sans peine :

Je sais que quand je vais sortir d'ici, je retournerai plus avec eux. Je me suis fait des nouveaux amis et je fais des activités saines. Je veux pas retomber dans cette merde-là... (Eva, 16 ans, dans Hamel et al., 1998).

Je suis bien comme ça, avec mes amis, mes petits amis straight, qui prennent pas de drogues, pas de bière et qui vont à l'école. Je suis bien, bien mieux comme ça (Sarah, 14 ans, dans Fournier, 2003).

Pour certains, c'est simplement le sentiment qu'il est temps de passer à autre chose, de prendre sa vie en main pour soi ou pour ne pas compromettre davantage les relations avec son entourage qui sonnera le glas de l'adhésion aux gangs. Félix, Martin et Yella disent, chacun à leur façon, en être arrivés à ce point dans leur vie au moment où ils prennent la décision de quitter le gang :

Je veux être quelqu'un moi ! Je ne veux pas être quelqu'un qui va être dans la rue ou en prison. Je veux être quelqu'un de reconnu positivement par les autres, qu'ils disent de moi que j'ai fait quelque chose dans la vie (Félix, 19 ans, dans Hamel et al., 1998).

Je voulais que ma famille soit fière de moi. Je ne veux pas que mon frère et ma sœur aient des problèmes à cause de moi ou fassent comme moi (Martin, 17 ans, dans Hamel et al., 1998).

Je pensais à ma famille... Je ne voulais pas la quitter à 18 ans parce que j'avais trop de problèmes. Je ne voulais pas que mon père et ma mère, mon frère m'haïssent parce que je faisais partie d'une gang (Yella, 16 ans, dans Hamel et al., 1998).

Enfin, les catégories de motifs de sortie ne sont évidemment pas mutuellement exclusives. Loin de là. Souvent, on constatera dans le récit des jeunes une combinaison de ressources qui crée une conjoncture favorable à un changement de vie. Certains, comme Danick et Félix, l'expriment d'ailleurs clairement :

C'est un peu de tout qui m'a aidé... L'arrestation, mes idées à moi de vouloir laisser tomber, l'aide de mon éducateur-parrain, les encouragements de mes parents... (Danick, 16 ans, dans Hamel et al., 1998).

J'ai regardé ce que j'avais dans la vie, ce que je voulais être, ce que je voulais faire de ma vie... J'ai réglé mes problèmes de consommation de drogues et mes problèmes d'agressivité que j'avais. J'ai appris à régler mes problèmes en parlant, sans utiliser la violence. Ma décision était faite, mais l'aide de mes parents, de mon éducateur-parrain, les rencontres de groupe au Centre... Tout ça m'a aidé à prendre ma décision... mais surtout à la garder (Félix, 19 ans, dans Hamel et al., 1998).

On comprend des propos tenus par Félix qu'il ne suffit pas d'être appuyé par des personnes-ressources pour sortir du gang, pour que la sortie perdure. Le soutien doit s'étendre sur une longue période, le temps que la convalescence se fasse. Car, on le verra dans les paragraphes qui suivent, c'est d'une véritable convalescence que les jeunes nous parlent.

Quoi qu'il en soit, plusieurs des jeunes que nous avons interviewés signalent que la sortie ne peut se réaliser véritablement qu'à partir du moment où le jeune lui-même se sent prêt. Il s'agirait là d'un concept clé en vue d'une intervention efficace : arriver à reconnaître quand le jeune est disposé à agir et être soi-même prêt à saisir l'occasion pour l'appuyer dans sa démarche, et peut-être aussi trouver des moyens de l'amener à se préparer :

Personne ne peut rien faire. Vous ne pouvez pas rien faire. Vous essayez, mais ça ne donne rien si le jeune ne veut pas... Ça dépend surtout de lui ! C'est la chose la plus importante, c'est elle qui fait toute la différence. C'est toi qui décides (Vanier, 16 ans, dans Hamel et al., 1998).

C'est seulement moi qui peux faire en sorte de couper les liens... C'est ton choix de débarquer ou pas (Zoé, 15 ans, dans Hamel et al., 1998).

C'est ma décision. Personne ne peut rien faire. Il faut que j'en prenne conscience moi-même ! Ce n'est pas qui... c'est toi ! C'est ta décision. Si toi tu veux, si tu veux, si tu vois que ça ne te convient plus, il faut que tu sortes de là le plus tôt possible. Mais il faut que tu t'en rendes compte par toi-même. Il faut que tu sois décidé parce que ce n'est pas facile de sortir du gang, émotivement parlant (Rose, 15 ans, dans Hamel et al., 1998).

Un autre concept clé dans l'intervention auprès des jeunes membres de gangs en processus de désaffiliation est aussi dévoilé par Eva. Il faut du temps et prendre le temps :

[...] Le temps... il faut du temps, prendre le temps, laisser le temps au jeune, être patient. La désaffiliation ne peut se faire du jour au lendemain, parce que, dans la plupart des cas, la sortie du gang s'accompagne de conséquences importantes dans la vie du jeune (Eva, 16 ans, dans Fournier, 2003).

4.4. LES JEUNES PARLENT DE L'ATTERRISSAGE APRÈS AVOIR QUITTÉ LES GANGS

Partir du gang, ça été facile, c'est de me reconstruire après qui a été difficile. Pour moi, quitter le gang, comme tel, a été facile, comparé à d'autres, mais de me reconstruire à l'intérieur de moi, de combler le vide, ça n'a pas été facile pantoute (Lucie, 15 ans, dans Hamel et al., 1998).

Ce qui est dur, c'est le grand attachement, c'est dur ensuite de défaire les liens... Ce n'était pas juste du négatif. Il y avait aussi beaucoup plus de positif, d'amour, d'attention que je ne l'aurais imaginé (Yella, 16 ans, dans Hamel et al., 1998).

On ne saurait nier ce que les jeunes nous apprennent avec tant de force :

Le gang a quand même de beaux côtés. Ça m'a fait « maturer ». J'ai appris à me connaître. Je suis allé plus loin que ce que j'étais capable de faire. J'ai appris à connaître mes limites et aussi à avoir confiance en moi. Je suis peut-être plus mature qu'un gars qui n'est jamais passé par là. Je suis devenu quelqu'un (Gilbert, 20 ans, dans Hamel et al., 1998).

Je le sais qu'au fond de moi, dans mon cœur à moi, tout ce qu'ils ont fait pour moi, ça ne s'oublie pas du jour au lendemain là. Ils m'ont fait du mal oui, mais ils m'ont fait plus de bien que de mal (Cassandre, 17 ans, dans Fournier 2003).

CONCLUSION

Brisant avec la tradition de recherche, nous avons entrepris des études qualitatives sur le phénomène des gangs, nous attardant surtout aux motivations des jeunes à se joindre à ces groupes et, éventuellement, à les quitter, aux expériences émotives qu'ils vivent durant le temps que dure leur affiliation et au moment de la sortie. Il en ressort que l'adhésion des jeunes aux gangs est avant tout guidée par des besoins fondamentaux d'appartenance, de reconnaissance, de valorisation et de protection. Il en ressort aussi que les jeunes trouvent dans les gangs, au moins durant les premiers temps de leur affiliation, réponse à ces besoins ; les jeunes découvrent dans les gangs le moyen, qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs, de combler différents besoins fondamentaux. Il ressort de ces études, enfin, que les jeunes doivent faire face à un grand vide au moment où ils quittent le gang et que le retour en société et à la « vie normale » n'est pas gagné d'avance pour eux. Nous le soulignons ailleurs (Hamel Cousineau et Fournier, 2004), la sortie des gangs donne lieu à une véritable rupture qui vient s'ajouter à d'autres que la plupart ont d'abord vécues avec la famille, puis avec l'école et peut-être même avec d'autres réseaux, celui des amis par exemple, que ces jeunes ont bien souvent dû quitter pour rejoindre les rangs des gangs... La sortie s'accompagne donc d'une grande vulnérabilité, d'une grande fragilité, d'un grand vide généralement insoupçonné et donc ignoré.

Une approche purement quantitative du phénomène des gangs n'aurait pu traduire aussi bien les réalités que nous venons de dépeindre et qui nous permettent de faire des pas de géant, prétendons-nous, dans la conception de programmes de prévention et d'intervention qui tiennent

compte de la nature même du phénomène ; non seulement de ses manifestations visibles (nombre de gangs, nombre et caractéristiques sociodémographiques des membres, structure organisationnelle du groupe, principales activités délinquantes), mais aussi – et même surtout – de sa face cachée qui tient aux circonstances et aux motivations qui conduisent les jeunes à s’y joindre, aux expériences positives qu’ils y vivent et qui font en sorte qu’ils y restent attachés durant un temps plus ou moins long, aux circonstances et aux motivations, encore une fois, qui les amènent à quitter le groupe, et au grand vide qui s’installe alors dans leur vie. Un vide qu’il s’agit de combler... comme d’ailleurs cela aurait dû être le cas avant même qu’ils soient tentés d’aller trouver dans les gangs une réponse aux besoins qu’ils expriment en entrevue.

Un tel regard nous incite à favoriser une approche d’intervention qui s’appuie sur le développement social communautaire (Cousineau, Fredette et Hamel, 2004; Hamel, Cousineau, Léveillé, Vézina et Tichit, 2004) comme mode de prévention, voire d’intervention face au phénomène des gangs. Comparativement aux approches traditionnelles dont l’objectif consiste essentiellement à s’attaquer à la violence des gangs – stratégies qui conduisent généralement à des résultats peu probants puisque le phénomène serait en pleine expansion –, le développement social communautaire, tel que nous l’entendons, vise plutôt à créer les conditions nécessaires pour que les jeunes s’attachent et s’intègrent à la société comme ils s’attachent et s’intègrent aux gangs. Dans une perspective préventive, cette approche englobe diverses stratégies visant à diminuer l’attrait des jeunes pour l’univers des gangs (sensibilisation, information) ou même à les amener à quitter cet univers lorsque le danger paraît imminent pour eux et pour les autres (arrestation, intervention). D’autres stratégies peuvent aussi, dans une perspective proactive, être mises en place pour favoriser la participation et l’intégration sociale des jeunes (formation, accompagnement, créations d’opportunités, employabilité). Devant la complexité du phénomène des gangs, le développement social communautaire doit être conçu comme une approche globale permettant de rassembler les forces et les compétences de plusieurs systèmes à la fois – dont la famille, l’école, la communauté et les jeunes eux-mêmes – afin de mettre en œuvre de multiples moyens constituant un continuum d’intervention(s) pensé dans une perspective d’*empowerment* tant des collectivités que de ceux qui les fondent, les jeunes en particulier. Il ne s’agit pas de renier toute pertinence et toute valeur à l’approche répressive traditionnelle, mais simplement de reconnaître qu’elle a ses limites et que celles-ci sont rapidement atteintes face au phénomène des gangs.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGERS, M. (1996). *Initiation pratique à la méthodologie de sciences humaines* (2^e éd.), Anjou, Éditions CEC.
- COUSINEAU, M.-M., C. FREDETTE et S. HAMEL (2004). «Le phénomène des gangs: quelques données récentes sur son ampleur, son organisation, sa criminalité et les moyens d'y faire face en Amérique du Nord», dans G. Lopez, S. Tzitzis et D. Jolivet (dir.), *Dictionnaire critique des sciences criminelles*, Paris, Éditions Dalloz.
- FOURNIER, M. (sous la direction de M.-M. Cousineau) (2003). *Jeunes filles affiliées aux gangs de rue à Montréal: cheminements et expériences*. Les Cahiers de recherches criminologiques, cahier n^o 39, Montréal, Université de Montréal, Centre de criminologie comparée.
- FOURNIER, M., M.-M. COUSINEAU et S. HAMEL (2004). «La victimisation: un aspect marquant de l'expérience des filles dans les gangs», *Criminologie*, vol. 37, n^o 1, p. 149-166.
- FOURNIER, M., M.-M. COUSINEAU et S. HAMEL (à paraître). «Quand les jeunes filles associées aux gangs de rue parlent de leurs rôles et fonctions dans les gangs... ce qu'elles en disent», dans P. Verlaan et M. Déry (dir.), *Les conduites antisociales des filles*.
- FRÉCHETTE, M. et M. LE BLANC (1987). *Délinquances et délinquants*, Chicoutimi, Gaëtan Morin Éditeur.
- HAMEL, S., M.-M. COUSINEAU, S. LÉVEILLÉ, M. VÉZINA et L. TICHIT (2004). «Analyse de la construction d'une innovation sociale: le cas de *Jeunesse et gangs de rue*», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n^o 2, p. 52-67.
- HAMEL, S., C. FREDETTE, M.-F. BLAIS et J. BERTOT (avec la collaboration de M.-M. Cousineau) (1998). «*Jeunesse et gangs de rue*». Phase II. *Résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal*, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- HÉBERT, J., S. HAMEL et G.J. SAVOIE (1997). *Plan stratégique «Jeunesse et gangs de rue»*. Phase I. *Revue de littérature*, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- JANKOWSKI, M.S. (1991). *Islands in the Street: Gangs in American Urban Society*, Californie, University of California Press.
- KLEIN, M.W. (1967). *Juvenile Gangs in Context: Theory, Research and Action*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall.
- KLEIN, M.W. (1995). *The American Street Gang. Its Nature, Prevalence, and Control*, New York, Oxford University Press.
- SPERGEL, I.A. (1965). *Street Gang Work: Theory and Practice*, Don Mills, Addison-Wesley.
- SPERGEL, I.A. (1995). *The Youth Gang Problem: A Community Approach*, New York, Oxford University Press.
- THORNBERRY, T.P. (1987). «Toward an Interactional Theory of Delinquency». *Criminology*, vol. 24, n^o 4, p. 863-891.

- THORNBERRY, T.P. (1998). « Membership in Youth Gangs and Involvement in Serious and Violent Offending » dans R. Lober et D.P. Farrington, *Serious and Violent Juvenile Offenders : Risk Factors and Successful Interventions*. Thousand Oaks, Cal., Sage Publications.
- TRASHER, F.M. (1927). *The Gang: A Study of 1,318 Gangs in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press.
- YABLONSKY, L. (1970). *The Violent*, Baltimore, Penguin Books.

5

ARRÊTS DE SCOLARITÉ ET DÉLINQUANCE

MARYSE ESTERLE-HEDIBEL

IUFM Nord-Pas-de-Calais

CESDIP/IUFM Nord-Pas-de-Calais

Parmi les thèmes qui traversent le milieu scolaire et investissent le débat public en France, celui de l'absentéisme, voire de l'arrêt de scolarité avant 16 ans, prend de l'ampleur depuis quelques années. Les « absentéistes » ou « décrocheurs » remettent en cause le principe de la prise en charge de l'ensemble d'une classe d'âge par l'école. La mobilisation autour d'eux (développement des dispositifs relais, appel d'offres de recherches de décembre 1999, circulaire sur la mise en place de la veille éducative en décembre 2001) est importante pour plusieurs raisons : en période de massification de l'enseignement, les jeunes déscolarisés peuvent apparaître comme illustrant des « failles » dans le système scolaire lui-même. Par ailleurs, une inquiétude existe quant à leurs activités en dehors de l'école : sans encadrement, que deviennent-ils ? Sont ils en danger de délinquance, exposés à des trafics divers, errant dans les rues sans protection ? Et que font leurs parents ? Seraient-ils complices et donc punissables pour l'inassiduité ou le retrait scolaire de leurs enfants ? Pour les acteurs scolaires, ces absences ou ces abandons de scolarité remettent en cause profondément la légitimité de leur mission : l'école est considérée comme une chance pour les élèves, et les études longues favorisent d'ailleurs un meilleur accès à l'emploi. Y aurait-il des élèves considérés comme « inéducables » ou « inenseignables » ? Par quelles interactions en arrive-t-on à ces situations extrêmes, peu nombreuses, mais mettant en lumière les paradoxes institutionnels et les impasses du système tel qu'il est organisé aujourd'hui ?

La recherche qualitative que nous avons menée à Roubaix¹, en France, s'intéresse aux processus qui ont mené hors du système scolaire des jeunes de 13 à 15,5 ans, qui ne présentent pas de caractéristiques particulières (handicap par exemple) et dont la situation est connue des établissements scolaires et de plusieurs services sociaux. À ce titre, ils ne sont pas « perdus de vue », comme on peut le dire parfois, mais bel et bien connus et facilement joignables, tout au moins disposant d'une adresse connue. Nous avons pu étudier leur situation à partir des repérages faits dans les établissements scolaires, et avec l'aide très précieuse de « personnes-ressources » qui ont fait le relais avec les personnels scolaires et les familles pour le déroulement de l'enquête.

L'appel d'offres interministériel qui a servi de base à notre réflexion problématique et aux hypothèses de cette recherche avait deux objectifs : mieux connaître les populations déscolarisées avant l'âge de 16 ans et comprendre les processus de déscolarisation.

1. Nous présentons les résultats d'une recherche sur les processus de déscolarisation menée dans la ville de Roubaix (Nord), de janvier 2001 à mars 2003.

Pour la clarté de l'étude, nous nous sommes intéressés à des élèves qui, régulièrement inscrits, ne sont plus du tout présents dans les établissements scolaires, depuis une durée qui peut varier de trois mois à deux ans au moment de l'enquête. S'ils sont très minoritaires (quatre ou cinq pour un collège de 550 élèves environ), leur situation peut représenter l'aboutissement de processus qui, pour d'autres, ont été enrayés. L'étude des situations (14 en tout) s'est centrée sur trois collèges publics, tous en réseau d'éducation prioritaire (ce qui est le cas de six collèges sur les sept collèges publics que compte la ville), entre janvier 2001 et janvier 2003, en croisant des données issues des entretiens avec les personnels scolaires, les jeunes et leurs familles, de même qu'avec des travailleurs sociaux, et des documents écrits concernant les élèves (dossiers scolaires principalement).

La diversité des situations étudiées est telle que nous avons renoncé à en faire une typologie à partir des caractéristiques psychosociales des jeunes, par exemple, ou de leur positionnement par rapport à l'école. En effet, l'étude de chaque situation nous amène à l'analyse des multiples facteurs qui conduisent à l'arrêt de scolarité, facteurs qui s'entremêlent souvent : lacunes quelquefois accumulées à l'école élémentaire, problématique scolaire et familiale à l'entrée en sixième, modifications de la configuration familiale sinon « rupture biographique » (placement par exemple) au début des « années collège », interactions négatives, voire violentes, avec des enseignants, impact des jugements scolaires négatifs, exclusions pour perturbations non suivies de reprise dans un autre établissement, premières activités délinquantes dans un groupe de pairs... Chaque situation est singulière, même si l'on retrouve des points communs entre les unes et les autres. Plusieurs facteurs se combinent dans l'étude des situations de chaque jeune, et leur catégorisation en devient aléatoire. Nous avons cependant pu relever des « moments clés » dans les trajectoires scolaires – entrée en sixième, suite d'une exclusion définitive d'un collège –, et des cloisonnements entre institutions et par rapport aux familles. Nous formulerons l'hypothèse que, dans certaines situations, l'un ou l'autre de ces paramètres a eu plus de poids que les autres, sans qu'il soit possible d'en éliminer aucun. Si généralisation il peut y avoir, c'est plus sur des « processus » et des « relations » que sur « des individus » ou des « populations » (Beaud et Weber, 1998, p. 289).

La ville de Roubaix recensait en 1999 plus de 30 % de sa population active au chômage : la perte des emplois ouvriers n'a pas été compensée par les emplois du tertiaire ou de services. La population scolaire des trois collèges reflète ces situations de pauvreté ou de précarité, en comptant

en son sein entre plus de 88 % et plus de 93 % de PCS² « défavorisées », pourcentage représentant plus du double de la moyenne nationale, et environ 30 points de plus que celle de l'Académie de Lille.

La plupart des parents des jeunes déscolarisés sont en situation de « vulnérabilité sociétale » (Walgrave, 1992, p. 86), vivent du RMI³ ou des allocations familiales ou sont en emploi précaire, et ne disposent pas de l'expérience concrète d'une scolarité réussie. Ceux d'ailleurs qui disposent de plus de ressources (emploi, niveau d'études, réseaux relationnels) ont pu trouver des solutions aux difficultés de leurs enfants, en termes d'orientation, sans avoir recours aux travailleurs sociaux. C'est le cas dans deux familles, dont les parents travaillent à plein temps.

Il n'y a pas une forme de famille particulière parmi les treize familles des élèves déscolarisés : cinq mères élèvent leurs enfants seules, six familles comptent les deux parents présents au domicile et dans l'éducation de leurs enfants, deux couples parentaux sont séparés mais continuent d'exercer une présence éducative auprès de leurs enfants. Les origines régionales ou nationales sont également diverses : quatre familles sont d'origine étrangère (Sénégal, Portugal, Yougoslavie, Algérie), cinq sont originaires du Nord de la France, cinq sont de père étranger et de mère française. L'origine étrangère ne détermine pas les difficultés des enfants et des parents, mais plutôt le niveau de langue (très problématique pour une mère), la régularisation de la situation (non effective pour une famille) et le niveau socioéconomique.

Nous avons étudié les processus de déscolarisation de onze garçons et de trois filles. Ces jeunes ont connu des difficultés scolaires à l'école élémentaire pour sept d'entre eux, sans redressement dans les premières années du collège. Les autres ont eu des résultats moyens ou bons dans le premier degré, suivis par des performances bonnes ou moyennes au début de la sixième.

5.1. UN PHÉNOMÈNE MAL CONNU

Chaque année, environ 57 000 jeunes sortent sans qualification du système éducatif. Si l'on dispose de données sur les parcours de ces jeunes, d'autres sont moins connus : ceux des jeunes qui quittent le système éducatif avant la fin de la scolarité obligatoire.

2. Professions et catégories socioprofessionnelles.

3. Revenu minimum d'insertion.

Le phénomène de déscolarisation apparaît comme réel aujourd'hui, mais il reste encore à approfondir, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. L'Éducation nationale tend à prendre en compte ce problème. Les enfants déscolarisés avant 16 ans font partie des priorités du programme « NouvelleS ChanceS », avec les jeunes sortis sans qualification après 16 ans. Une circulaire de 1996 repère le phénomène comme tel : « [...] les établissements sont confrontés à une augmentation réelle et préoccupante de ce phénomène. Même si le taux d'absentéisme ne s'est que modérément aggravé ces dernières années, il touche une population plus nombreuse du fait de l'augmentation des effectifs des élèves scolarisés. »

La massification de l'enseignement, les objectifs de porter 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et l'ensemble des élèves au moins jusqu'au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) et au BEP (brevet d'études professionnelles) rendent d'autant plus visibles les arrêts de scolarité avant 16 ans.

Quantifier les élèves sortis du système scolaire avant 16 ans pose des problèmes de repérage. En effet, les départs vers le secteur privé, les déménagements peuvent laisser penser que des élèves ont quitté le système éducatif, alors qu'ils ont changé de région ou de commune. C'est le cas dans le Nord de la France, où certains élèves partent continuer leur scolarité en Belgique et reviennent ensuite en France. Du reste, certains internats limitrophes accueillent exclusivement des enfants et adolescents français qui suivent une scolarité en Belgique.

Selon plusieurs sources d'information, les élèves non scolarisés avant 16 ans seraient plusieurs milliers ; cependant il n'existe pas de recensement fiable de ces situations. Au niveau national, la Caisse nationale d'allocations familiales comptabilisait⁴ plus l'inassiduité scolaire que la déscolarisation à travers les suspensions d'allocations familiales : seules 10 % des suspensions l'étaient à long terme, 90 % étant rétablies dans un délai de trois mois. L'inassiduité scolaire est définie par quatre absences non justifiées d'une demi-journée pendant un mois, consécutives ou non. En l'état actuel, si le phénomène de déscolarisation ne semble pas être d'une grande ampleur numérique, des études quantitatives sérieuses restent à faire.

Les justifications apportées par les parents mériteront une attention particulière : la famille n'est pas tenue de fournir un certificat médical, mais doit donner un motif considéré comme « valable et sérieux ». Le contrôle de l'absentéisme revient au conseiller principal d'éducation.

4. Une loi récente modifie les sanctions de l'absentéisme, entre autres en supprimant la suppression des allocations familiales.

Plusieurs études ont été faites sur les « lycéens décrocheurs ». Ces études concernent des jeunes de plus de 16 ans pour leur grande majorité. Quelques jeunes cependant peuvent être encore soumis à l'obligation scolaire. C'est le cas de ceux qui abandonnent le lycée en seconde, à 15 ans. Plusieurs éléments intéressant notre recherche sont signalés dans le programme NouvelleS ChanceS : « Ces jeunes sortis prématurément du système éducatif ont passé en moyenne cinq années dans l'enseignement secondaire ; un peu plus de la moitié ont interrompu leurs études au collège. Les autres ont commencé une formation en apprentissage ou en lycée professionnel et ont abandonné⁵. »

Des redoublements de classe sont signalés pour les trois quarts d'entre eux dès l'école primaire. Les deux tiers sont issus massivement de milieux défavorisés : enfants d'ouvriers, de personnels de service ou d'inactifs. On note aussi la monoparentalité et la faible qualification des mères. Les garçons sont majoritaires (59 %), mais le décalage avec les filles n'est pas très important.

5.2. LA DÉSCOLARISATION

Le terme « décrocheur » est utilisé pour désigner les lycéens qui quittent petit à petit le système scolaire. Le décrochage désigne le « processus plus ou moins long qui n'est pas nécessairement marqué par une information explicite entérinant la sortie de l'institution » (Guigue, 1998, p. 29). Il s'oppose à la démission, qui explicite le départ volontaire de l'élève, et à l'exclusion, « acte par lequel une autorité reconnue vous démet de vos fonctions » (Guigue, 1998, p. 29). Une démission peut d'ailleurs prévenir une exclusion prévisible par l'élève.

Le terme de déscolarisation, plus large, permet de reprendre plusieurs hypothèses concernant les processus qui conduisent en dehors du système scolaire des jeunes de moins de 16 ans : celle de l'exclusion accompagnée de l'étiquetage de certains enfants comme porteurs de mauvaises performances scolaires (les élèves *nuls*), non suivie de reprise dans un autre établissement, celle du décrochage progressif signalé par un absentéisme important et grandissant (avec participation à un groupe de pairs le cas échéant), celle de la rupture biographique (accident de santé, placement en institution spécialisée, errance liée à une modification de la configuration familiale, etc.), celle du départ annoncé clairement étant plus hasardeuse étant donné l'obligation scolaire.

5. Programme « NouvelleS ChanceS », p. 20.

Il s'agit bien d'explicitier le processus de *désaffiliation scolaire*, défini par Sylvain Broccolichhi (1998a, p. 41), qui renvoie « au fonctionnement des institutions scolaires, aux traitements différenciés des élèves et à l'interaction des contextes scolaires, familiaux et locaux qui modulent les parcours et expériences propres à chaque adolescent ».

Alors que l'élève décrocheur âgé de plus de 16 ans n'est pas en infraction avec la loi sur l'obligation scolaire, le jeune déscolarisé se soustrait (ou est soustrait) à cette obligation. Il n'accomplit plus son « métier d'élève ». Aux yeux de l'institution scolaire, il s'inscrit dans un parcours de déviance. Les termes mêmes des circulaires indiquent bien que l'absence de fréquentation régulière (l'inassiduité scolaire) est un manquement à l'obligation scolaire : « Il convient, en premier lieu, d'exiger que l'obligation d'assiduité soit respectée par les élèves⁶. » Les divers arrêtés et circulaires précisent par ailleurs la nécessité d'actions de prévention à l'intérieur des établissements scolaires, portant sur les « rythmes scolaires, l'organisation de la vie scolaire ou visant à renforcer le dialogue entre les élèves et les adultes⁷ ».

Par déviance nous désignons « le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme » (Becker, 1963, p. 33).

Nous nous situons donc dans une perspective interactionniste : « La déviance est alors une propriété non du comportement lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte » (Becker, 1963, p. 38). Cette démarche induit la méthodologie déjà évoquée : croisement des discours des acteurs intéressés par la situation de déscolarisation et des documents traitant de cette situation, afin de reconstituer les processus en œuvre.

5.2.1. LES MARQUEURS DE LA DÉSCOLARISATION

Un certain nombre de facteurs sont d'ores et déjà repérés comme prégnants dans le processus de décrochage des lycéens. Nous les citons sans ordre prioritaire particulier.

5.2.1.1. Le niveau de diplôme des parents

Il existe un risque dix fois plus élevé d'interruption d'études, moins de cinq ans après l'entrée en sixième, pour les enfants d'ouvriers que pour les enfants de cadres ou d'enseignants (Broccolichhi, 2000, p. 40), et

6. Circulaire n° 96-247 du 25 octobre 1996.

7. *Ibid.*

encore trois plus élevé pour ceux qui ont un parent inactif (père ou mère en l'absence de père) que pour ceux dont le parent (père ou mère en l'absence de père) est ouvrier. L'investissement scolaire des parents est d'ailleurs très différent selon leur catégorie sociale d'appartenance : alors qu'à l'école primaire les parents les moins diplômés investissent plus la scolarité de leurs enfants, le phénomène s'inverse au collège : « Cette inversion s'avère liée à la proportion de parents qui se sentent dépassés à ce niveau : entre les parents qui se disent très rarement dépassés et ceux qui disent l'être souvent, la durée de l'aide est divisée par trois à chaque niveau de scolarité » (Héran, 1994).

5.2.1.2. La composition de la famille

Le facteur familial est un facteur de risque parmi d'autres, mais il n'est pas prédictif en soi, comme les autres paramètres mentionnés. C'est bien la combinaison de plusieurs indicateurs qui peut donner des éléments de compréhension du processus de déscolarisation.

À cet égard, si l'on note le nombre élevé de familles monoparentales parmi l'entourage familial des jeunes déscolarisés, nous adopterons la prudence d'Éric Debarbieux (1999, p. 60) quant aux corrélations possibles. « C'est là toute la difficulté liée aux études de corrélation, qui montrent uniquement l'existence d'une relation entre deux variables – ici, les problèmes de comportement et la situation familiale – sans que pour autant on puisse déduire de relation de cause à effet. »

Plutôt que le type de famille, c'est la nature de la relation entre les parents qui sera déterminante dans le processus de déviance juvénile : ce ne sont pas les familles dissociées qui induisent la déviance des jeunes, mais plutôt la mésentente entre les parents, qu'ils soient séparés ou non (Mucchielli, 2000). Les ruptures biographiques (accident, décès d'un parent, déménagements répétés, placements...) peuvent aussi augmenter les risques de déscolarisation.

5.2.1.3. Les performances scolaires et l'étiquetage

Parmi les élèves dont les performances scolaires à l'entrée en sixième sont les plus basses, 12 % quittent le système scolaire moins de cinq ans après la sixième (Broccolichchi, 1998). Les élèves de SEGPA⁸ entrés en 1989 ont quitté le système éducatif sans qualification pour la moitié d'entre eux.

8. Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Les élèves en difficulté scolaire attachent une grande importance à la relation avec les adultes et les autres élèves dans la vie scolaire. Quand l'interaction avec les enseignants les confirme dans leur « nullité » sur le plan de la performance (Broccolicchi, 2000), le risque de déscolarisation est présent.

Woods et Berhier (1992, p. 56) rappellent que la déviance implique nécessairement deux acteurs et que l'enseignant peut provoquer ou atténuer la déviance par le style de sa relation avec les élèves :

Les « provocateurs de déviance » pensent que les élèves fuient le travail, qu'il est impossible de pourvoir à leur éducation sans les changer, qu'ils abhorrent l'autorité et sont ouvertement rebelles, qu'ils se conduisent mal et ne doivent jamais être crus. De telles convictions mènent les professeurs à agir de manière provocatrice : lancer des ultimatums, inciter à l'affrontement, punir inconsidérément, attirer sur eux la honte en les montrant du doigt ou en leur cherchant noise.

À l'inverse, les « isolateurs de déviance » sont animés d'intentions bienveillantes à l'égard des élèves et agissent en conséquence avec eux.

Broccolicchi (2000) souligne par ailleurs la solitude des élèves décrocheurs, tant dans l'environnement scolaire (absence de dispositif efficace et d'interlocuteurs pour pallier les difficultés) que dans le cadre de l'environnement familial.

5.2.1.4. Le passage du primaire au collège : indiscipline et identité

La question du rapport aux enseignants et à la légitimité de leurs jugements change fondamentalement du primaire au collège. Les relations entre pairs gagnent en importance, les cultures juvéniles entrent en contradiction avec les normes scolaires de manière plus prégnante (Dubet et Martuccelli, 1996 ; Lepoutre, 1997).

En cas de difficulté scolaire majeure, le recours à l'indiscipline, à l'insolence peut être utilisé par les élèves comme moyen de construire une identité, déviance par rapport aux normes scolaires mais conforme par rapport aux normes juvéniles : fragilisés dans le système scolaire, ces jeunes deviennent des *outsiders* d'autant plus construits que l'indiscipline se pratique souvent collectivement. L'indiscipline peut dans le même temps constituer un facteur de risque dans un processus de déscolarisation.

Les recherches de Walgrave (1992) soulignent l'importance de l'échec scolaire dans les processus de délinquance juvénile. La stigmatisation de l'élève comme « non performant » du point de vue de ses résultats et

comme perturbateur fonctionne comme une « prophétie autoréalisatrice » qui « contribue à sa propre réalisation » (Becker, 1963). L'élève répondra ainsi à l'injonction qui lui est faite en abandonnant le système scolaire.

5.3. LE LIEN ENTRE DÉSCOLARISATION ET DÉLINQUANCE

5.3.1. L'IMPACT DES GROUPES DE PAIRS ET LES ACTIVITÉS DÉLINQUANTES

Les réseaux de sociabilité dans lesquels vit le jeune en voie de déscolarisation semblent prépondérants. L'influence des pairs et le regroupement des *outsiders* du système scolaire sont des éléments à prendre en compte dans la construction d'une sous-culture déviante. La constitution en bande est liée à la stigmatisation induite par les classements scolaires négatifs, et la logique de bande offre un refuge et une défense contre le sentiment de dévalorisation qui habite les jeunes, tout en contribuant à activer le processus de déscolarisation (Esterle-Hedibel, 1997 ; Carra, 2002). Glasman (1998, p. 19) souligne que les lycéens « décrocheurs » peuvent « se rapprocher d'un groupe de pairs, groupe qui fournit suffisamment de repères et d'occasions d'affirmation identitaire pour que l'exit hors du lycée ne signifie pas l'exil, pour que la non-appartenance au lycée ne soit pas la déshérence ».

L'influence des groupes de pairs peut être importante dans le processus de déscolarisation, qu'il s'agisse de groupes marginaux à tendance délinquante ou axés sur une activité particulière de type légaliste.

Plusieurs études confirment le lien entre un style de vie déviant (consommation de psychotropes licites ou illicites) et le décrochage scolaire, celui-ci occasionnant de larges plages de temps libre dominé par l'ennui (Janosz et Le Blanc, 1996). Cependant, la corrélation entre les conduites inadaptées et le décrochage scolaire, si elle existe, se heurte à la définition même de la conduite inadaptée, qui rassemble des éléments aussi hétéroclites que conduites délinquantes, consommation de drogues illicites, promiscuité sexuelle, rébellion familiale, inadaptation scolaire et grossesse adolescente... La rébellion familiale, par exemple, pourrait être considérée comme une réaction plutôt positive, alors que son absence traduirait un conformisme et une soumission aux adultes plutôt inquiétante à l'adolescence (Janosz, Le Blanc et Boulerice, 1998).

Hugues Lagrange a étudié le lien entre absentéistes et conduites délictueuses dans la région de Mantes-la-Jolie. Près de la moitié des absentéistes étudiés ont des conduites de prédation ou de délinquance expressive (délinquance avec ou non objectif d'appropriation des biens d'autrui) ; ils sont les cadets de familles nombreuses et ont vu leurs frères aînés se heurter au problème du chômage. Ils auraient appris ainsi à vivre de petite délinquance, tout en ne percevant plus l'intérêt de l'école, ce qui expliquerait leur absentéisme (Lagrange et Bidart, 2000).

5.3.2. DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET DÉLINQUANCE

Des auteurs affirment que « l'abandon scolaire permet de réduire le stress et la frustration vécus à l'école, des facteurs qui favorisent l'apparition des conduites délinquantes » (Elliott et Voss, 1974, cités dans Janosz et Le Blanc, 1996, p. 76). Le lien entre décrochage et activités délinquantes proprement dites n'est pas automatique, mais semble dépendre du marché de l'emploi. En effet, plusieurs recherches des années 1980 indiquent que les décrocheurs ayant trouvé un emploi ont diminué leurs activités délinquantes deux fois plus que ceux qui n'en ont pas trouvé. Encore faut-il que les décrocheurs soient en âge de travailler et que le marché du travail leur offre des emplois (Pronovost et Le Blanc, cités par Janosz et Le Blanc, 1996).

L'état des études existantes ne permet pas de démontrer l'effet du décrochage sur les conduites déviantes ou délinquantes et sur les difficultés d'intégration socioprofessionnelles. Pour le démontrer pleinement, il faudrait pouvoir suivre des cohortes d'« élèves décrocheurs » jusqu'à l'âge adulte et une cohorte témoin. Ces manifestations peuvent en effet avoir été causées par des « vulnérabilités psycho-sociales antécédentes » qui auraient elles-mêmes provoqué l'abandon scolaire. La question de la causalité et la difficulté de sa démonstration reste donc posée (Janosz et Le Blanc, 1996).

Une récente enquête du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CERQ, 2001) nous éclaire cependant sur le lien entre qualification et emploi : les sortants du système éducatif en 1998, diplômés ou pas, travaillent à 80 %, en majorité à durée indéterminée (64 %), tout en étant deux fois plus nombreux à être passés par l'intérim (28 %) que la génération sortie de l'école en 1992. Les non-diplômés connaissent une disqualification croissante : si 11 % de l'ensemble de la « génération 1998 » est au chômage, 30 % des non-diplômés de cette même génération sont sans emploi. On peut formuler l'hypothèse d'une plus grande vulnérabilité des jeunes déscolarisés quant aux perspectives socioprofessionnelles, dans un contexte de pénurie d'emplois pour les personnes non qualifiées.

5.4. L'ACCÈS AU TERRAIN: DE L'IMPORTANCE DES PERSONNES-RESSOURCES

Notre situation de maître de conférences dans un IUFM⁹ nous a permis de présenter notre démarche de recherche à des personnels de l'Éducation nationale, engagés dans les formations en IUFM et en contact ou en poste dans des collèges. Ainsi s'établissent des relations originales entre le chercheur et les acteurs de terrain, qui conditionnent la réussite de l'enquête: les élèves déscolarisés sont en effet difficiles d'accès, isolés des établissements scolaires, plutôt centrés sur leurs groupes de pairs ou repliés sur leur cercle familial immédiat: la présence d'une personne de confiance qui favorise le premier entretien est cruciale dans ce type d'enquête. Les parents des jeunes déscolarisés et les jeunes eux-mêmes ont souvent l'impression de ne pas être entendus par les institutions (en particulier l'école). La rencontre avec un chercheur est une occasion de s'exprimer le plus librement possible en reprenant le déroulement des événements et en explicitant un point de vue devant un interlocuteur neutre, sans risque de culpabilisation ou de contradiction. Pour ces personnes en situation de *vulnérabilité sociétale*, c'est une occasion rare de s'exprimer sur un thème qui peut bouleverser l'équilibre familial. Il importe cependant d'être très clair sur le statut de l'entretien, car la demande d'aide affleure, tant la détresse et le sentiment d'abandon et d'impuissance sont grands.

Par ailleurs, notre intérêt de recherche se croise avec des questionnements apparus dans plusieurs collèges: quel est le sens d'exclusions et de réaffectations d'élèves en grande difficulté scolaire et plutôt oppositionnels, voire très perturbateurs dans les classes et les établissements? Comment venir en aide aux élèves qui arrivent en sixième sans posséder les acquis de base nécessaires au déroulement d'une scolarité normale dans le secondaire? Quelles relations entretenir avec les parents de ces élèves? Comment travailler en partenariat avec des travailleurs sociaux extérieurs aux établissements? De même, les divers établissements contactés s'interrogent sur l'impact de la déscolarisation sur les processus de marginalisation et sur les difficultés du partenariat avec l'Éducation nationale. Les résultats de la recherche étant restitués aux établissements et aux agents institutionnels, on comprend l'intérêt que ceux-ci trouvent à une collaboration avec un chercheur sur cette question.

9. Institut universitaire de formation des maîtres.

5.5. LES DIFFÉRENTS PROTAGONISTES DES PROCESSUS

5.5.1. LES PERSONNELS PÉDAGOGIQUES¹⁰

5.5.1.1. Des données non utilisées

La majorité des jeunes dont nous avons étudié les trajectoires se sont signalés par des perturbations importantes de l'ordre scolaire, menant pour six d'entre eux à un conseil de discipline et à une exclusion définitive. Les élèves « perturbateurs » se sont montrés également absentéistes, alors que d'autres ont adopté une position de retrait, sans perturber l'ordre scolaire. Dans plusieurs dossiers scolaires, les appréciations portées par les enseignants du premier degré éclairent les difficultés vécues par l'élève au collège ; certaines sont clairement des sortes d'alertes à destination des enseignants du second degré. Mais, dans l'ensemble, les dossiers des élèves sont rarement consultés par les enseignants des collèges, même en cas de problème sérieux rencontré au début de la scolarité du second degré. Bien que certains aient abordé la sixième avec des difficultés et des lacunes repérées à la fin du cycle 3, la plupart des élèves n'ont pas été l'objet d'une prise en charge particulière à ce propos. Ils sont surtout sanctionnés pour des perturbations scolaires importantes.

Certains enseignants ont en main des données pouvant contribuer à comprendre la problématique de l'élève : situation familiale amenant l'élève à s'absenter de l'école pour soutenir un parent malade ou défaillant, sentiment d'échec massif et incompréhension du sens des études, ennui profond à l'école... Mais ces données ne sont pas travaillées collectivement dans le sens de la recherche d'une solution pédagogique adaptée à l'élève. Un élève perturbateur peut être un leader ou au contraire un jeune isolé de ses camarades, il peut avoir des résultats assez bons malgré une présence épisodique ou au contraire montrer des lacunes d'apprentissage sérieuses dès l'école élémentaire, il peut apprécier l'école tout au moins au début de ses « années collège », ou s'en désintéresser dès les premiers mois de la sixième... Les appréciations sur les bulletins scolaires et les mesures prises à son égard seront sensiblement les mêmes. Cette récurrence des mêmes réactions s'étend aux élèves non perturbateurs, dès lors qu'une étape de plus est franchie dans leur « volonté d'opposition », du point de vue des acteurs scolaires. Il est d'ailleurs frappant de constater le décalage entre certains discours sur les élèves lors des entretiens avec des enseignants et les écrits les concernant (bulletins scolaires, comptes

10. Enseignants, principaux et principaux adjoints, conseillers principaux d'éducation...

rendus de conseils de discipline...): autant les premiers peuvent témoigner de compréhensions nuancées des problématiques des élèves, autant les seconds suivent les mêmes appréciations ritualisées et collectivement mises en écrit.

5.5.1.2. Des décisions d'orientation non suivie d'effets

Par ailleurs, des décisions d'orientation ne sont pas suivies d'effets; un élève orienté en SEGPA se retrouve en section générale, un autre orienté par un établissement vers une classe à projet spécifique (quatrième d'aide et de soutien) intègre une classe ordinaire à la suite d'un déménagement... Manque de coordination entre établissements ou à l'intérieur d'un même établissement, réticences, voire refus des parents, malentendus ou absence d'explication aux familles peuvent contribuer à l'arrêt de scolarité.

Les jeunes déscolarisés qui n'ont pas repris une forme de scolarité par la suite n'ont pas reçu un soutien particulier ou bénéficié d'un regard bienveillant des acteurs scolaires (enseignants) sur l'ensemble de leur vie scolaire. En ce sens, on peut dire qu'ils n'ont pas eu d'allié efficace, même si, çà et là, tel ou tel enseignant a pu se poser des questions sur les raisons de leur absentéisme ou tenter de leur venir en aide malgré les incidents quelquefois spectaculaires dont certains adolescents étaient des protagonistes actifs. Ces interventions, de même que celles des travailleurs sociaux ou celles de leurs parents, n'ont pas suffi à leur permettre un redressement. Ils se sont vu très rarement proposer un dispositif relais, ou des actions de soutien coordonnées avec l'enseignement général. Les processus observés illustrent ainsi les conclusions de Sylvain Broccolicchi (2000), lorsqu'il conclut à la solitude des élèves déscolarisés, comparés à ceux, autant en difficulté à l'entrée en sixième, qui ont continué leurs études.

5.5.1.3. Des passages fictifs en classe supérieure

Une conséquence de la suppression des orientations en fin de cinquième, liée à l'absence de dispositifs de remédiation pour les élèves en grande difficulté, est le développement de l'« échec scolaire » de ces élèves et de l'idée que certains élèves seraient quasiment « inenseignables » (Thin, 1999). Les enseignants sont ainsi amenés à faire un « tri » entre les élèves « récupérables » et les autres. La sélection ne se fait pas tant au niveau des résultats qu'à celui du comportement scolaire : les élèves « perturbateurs » ou « paresseux » sont ainsi particulièrement visés par les jugements négatifs, et le redoublement se fait quasiment au mérite, dans tous les cas sur la base d'un pari d'évolution positive, et selon l'évaluation de la possibilité pour les enseignants de « supporter » l'élève une année de plus. À cela s'ajoute l'argument de l'âge : si l'élève a déjà une année ou deux de retard,

il passera plus facilement dans la classe supérieure. Celui qui redouble est donc gratifié d'une « chance » supplémentaire, dont est privé celui qui passe dans la classe supérieure, avec quelquefois des résultats plus faibles et un comportement plus perturbateur ou absentéiste. De ce fait, le redoublement au collège n'est pas corrélé à l'interruption précoce d'étude (Broccolicchi, 1998b).

Nous avons trouvé dans plusieurs dossiers scolaires la mention « redoublement inutile », accompagnée d'un avis de passage dans la classe supérieure. Ces « faux passages » introduisent un leurre reconnu par de nombreux enseignants de collège : en l'absence de projet individuel concernant un élève particulièrement en difficulté, ce dernier est « emmené » vers la fin de la troisième, qui correspond grosso modo à l'âge de 16 ans (d'autant plus que certains élèves ont une ou plusieurs années de retard), et confronté à une injonction contradictoire : rester dans l'établissement, tout en sachant qu'il ne peut y espérer une progression de ses résultats. La situation devient encore plus paradoxale quand, en cas d'absentéisme, se déclenche la procédure de signalement à l'Inspection académique, enjoignant les parents à respecter la loi sur la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

Ces passages fictifs sont accompagnés d'un double discours des enseignants, en forme de justifications : regrets mêlés d'impuissance de laisser ainsi à l'abandon des élèves, sans leur apporter de réelles propositions éducatives et pédagogiques, critique du « *collège unique* », dont on sait par diverses enquêtes que nombre d'enseignants en refusent le principe, en particulier les enseignants les plus jeunes et ceux des collèges. Ces regrets et justifications sont complétés par des exemples de cas d'élèves illustrant le constat général que certains « *n'ont pas leur place au collège* », sans que l'on puisse dans le même temps déterminer où ils pourraient trouver une « *place* » qui leur convienne... L'absence de temps et de lieux de concertation organisés pour les élèves en difficulté conduit au constat d'impuissance : la question « *qu'est-ce qu'on peut faire pour ces élèves-là ?* », formulée ainsi au chercheur, renvoie à autrui la réponse à cette interrogation dont ne se saisit pas le milieu enseignant dans son ensemble, comme s'il existait un consensus pour « *sacrifier quelques-uns pour protéger la communauté scolaire* », expression souvent entendue également.

On se trouve alors dans un système de non-résolution des difficultés patentées de certains élèves, qui sont ainsi menés vers l'arrêt de scolarité, par retrait du jeune d'une situation sans issue. Ce retrait peut être silencieux ou beaucoup plus spectaculaire ; il s'accompagne alors fréquemment d'exclusions définitives lors de conseils de discipline.

5.5.1.4. Le traitement des élèves déviants

L'incidence de l'échec scolaire et du sentiment d'injustice sur les comportements d'indiscipline est connue par de nombreux travaux (Dubet et Martuccelli, 1996 ; Debarbieux, 1999 ; Broccolicchi, 1998a, 2000 ; Van Zanten, 2001 ; etc.). Dans l'ensemble des situations des élèves « perturbateurs », les acteurs scolaires focalisent leur attention sur les perturbations causées par ces élèves, beaucoup plus que sur leurs difficultés d'apprentissage, envisagées comme de simples conséquences de leur indiscipline, alors qu'elles existent dans plusieurs cas depuis l'école élémentaire et se manifestent dès l'entrée en sixième.

L'« absence de travail » qui engendre les mauvais résultats apparaît alors comme une forme d'indiscipline, dont les formes d'expression variées seraient la cause directe de ces piètres performances scolaires. Dans le même temps, ces difficultés constituent des obstacles à la reprise d'études « normales » par les élèves : difficile de « se calmer » et de « se mettre au travail » avec une moyenne générale autour de 5/20, un retard considérable pris par rapport aux autres élèves et aucun dispositif de remédiation.

Ceux qui ont été « simplement » absentéistes n'ont pas été sanctionnés pour ce seul motif, mis à part les avertissements sur les bulletins scolaires. Les appréciations sur les bulletins essaient de les convaincre de manière de plus en plus insistante, mais la déviance ne se constitue qu'au moment où les acteurs scolaires perçoivent une *intention* de la part de l'élève, par exemple lorsque les absences cessent d'être justifiées par le responsable de l'élève. Lorsque « la famille se manifeste », la situation de l'élève est prise en compte avec une relative bienveillance. Dans le cas contraire où « aucune collaboration n'est possible », ou lorsque l'assistant social indique plus laconiquement « famille muette » sur les dossiers de fréquentation scolaire, le ton se durcit par rapport à l'élève, suspecté alors de « mauvaise volonté », c'est-à-dire du dessein clair de s'opposer à l'institution scolaire. Le paradoxe est que cette absence de justification pourrait être la marque d'une situation de vulnérabilité accrue de l'élève et nécessiter un soutien plus appuyé encore.

Les punitions et sanctions de l'indiscipline et de « l'absence de travail » sont repérables dans les rapports d'incidents scolaires. Elles sont quelquefois très nombreuses (plusieurs dizaines de rapports d'incidents en une année pour un même élève) et de plusieurs types : lignes à copier, copies du règlement intérieur du collège ou du règlement de classe en plusieurs exemplaires, copie de travaux scolaires correspondant au contenu du cours perturbé, retenues (heures de colle), avertissements (travail et

conduite) ou blâmes, exclusions de cours, exclusions de plusieurs jours, alors même que l'absentéisme est présent dans la problématique de l'élève. Ces exclusions ne sont cependant pas liées à l'absentéisme, mais à des perturbations scolaires.

Ces sanctions sortent pour certaines du cadre de la légalité¹¹ et sont souvent inapplicables, peu explicitées aux élèves et elles peuvent générer un fort sentiment d'injustice (Debarbieux, 1999, p. 102).

Dans aucune des situations étudiées, les sanctions énumérées ici n'ont permis de modifier le comportement de l'élève dans le sens souhaité par les acteurs scolaires. Au contraire, on constate une progression d'incidents (altercations entre élèves, avec des enseignants ou des surveillants) vers des commissions de vie scolaire, avec exclusions de plusieurs jours toujours pour les mêmes comportements, suivies quelques semaines ou quelques mois après d'un arrêt total de fréquentation scolaire du jeune ou de conseils de discipline menant à l'exclusion définitive. Après la réaffectation dans un autre collège, le même processus se reproduit, menant rapidement cette fois-ci l'élève à la déscolarisation. De fait, les élèves qui en ont été les destinataires, ainsi que leurs parents, ne mentionneront à aucun moment un bénéfice en matière de compréhension ou d'éducation tiré de ces punitions scolaires. Certains les considéreront davantage comme des marques d'une profonde incompréhension de leur situation.

Les processus de déscolarisation mettent en cause des pratiques issues de l'évolution du système scolaire lui-même, qui déterminent les acteurs et leur laissent peu de latitude pour réagir autrement. Mais on peut aussi repérer des attitudes enseignantes individuelles plus exceptionnelles, « la mise au coin » par exemple, peine proscrite d'ailleurs par la circulaire du 13 juillet 2000.

Dans le cas du jeune visé par cette punition, la mise au coin a été vécue comme humiliante, a fonctionné comme une « provocation à la déviance », déclenché une réaction violente de l'élève, laquelle, interprétée comme un danger potentiel de violence physique à l'égard de tous les personnels, entraînera l'exclusion définitive de l'élève, suivie d'une réaffectation dans un collège éloigné de son domicile. La scolarité du jeune garçon s'arrêtera là.

11. Voir Bulletin officiel du 13 juillet 2000.

5.5.1.5. Haro sur les élèves

Les élèves déscolarisés et perturbateurs sont marqués comme tels et comme « *inéducables* » depuis de nombreux mois, voire plusieurs années, quand intervient l'arrêt de scolarité effectif. Des mots ou expressions comme « *individu* », « *faire l'imbécile* » et « *imbécile* » écrits sur des rapports d'incidents, « *cas psychiatrique* », « *dangereux* » sont fréquemment lus ou entendus les concernant, avec une fréquence d'autant plus grande que le conflit s'aggrave entre l'élève et l'institution et que les adultes qui les utilisent sont engagés directement dans les interactions. Ces manières de nommer ou de qualifier ces élèves soulignent des éléments d'une ambiance qui banalise des termes dévalorisants à l'encontre des élèves en très grande difficulté d'apprentissage et perturbateurs de l'ordre scolaire. Ils deviennent alors ce qu'ils montrent, les adultes ayant tendance à identifier l'élève déviant au vu des manifestations produites. Ces jugements s'accompagnent de prophéties autoréalisatrices sur l'inéducabilité de l'élève et l'inéluclabilité de son destin scolaire et social. Les théories de l'étiquetage appliquées à l'école fonctionnent alors à plein (Van Zanten, 2001).

Plusieurs dossiers comportent des appréciations, non fondées sur des examens médicaux ou psychologiques, portant sur l'orientation nécessaire en structure spécialisée, « *adaptée au comportement de l'élève* », ainsi que des injonctions aux parents d'accompagner leur enfant suivre une psychothérapie, au vu des incidents scolaires dont il est protagoniste. L'élève perturbateur est alors paradoxalement considéré comme actif et volontaire dans les désordres qu'il met en scène dans l'établissement scolaire, donc responsable de ce qui lui arrive, et dans le même temps porteur de troubles sérieux du comportement ou de handicaps, relevant d'une commission spécialisée.

5.5.1.6. L'externalisation des solutions

Les causes possibles de la déviance (quartier, famille, élève lui-même) sont situées en dehors du champ de la relation pédagogique, de même que les « solutions » éventuelles (solicitation de travailleurs sociaux, des familles, injonction de changer faite à l'élève lui-même). Dans cette logique, les mesures proposées renvoient souvent la recherche de changement du comportement de l'élève à des structures ou à des personnes périphériques ou extérieures aux situations d'enseignement : contact avec des éducateurs, suivi par l'assistante sociale du collège, injonction à la famille de rescolariser le jeune avec assiduité...

D'autres mesures conçues comme plus éducatives sont mises en place, comme les promesses ou les engagements, les cahiers de suivi, les commissions ou conseils de vie scolaire, mais elles sont appliquées sur le même mode de l'injonction ou de la sanction, sans qu'aucune amélioration dans le sens souhaité par les acteurs scolaires ait pu être constatée. Le non-respect de la procédure du cahier de suivi s'est du reste rajouté aux charges qui pèsent contre l'un des élèves, déscolarisé par la suite, au moment du conseil de discipline.

Le traitement appliqué aux élèves perturbateurs, et déscolarisés ensuite, rencontrés au cours de notre recherche est bien un traitement coercitif classique depuis le début de leur scolarité au collège (avertissements, exclusions, conseil de vie scolaire) visant à leur faire apprendre de gré ou de force leur « *métier d'élève* » : « *se comporter comme un élève raisonnable* », étant entendu qu'il ne tient qu'à l'élève de prendre la décision de changer.

Dans cette logique de refus ou d'acceptation, la « *mise au travail* » suffirait à rétablir la situation. La question des lacunes scolaires est ainsi évitée, comme est préservé le point central des compétences enseignantes : les interactions pédagogiques dans la classe. L'élève en difficulté devient une personne « *difficile* ». Une logique de rapport de force entre l'institution et l'élève s'établit ainsi, visant à « *faire changer l'élève d'avis* ». Celui-ci est alors pris comme seul et unique responsable de sa situation et de son évolution, quelquefois sommé de « *trouver une solution* » avec la mention « *nous avons tout essayé* ». L'absence de changement, marque évidente de mauvaise volonté, déclenche la colère des personnels scolaires. La réaction aux perturbations manifestées par l'élève renforce et cristallise l'identité déviante, et les relations s'installent durablement dans le conflit. En cas de perturbations graves, ces élèves sont alors considérés comme « *dangereux pour la communauté scolaire* », « *n'ayant pas leur place au collège* ». La séparation devient inévitable, soit à la suite d'un conseil de discipline qui prononce l'exclusion définitive, soit par retrait de l'élève, en particulier dans le cas de « *passages fictifs* » dans la classe supérieure. L'ensemble des acteurs scolaires s'entend pour traiter la situation en fonction d'injonctions et de sanctions plutôt que de résolution dans le sens de la poursuite des études ou d'un parcours individuel adapté à la problématique de l'élève. La gestion des « *déviants scolaires* » tend ainsi à être pensée et mise en actes en termes de préservation de l'ordre scolaire, sanctionnant les manquements aux règles, tant d'assiduité que de comportement, les mauvais résultats étant quasiment inclus dans le registre des transgressions.

5.5.2. LES ÉLÈVES

Les jeunes déscolarisés s'expriment peu par rapport à leur situation : âgés de 14 à 16 ans au moment de la rencontre avec le chercheur, ils ont vécu un processus de déscolarisation plus qu'ils ne l'ont construit, avec parfois l'impression qu'ils avaient très peu de prise sur ce qui leur arrivait. Un seul (Patrick, dont nous détaillerons la situation plus loin) exprime un refus clair de l'école et de toutes les propositions qui lui seraient faites, en forme de conflit ouvert et non négociable, accompagné d'un désintérêt affirmé par rapport à son avenir. Un autre, qui n'a jamais été scolarisé, souhaiterait vivement « *entrer à l'école* ». Pour les élèves exclus d'un collège, l'éloignement du collège de réaffectation est un obstacle important à la suite de la scolarité. D'autres expriment un fort sentiment de dévalorisation personnelle (c'est le cas de ceux qui se sont signalés par d'importantes perturbations scolaires) et des espoirs déçus dans la scolarité. Les jeunes qui n'ont pas été perturbateurs et ont de ce fait été moins stigmatisés n'expriment pas de ressentiment ou de crainte mais plutôt un désintérêt global par rapport à l'école en général, tout en gardant un « *bon souvenir* » d'enseignants ou d'acteurs scolaires. Le processus de déscolarisation s'est accompagné d'un isolement croissant par rapport aux autres élèves du collège, accentué par les nombreuses absences. L'absentéisme ou les fortes perturbations coupent les jeunes des sociabilités juvéniles liées à la vie quotidienne au collège et, même si les camarades peuvent jouer un rôle de relais et de garde-fous dans certaines situations, leur pérennisation entraîne une désaffection de leur part.

Les jeunes déscolarisés occupent des rangs divers dans leurs fratries, dont le nombre d'enfants varie de un à sept : six sont des aînés (ou enfant unique pour un), quatre sont les plus jeunes, quatre occupent des places médianes dans la fratrie. Tous les jeunes déscolarisés vivent plutôt « *au jour le jour* », pris en charge matériellement dans leurs familles, avec lesquelles ils entretiennent des relations diverses, qui vont de la bonne entente au conflit ouvert, en forme de rapport de force avec les parents ou des frères et sœurs. Plusieurs disent vouloir travailler et attendre d'avoir 16 ans pour pouvoir le faire. La notion d'adolescence est relative dans leur cas : alors que pour beaucoup de jeunes scolarisés elle est une période assez longue pendant laquelle ils restent dépendants de leurs parents tout en menant une vie relativement autonome, il en va autrement pour ceux dont nous avons étudié les situations.

Les jeunes déscolarisés se trouvent confrontés avant l'âge de 16 ans à des choix et à des perspectives qui tiennent plus de l'âge adulte : trouver un travail ou une formation rapidement qualifiante, seconder les parents,

la mère en particulier. La plupart d'entre eux vivent plus au contact d'adultes que de jeunes de leur âge (à part ceux qui sont attachés à des groupes de pairs) et leurs formes de sociabilité juvénile se trouvent modifiées par l'arrêt de scolarité.

La majorité des jeunes sont plutôt restés chez eux, intégrant « à plein temps » la vie familiale au rythme de leurs parents. Le temps est scandé par les horaires scolaires des plus jeunes enfants, que les jeunes filles accompagnent ou vont chercher. L'arrêt de scolarité implique une diminution des réseaux relationnels avec des pairs, déjà restreints pour la plupart des jeunes, un repli sur la sphère familiale, et une impression d'ennui avec, dans un cas, des activités répétitives. Les relations intrafamiliales se tendent d'autant plus que les intervenants extérieurs se manifestent par des avertissements ou des injonctions et que les revenus de la famille sont en baisse par la suspension ou la suppression des allocations familiales. Les jeunes qui avaient des résultats scolaires satisfaisants à l'entrée en sixième peuvent espérer dans un avenir indéterminé reprendre une formation, mais pour les autres les résultats scolaires en chute ou mauvais depuis plusieurs années rendent très aléatoire la perspective de projets professionnels ou d'avenir, liés à la formation en général.

Sur les quatorze situations rencontrées, cinq jeunes ont commis des actes délinquants préalables ou parallèles à leur entrée au collège. À la suite de l'arrêt de scolarité, ces actes délinquants ont continué et se sont même amplifiés, mais on ne peut pas dire que l'arrêt de scolarité ait généré la délinquance. Onze ont été l'objet de signalements, pour faits de petite délinquance ou absentéisme ou encore problème familial. Ces signalements ont donné lieu à des rencontres avec un juge des enfants et à des mesures éducatives avec maintien au domicile dans la majorité des cas (deux jeunes ont été placés sur des durées courtes). Les deux jeunes dont les parents ont trouvé une issue en matière d'apprentissage anticipé n'ont fait l'objet d'aucun signalement, pas plus que l'enfant en situation irrégulière.

La présence d'un groupe de pairs dans le quartier peut jouer un rôle attractif ou compensatoire à l'inactivité liée à la déscolarisation. C'est le cas pour cinq des jeunes, qui ont commis des actes délinquants et s'attachent à des groupes de pairs en forme de bandes, au fur et à mesure que s'accroît le processus de déscolarisation.

5.5.3. LES FAMILLES

Aux facteurs endogènes à l'école s'ajoutent des situations familiales qui ne permettent pas de soutenir l'élève dans son effort scolaire ni de contrebalancer l'image négative qui lui est renvoyée. Dans la plupart des situations

rencontrées, si les parents se manifestent ou répondent aux demandes de rencontre des collèges (les « convocations ») au sujet de leur enfant, ou tout au moins acceptent un échange avec l'assistant social qui se rend au domicile, on note un décalage entre le point de vue et l'histoire scolaire des familles, en particulier les parents, et les exigences de l'école, tant sur le plan de l'assiduité que sur celui du comportement.

La plupart des familles rencontrées disposent de trop peu de ressources pour se positionner en interlocuteurs crédibles de l'école, méconnaissent le fonctionnement du système scolaire, tout en devant gérer une vie quotidienne très difficile d'un point de vue économique. Dans une famille, une incompréhension linguistique majeure empêche tout travail de coéducation effectif entre le collègue et les parents, en l'absence de traduction. La gestion de la scolarité revient majoritairement aux mères, qui sont plus souvent présentes dans les établissements scolaires, les pères (lorsqu'ils sont présents dans l'éducation de leurs enfants) intervenant plus pour gérer les manquements aux normes. Dans plusieurs familles, les stratégies familiales employées sont de l'ordre de la contention corporelle, sans effet sur une reprise de la scolarité : ainsi des parents accompagnent leur enfant au collègue, le remettent dans les mains du conseiller principal d'éducation (CPE), qui l'emmène en cours... jusqu'à la fin de l'heure, où le jeune disparaît à nouveau de l'établissement. Son refus du système scolaire est tel que ni les parents ni les acteurs scolaires n'ont d'influence sur un éventuel retour. Des punitions corporelles répétées sont appliquées par certaines familles aux jeunes, visant à les faire « *rentrer dans le droit chemin* » (celui de l'école en l'occurrence, censée assurer une formation et protéger contre les risques de délinquance), avec pour effet d'accentuer le retrait de la famille, parallèlement au retrait de l'école. La stigmatisation opérée par l'école est renforcée dans certaines familles par un regard négatif porté sur l'adolescent, qui devient une « *bouche inutile* », en particulier lorsque les allocations familiales sont suspendues.

Éloignés du marché du travail et de celui de la consommation, les parents n'offrent pas d'image crédible à leurs enfants en tant qu'éducateurs. Dans ces cas-là, le contrôle parental et la qualité de la relation avec les enfants, déjà affectés par la situation de précarité dans laquelle se trouvent les familles, sont rendus encore plus difficiles (Mucchielli, 2001, p. 224). Des conflits, avivés de surcroît par la situation critique du jeune au collègue, bloquent aussi la communication à l'intérieur de ces familles.

Pour les familles marquées par la pauvreté, les aléas de la vie familiale prennent des proportions exacerbées : séparations, divorces, disputes, recompositions ont lieu dans des espaces et des temps restreints (l'absence

de travail confine les membres adultes de la famille au domicile, et ils ne disposent pas de réseaux, professionnels ou relationnels, qui leur permettraient de se distraire de ces situations). Ces familles peuvent évoluer rapidement : départ d'un conjoint et arrivée d'un autre, installation momentanée ou à plus long terme au domicile du nouveau conjoint, d'un des deux parents en présence de l'autre, hébergement de proches en difficulté momentanée, départ ou arrivée des enfants les plus âgés avec quelquefois des bébés... Les enfants doivent gérer ces situations familiales conflictuelles et leur scolarité en même temps, et le cas échéant assurer le soutien du parent le plus vulnérable, comme c'est le cas pour l'une des jeunes filles dont la scolarité s'est arrêtée principalement pour ce motif.

Les démarches diverses sont très difficiles à effectuer : les déplacements entre Roubaix et Lille par exemple sont vécus comme aléatoires et dangereux, alors que l'agglomération est desservie par des moyens de transport nombreux et fiables. Les propositions d'orientation ou de placement qui peuvent être faites rencontrent un refus de se séparer : parents et enfants veulent rester ensemble, par crainte de la solitude (pour les uns et les autres), de l'inconnu, des jugements dévalorisants de l'entourage et des agents institutionnels autour de la séparation. De ce fait, les propositions alternatives sont très limitées, car les centres spécialisés ou de formation se trouvent rarement dans le même quartier ou dans la même ville. En l'absence d'adhésion minimale du groupe familial à ces propositions, leur réalisation comporte un fort risque d'échec. La valeur fondamentale qui apparaît ainsi pour ces familles est le fait de préserver l'unité du groupe, refuge, protection, lieu de souffrance, mais aussi l'exercice de la fonction parentale, qui doit être maintenue, fût-elle mise en péril par des interactions violentes ou pénibles entre parents et enfants. La remise en cause de cette « compétence parentale » est d'autant plus difficile à vivre qu'elle est le seul facteur de reconnaissance sociale possible.

L'isolement et le peu de gratifications reçu dans leur vie sociale, la multiplicité des événements qui jalonnent la vie familiale favorisent sans doute l'entrée et l'installation de plusieurs mères dans la « dépression », qui devient partie intégrante de l'identité maternelle, présentée comme telle au chercheur. Les difficultés vécues avec les conjoints et les enfants sont des drames quotidiennement ressassés, et certaines trouvent dans ces rôles de mère et d'épouse dolorisées une forme d'identité acceptable pour elles-mêmes, pour les acteurs scolaires, pour les travailleurs sociaux... qui vont intervenir en tenant compte de la « maladie » de la mère. Les « problèmes de santé » sont partie prenante de ces problématiques parentales et déclenchent la compassion ou l'agacement des interlocuteurs intéressés à

la situation de l'enfant. Dans les cas extrêmes, ils se retrouvent en situation d'écouter, de rassurer, voire d'assister les parents vulnérabilisés. Cela étant, les parents rencontrés ne se désintéressent pas de la situation de leurs enfants, et les mères restent souvent leurs seules « alliées inconditionnelles », tentant d'assurer leur « protection » dans les aléas de leurs démêlés avec l'école, les travailleurs sociaux, les juges des enfants parfois.

Dans plusieurs situations, la vie familiale s'accommode bon an mal an du retrait scolaire de un ou plusieurs des enfants ; la scolarité de un ou plusieurs aînés s'est arrêtée à l'âge de 16 ans et les perspectives familiales en matière d'école sont plus portées vers des études courtes, sanctionnées ou non par un diplôme professionnel, que vers des études longues. Le savoir scolaire n'est pas valorisé en tant que tel et l'école est vécue comme un lieu de formation permettant d'accéder rapidement à un emploi. Lorsque les résultats scolaires du jeune et les incidents au collège rendent cette perspective peu crédible, la famille envisage alors un retrait de l'école dès l'âge de 16 ans, conseillant à l'enfant de « *se tenir à carreau* » d'ici là afin de ne pas s'attirer les reproches et les interventions nombreuses des acteurs scolaires. Une fois atteint l'âge de 16 ans, on parle alors de « *trouver un bon apprentissage* » au jeune afin de lui permettre de travailler rapidement. Cette perspective est d'autant plus affirmée qu'existent dans la famille des personnes qui travaillent ou ont travaillé dans un passé récent, et qui peuvent être porteuses de cette idée de processus de formation. L'influence des travailleurs sociaux est par ailleurs notable dans les discours mentionnant un « *projet professionnel* » alternatif à l'école.

Seules deux familles dont les deux parents travaillent ont mis en place elles-mêmes une issue à la déscolarisation de leur enfant, en obtenant une dérogation pour une entrée en apprentissage avant 16 ans, sans passer par l'intermédiaire de travailleurs sociaux.

Dans l'ensemble, dans aucune des situations étudiées on n'a pu observer des interactions efficaces entre les parents et l'établissement scolaire : les familles, globalement peu crédibles dans les représentations des acteurs scolaires, sont encore plus dévalorisées quand elles sont en situation de vulnérabilité ou de pauvreté. À leur tour, elles voient les acteurs scolaires comme désagréables et peu efficaces, porteurs d'injonctions irréalisables, à l'exception de certains (assistants sociaux principalement) qui sont considérés comme bienveillants et faisant tout leur possible pour faire revenir l'enfant au collège, sans que cela corresponde à une éventualité raisonnablement envisageable et réalisable par la famille.

5.5.4. LES TRAVAILLEURS SOCIAUX (À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DES COLLÈGES)

Les assistants sociaux scolaires jouent un rôle clé dans le suivi des jeunes en risque de déscolarisation ou dans l'intervention auprès d'eux quand l'arrêt de scolarité est effectif, car ils peuvent se rendre au domicile de la famille et ne sont pas investis d'une mission pédagogique par rapport à l'élève. Ils se situent dans un champ de relation plus « libre » et moins stigmatisant pour le jeune et sa famille, qui peuvent mettre en avant des éléments explicatifs ou justificatifs de l'arrêt de scolarité qui ne seraient pas entendus par les autres agents scolaires. Les familles sont par ailleurs pour la plupart habituées à recevoir ou à côtoyer des travailleurs sociaux, assistants sociaux en particulier, dans une relation d'assistance et de contrôle.

Les relations entre les assistants sociaux et les enseignants sont marquées par un fort cloisonnement : lorsqu'ils assurent le suivi social des élèves dans les collèges, celui-ci se fait sans lien avec les interactions dans les classes. La question du secret professionnel reste entière : des enseignants adressent des élèves au service social et ont quelquefois peu de « retours » de ces interventions : ils méconnaissent des événements graves arrivant aux élèves et regrettent ensuite d'être intervenus à contretemps auprès d'eux, du fait de ces méconnaissances. Les personnels sociaux des établissements maintiennent de leur côté la confidentialité de nombre de données, par souci du respect de la vie privée des élèves et de leurs familles, et par crainte d'utilisations intempestives de ces informations. Ces mêmes craintes existent d'ailleurs aussi entre enseignants. De fait, les intervenants sociaux ont plus de latitude pour intervenir auprès des familles et tenter de modifier la problématique familiale plutôt que les interactions qui se déroulent ou se sont déroulées au collège. Leur formation les entraîne aussi sans doute plus du côté de la relation parents-enfants que des acquisitions scolaires ou des relations avec les enseignants. Par ailleurs, les travailleurs sociaux insistent sur la mise en place de « projets » qui se heurtent à la précarité des conditions de vie faisant justement obstacle à la construction de ces projets. En outre, si les enfants deviennent plus qualifiés que leurs parents, ils peuvent vivre des conflits de loyauté qui remettraient en cause l'équilibre familial, d'où des attitudes de repli fréquemment observées et des « mises en échec » de projets construits autour de formations proposées aux jeunes. Lorsque les actions dans les établissements scolaires ont échoué à maintenir l'élève dans le milieu scolaire, les solutions « sociales » prennent le relais, en maintenant un lien avec les familles et en évitant un enclavement plus important pour les familles les plus isolées.

5.6. LE CAS DE PATRICK

Patrick est âgé de 15 ans au moment où nous le rencontrons chez lui, avec sa mère et sa sœur aînée. Il est le dernier d'une fratrie de sept enfants. Son père est décédé il y a six ans. Sa mère, employée de collectivité sur Paris, a arrêté sa scolarité à la fin du cycle primaire. Elle a déménagé d'une ville de la banlieue parisienne vers Roubaix, en juin 1999. Elle est agente de service à la DDASS¹² d'un département limitrophe de Paris, poste qu'elle a obtenu en se faisant connaître tout d'abord comme « cliente » des services sociaux. Elle fera le déplacement Roubaix-Paris et retour tous les jours jusqu'au début de 2001, période à laquelle elle entame une série de congés maladie pour « *dépression* » selon sa propre expression. Au moment du déménagement, Patrick terminait une sixième marquée par de très mauvais résultats scolaires.

Sur le bulletin de fin de CM2¹³ de Patrick, on peut lire : « Des résultats faibles dans l'ensemble – Des efforts cependant, très doué pour l'EPS¹⁴, perspectives d'adaptation en 6^e : moyennes (demande pour 6^e hand-ball) ». Il a effectivement un A (meilleure catégorie) en EPS, et des performances entre B et C pour la lecture, l'expression orale, les mécanismes opératoires, de C pour l'expression écrite, le raisonnement, les sciences et la technologie, l'histoire-géographie, l'éducation civique, et musicale, les arts plastiques, et de D pour l'orthographe. Dans le domaine des compétences transversales, on peut lire « Comportement irrégulier, respecte l'autorité. Valorisé par les matières sportives ».

L'appréciation de fin de premier trimestre de sixième, en banlieue parisienne, indique « Travail et résultats très insuffisants. Il faut réagir très rapidement ». Cette injonction est soutenue par un dispositif de soutien interne au collège. L'enseignant en charge de ce soutien indique : « *bon début* » sur le même bulletin. Au deuxième trimestre, on note quelques absences non justifiées et une attitude « *pénible et désagréable* », « *perturbatrice* » est signalée par la majorité des professeurs. L'enseignant chargé du soutien indique « *Encourageant. Il faudrait ne manquer aucune séance* ». Patrick reçoit un avertissement « travail et conduite ». Il est exclu une journée de l'établissement aux motifs de « Refuse d'obéir, perturbe la classe, tutoie le professeur ». La mère de Patrick écrit une lettre au principal pour accuser réception du courrier lui notifiant cette exclusion et s'excuser elle-même du comportement de son fils.

12. Direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

13. Cours moyen 2^e année.

14. Éducation physique et sportive.

Au troisième trimestre, Patrick est scolarisé à Roubaix, sans que l'enseignant chargé du soutien en soit prévenu, car il indique sur un bulletin par ailleurs vide de toute appréciation : « *N'est plus venu ce trimestre. Il y avait pourtant quelque chose à faire.* » Au troisième trimestre à Roubaix, on comptabilise quatre demi-journées d'absence non justifiées. La moyenne générale est faible (7,95/20), les appréciations soulignent le sentiment de « *peu d'efforts, peu de travail, ensemble un peu timide* », avec des appréciations positives en technologie et en sciences et vie de la terre : « *sérieux, ensemble correct, bien* ». Sur le bulletin scolaire du premier trimestre de l'année 1999-2000, on note « *Trimestre catastrophique. Aucun travail et attitude très pénible. Avertissement travail et conduite* ». Aucun dispositif de soutien n'est cette fois-ci proposé à Patrick.

Les deuxième et troisième trimestres de cinquième se déroulent en banlieue parisienne, dans le collège où il a effectué sa sixième. Patrick a en effet refusé le déménagement de sa mère, et a obtenu d'être logé chez l'un de ses frères aînés, dans la ville de banlieue parisienne où il habitait précédemment, en « *faisant le chantage* », comme le dit son frère : « *S'il revenait à X, il suivait l'école.* » Les résultats scolaires très mauvais se combinent avec des incidents violents qui l'opposent à des enseignants et à d'autres élèves, ainsi qu'avec de multiples absences. De fait, Patrick fait partie d'une bande de jeunes garçons qui commencent à commettre des actes délinquants (vols, agressions sur d'autres du même âge), dans la cité où il habitait avec sa mère.

Le chef d'établissement connaît bien Patrick et sa famille (sa sœur aînée a suivi sa scolarité dans ce même collège). Il approuve, au cours de l'entretien, le choix de la mère de Patrick : « *Ça permettait de couper Patrick, de le couper des copains et des gangs dans lesquels il commençait à s'intégrer.* » Il a repéré chez Patrick un « *gros gros problème affectif [...] le gamin, pas content quand on l'aime pas* ». Par ailleurs, le principal et l'équipe de direction travaillaient à « *remettre de l'ordre* » dans le collège : « *Patrick, quand il est arrivé, était porteur des mêmes problèmes que l'établissement !* » Le jeune garçon fait alliance avec d'autres élèves, dont les comportements sont proches des siens, et les retrouve dès son retour. Il fait partie d'une cinquième à dominante sportive, où il se signale par une absence de travail et 33 demi-journées d'absence au troisième trimestre, ponctué par cette appréciation : « *Bilan catastrophique. Vous n'êtes pas motivé par l'enseignement général. Patientez, travaillez... pour pouvoir construire un projet. Conseil : 4^e aide et soutien.* »

La vie familiale de son frère aîné est perturbée par la présence de ce jeune qui est à peine plus âgé que l'aîné de ses neveux et réclame de sortir tard le soir, en refusant l'autorité de son frère. Une bagarre avec un autre frère met un terme à la cohabitation en banlieue parisienne, et

Patrick réintègre le domicile de sa mère à Roubaix. Les contacts sont coupés entre le frère aîné et sa mère, celui-ci reprochant à cette dernière d'être trop faible avec le plus jeune, dont il constate qu'il domine sa mère :

Il met un coup de pression et il aura ce qu'il veut, elle cède et elle lui donne tout ce qu'il veut. Depuis que mon père est mort, il n'y a plus cette poigne [...] Avec moi il y avait le respect. Avant je disais six heures et il était là à six heures. [...] Quand il mettait la musique trop fort, je lui disais d'arrêter une fois, deux fois, et je coupais les plombs. Je l'ai vu faire avec sa mère, quand elle lui refuse quelque chose, il va dans sa chambre, il met la musique à fond. Elle gueule, il fait ce qu'il veut. Elle va dans sa chambre, il pourrait lever la main sur elle. Alors elle redescend.

L'influence du groupe de pairs et l'attirance qu'il exerce sur Patrick sont aussi soulignées par son frère aîné. Patrick est envoyé au Portugal, pays d'origine de ses parents, dans le courant du premier trimestre 2000-2001, pour une « mise au vert » visant aussi à soulager la famille, la mère en particulier.

De retour à la fin de décembre 2000 à Roubaix, Patrick refuse d'aller au collège, exigeant de retourner en banlieue parisienne afin de retrouver ses « copains ». Les bulletins des deuxième et troisième trimestres sont vides d'appréciations (75 demi-journées d'absences non justifiées au troisième trimestre) et le commentaire final est « *Élève fantôme* ». En dessous, hors cadre, on peut lire « *Attention ! Obligation scolaire jusqu'à 16 ans* » (souligné deux fois).

Patrick instaure un rapport de force avec sa mère : il exige qu'elle lui donne de l'argent pour ses dépenses personnelles, met la musique à fond quand elle veut lui résister, manifeste lors de l'entretien une absence d'empathie à son égard et une insouciance pour son avenir professionnel qui accentuent les pleurs et le désarroi de cette dernière :

Patrick : *J'peux rester comme ça jusqu'à...*

Mère : *Ben, tu peux pas rester jusqu'à, à rien faire toute ta vie...*

Patrick : *Eh ben alors, déménagement, déménagement !*

Mère : *Ah non ! Je ne déménage pas, non !*

Patrick : *Si tu ne déménages pas, je vais pas à l'école ici.*

Mère : *Je vais pas déménager pour toi, hein !*

Patrick : *Et moi, je ne vais pas aller à l'école pour toi ! Moi j'y vais pas ici ! C'est clair ! Ni travailler, ni à l'école, ni à... je vais pas aller à l'école pour toi !*

Tous les propos échangés entre Patrick et sa mère sont de cette teneur, le jeune garçon regarde sa mère et crie, celle-ci pleure et tente d'argumenter.

La famille considère que l'école ne l'a pas aidée. Le frère aîné mentionne des réflexions indélicates d'enseignants en région parisienne, la sœur aînée commente ainsi une expression lue sur le bulletin du troisième trimestre 2000-2001 : *« Ils marquent même "enfant fantôme". C'est même à se demander si c'est pas de la moquerie, parce qu'on sait très bien qu'il va pas à l'école, ou ils savent très bien les problèmes qu'on a et... marquer ce genre de choses sur les bulletins, c'est pas vraiment ce qu'on a envie de voir ou de recevoir à la maison. »*

Une décision d'orientation vers la classe-relais de Roubaix est prise dans le courant de l'année 2000-2001. À cette occasion, l'assistante sociale scolaire et une éducatrice de la Protection judiciaire de la jeunesse se rendent plusieurs fois au domicile de Patrick pour le rencontrer. Le jeune garçon dispose d'une chambre en haut d'un escalier et les intervenantes parlementent plusieurs fois derrière la porte pour le faire sortir, ce qui semble « anormal » aux membres de la famille. Par ailleurs, Patrick ratéra de nombreux rendez-vous avec l'éducatrice et refusera entre autres de travailler avec cette dernière sur la situation familiale : *« Alors, j'avais proposé d'autres choses que l'école ! [...] Mais, non, c'était non, non, non, non, non ! [...] trois jours après, j'avais pris un rendez-vous pour la journée portes ouvertes de l'apprentissage en général, il n'était pas là ! Je n'ai rien fait, rien, rien, rien avec lui ! [...] c'est rarissime ! »*

Patrick campe sur ses positions et tout se passe comme si plusieurs adultes, qu'ils soient de sa famille ou extérieurs, tentaient de le convaincre de reprendre une scolarité, alors qu'aucune nécessité, économique ou autre, ne le pousse à se mobiliser. Sa mère dit elle-même qu'elle est obligée de le nourrir et qu'elle est dépassée par la situation. Patrick semble prendre exemple sur les violences exercées par son père et son frère aîné dans leur propre famille et à son égard, en les reportant aujourd'hui sur sa mère pour la faire céder. Ce renversement de situation, l'adolescent balayant l'autorité chancelante de sa mère pour prendre le pouvoir, est renforcée par la logique de bande dans laquelle il est engagé : elle forme sa référence principale, avant sa famille.

Cette référence primordiale est d'ailleurs remarquée par les membres de la famille, sa mère en particulier, qui s'inquiète de l'influence des copains sur son fils et de leurs trajectoires : plusieurs d'entre eux sont

incarcérés au quartier des mineurs à Fleury-Mérogis¹⁵, situation banalisée par Patrick qui dit souhaiter être avec eux plutôt qu'à Roubaix. Quant au parcours scolaire, il en était déjà éloigné lors de son déménagement, l'année de sixième ayant d'ailleurs été très perturbée, au dire du principal du collège de banlieue parisienne. La fonction de l'école est assez utilitaire dans cette famille, où les études longues ne sont pas une norme. Le grand frère de Patrick lui a d'ailleurs conseillé de faire « *profil bas* », en attendant la fin de la troisième et une formation en apprentissage. Sa sœur aînée, âgée de 19 ans, a arrêté ses études à 16 ans. Elle est mère d'un bébé d'un an et a suivi sa mère dans le Nord. Elle se rend régulièrement en région parisienne pour rencontrer le père de l'enfant, avec lequel elle a eu un temps le projet de prendre un appartement. Son jeune frère a alors formulé le souhait de venir s'installer avec eux, à défaut de forcer sa mère à redéménager.

La situation était bloquée en juin 2001, Patrick refusant de rencontrer les intervenants sociaux qui se présentent au domicile. L'éducatrice prend alors la décision d'un signalement au juge, assorti d'une proposition de placement, considérant que les rôles familiaux sont quasi inversés entre la mère et son fils, lesquels sont aussi « *en danger* » l'un que l'autre. Patrick quitte Roubaix dans le courant de l'été et, d'après l'éducatrice, retourne chez son frère pour échapper au placement, avec l'accord de sa mère. Au mois de septembre 2001, cette dernière fait parvenir au collège de Roubaix une attestation indiquant que l'adolescent est confié à sa sœur et habite avec elle en région parisienne. Au début de l'année 2002, la sœur, enceinte de son deuxième enfant, est de retour à Roubaix dans l'appartement familial, Patrick restant en région parisienne. Il n'a repris à ce jour aucune scolarité.

Se conjuguent ici une problématique scolaire avec un niveau scolaire très bas et une non-perception des études comme porteuses de projet professionnel, une logique délinquante marquée par une prédominance du groupe des pairs et une sociabilité juvénile déjà enclavée, une absence de contrôle familial et parental liée aux difficultés de chaque membre de la famille et à l'équilibre précaire des relations, à l'image de la précarité des ressources et des incertitudes qui jalonnent le quotidien. Les injonctions de l'établissement scolaire n'ont aucune prise sur la famille, qui le tient en piètre estime (aucune aide véritable ne lui est reconnue) et a fortiori sur le jeune, qui évolue dans un autre système de références. La famille redoute en même temps les décisions, comme un placement, qui entérineraient l'absence de contrôle de sa part sur l'adolescent.

15. Maison d'arrêt en banlieue Sud de Paris.

CONCLUSION

D'une manière générale, autour des situations de déscolarisation, on note une pluralité d'intervenants qui se coordonnent peu, voire ne se connaissent pas, et travaillent dans des optiques différentes : retour en classe, travail autour de la famille, perspective d'un placement, stage préqualifiant... Les uns et les autres attribuant à des sources différentes les causes des difficultés éprouvées par le jeune ou causées par lui, sources considérées en général comme extérieures à leur propre action. Chaque partie (famille, jeunes, agents institutionnels) évolue dans une logique qui lui est propre, méconnue de l'autre partie. La perspective d'études générales suivies sans succès, dans un contexte disciplinaire vécu comme conflictuel par les élèves et leurs professeurs, incite à « chercher du travail » rapidement et à abandonner un cursus scolaire qui apparaît inutile et constamment frustrant, en tentant de passer immédiatement à un statut « adulte » (recherche d'emploi ou prise de décision autonome entre autres) dans un contexte économique marqué par la précarité chez les catégories sociales les moins armées sur le marché de l'emploi. Mais l'absence de perspectives professionnelles et de possibilités de formation pour de très jeunes garçons et filles non qualifiés rend aléatoires ces solutions alternatives, fragilisent les équilibres familiaux et exposent les adolescents aux risques d'isolement, de repli sur soi ou de développement d'activités délinquantes.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUD, S. et F. WEBER (1998). *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte.
- BECKER, H.S. (1963). *Outsiders*, trad. franç. en 1985, Paris, Métaillié.
- BROCCOLICCHI, S. (1998a). « Qui décroche ? », dans M.-C. Bloch et B. Gerde (dir.), *Les lycéens décrocheurs : de l'impasse aux chemins de traverse*, Lyon, Chronique sociale, p. 39-52.
- BROCCOLICCHI, S. (1998b). « Les interruptions précoces d'études », *XYZep*, Bulletin du centre Alain-Savary, Institut national de recherche pédagogique, n° 4, p. 3-6.
- BROCCOLICCHI, S. (2000). « Désagrégation des liens pédagogiques et situations de rupture », *Vie École Intégration*, n° 122, p. 36-47.
- CARRA, C. (2002). *Délinquance juvénile et quartiers sensibles : histoires de vie*, Paris, L'Harmattan.
- CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (2001). *Quand l'école est finie, premiers pas dans la vie active de la génération 1998*, Paris, CÉREQ.
- DEBARBIEUX, E. (1999). *La violence en milieu scolaire*, tome 2, Toulouse, ESF.

- DUBET, F. et D. MARTUCCELLI (1996). « Les parents et l'école : classes populaires et classes moyennes », *Lien social et Politiques*, n° 35, p. 109-121.
- ESTERLE-HEDIBEL, M. (1997). *La bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan.
- GLASMAN, D. (1998). « Le décrochage scolaire : une question sociale et institutionnelle », dans M.-C. Bloch et B. Gerde (dir.), *Les lycéens décrocheurs : de l'impasse aux chemins de traverse*, Lyon, Chronique sociale, p. 9-23.
- GUIGUE, M. (1998). « Peut-on définir le décrochage ? », dans M.-C. Bloch et B. Gerde (dir.), *Les lycéens décrocheurs : de l'impasse aux chemins de traverse*, Lyon, Chronique sociale, p. 25-38.
- HÉRAN, F. (1994). « L'aide au travail scolaire : les mères persévèrent », *INSEE première*, n° 350, p. 58-63.
- JANOSZ, M. et M. LE BLANC (1996). « Pour une vision intégrative des facteurs liés à l'abandon scolaire », *Revue canadienne de psycho-éducation*, vol. 25, n° 1, p. 61-87.
- JANOSZ, M., M. LE BLANC et B. BOULERICE (1998). « Consommation de psychotropes et délinquance : de bons prédicteurs de l'abandon scolaire ? », *Criminologie*, vol. 31, n° 1, p. 87-107.
- LAGRANGE, H. et C. BIDART (2000). *Absentéisme, conduites délictueuses et délinquance juvénile à Mantes-la-Ville et aux Mureaux*, Rapport de recherche, GIP Droit et Justice.
- LEPOUTRE, D. (1997). *Cœur de banlieue*, Paris, Odile Jacob.
- MUCCHIELLI, L. (2000). *Familles et délinquances. Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones*, CESDIP, Études et données pénales, n° 86.
- MUCCHIELLI, L. (2001). « Actualités bibliographiques. Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviante et Société*, vol. 25, n° 2, p. 209-228.
- THIN, D. (1999). « Désordre » scolaire dans les collèges de quartiers populaires, rapport de recherche, Groupe de recherche sur la socialisation, Lyon, Université Lumière Lyon II.
- VAN ZANTEN, A. (2001). *L'école de la périphérie*, Paris, Presses universitaires de France.
- WALGRAVE, L. (1992). *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociale*, Genève, Médecine et Hygiène.
- WOODS P. et P. BERHIER (1992). *L'ethnographie de l'école*, Paris, Armand Colin.

6

**LE DÉLINQUANT COMME
PRODUIT DE LA DIALECTIQUE
IDENTITÉ PERSONNELLE/
RÉGULATIONS SOCIALES**
L'éclairage de l'approche
biographique

CÉCILE CARRA

CESDIP/IUFM Nord-Pas-de-Calais

La délinquance juvénile apparaît en France comme un véritable problème de société ; preuve en serait l'évolution des statistiques officielles. Ce phénomène suscite une profusion de discours, de mises en garde, de recommandations. Il occupe une place privilégiée dans le débat politique, les médias, les colloques, les discours ordinaires. La délinquance juvénile est donc un sujet massivement traité sur la scène publique. Pour autant, sait-on qui sont ces « jeunes » au centre des débats tout comme de l'attention judiciaire ? Que connaît-on précisément de leur comportement et de leurs motivations ? Qu'en est-il de leurs familles qui tendent à être désignées comme seules responsables de leurs actes (Mucchielli, 2000) ? Quels sont les effets du suivi judiciaire sur ces jeunes et sur leur famille ? Nombreux sont les travaux scientifiques français sur la délinquance juvénile, mais ils portent davantage sur le système de prise en charge que sur les populations suivies. Selon Renouard (1995), la recherche française a même délaissé ce champ d'investigation.

Cette orientation traditionnelle d'une partie de la recherche française s'explique notamment par des raisons de méthode – absence de données disponibles, difficultés d'accès au terrain. Ceux qui s'y sont essayés savent combien il est difficile d'approcher ces populations, combien l'immersion dans leur milieu de vie est longue et ardue. Entrer en contact, se faire accepter, connaître leur milieu de vie sont pourtant des conditions si ce n'est suffisantes du moins incontournables, pour tenter de comprendre « de l'intérieur » comment se constitue cette délinquance qui apparaît dans l'actualité sous la forme de « bandes de jeunes » et de « quartiers sensibles », ces catégories constituant le prisme à travers lequel la délinquance juvénile est communément appréhendée. Il ne s'agit donc pas ici de traiter de la délinquance en général, mais de celle des mineurs issus de milieux populaires dont les familles résident dans des zones stigmatisées. Le questionnement posé, les résultats ne prendront sens qu'en les situant dans ce cadre, ce contexte spécifique.

La cité des « 804 », quartier populaire d'une ville de moyenne importance de l'Est de la France, est qualifiée par les médias de « zone de non-droit ». Parmi ses 1200 habitants, nombreux sont ceux qui vivent ce lieu comme insécure et stigmatisant ; de nombreuses opérations conduites notamment dans le cadre de la Politique de la Ville tentent de changer cette image. Si les causes et les solutions proposées par les diverses catégories d'acteurs sont différentes, voire opposées, tous sont unanimes pour désigner les jeunes de la cité comme étant les principaux responsables des problèmes locaux. Ce sont certains de ces jeunes qui sont au centre de cette recherche. Ils ont comme point commun d'avoir appartenu à un même groupe de pairs ayant pris, aux yeux des habitants et des acteurs institutionnels, la forme souterraine et dangereuse d'une bande. Ces jeunes

ont par ailleurs tous été condamnés par la justice des mineurs et suivis dans le cadre du service éducatif auprès du tribunal (SEAT)¹. Les caractéristiques socioéconomiques de ces enquêtés correspondent à celles des mineurs suivis au pénal par le SEAT, fils d'ouvriers ou de chômeurs, dont l'âge est compris entre 16 et 21 ans, relégués sur le plan socioscolaire (enseignement et institutions spécialisés) et professionnel (chômage, dispositif d'insertion).

Traiter de la délinquance juvénile en prenant pour population des jeunes, habitant, qui plus est, dans des quartiers dits sensibles nécessite quelques précautions. Toute délinquance n'est pas le fait de «jeunes»; tout jeune délinquant n'habite pas dans un quartier populaire; tout quartier populaire ne génère pas de la délinquance. Rappelons avec Bachmann (1994) que «Pas plus que les jeunes, les "quartiers" ne sont un objet scientifique construit». Dans ce domaine, toute généralisation est mensongère. Telle banlieue est calme et paisible, telle autre est une chaudière sous pression. Il est donc aberrant de chercher là un principe unificateur, permettant de cerner à lui seul l'ensemble des conduites des jeunes de banlieues.

6.1. L'APPROCHE BIOGRAPHIQUE POUR COMPRENDRE LA CONSTRUCTION DE CARRIÈRES DÉLINQUANTES

Parmi les principales perspectives théoriques de la délinquance juvénile, certaines utilisent questionnaires et entretiens préconstruits et précodés pour objectiver le délinquant en tendant à l'enfermer dans une série de facteurs «biopsychosocioculturels»; d'autres centrent leur attention sur le fonctionnement des institutions, considérant le plus souvent le délinquant comme une «cire molle façonnée par le jeu des structures» (Dubet, 1987). Comment alors appréhender l'acteur, ses pratiques et le sens qu'il leur donne? Comment comprendre la constitution de son parcours?

L'approche biographique, redécouverte en France grâce aux travaux de Bertaux (1980), apparaît comme l'une des démarches les plus pertinentes pour pouvoir répondre à ce type de questionnement. Suivre la transformation progressive des attitudes face aux événements auxquels il se confronte, et accéder à une expérience sociale «vue de l'intérieur», «à la définition de la situation» par l'acteur lui-même, tel est l'objectif de cette recherche à l'instar de ce qui est devenu le souci central de la

1. Ce service a pour mission principale la mise en œuvre des décisions de justice au titre de l'enfance délinquante; il dépend de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

perspective interactionniste (de Queiroz, 1994)². Il s'agit d'analyser l'expérience subjective de l'individu, expérience conçue ici comme la résultante d'interactions constantes avec autrui, ces interactions étant à penser comme un processus de négociation. Ce processus, loin d'être linéaire, est au contraire ponctué de « passages statutaires », marqué par des « accidents biographiques » qui créent des ruptures (l'exclusion scolaire, une condamnation...).

Le point de vue de l'acteur, bien qu'important, ne suffit pas pour comprendre globalement une situation : encore faut-il le replacer au sein des rapports sociaux, ce point de vue étant dans une certaine mesure la résultante d'un réseau interrelationnel lui-même inséré dans une société inégalitaire. Autrement dit, ce point de vue est ici considéré comme, sinon le reflet, du moins la résultante ou la manière de réagir à une histoire qui s'est constituée dans et à travers le social. Pour rejoindre Balandier (1983), l'« objectif [de la biographie] est d'accéder [par l'intérieur] à une réalité qui dépasse le narrateur et le façonne. Il s'agit de saisir le vécu social, le sujet dans ses pratiques, dans la manière dont il négocie les conditions sociales qui lui sont particulières ».

La dimension diachronique permet de comprendre comment l'on devient délinquant, « comment les habitudes, les attitudes et la philosophie de vie qui sous-tendent les actes délinquants se sont construites progressivement, à travers les expériences sociales successives du délinquant durant un certain nombre d'années » (Shaw, 1931, p. 13). Elle contribuera à démontrer que les actes délinquants proviennent moins de processus pathologiques que de processus normaux : les individus se transforment par étapes successives, à la suite des interrelations propres au milieu et avec les autres et de « choix » successifs vécus par eux (Digneffe, 1989).

Si cette démarche découle plus d'un choix imposé par la spécificité du questionnement et de la problématique de cette recherche que par des présupposés idéologiques et méthodologiques en faveur du « qualitatif » et contre le « quantitatif », ces présupposés existent néanmoins et doivent être explicités. Les deux principaux présupposés sur lesquels repose cette approche consistent à reconnaître l'individu comme un acteur, ayant donc une capacité stratégique, et son expérience comme un savoir représentant

2. Notons avec ces auteurs que la notion de biographie est présente dans le travail sociologique dès les débuts de l'École de Chicago sous la forme des « histoires de vie ». Trois auteurs ont marqué la production de l'École de Chicago par l'usage de documents autobiographiques : W. Thomas et F. Znaniecki (dans *The Polish Peasant in Europe and America*, Boston, Bagder, 1918) qui voient la biographie comme la méthode sociologique par excellence pour connaître la société ; C.R. Shaw (dans *The Jack-Roller*, Chicago, University of Chicago Press, 1931) et E.H. Sutherland (dans *The Professional Thief*, Chicago, University of Chicago Press, 1937).

de ce fait une valeur sociologique. Si l'individu est un acteur dans le sens où il tente de vivre la société plutôt que d'en subir passivement les effets, il est cependant conditionné par les structures sociales. Produit des structures qu'il contribue à produire, voilà comment l'individu est conçu ici. La biographie permet de saisir cette double dimension de l'individu en opérant « la médiation de l'acte à la structure, de l'histoire individuelle à l'histoire sociale, en passant par un réseau de médiations sociales qui sont autant de lieux de tension entre individus et groupes sociaux placés dans des relations inégalitaires et conflictuelles » (Ferrarotti, 1990). C'est là que réside la valeur heuristique d'une telle approche.

S'appuyant sur la méthode biographique, il s'agit de reconstituer le processus de constitution de la délinquance de chacun des six jeunes individus qui ont accepté de participer à cette recherche. Pour y parvenir, une soixantaine d'entretiens ont été réalisés avec les jeunes, leurs proches (famille et pairs) et les professionnels qui ont eu à les suivre à un moment donné (enseignants, animateurs, assistantes sociales, éducateurs, magistrats) ; d'autres données ont été extraites de documents institutionnels : livrets et bulletins scolaires, dossiers de la mission locale, ceux du centre d'orientation et d'action éducative (COAE) et du SEAT, procès-verbaux, dossiers judiciaires³.

L'analyse du matériau se rapportant à chacun des cas permet l'identification de significations et de processus particuliers. Leur comparaison fait apparaître des récurrences, des logiques d'action semblables. Leur confrontation contribue à mettre au jour les configurations particulières dans lesquelles ces logiques agissent. Les données empiriques qui seront restituées mettent en évidence de manière archétypique les mécanismes à l'œuvre dans le processus de constitution de la délinquance juvénile. Ils renvoient de manière transversale à deux dimensions, ces deux dimensions étant étroitement imbriquées : la construction identitaire de ces mineurs les renvoyant à leur place au sein des rapports sociaux.

3. Parvenir à associer les professionnels de la gestion de la déviance a résulté d'un processus long et complexe d'interactions entre des personnes qui avaient des intérêts divergents à la réalisation de ce travail, à la connaissance qu'il apporterait, à la diffusion qui en serait faite. L'accès au terrain implique en effet le dévoilement de savoirs sur des populations, savoirs qui sont sources de pouvoirs (voir plus loin, la note 6. Quelles conséquences aurait cette divulgation de savoirs sur leurs pouvoirs, pouvoirs de traitement de catégories entières de la population ? Quelles conséquences aurait cette recherche sur la représentation légitime de la déviance et de son traitement que chaque institution tente d'imposer ?).

6.2. LA COCONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ DE DÉLINQUANT À TRAVERS LA PRISE EN CHARGE INSTITUTIONNELLE

L'analyse développée ici ne rend pas compte de l'intégralité des mécanismes de la délinquance juvénile, mais plutôt d'un phénomène précis : la coconstruction de l'identité de délinquant à travers la prise en charge institutionnelle⁴. L'histoire de vie de Slimane⁵ et celle de Farid mettent en évidence le rôle que peuvent jouer les régulations institutionnelles dans le renforcement du processus de constitution de la délinquance juvénile et dans la reproduction intragénérationnelle de ce phénomène. Ces effets, s'ils ont pu être repérés ici, ne sont pas automatiques, comme le montrent les autres histoires de vie. La probabilité qu'ils se produisent est cependant d'autant plus grande que le suivi judiciaire s'inscrit dans des configurations particulières (spatiales, familiales, sociales, économiques et culturelles). L'histoire de vie de Kamel montre ainsi le rôle des régulations sociales générales – par opposition aux régulations spécialisées dans la gestion de la déviance – dans la préformation d'identités négatives et dans la préconstruction de parcours délinquants.

6.3. LA « PRODUCTION » DU DÉLINQUANT

À 16 ans, Slimane est incarcéré pour la première fois. Quelques mois plus tard, il est condamné à sept ans d'emprisonnement. Comment expliquer le renforcement du processus de constitution de la délinquance du mineur, alors que le suivi institutionnel sera d'année en année de plus en plus important ?

6.3.1. DE LA CONSTRUCTION D'UN PARCOURS DE DÉLINQUANT...

À 12 ans, Slimane comparait pour la première fois pour vol devant un juge des enfants. Il est reconnu coupable. Le processus formel de constitution de la délinquance juvénile vient de s'enclencher⁶. Non seulement il ne s'arrêtera plus, mais il ne cessera de se renforcer. Se succèdent alors

4. L'étude des autres dimensions qui interviennent dans la construction de parcours délinquants, notamment le rôle de la famille, des pairs et des habitants, est développée ailleurs : C. Carra, *Délinquance juvénile et quartiers « sensibles » : histoires de vie*, Paris, L'Harmattan, coll. « Déviance et Société », 2001.

5. Les prénoms sont fictifs, mais ils tiennent compte de l'origine culturelle des enquêtés.

6. Comme dans Chamboredon (1971), est ici distingué le processus informel de constitution de la délinquance juvénile du processus formel. Le processus débute de manière informelle dans l'entourage du jeune (voisinage, école...), qui le met progressivement à l'écart et le désigne au soupçon des institutions de répression de la délinquance, puis il se poursuit de façon formelle avec les diverses institutions chargées de détecter, juger, punir et amender les jeunes délinquants. La police joue un rôle central dans le passage de l'un à l'autre en intervenant à la suite de l'infraction et en la qualifiant.

infractions, arrestations, comparutions, jugements, condamnations. Les mesures judiciaires se succèdent, des mesures d'action éducative en milieu ouvert à des peines d'emprisonnement en passant par la simple admonestation, des placements en foyer de l'enfance et en centre éducatif, des peines d'emprisonnement avec sursis assorties ou pas d'une mise à l'épreuve, des mesures de liberté surveillée.

Cet itinéraire est marqué à la fois par des faits judiciairement définis (vols simples, vols avec effraction, vols avec effraction et dégradations volontaires, vols avec effraction et réunion...) et par une périodisation des réponses institutionnelles où trois phases peuvent se distinguer : une période de simple admonestation et de mesures éducatives en milieu ouvert, une période de placements éducatifs et une période d'incarcérations. Une telle gradation dans les pratiques institutionnelles à partir du moment où la police intervient et institue le mineur en tant que délinquant en le déferant à l'instance judiciaire constitue l'une des principales caractéristiques des parcours des mineurs multirécidivistes (Léomant et Sotteau-Léomant, 1987).

Cette trajectoire, caractérisée par la gradation des mesures et par la prise en charge institutionnelle de plus en plus totale, apparaît comme une carrière dont la continuité est établie par les chances de passer d'un degré à l'autre, sans cesse rappelées par les mises en garde des différents professionnels : « À force, à force, tu vas pas aller très loin », dit Slimane paraphrasant le discours du juge des enfants. Les placements dont il fait l'objet sont cependant loin d'être banalisés par le mineur :

- *Je suis resté [au centre éducatif], enfin, deux ans. Mais sur deux ans, je suis pas resté deux ans, je fuguais beaucoup, je partais beaucoup.*
- *Pourquoi tu partais ?*
- *Comme ça, parce que j'en avais marre. Ça m'arrivait d'avoir le cafard... C'est l'entourage, c'est l'entourage que j'aime pas et puis... Je savais que c'était pas un lieu où je devais me trouver.*

Pour autant, le mineur semble avoir intériorisé l'avenir auquel il paraît promis : « De toute manière, je sais que c'est sûr que je vais tomber dans le trou⁷ », dit-il. Une telle trajectoire influe sur l'image que l'individu a de lui-même et de ses perspectives d'avenir :

À la différence d'une série de places ou de statuts dépourvus de lien, les statuts ordonnés d'une carrière influencent profondément la représentation qu'un individu a de lui-même, et particulièrement par l'avenir objectivé que représentent les statuts auxquels il est

7. Il n'a alors encore jamais été incarcéré.

ou « paraît » promis. La carrière délinquante existe comme une série d'établissements et de situations juridiques qui marquent des degrés de délinquance nettement définis, dont l'objectivation est d'autant plus complète et inscrite dans des traitements et des établissements déterminés, que l'on se situe plus loin de la première étape, celle qui ne comporte qu'une instruction rapide et se termine par une simple admonestation avec remise à la famille (Chamberodou, 1971, p. 371).

Les chances de passer d'un degré à un autre augmentent au fur et à mesure que l'on avance dans cette carrière. Avec les placements se multiplient les occasions d'entraînement et d'apprentissage au contact de délinquants plus expérimentés :

[...] quand je suis rentré [au centre éducatif], ils croyaient, enfin mes parents, que je sortirais peut-être pas bien, bien, mais peut-être que j'aurais appris un peu quelque chose... mais en fait, je suis sorti, j'étais pire que là-bas, parce que c'est pareil, ils nous mettent tous ensemble, on se retrouve là-bas, ils sont tous dans le même cas que moi, et puis, on est encore ensemble, c'était comme qu'on était, c'est pareil, on se fait des copains, c'est toujours pareil, on volait là-bas (Slimane).

S'accroissent simultanément la surveillance et la sévérité du système de justice pénale. Les incarcérations se présentent comme une conséquence du parcours qui précède le mineur tout en semblant sans cesse le devancer. Ce parcours prend la forme d'une véritable carrière de délinquant – au sens de Becker (1963) –, et ce, malgré un appareillage institutionnel du mineur et de sa famille de plus en plus important, dont l'objectif annoncé est de mettre fin à une telle carrière.

Dire avec Foucault (1975) que « [le] délinquant est un produit d'institution. Inutile par conséquent de s'étonner que, dans une proportion considérable, la biographie des condamnés passe par tous ces mécanismes et établissements dont on feint de croire qu'ils étaient destinés à éviter la prison », c'est reconnaître qu'il existe des tendances lourdes. La trajectoire de Slimane est caractéristique des trajectoires types qui conduisent les individus depuis les niveaux d'inclusion représentés par les groupes primaires vers les agences spécialisées émanant du pouvoir d'État, et cela à travers un certain nombre d'ordres intermédiaires qui balisent de façon systématique ce type de trajet.

Le parcours du mineur n'est pas pour autant la résultante d'une volonté partagée entre les différents intervenants institutionnels. Multiples sont leurs logiques d'action. Conflictuelles peuvent être les interactions :

[...] il a été mis en examen et c'est là, donc, où avec Mme L. [juge des enfants], on a réclamé la mise en détention. Moi, je ne parlais pas de mise en détention, je parlais de coup de semonce parce qu'il fallait qu'il

arrête de nous prendre pour... pour des rigolos [...] Le problème, c'est qu'on s'est trouvé devant un juge délégué qui a dit de toute façon, a priori, je ne mets pas des mineurs de 16 ans en maison d'arrêt mais de toute façon, c'est un gosse. Donc, voyant ça, Slimane, de toute façon, a... a joué son va-tout (éducateur du SEAT).

Conflits de pratiques qui se justifient les unes par la connaissance du « cas », les autres par le respect de la politique pénale, conflits aussi de pouvoir entre professionnels occupant une position hiérarchique différente au sein de l'institution judiciaire ; mais aussi confrontation de temporalités différentes : logique du court terme pour l'éducateur qui doit agir rapidement lorsqu'un problème se présente, logique du moyen et du long terme pour le juge qui entend faire respecter l'orientation de la politique pénale. Ces temporalités différentes rendent difficile une coordination des actions, d'autant plus difficile que ces actions impliquent non seulement des pratiques diversifiées, mais aussi une vision du monde différente, un système de représentations divergent. C'est ce qui explique aussi que des réponses contradictoires sont proposées par les professionnels de terrain, contradictions si souvent relevées par ces mêmes professionnels.

Cette difficulté de travailler ensemble paraît aussi attribuable au poids des enjeux de pouvoir. Comment comprendre autrement la réticence à échanger les savoirs entre acteurs, savoirs accumulés sur les mêmes publics, issus des mêmes terrains ? L'explication qu'en donnent certains est la parcellarisation des connaissances et leur destination à usage interne. D'autres en appellent au devoir de réserve, au secret professionnel ou déontologique. Le secret, dit Enriquez (1983), est consubstantiel au savoir et, comme Foucault (1975) le montre, le savoir est corrélatif du pouvoir dans notre type de société⁸. Derrière le secret professionnel ou déontologique, il peut s'agir moins de « protéger » des publics en refusant de divulguer le savoir que l'on a accumulé sur eux que de protéger sa position dans le champ, protection qui passe par la rétention de savoirs spécifiques, et sur lesquels se fonde le pouvoir des acteurs.

Certains invoqueront l'atomisation des publics en fonctions : collégiens, jeunes en difficulté, délinquants juvéniles... Cette atomisation des publics en fonctions ou plutôt cette catégorisation constitue la base sur laquelle repose la légitimité d'intervention des institutions et associations. Elle permet le partage entre les différentes organisations du même public considéré comme une clientèle spécifique. C'est aussi ce qui permet à une

8. Foucault (1975, p. 32) explique en effet « qu'il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et constitue en même temps des relations de pouvoir ».

multitude d'institutions d'intervenir auprès d'une même famille. Dans la cité des « 804 », la concurrence pour contrôler le marché est d'autant plus vive entre les professionnels qu'ils sont de plus en plus nombreux à exercer en ce lieu.

Ces temporalités institutionnelles s'opposent aussi à la temporalité propre des mineurs pris en charge, celle du moment qui refuse « la promesse des plaisirs différés et différents en échange du renoncement immédiat à des plaisirs directement ou immédiatement sensibles » (Bourdieu, 1972, p. 209). Opposition entre la logique institutionnelle de la continuité et la logique individuelle de la discontinuité. Cette logique du mineur constitue pour les professionnels la principale cause de l'échec de la prise en charge. Le jeune est resté, selon eux, « *insaisissable* », toujours « *opposé* » à leurs actions, pour reprendre des termes qui traduisent le mieux l'impression qui leur reste de Slimane. C'est d'ailleurs parce que les professionnels ne réussissent pas à imposer la temporalité qui caractérise leur institution que la prison leur apparaîtra finalement comme la meilleure solution pour parvenir à imposer un autre temps au mineur, en l'occurrence le temps carcéral auquel il est difficile d'échapper.

Ces logiques individuelles, professionnelles, institutionnelles de l'urgence, du court, moyen et long terme, de la discontinuité et de la continuité, sous-tendues par des pratiques et des représentations spécifiques, recouvrant elles-mêmes des enjeux divergents, se croisent, s'entrecroisent, se confrontent, s'affrontent, pour créer finalement la trajectoire judiciaire de Slimane. Cette trajectoire s'ancre dans une représentation partagée par les différentes catégories de professionnels de la personnalité du mineur, une personnalité délinquante...

6.3.2. ... À CELLE D'UNE PERSONNALITÉ DÉLINQUANTE

Ce n'est pas seulement un itinéraire de délinquant qui se construit de renvoi en renvoi, c'est aussi une personnalité de délinquant qui s'élabore de discours en discours. Les professionnels spécialisés dans la gestion de la délinquance (éducateurs spécialisés, éducateurs de justice, psychiatres, juges des enfants) s'accordent unanimement à reconnaître à Slimane une personnalité délinquante, personnalité que chacun d'entre eux contribue à constituer. Cette élaboration s'effectue selon une double logique : d'une part, la reconstruction du passé du mineur en fonction de ses derniers passages à l'acte, les faits sélectionnés en conséquence constituant des indices révélateurs d'une délinquance antérieure, voire originelle (Kitsuse [1962] parle d'interprétation rétrospective, ce phénomène correspondant

à un mécanisme de renforcement de l'étiquetage des déviants); d'autre part, la réalisation d'un portrait de délinquant par rétrécissement des attributs pour se réduire finalement et uniquement à l'attribut de délinquant.

Si tout passé semble se reconstruire à la lumière du présent et donc des derniers faits, l'élaboration d'un portrait est d'autant plus caricatural que les faits considérés représentent des transgressions aux normes dominantes. Certains attributs ont un poids déterminant dans la définition d'un individu. C'est le cas de « voleur ». « "Voleur" élimine ou rétrécit tous les attributs de l'homme. Une étiquette antisociale simplifie le portrait de l'individu: en traitant quelqu'un de voleur, vous réduisez à l'insignifiance les autres rôles et attributs qu'il pourrait avoir, excepté celui d'être voleur » (Shoham, 1968, p. 385). Si la personne a été condamnée, on présume en outre qu'elle est susceptible de commettre d'autres infractions.

L'élaboration d'une personnalité de délinquant selon ce processus de reconstruction d'une vie apporte une cohérence à un ensemble de discours qui n'est pas cohérent. La comparaison des discours des professionnels sur l'interprétation du comportement déviant de Slimane montre des divergences, voire des oppositions: pathologie pour l'assistante sociale, mode de vie délinquant des parents pour l'éducateur spécialisé, père violent et mère surprotectrice pour l'éducateur du SEAT⁹.

Si c'est au niveau de l'étiologie de la délinquance juvénile que les oppositions semblent les plus évidentes, tous s'entendent cependant, tout en contribuant à sa construction, sur le caractère délinquant de Slimane, ce qui permet simultanément de diminuer les oppositions entre les différentes approches et d'obtenir un portrait apparemment cohérent du mineur. Cette cohérence résulte donc moins des discours que du produit qui en résulte – un portrait de délinquant. Se constitue ainsi le stéréotype du délinquant, stéréotype selon lequel Slimane est traité, et ce, d'autant plus légitimement que ce stéréotype est la résultante de discours d'autorité, autorité basée à la fois sur la légitimité des intervenants – des spécialistes de la délinquance – et sur la légitimité de leur discours – discours d'experts à prétention scientifique (Bourdieu, 1982).

6.3.3. L'INTÉRIORISATION D'UN DESTIN DE DÉLINQUANT ET SON ACTUALISATION

Les effets de trajectoire se conjuguent avec les effets propres des discours que tiennent les professionnels spécialisés dans la gestion de la délinquance sur Slimane. C'est en reprenant ces discours que le mineur parle

9. Notons que cette différence d'interprétation se traduit par des pratiques opposées pour le « traiter ».

de lui ou, plus exactement « est parlé ». Si ce mécanisme est révélateur d'un rapport de domination, il fait aussi apparaître l'intériorisation de ce rapport de domination comme étant légitime, l'intériorisation de l'image qui résulte de ce rapport de domination donnant l'image de délinquant par laquelle le mineur se définit :

- Et pourquoi tu as été placé ?
- *Pour la délinquance. J'étais délinquant. Et à force, à force, ils m'ont placé dans un centre.*

L'effet d'imposition de cette définition est d'autant plus grand que la classe sociale d'appartenance de Slimane (la classe ouvrière), doublée de son origine ethnique (arabe) et de son âge (adolescence), le fait appartenir à des catégories marginalisées et assistées, déviantes et surveillées : « En toute probabilité, la réceptivité du déviant criminel primaire au rôle de criminel qu'on lui impute est plus grande quand la conception de soi qu'a déjà l'individu est dictée par une définition sociale plus large de son statut et de sa classe comme sociopathique » (Lemert, 1951, p. 318). Néanmoins, Slimane ne constitue pas une cible passive du traitement institutionnel et de la stigmatisation qui en découle... passivité à quoi auraient eu tendance à le réduire les thèses du contrôle social. Multiples sont ses réponses : de la rébellion à la provocation, en passant par l'utilisation du système que l'intelligence qu'il s'en est forgée année après année lui permet de faire.

La représentation que les adolescents forment d'eux-mêmes est cependant affectée par leur passage dans le système de justice pénale ; l'image de délinquant leur est renvoyée tout au long du processus d'instruction, de jugement et de traitement. Les mineurs de justice ont une image plus dévalorisée d'eux-mêmes que les autres mineurs, d'autant plus dévalorisée qu'ils sont plus engagés dans la délinquance (Malewska-Peyre, 1988). La prison contribue à l'installation du jeune dans une image négative du délinquant qui a transgressé la loi et qui est jugé indésirable dans la vie normale d'une société. L'intériorisation d'une telle image favorise la continuation de la délinquance (Camilleri, Karstersztein, Lipiansky, Malewska-Peyre, Taboada-Leonetti et Vasquez, 1990). L'étiquette de délinquant contribue finalement à produire ce qu'apparemment elle décrit ou désigne. Peut-on dire avec Shoham (1968, p. 375) que « nommer, appeler, définir, étiqueter ne simule pas la réalité, c'est la réalité même » ? La modification de la représentation de la réalité semble en tout cas pouvoir entraîner la modification de cette dernière par le mécanisme de réalisation par les individus des prévisions d'autrui (*self-fulfilling prophecy*).

Le mineur finit non seulement par intérioriser le stigmate de délinquant (*self-labelling*¹⁰), mais, de surcroît, en fait son identité, l'actualisant dans son mode de vie, ce qui se traduit concrètement par son intégration à un groupe organisé de *dealers*. Tout se passe en fait comme si, l'identité prescrite étant acceptée et intériorisée, l'aspect stigmatisant de celle-ci était mis en avant dans une sorte de tentative d'assumer ces stigmates en les renforçant :

[...] *il y a des garages souterrains, aux « 408 », là, dans les grands garages et il y avait eu 25 ou 30 voitures de fracturées, ils étaient, à ce moment-là, 4 ou 5 dedans, et puis sur le capot de la voiture, Slimane avait baissé son pantalon et fait ses besoins et ça, ça avait été très choquant. [...] ça faisait partie d'un jeu du gendarme et du voleur. Donc, lui, à ce moment-là, était un voleur et que, il pouvait c'est lui de toute façon qui établissait les règles (éducateur du SEAT).*

Laisser ses excréments sur « le lieu du crime » tient effectivement de la provocation, comme d'ailleurs vandaliser et cambrioler la Maison pour tous (MPT) de la cité en plein jour, au vu et au su de tous, comme encore fumer du haschisch devant les travailleurs sociaux. C'est la même volonté de transgresser les codes sociaux et de l'afficher ouvertement. C'est prouver qu'on est capable d'endosser le rôle de délinquant et, non seulement d'entrer dans le jeu, mais de le mener de la place qui est la sienne. Le Moi est ainsi entité réfléchie, pour reprendre les propos de Berger et Luckman (1989, p. 181) :

[...] réfléchissant les attitudes adoptées d'abord par les autres significatifs. L'individu devient l'image que les autres significatifs se font de lui ; il ne s'agit pas d'un processus unilatéral, mécanique. Il existe une dialectique entre l'identification et l'auto-identification, entre l'identité objectivement attribuée et subjectivement appropriée.

6.4. LA REPRODUCTION INTRAGÉNÉRATIONNELLE DE LA DÉLINQUANCE

Slimane est aujourd'hui en prison. Son jeune frère doit comparaître en justice. Comment comprendre la reproduction de parcours délinquants au sein d'une même famille ? Comment expliquer que, dans cette autre famille, celle de Farid, par cinq fois, de frère en frère, se reproduit le

10. Les recherches sur le *labelling*, qui ont été les plus importantes avec les travaux de Becker, Lemert, Goffman et Matza, montrent que le *labelling* impose tout à la fois un rôle de délinquant à un individu et une conscience de lui-même comme délinquant.

processus de constitution de la délinquance juvénile, alors que chacun des frères sera « traité » par un ensemble – de plus en plus important – de professionnels spécialisés dans la gestion de la délinquance ? Il ne s'agit pas ici d'étudier les stratégies éducatives familiales face à la déviance, mais d'analyser ce que produit ici la confrontation des régulations familiales et institutionnelles sur les parcours des mineurs.

6.4.1. DE LA DÉCONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ FAMILIALE...

Les passages à l'acte délictueux légitiment l'intervention de professionnels au sein de la famille. Leur travail doit permettre d'agir sur les causes des comportements déviants. Ces causes sont recherchées de manière privilégiée dans le fonctionnement familial. Y est souvent repéré un problème de limites, que ces limites soient qualifiées de rigides ou de laxistes. Les référents des mesures s'efforcent alors de donner des repères, de poser des limites, de « responsabiliser » les parents, « de faire entendre raison » aux mineurs. La capacité de poser les limites « adéquates » renvoie la plupart du temps pour les travailleurs sociaux au rôle et à la place de chacun au sein de la famille, où ce travail de redéfinition induit un processus de normalisation. Il s'agit au mieux de faire adopter aux familles les modèles dominants en matière d'éducation, de rôles parentaux, de place des enfants, du moins de « faire prendre conscience » aux parents que leur fonctionnement familial est dangereux pour le développement de leurs enfants.

À travers la confrontation des régulations institutionnelles et familiales s'affrontent ici deux modèles – modèle reposant sur les normes dominantes en matière d'éducation dans les classes moyennes françaises et modèle s'ancrant dans des valeurs et des principes traditionnels algériens selon lesquels la famille de Farid apparaît d'abord fortement structurée – et deux légitimités – l'autorité de l'acteur institutionnel, représentant de la société d'installation, et celle du père sur sa famille qui est traditionnellement sans partage.

En résulte une opposition du père aux interventions institutionnelles, qu'il vit comme une humiliation et une remise en cause de son autorité. De fait, et pour rejoindre Donzelot (1977, p. 98), « [sa] fonction symbolique d'autorité, c'est le juge qui l'a accaparée ; sa fonction pratique, l'éducateur l'en a délesté ». L'empreinte spatiotemporelle de l'autorité judiciaire sur le fonctionnement familial est là pour le rappeler. Le temps familial est devenu celui des convocations, des comparutions, des dépositions, des jugements, des mesures. L'espace de la famille est investi par les

assistantes sociales, les éducateurs spécialisés, les éducateurs de justice, les policiers, par tous ceux qui viennent enquêter, diagnostiquer, évaluer, traiter... normaliser.

L'évolution de la problématique familiale semble devoir passer par plusieurs étapes : il s'agit d'abord pour le travailleur social de nommer les problèmes, cette opération devant contribuer à la « conscientisation » de ses difficultés par la famille, l'objectif étant qu'elle parvienne à les verbaliser, la connaissance et la reconnaissance des problèmes étant pour le professionnel une condition nécessaire à leur résolution (Carra et Faggianelli, 1998). Cette logique a pour effet une polarisation sur les aspects négatifs qui contribuent à la constitution d'une image négative chez les parents. Tout au long du suivi institutionnel, c'est en effet l'échec de leur modèle éducatif qui est pointé, c'est l'image de parents défailnants, démissionnaires ou violents qui leur est renvoyée. C'est aussi leur modèle culturel qui est jugé, tellement les relations avec les familles d'origine maghrébine et plus encore algérienne, comme celle de Farid, restent marquées par la mémoire des rapports entre colonisés et colonisateurs : « Le passé colonial, avec son inégalité fondamentale entre le groupe colonisateur et le groupe colonisé, continue à définir l'horizon des relations entre Algériens et Français » (Schnapper, 1986, p. 150).

La confrontation entre régulations familiales et régulations institutionnelles conduit alors à une crise de légitimité du modèle familial tout en provoquant des transformations de ce monde « légitime ». La peur du placement des enfants va amener la mère à coopérer bien que, ce faisant, elle se désolidarise de son mari. Cette coopération « obligée » deviendra adhésion au travail des intervenants tant et si bien que la mère, suivant en cela les conseils qui lui sont donnés, demandera la poursuite du suivi judiciaire de Farid :

La mesure de liberté surveillée a pris fin le [date]. Farid et sa famille ne semblent pas le comprendre. Il me tient au courant régulièrement de ses activités et c'est tout naturellement que je suis sollicité dès l'été pour envisager la rentrée scolaire suivante. Je demande alors à la mère de formuler une demande de prise en charge (dossier SEAT).

C'est aussi à la demande de Farid qu'une mesure de protection judiciaire pour jeune majeur est prise. Ainsi les membres de la famille contribuent-ils directement à construire le parcours judiciaire de Farid :

À la majorité, la recherche d'une nouvelle activité se fait pressante. Farid sollicite l'éducateur qui l'incite à formuler une demande d'aide au juge des Enfants en tant que Jeune Majeur (dossier SEAT).

Cette évolution est révélatrice d'une conversion du monde familial autour de ce monde spécialisé, conversion qui s'effectue avec la substitution progressive des régulations institutionnelles aux régulations familiales.

Le père, qualifié par les travailleurs sociaux de « distant » et de « fuyant », résiste à ces changements. Mais le comportement de sa femme (et de ses enfants) interroge ce système : si, à l'intérieur du modèle patriarcal, l'individu perçoit habituellement la femme comme un être ayant et devant avoir par rapport à l'homme un statut subordonné, les rôles commencent ici à s'inverser, les intervenants faisant de la femme l'interlocuteur privilégié de la famille en matière d'éducation des enfants tout en contribuant à son émancipation. Cette émancipation se traduit par son investissement dans l'espace public, espace public traditionnellement réservé à l'homme. La mère se met en effet à participer à des réunions, à suivre des cours d'alphabétisation, des cours de conduite. Au-delà de la transformation des rôles, c'est tout un univers de sens qui est remis en question, le sens de la femme, de l'homme, de la famille, du temps, de l'espace.

Avec le licenciement de l'homme, le rôle traditionnel du père s'effondre. L'humiliation du père parviendra à son apogée lorsque, arrivant en fin de droits, il devra se résigner à faire appel aux travailleurs sociaux pour bénéficiaire du revenu minimum d'insertion (RMI). S'ensuivront une dégradation morale et une stigmatisation liées à l'infériorité de son statut, caractéristiques de ce que Paugam (1991) appelle la « crise identitaire des fragiles ».

La multiplication de régulations institutionnelles contribue ainsi à déréguler l'espace familial en s'opposant ou en ignorant la logique propre de ces espaces. La logique familiale se désagrège, l'identité familiale se disloque. Ce même processus est décrit avec grande précision par Nicolas (1984) dans son livre *La pauvreté intolérable*.

6.4.2. ... À LA RECONSTRUCTION D'IDENTITÉS INDIVIDUELLES NÉGATIVES

Avec le repérage du comportement déviant des frères, chacun d'eux va faire l'objet d'interventions institutionnelles multiples – service social scolaire, service social de secteur, centre d'orientation et d'action éducative, foyer, centre éducatif, police, justice, service éducatif auprès du tribunal, prison. Chacun sera ordonné selon les procédures propres à ces institutions, tous seront, au terme du processus de renvoi, étiquetés, objectivés et classifiés comme délinquants. Un à un, les garçons vont donc être appareillés, tutellisés, échappant ainsi à leur famille.

Selon Beauchard (1981), l'éclatement de la famille et l'« appareillage » de ses membres constituent deux éléments déterminants dans la reproduction d'« itinéraires d'exclusion » :

Dans le cas des itinéraires d'exclusion sociale [...], la neutralisation de la dynamique (crisisque) s'opère suivant les interventions d'un contrôle social spécialisé extérieur au groupe perturbé; les situations problématiques sont fragmentées et donnent lieu à des réponses articulées sur des problèmes spécifiques. La démarche s'avère momentanément efficace mais, à terme, il est observé que ces interventions spécialisées (tutelle, placement, rééducation, traitement, assistance, surveillance) tissent un réseau de relations de dépendance qui, à leur tour, engendrent des tensions et des conflits (Beauchard, 1981, p. 73).

Ces relations de dépendance apparaissent dans la famille de Farid. Si au début les interventions sont vécues comme une violation de l'espace privé, elles deviennent pour la mère et les enfants nécessaires, voire valorisantes. En se montrant coopérante, la mère acquiert en effet une certaine reconnaissance sociale de la part des professionnels, ce que ne peuvent lui procurer ni le père, ni, dans la situation présente, ses fils.

Ces relations, la situation de non-travail et de délinquance structurent leur identité. Chacun des membres en vient à se définir pour et par ces éléments. Une identité spécifique se constitue donc en rapport étroit avec les intervenants, car « Tout au long de son élaboration de soi, le sujet [...] est obligé de tenir compte de ce qui l'entoure, la fonction identitaire le construisant indissolublement comme rapport à lui-même et rapport à son environnement » (Camilleri et Cohen-Emerique, 1989, p. 46).

On peut observer qu'après avoir favorisé la déstructuration de la famille, déstabilisée par le comportement déviant des fils, les régulations institutionnelles seront progressivement intégrées à son organisation qu'elles contribueront par ailleurs à changer. Parallèlement à ce processus de déstructuration-restructuration de la famille s'opère une déconstruction-reconstruction de l'identité des différents membres à laquelle participent directement ces régulations. L'intervention institutionnelle, de stigmatisante, va finir par être perçue par le mineur et sa famille comme normale, puis nécessaire au fonctionnement familial et individuel.

Ainsi si Farid s'est montré très « fuyant » au début du suivi, ainsi que le souligne l'éducateur de justice, les rapports ont évolué, structurés notamment par une stratégie d'utilisation du système de prise en charge. Selon Goffman (1975), son « itinéraire moral » va progressivement lui permettre d'intégrer ces relations dans son parcours comme étant normales, et ce, d'autant plus facilement que tous ses frères et la plupart de ses pairs sont suivis par un éducateur.

S'il rejette d'abord l'identité stigmatisée qui lui est prescrite, Farid finit par revendiquer l'identité sociale de « jeune à problèmes », puis celle de « chômeur », identités qui lui permettent à la fois d'obtenir une reconnaissance sociale et d'accéder à des aides. Cette identité ne ressort cependant pas de l'identité sociale virtuelle du stigmatisé qui prône le faux-semblant, telle que l'a présentée Goffman (1975). Au contraire, elle fonctionne comme un « point de vue », pour reprendre l'expression de ce même auteur, neutralisant ainsi le normal et le stigmatisé. En ce sens on peut rejoindre Messu (1991, p. 88) soulignant à propos des « assistés » :

[qu'il] importe dès maintenant d'affirmer combien cette image [de l'assisté] n'est pas aussi préconstruite qu'on a bien voulu le dire. Non qu'on ait tort de voir dans les institutions de l'Assistance sociale des instances de « marquage » social [...] Pour autant, nous nous garderons de faire du marquage le seul principe d'attribution d'identité ; et du sens « stigmatisé », le pur produit de l'institution. Dans cette production du sens, nous ne pouvons faire abstraction de ceux qui sont l'objet du stigmate et les porteurs de l'identité : nous ne saurions exclure ceux sans qui l'institution ne serait pas. Car c'est bien de la relation entre l'institution et ses usagers que prend corps ce sens.

Les individus participent ainsi eux aussi à la définition de leur statut social dégradé, en utilisant les marges d'autonomie et de résistance qu'ils possèdent, voire en manipulant les professionnels. Les propos de Farid sont révélateurs à cet égard :

[...] *il [l'éducateur du SEAT] voulait pas me donner de l'argent puis je lui fais, d'accord, pour moi, c'est pas un problème, ce que je vais faire, je vais [...] voler.*

6.5. UNE IDENTITÉ STIGMATISÉE RENVOYANT À UNE PLACE DOMINÉE DANS LES RAPPORTS SOCIAUX

Si nombre de tenants de la perspective de la réaction sociale, sans doute par biais idéologique et aussi parfois par faiblesse méthodologique, ont focalisé leur attention sur l'action stigmatisante des institutions officielles de contrôle social, le système de justice pénale, ainsi que l'indiquent Robert et Lascoumes (1974), n'est pas *self-started* : « *Il ne s'approvisionne pas lui-même dans la plupart des cas [...]* »

En analysant par différentes méthodes le temps consacré par les agences policières à telle ou telle activité, on s'aperçoit que la recherche du crime et du criminel d'initiative, sans processus préalable de renvoi, est assez limitée.

Non seulement ces agences ne se mettent généralement pas en action par elles-mêmes, mais de plus elles n'interviennent parfois qu'après un long processus informel de constitution de la délinquance juvénile. C'est ainsi qu'au bout de six ans de repérage de Slimane par son environnement (quartier et école), après nombre de récriminations adressées aux travailleurs sociaux du quartier, de plaintes déposées auprès de la police et de signalements à la justice, ces institutions ont réagi.

Le suivi judiciaire peut par ailleurs finir par ne plus être vécu comme stigmatisant, mais être porteur de reconnaissance sociale et devenir le support à des échanges avec le monde ordinaire (c'est aussi ce que soulignent Bruneteau et Lanzarini, 1997), monde avec lequel ces mineurs ont des relations distantes et conflictuelles. C'est d'ailleurs d'abord au contact de ce monde ordinaire que se constituent ces identités négatives, dans un « quartier de relégation » où les jeunes occupent une place dominée et stigmatisée (Delarue, 1991).

Mépris et méfiance du monde que Kamel appelle le monde des « *bourges* » (bourgeois) caractérisent les interactions avec son monde et celui de ses pairs, ces interactions étant elles-mêmes structurées par des stéréotypes, et en particulier le stéréotype de « *bougnoule* » selon lequel Arabe signifie délinquant¹¹. C'est selon ce stéréotype que Kamel dit être traité. En assimilant à son identité le stéréotype de « bougnoule » (« *C'est vrai, il y en a 80 %, 75 % qui sont en prison en France* », dit-il), Kamel intériorise l'identité « prescrite » de sa communauté d'appartenance. La stigmatisation associée à ses actes délinquants et l'image collective négative qui lui est renvoyée de sa collectivité contribuent chez le mineur à la formation d'une identité personnelle dévalorisée. Des études (voir en particulier Camilleri *et al.*, 1990) ont montré l'existence de fortes corrélations entre l'expérience du racisme, la stigmatisation sociale associée à la délinquance et à la dévalorisation de l'image de soi, les immigrés délinquants cumulant les facteurs qui peuvent contribuer à cette dévalorisation. On voit bien ici comment l'identité, conçue comme une représentation de soi – en tant qu'individu mais aussi en tant que groupe –, est façonnée par l'idéologie dominante dans une société donnée. C'est ce qu'ont montré en particulier les études du sociolinguiste Labov (1976).

11. Si les dominants, ceux qui sont en situation de pouvoir économique, social ou culturel, stigmatisent les pratiques des dominés, ces derniers font de même en leur attribuant des caractères dévalorisants tout en affirmant leur propre identité : c'est ainsi que Kamel oppose « Nous », « les francs », à « Eux », « les hypocrites ».

6.5.1. DES PARCOURS PRÉDÉTERMINÉS PAR LES INSTANCES DE RÉGULATIONS SOCIALES GÉNÉRALES

Échecs scolaires puis difficultés d'insertion socioprofessionnelles accentuent cette dévalorisation de l'identité tout en contribuant au processus de constitution de la délinquance juvénile.

La criminologie considère comme un fait établi qu'une mauvaise carrière scolaire est liée à la délinquance. Les difficultés scolaires, dans un contexte où la diplomation est devenue la norme (avec la massification du second cycle, puis de l'université, l'institution scolaire est devenue le premier lieu producteur d'« exclusion relative » [Dubet, 1996]), constituent en effet un motif déterminant à un suivi judiciaire lorsque des comportements déviants sont repérés. Elles ne suffisent cependant pas à expliquer l'ancrage de certains élèves dans la délinquance. Encore faut-il que des mécanismes les y attirent activement. Les relations entre l'école et les adolescents interviewés le font sur tous les modes possibles du rapport de force : de la notation aux sanctions en passant par les orientations qui aboutiront à l'exclusion définitive d'un côté, des comportements déviants tels qu'absentéisme, insolence, coups, vols, consommation d'alcool et de cannabis, de l'autre. La marginalisation à l'école, quand elle s'accompagne de rejets actifs par la stigmatisation, favorise cet ancrage des adolescents dans la délinquance (Walgrave, 1992). Si la délinquance à l'école peut s'expliquer par les opportunités qu'offrent les établissements scolaires et renvoie donc à une manifestation « banale » de délinquance, elle peut aussi être engendrée par la situation scolaire elle-même. Elle constitue alors une réponse à la violence symbolique de l'institution... définie par Bourdieu et Passeron (1970, p. 18), comme « pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force... ».

Les échecs scolaires prédétermineront, dans un contexte marqué par le chômage des moins de 25 ans, l'orientation de Kamel et de ses pairs vers la mission locale où leur seront proposés des stages de remise à niveau, des préapprentissage, un CES (contrat emploi-solidarité), un TUC (travail d'utilité collective) et d'autres activités qui apparaissent d'abord occupationnelles. L'impossibilité d'accéder à l'emploi dans les sphères ordinaires du salariat, traitée ici selon le mode de gestion sociale du chômage, associée – tout en y contribuant – à la poursuite des activités délictuelles, augmentera la probabilité d'une prise en charge judiciaire au pénal (Méhaut, Rose, Monaco et de Chassey, 1987). Si l'absence de situation professionnelle d'individus de milieu populaire favorise, en cas de poursuites

judiciaires, l’incarcération¹², elle contribue tout autant à donner une autre nature aux activités délinquantes qui, d’occasionnelles, tendent à devenir professionnelles. Slimane en fera une carrière.

6.5.2. LA DÉLINQUANCE COMME STRATÉGIE IDENTITAIRE

Échecs scolaires et chômage contribuent au repli de Kamel, Farid et Slimane sur leur quartier, en investissant le temps et l’espace avec les autres membres de leur bande. Moyen d’occuper collectivement son temps libre, la bande permet aussi d’attendre une véritable situation sur le marché du travail. En cela, le groupe change de substrat : alors qu’il permettait aux jeunes des classes populaires de passer leur temps libre après l’école ou le travail, il est aujourd’hui à rapporter « aux mécanismes et logiques de l’insertion sociale et économique qui frappent en premier lieu les jeunes originaires des milieux défavorisés et renforcent leurs difficultés dès lors que, sous-instruits, ils sont aussi d’origine étrangère » (Lagrée et Lew-Fai, 1985, p. 520). On est ainsi passé d’une manière de passer sa jeunesse avant de « se caser », d’une marginalité temporaire à une marginalité à durée indéterminée qui, dans certains cas, peut devenir définitive.

Occupation¹³ qui permet de procurer sensations et gains financiers, la délinquance, dans la bande, constitue aussi une réaction collective à l’exclusion et à la stigmatisation dont font l’objet ses différents membres (Carra, 1999). Les activités de la bande peuvent se lire comme un double mouvement d’affirmation aux dépens de l’environnement – réduit à des schémas lointains et hostiles (et réciproquement) promotion du groupe et promotion personnelle dans ce groupe (Robert et Lascoumes, 1974). Se voir qualifier par ses pairs de « vrai cambrioleur, un vrai de vrai », à l’instar de Kamel, est source de prestige. Le savoir-faire délinquant associé

12. L’analyse du produit final du processus pénal montre que ce public constituera ensuite la clientèle privilégiée de la justice pénale des majeurs, les condamnés sans profession ayant toujours la plus forte proportion d’emprisonnement ferme. On peut s’interroger sur cette surcondamnation avec Aubusson de Cavarlay qui aboutit à la conclusion suivante : « finalement si la partialité résiste à sa justification juridique, il faut conclure soit que les faits commis par les classes populaires sont les plus graves, puisque, toutes choses juridiques égales par ailleurs, elles sont plus lourdement sanctionnées, soit, et pour les mêmes raisons, que la justice pénale défavorise les classes dominées » (Aubusson de Cavarlay, 1985, p. 308).

13. « [...] qui apparaît endémique dans la cité, impliquant non seulement les jeunes mais aussi les adultes. Elle s’apparente essentiellement à une “délinquance de survie” » (Bailleau, 1997, p. 29).

à la prise de risque est source de reconnaissance au sein de la bande, reconnaissance que les propos de l'adolescent reflètent : « *j'étais le roi des malins* », dit-il. C'est aussi un moyen de se positionner dans l'espace.

Les tentatives d'appropriation des équipements socioculturels participent des stratégies déployées par la bande pour y parvenir tout en étant constitutives de la formation d'une identité spatiale de substitution. Les propos tenus par l'un des permanents de la Maison pour tous informent sur l'actualisation de ces tentatives :

Les animateurs constatent qu'un puissant rapport de force a été établi par les jeunes à leur égard. De la part des jeunes, le point d'ancrage de leur force est le chahut qu'ils peuvent faire, les carreaux qu'ils peuvent casser, les bagarres qu'ils peuvent déclencher, l'alcool qu'ils peuvent boire. Cette force est leur pouvoir de négociation avec les animateurs pour obtenir ce qu'ils désirent : une machine à café, une salle leur étant réservée, une sortie ski [...]

Pour ces jeunes, renvoyés et enfermés dans l'univers des pairs, le quartier constitue le dernier lieu pour acquérir une reconnaissance sociale. Aussi peut-on dire avec Lagrée (1996, p. 334) :

S'agissant des jeunes dépourvus des capitaux nécessaires pour obtenir une place valorisante dans la société *at large*, pour ceux qui ne sont ni à l'école ni dans l'emploi, l'espace résidentiel, la collectivité sociale que constitue le voisinage deviennent le dernier lieu où peut se gagner la reconnaissance sociale. Pour ceux qui ne sont nulle part, l'espace résidentiel, animé par la vie des bandes, est plus que le lieu où l'on vit, où l'on attend, où l'on galère, c'est aussi le dernier endroit où se réalise l'intégration ou la marginalisation à une microsociété.

En établissant un rapport de force, la bande parvient à se positionner dans l'espace local en obligeant les autres acteurs à prendre en compte ce positionnement. Mais, en forçant la reconnaissance de leur place dans les rapports sociaux locaux, les membres de la bande participent directement non seulement à leur marginalisation, mais aussi à leur stigmatisation, tout en contribuant fortement à leur renvoi à des agences spécialisées de la réaction sociale. Dans leurs rapports avec les autres, ils s'enferment dans une logique qui les expose à la réaction stigmatisante du corps social et au renvoi vers le système de justice pénale.

Ce renvoi a d'autant plus de chances de se réaliser et de s'amplifier dans ce quartier que l'hétérogénéité sociale de sa population rend difficile la mise en œuvre de procédures internes et cohérentes de régulation de la déviance. Ce contexte contribue par ailleurs à transformer le contrôle social informel en rapport de classes, plaçant les jeunes issus des milieux populaires en première ligne de l'affrontement (Chamboredon et Lemaire,

1970). Réponse au sentiment d'insécurité qu'éprouvent certaines catégories de la population, le renvoi et plus globalement l'entreprise de définition de la déviance opérée dans cette cité participent donc aussi aux stratégies de différenciation des groupes les uns par rapport aux autres.

La bande apparaît finalement comme une tentative pour participer au jeu social, même si ce jeu se réduit à la scène locale, cette scène devenant le théâtre où se joue la production identitaire de ces jeunes. La délinquance, dans le contexte de la bande, s'explique moins par un manque de repères, par une méconnaissance des normes qu'elle ne résulte d'un rapport spécifique aux autres et à l'environnement amenant les adolescents à utiliser la transgression des normes comme moyen de reconnaissance, ultime but de toute construction identitaire. On peut ainsi dire avec Digneffe (1989, p. 174) :

C'est moins le contenu des règles, qu'un certain type de rapport aux autres, qui l'amène [le mineur délinquant] à se constituer une représentation de ce qui est « pour lui » à faire ou à ne pas faire. Même s'il sait que « certaines choses sont mauvaises et d'autres bonnes », ces critères ne deviendront pertinents que s'ils s'intègrent à son propre univers de sens, à son cadre de référence en tant qu'il constitue ce qui lui permet de vivre.

CONCLUSION : LA DÉLINQUANCE COMME PRODUIT DE PROCESSUS DE CONFRONTATIONS SOCIALES

L'identité de l'individu se construit ainsi au cours d'interactions dont la signification, si elle se définit au sein de ces interactions, dépend aussi de la position de l'individu au sein des structures sociales; « la dialectique entre structures sociales médiatisées par des interactions concrètes et la formation d'un "soi" individuel est constante » (de Queiroz, 1994, p. 40). La place que l'individu occupe au sein des rapports sociaux le rendra plus ou moins vulnérable lors des confrontations sociales, dans son milieu de vie, à l'école, au travail – instances de socialisation générale qui agissent comme autant d'entrepreneurs de morale, de pôle de repérage et de stigmatisation – et face à la justice, confrontations sociales dont le déroulement et l'issue participent au processus de constitution de la délinquance juvénile.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBUSSON DE CAVARLAY, B. (1985). « Hommes, peines et infractions : la légalité de l'inégalité », *L'Année sociologique*, vol. 35, p. 275-309.
- BACHMANN, C. (1994). « Jeunes et banlieues », dans G. Ferréol (dir.), *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine*, Lille, Presses universitaires de Lille, p. 129-154.
- BAILLEAU, F. (1997). « Délinquance des mineurs : question de justice ou d'ordre social ? », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, vol. 29, p. 77-88.
- BALANDIER, G. (1983). « Essai d'identification du quotidien », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 74, p. 5-12.
- BEAUCHARD, J. (1981). *La dynamique conflictuelle*, Paris, Réseaux.
- BECKER, H.S. (1963). *Outsiders*, trad. franç. en 1985, Paris, Métailié.
- BERGER, P. et T. LUCKMAN (1989). *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- BERTAUX, D. (1980). « L'approche biographique, sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 69, p. 197-225.
- BLOCH, H. et A. NIEDERHOFFER (1958). *The Gang. A Study in Adolescent Behavior*, New York, The Philosophical Library.
- BOURDIEU, P. (1972). *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève-Paris, Droz.
- BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- BOURDIEU, P. et J.-C. PASSERON (1970). *La reproduction*, Paris, Minuit.
- BRUNETEAU, P. et C. LANZARINI (1997). « La gestion de "l'assisté". Analyse des savoir-faire sociaux mobilisés pour venir en aide aux sous-prolétaires », dans *Produire les solidarités, la part des associations*, Paris, MIRE, p. 280-293.
- CAMILLERI, C. et M. COHEN-EMERIQUE (1989). *Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, Paris, L'Harmattan.
- CAMILLERI, C., J. KARSTERSZTEIN, E.M. LIPIANSKY, H. MALEWSKA-PEYRE, I. TABOADA-LEONETTI et A. VASQUEZ (1990). *Stratégies identitaires*, Paris, Presses universitaires de France.
- CARRA, C. (1999). « Les bandes de jeunes comme réponse à l'exclusion sociale », *Les Actes du 32^e Congrès de l'Association française de criminologie. Crimes et cultures*, p. 147-156.
- CARRA, C. et D. FAGGIANELLI (1998). *Les mesures d'action éducative en milieu ouvert, pratiques professionnelles et logiques d'action*, Recherche commanditée par la Mission de recherche Droit et justice, ministère de la Justice.
- CARRA, C. et D. FAGGIANELLI (1999). « Des paradoxes inhérents à la mesure d'action éducative en milieu ouvert ? », *Informations sociales*, vol. 73-74, p. 104-111.
- CARRA, C. et D. FAGGIANELLI (2002). *L'école face aux violences*, Paris, La Documentation française, coll. « Problèmes politiques et sociaux », n° 881.

- CARRA, C. et D. FAGGIANELLI (soumis). « Violences à l'école, tendances internationales de la recherche », *Déviance et Société*.
- CHAMBOREDON, J.-C. (1971). « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, vol. 12, n° 3, p. 335-377.
- CHAMBOREDON, J.-C. et M. LEMAIRE (1970). « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. 11, n° 1, p. 3-33.
- CLOWARD, R.A. et L.E. OHLIN (1961). *Delinquency and Opportunity, A Theory of Delinquent Gangs*, Londres, Routledge and Kegan Paul.
- COHEN, A.K. (1955). *Delinquent Boys*, Glencoe, Ill., The Free Press.
- DELARUE, J.M. (1991). *Banlieues en difficulté: la relégation*, Paris, Syros.
- DIGNEFFE, F. (1989). *Éthique et délinquance, la délinquance comme gestion de sa vie*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- DONZELOT, J. (1977). *La police des familles*, Paris, Minuit.
- DUBET, F. (1987). *La galère, jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- DUBET, F. (1996). « L'exclusion scolaire: quelles solutions? », dans S. Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 497-506.
- ENRIQUEZ, E. (1983). *De la horde à l'État. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Gallimard.
- FERRAROTTI, F. (1990). *Histoire et histoires de vie, la méthode biographique dans les sciences sociales*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- FOUCAULT, M. (1975). *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- GOFFMAN, E. (1975). *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit.
- KITSUSE, J. (1962). « Societal Reactions to Deviant Behavior », *Social Problems*, vol. 9, p. 247-256.
- LABOV, W. (1976). *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- LAGRÉE, J.-C. (1996). « Marginalités juvéniles », dans S. Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 321-334.
- LAGRÉE, J.-C. et P. LEW-FAI (1985). *Marginalisations juvéniles et collectivités locales*, Paris, CNRS.
- LEMERT, E. M. (1951). *Social Pathology*, New York, McGraw-Hill.
- LÉOMANT, C. et N. SOTTEAU-LÉOMANT (1987). « Itinéraires de vie et trajectoires institutionnelles de jeunes délinquants », *Annales de Vaucluse*, vol. 1, n° 26, p. 199-222.
- MALEWSKA-PEYRE, H. (1988). « Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires des jeunes issus de l'immigration et des jeunes délinquants », *Migrations santé*, n° 56, p. 22-26.
- MÉHAUT, P., J. ROSE, A. MONACO et F. DE CHASSEY (1987). *La transition professionnelle. Les jeunes de 16 à 18 ans*, Paris, L'Harmattan.
- MESSU, M. (1991). *Les assistés sociaux*, Toulouse, Privat.

- MUCCHIELLI, L. (2000). *Familles et délinquances. Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones*, CESDIP, Études et données pénales, n° 86.
- NICOLAS, J.-P. (1984). *La pauvreté intolérable*, Toulouse, Erès.
- PAUGAM, S. (1991). « Les statuts de la pauvreté assistée », *Revue française de sociologie*, vol. 32, p. 75-103.
- QUEIROZ, J.-M. de et M. ZIOLKOVSKI (1994). *L'interactionnisme symbolique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- RENOUARD, J.-M. (1995). *Un bilan de la recherche française sur la protection judiciaire de la jeunesse (1970-1995)*, LAPSAC-CEDAS, Rapport pour la Mission de recherche Droit et justice.
- ROBERT, P. et P. LASCOUMES (1974). *Les bandes d'adolescents. Une théorie de la ségrégation*, Paris, Éditions Ouvrières.
- SCHNAPPER, D. (1986). « Modernité et acculturations », *Communications*, n° 43, p. 141-168.
- SHAW, C.R. (1931). *The Jack-Roller*, Chicago, University of Chicago Press.
- SHAW, C. (1931). *The Natural History of a Delinquent Career*, Chicago, University of Chicago Press.
- SHOHAM, S. (1968). « Jean Genet. Un manifeste criminel. Étude d'un cas de stigmatisme », *Revue de l'institut de sociologie*, n° 3, p. 367-405.
- SUTHERLAND, E.H. (1937). *The Professional Thief*, Chicago, University of Chicago Press.
- THOMAS, W. et F. ZNANIECKI (1918). *The Polish Peasant in Europe and America*, Boston, Bagder.
- THRASCHER, F.M. (1927). *The Gang: A Study of 1,313 Gangs in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press.
- WALGRAVE, L. (1992). *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociale. Essai de construction d'une théorie intégrative*, Genève, Médecine et Hygiène.
- WHYTE, W.F. (1955). *Street Corner Society*, Chicago, University of Chicago Press.

7

DU TRIBUNAL DE LA JEUNESSE AU PLACEMENT EN INSTITUTION SPÉCIALISÉE

Paroles et stratégies de jeunes délinquants

ISABELLE DELENS-RAVIER

*Département de criminologie et de droit pénal,
Université catholique de Louvain*

Notre propos s'appuie sur les résultats d'une recherche qualitative portant sur le point de vue de jeunes francophones belges « ayant commis des faits qualifiés infraction », en d'autres termes des jeunes délinquants, à propos de deux types de réactions judiciaires particulières : le placement en institution spécialisée ou l'exécution d'une mesure de « travail d'intérêt général » appelée en Belgique « prestation éducative ou philanthropique » (Delens-Ravier et Thibaut, 2001 et 2003). L'analyse porte sur le sens subjectif que ces jeunes donnent à leur expérience de judiciarisation inscrite dans une trajectoire sociofamiliale comprenant souvent un suivi social individuel ou familial. Différentes stratégies de réaction au processus judiciaire sont mises en lumière à travers le vécu de leur environnement social (scolaire et familial), de leur trajectoire délinquante et judiciaire et des mesures dont ils font l'objet.

7.1. CADRE DE RECHERCHE : MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE ET POPULATION INTERROGÉE

Ce travail s'inscrit résolument dans une démarche inductive et générative (Laperrière, 1997, p. 326), de l'empirique au théorique, du concret à l'abstrait, du particulier au général. La posture ainsi adoptée se veut analytique (Demazière et Dubar, 1997, p. 33), cherchant à produire méthodiquement du sens à partir de l'exploitation des entretiens de recherche. Les données qualitatives portent donc sur l'expérience, les représentations, les définitions de situation, les opinions et les paroles (Deslauriers et Kérisit, 1997, p. 105) qui décrivent la réalité sociale telle qu'elle est vécue et telle qu'elle est perçue par des jeunes délinquants judiciarisés.

Nous ne recherchons pas la représentativité statistique, mais la représentativité du discours qui tient à deux critères particuliers : la diversification¹ et la saturation² ; c'est donc la diversité des discours et des points de vue sur la mesure judiciaire qui est au cœur de l'investigation.

-
1. La diversification signifie qu'il s'agit de rencontrer les jeunes dont on peut attendre des discours très différents en fonction de « variables stratégiques » permettant de supputer ces différences (type de mesure, parcours protectionnel, parcours scolaire, origine culturelle du jeune...).
 2. La saturation signifie que le nombre de jeunes à interroger n'est pas déterminé à l'avance, mais dépend de l'apparition de la redondance dans le discours : « La saturation empirique désigne le phénomène par lequel le chercheur juge que les dernières entrevues n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique » (Pires, 1997, p. 157).

La démarche qualitative choisie a privilégié des entretiens semi-directifs avec des jeunes faisant l'objet d'une décision judiciaire. Au cours de l'année 1999-2000, nous avons interviewé 45 adolescents, garçons et filles, 40 d'entre eux étaient placés en institution spécialisée, à régime ouvert ou fermé, parfois après avoir fait l'objet d'une mesure de réparation ; et cinq venaient d'exécuter la mesure appelée « prestation éducative ou philanthropique ». Les deux critères de diversification et de saturation ont été remplis pour les jeunes placés en institution spécialisée, nous permettant donc une généralisation de nos propos. Il n'en va pas de même pour les jeunes ayant exécuté une prestation, pour qui la difficulté de rencontre ne nous a pas permis de prétendre diversifier suffisamment notre cible, et donc de répondre au principe de saturation. Les connaissances produites à partir du discours des jeunes ayant exécuté exclusivement ce type de mesure, bien qu'elles soient particulièrement contrastées, doivent être considérées comme des informations fournies à titre exploratoire.

Les jeunes placés interviewés, 39 garçons et 6 filles, étaient d'origines culturelles diverses : Belgique, autres pays d'Europe, Maroc, Turquie, Afrique. Leur âge moyen était de 16 ans et 1 mois. Les jeunes scolarisés fréquentaient principalement l'enseignement de type professionnel, mais ils sont nombreux à s'être déclarés en décrochage scolaire. Ils évoquent une multiplicité de délits, essentiellement des « délits d'acquisition » (vols). Des différences apparaissent cependant selon le sexe ; ainsi, pour les filles, la problématique « drogue » est particulièrement présente.

L'arrivée en institution spécialisée apparaît comme une étape dans un parcours déjà chargé de guidances, surveillances – éventuellement associées à une mesure de prestation éducative –, placements institutionnels, et souvent après un séjour dans une autre institution du même type, voire en prison. Il n'en va pas de même pour les jeunes faisant l'objet d'une mesure de réparation, telle l'exécution d'une prestation éducative ou philanthropique : ce sont essentiellement des jeunes amenés à comparaître pour la première fois devant le tribunal de la jeunesse.

Notre méthode d'analyse qualitative s'apparente à une méthode ethnographique (Laperrière, 1997, p. 326) dans laquelle collecte et analyse des données sont parallèles et où les catégories et thématiques sont établies à l'aide des données empiriques. L'analyse thématique nous a permis d'arriver à une description analytique (Maroy, 1995, p. 85) de l'expérience de l'univers des mineurs placés. Interprétation et description sont ici deux opérations menées de concert dans une démarche de déconstruction-reconstruction du discours des jeunes en référence à des travaux théoriques reconnus dans le champ de la délinquance des mineurs. Nous nous attachons ici essentiellement au vécu de la mesure judiciaire par les jeunes.

7.2. L'ENVIRONNEMENT SOCIAL : FAMILLE ET ÉCOLE

Sans qu'il soit possible de faire de comparaison stricte, les catégories descriptives utilisées n'étant pas rigoureusement identiques, le profil des familles des mineurs rencontrés alimente l'hypothèse d'une surreprésentation de catégories sociales précarisées pour les mineurs soumis à une mesure du juge de la jeunesse (Dulière-D'Ursel et Delens-Ravier, 1992 ; Born et Thys, 1996 ; Vanneste, 2001, p. 148).

Les relations entre les jeunes et leur famille apparaissent comme un système complexe dans lequel les relations familiales sont à la fois le baromètre du comportement du jeune et la résultante de ce comportement. Les interactions familiales sont cruciales dans le vécu et l'évolution des jeunes : rejetés par les leurs, ils s'enfoncent dans des comportements qu'ils présentent eux-mêmes comme une forme d'« appel », mais qui entretiennent ce rejet. Alors que la possibilité de renouer avec la famille est un facteur de désistance (Born, 2001, p. 178) dans la mesure où, « seul le retour en famille “choisi”³ offre de bonnes garanties de réussite du projet de réintégration du jeune après un placement en institution spécialisée, que ce soit à court ou à long terme » (Born, 2001, p. 185). Ainsi, lorsqu'il est question de conflit et de rupture, le placement et l'éloignement physique qu'il induit ne font qu'entretenir le rejet familial, d'autant plus que le jeune est dans l'incapacité matérielle de négocier avec sa famille son image détériorée par le processus judiciaire. La période du placement signe alors cette rupture ; à sa sortie, le jeune devra s'installer seul ou trouver une institution.

Pour d'autres, la crise provoquée par la judiciarisation, suivie du placement, peut être l'occasion d'un changement, tant dans le comportement du jeune que dans les relations avec sa famille.

Le lien avec la famille se présente également comme un élément fondamental dans la compréhension des différentes façons de vivre la mesure de prestation éducative⁴. Ainsi, en toutes circonstances, quelle que soit la mesure prise par le magistrat, la judiciarisation agit comme un catalyseur de l'évolution de la situation, à partir de la réaction familiale au délit judiciarisé.

3. On parle de « solution choisie » par l'équipe lorsqu'il y a convergence entre le projet du jeune, les possibilités familiales, le désir de l'un et de l'autre de réinvestir dans ce sens, de même qu'adéquation entre le projet envisagé et les ressources.

4. Voir plus bas.

L'institution scolaire se présente également comme une pierre angulaire dans le parcours des jeunes : à la fois vecteur d'exclusion et vecteur de réinsertion. Elle est en même temps la première expérience significative de relégation sociale et la seule issue que les jeunes entrevoient à leur situation, notamment en tant que projet de sortie de l'institution valide aux yeux de l'ensemble des intervenants.

Les rapports à l'école et à la famille se trouvent donc au cœur des trajectoires délinquantes des jeunes rencontrés. La théorie de la vulnérabilité sociétale⁵, développée par Walgrave comme explication de la délinquance persistante de certains jeunes, avait déjà montré combien la famille et l'école davantage encore jouaient un rôle crucial dans le processus d'affiliation sociale (Vettenburg, 2003, p. 193).

La cristallisation des réactions des jeunes et des familles autour du processus de judiciarisation pourrait laisser à penser que la trajectoire judiciaire vient imposer sa logique aux différentes trajectoires familiales, scolaires des mineurs, mais en fait, comme le dit Carra, « cette trajectoire judiciaire ne se développe ni indépendamment, ni parallèlement aux autres trajectoires. Elle se construit avec – grâce – aux autres trajectoires, et réciproquement (Carra, 2001, p. 72) ». C'est que nous allons tenter d'explicitier.

7.3. TRAJECTOIRE DÉLINQUANTE ET JUDICIAIRE

Les jeunes rencontrés n'ont pas une vision très claire de la chronologie de leur parcours. Les jeunes placés en institution spécialisée ont, le plus souvent, déjà connu un suivi individuel ou psychosocial avant d'être l'objet de mesures judiciaires pour des faits de délinquance. Ce qui n'est pas le cas pour les jeunes ayant exécuté une prestation.

Le parcours des jeunes placés a donc souvent débuté bien avant les faits infractionnels repérés ; il est jalonné de nombreux placements institutionnels, dont l'institution spécialisée est l'aboutissement, souvent de

5. La notion de vulnérabilité sociétale est définie ainsi : « la potentialité de la vulnérabilité suggère une certaine permanence qui pourrait dépendre des caractéristiques du sujet ou de la situation. Pour ce qui est de la vulnérabilité sociétale, elle dépend de la position des sujets dans la société. La position envisagée est proche de la position socioéconomique inférieure » (Walgrave, 1992, p. 85). La personne socialement faible est une personne qui, dans ses contacts avec les institutions sociales (l'école, le marché du travail, la justice), se confronte principalement et de façon répétée aux aspects négatifs et profite moins de l'offre positive (Vettenburg, 2003, p. 194).

façon répétée. Les discours font état d'un parcours en forme de spirale constituée d'une longue suite de mesures et d'institutions, dont les jeunes ne gardent pas toujours un souvenir précis. Que ce soit la consommation de stupéfiants, le comportement adopté, le décrochage scolaire, chacun de ces éléments constitue la cause d'un nouveau placement, un nouveau mouvement de va-et-vient entre retour en famille et institution. Après une première mesure judiciaire de placement, le poids du dossier joue en défaveur des jeunes. Ainsi, un placement en institution spécialisée en appelle d'autres même si le jeune a l'impression de commettre des faits moins graves ou d'avancer vers une prise de conscience. C'est à partir des difficultés scolaires que les jeunes commencent à écrire leur histoire institutionnelle chaotique, même si souvent celle-ci a démarré bien plus tôt dans un contexte familial perturbé.

Les services ou institutions qui jalonnent leur parcours avant l'arrivée dans la « nasse » que représente le placement en institution spécialisée sont diversement appréciés. D'une façon générale, le rôle et les missions spécifiques du service d'aide à la jeunesse (SAJ) proposant une aide négociée aux familles et aux mineurs qui éprouvent des difficultés dans le processus éducatif ne sont pas clairement perçus⁶; ainsi, les entretiens réalisés dans le cadre de ce type d'intervention d'aide, la plupart du temps en vue d'une autonomie aux contours imprécis, leur sont apparus « inutiles », réduits à du simple bavardage, les articulations avec d'autres services n'étant pas claires pour eux. Lorsque ce type de service transmet le dossier au parquet en vue d'imposer une aide contrainte, le service de protection judiciaire chargé de mettre en œuvre cette aide est perçu comme une surveillance sur les mineurs et leurs familles plutôt que comme un accompagnement ou une aide. On le juge aussi carrément « impuissant » devant les obstacles à la réinsertion scolaire, familiale, sociale... des mineurs placés en établissement spécialisé. Les séjours en institution résidentielle privée sont vécus comme un temps durant lequel ils disent n'avoir pas été réellement pris en charge, où le quotidien leur est apparu comme non structuré, offrant trop de liberté... Ceux qui ont connu un passage en institution psychiatrique sont fortement marqués par des éléments comme la camisole chimique et le mélange entre adultes et adolescents. Ils gardent en mémoire essentiellement la stigmatisation qui en découle. La prison est également

6. Le rôle et la mission du SAJ sont définis par le Décret relatif à l'aide à la jeunesse du 4 mars 1991. Pour une présentation détaillée, voir le site Internet <http://www.cfwb.be/aide-jeunesse/htmlpro/platpro.htm>.

une expérience traumatisante, principalement à cause du régime cellulaire 24 heures sur 24 qui est propre aux mineurs et où la seule activité est la télévision. Cependant, une incarcération de 15 jours n'a guère de conséquences « éducatives » à leurs yeux ; elle renforce plutôt la « haine » à l'égard de la société, conforte le jeune dans son rôle de caïd dans son quartier, ou encore permet la rencontre de familiers ou de connaissances et contribue alors à la contagion délinquante.

Les considérations émises à propos de ces différentes interventions qui ont émaillé leur parcours sociojudiciaire dénotent une absence de compréhension et de maîtrise de la cohérence de celui-ci. Les jeunes parlent de leur place dans cette trajectoire comme s'ils étaient « *une pièce dans un jeu de dames* »... Ainsi, d'une façon générale, pour les jeunes que nous avons rencontrés alors qu'ils étaient en institution spécialisée, l'entrée dans le circuit institutionnel a signé le début d'un parcours chaotique, essouffant, d'institution en institution, ponctué par quelques tentatives de retour en famille, dont ce type d'institution constitue l'aboutissement. La chronologie reste floue, les seuls repères temporels précis étant directement en lien avec le processus de judiciarisation, la date d'arrivée à l'institution, la date du jugement ou de l'ordonnance, la date du prochain rendez-vous au tribunal de la jeunesse. Nous sommes ici devant ce que Carra appelle le processus formel de constitution de la délinquance au travers duquel « la trajectoire, caractérisée par la gradation des mesures et la prise en charge institutionnelle de plus en plus totale, apparaît comme une carrière dont la continuité est établie par les chances de passer d'un degré à l'autre. Elle influence profondément l'image et les perspectives d'avenir du mineur » (Carra, 2001, p. 94). Si leur trajectoire au sein de la sphère protectionnelle, du suivi familial aux mesures de placement, se révèle floue et aux contours imprécis, se présentant donc davantage comme une ligne brisée que comme un cheminement logique connu par eux, l'évolution graduelle et inéluctable vers une prise en charge de plus en plus resserrée est bien réelle.

Les jeunes ayant exécuté une prestation avaient un parcours nettement moins « lourd » dans la mesure où ce type de mesure judiciaire est décidé par les magistrats lors d'une première comparution au tribunal de la jeunesse. En effet, comme l'ont montré d'autres recherches, « la catégorie des mineurs faisant l'objet d'une mesure de prestation d'intérêt général présente le profil le plus "primo-délinquant" et "primo-judiciaire" » (Vanneste, 2001, p. 93).

7.4. STRATÉGIES DE RÉACTION À LA JUDICIARISATION

L'analyse du discours sur l'expérience vécue, du placement ou de la prestation⁷, permet de dégager des vécus très différenciés que nous nous proposons d'organiser autour de différentes « stratégies » de réaction au processus de judiciarisation. Si, généralement, l'idée de stratégie fait référence à une démarche construite et consciente en vue d'atteindre un objectif, le terme de stratégie est compris ici comme la combinaison de différentes façons de « dominer la tension qui existe entre l'univers domestique et l'univers de l'institution » (Goffman, 1968, p. 110). Plus largement, nous comprenons la stratégie comme les modes de réaction à la situation créés par la décision judiciaire, les modes d'adaptation aux conséquences de la judiciarisation. La notion de stratégie se situe à l'articulation du système social et de l'individu, du social et du psychologique :

Les stratégies de réponse à une situation sociale décrivent simplement les comportements, individuels ou collectifs, conscients ou inconscients, adaptés ou inadaptés, mis en œuvre pour atteindre certaines finalités. La notion de stratégie appliquée au champ social suggère que l'individu dispose d'une certaine liberté de choix, dans les limites des règles du jeu. Elle exprime comment les comportements individuels sont le résultat d'une interaction de facteurs sociaux et individuels. Elle permet de lire les différentes manières dont les acteurs « font avec » les déterminants sociaux, en fonction de quels paramètres sociaux, familiaux ou psychologiques. La diversité relative des comportements, en réponse à des situations sociales similaires, met en évidence le caractère interactionnel, dynamique et complexe du processus (De Gaulejac et Leonetti, 1994, p. 184).

Nous nous intéressons ici à la reconstruction subjective des trajectoires des jeunes (Delens-Ravier, 2001, p. 13). Il ne s'agit pas de retracer l'évolution chronologique des événements de leur parcours sociojudiciaire, mais de mettre en perspective leur expérience à la suite d'une décision judiciaire en dégageant les éléments clés qui s'articulent dans les différentes stratégies évoquées que nous cherchons à comprendre du point de vue

7. L'expérience de prestation éducative ou philanthropique est relatée par deux types de jeunes : des jeunes qui ont fait l'objet d'une prestation, l'ont terminée et ont été évalués positivement par les intervenants et le milieu d'accueil ; des jeunes placés en institution spécialisée ayant été confrontés d'une façon ou d'une autre à ce type de mesure, certains ayant purement et simplement refusé d'exécuter la mesure. Malheureusement le nombre trop restreint d'entretiens ne nous permet pas de parler de saturation de l'information ; nous ne pouvons que lancer des pistes d'interprétation exploratoire du vécu de cette mesure.

subjectif de l'acteur. Nous retenons comme élément le vécu de la délinquance, la perception de la décision du magistrat et de la relation à celui-ci, la rencontre avec les acteurs institutionnels, l'appréciation globale de la mesure par la façon dont est vécu le régime institutionnel.

7.4.1. VÉCU DE LA DÉLINQUANCE

La délinquance est une attitude spécifique de la période de l'adolescence. La plupart des passages à l'acte sont des vols simples et de la consommation de cannabis et constituent une activité propre à un processus de développement normal à la période charnière de l'adolescence. Bien qu'étiquetés comme « mineurs délinquants » par les instances pénales et stigmatisés par les multiples placements, nombre d'entre eux refusent de s'identifier à une telle image. Ils revendiquent, au contraire, un droit à l'erreur, un droit à l'expérimentation. Ainsi, s'ils reconnaissent les faits pour lesquels ils sont poursuivis, leur interprétation de ceux-ci ne correspond certainement pas à la lecture réductrice proposée par le système judiciaire faisant référence aux catégories du code pénal.

La plupart des jeunes insistent sur une dimension fondamentale qui les lie à l'action elle-même : « *l'adrénaline* ». L'anxiété au moment de voler est stimulante, ils évoquent aussi la prise de risque et la réussite, le plaisir lié à la consommation de stupéfiants... Nombreux sont ceux qui confessent avoir trouvé dans la vente de stupéfiants ou le vol « quelque chose dans l'action qui ne se passe pas ailleurs » (Brion et de Coninck, 1999, p. 939). Associée à la prise de risque, « *l'adrénaline* » est l'occasion de vivre des émotions intenses qui dépassent largement leur quotidien habituel. Le fait de commettre les délits en groupe augmente par ailleurs le plaisir ressenti :

C'est le stress aussi. C'est de vivre... Je crois, comme dans les films, vous voyez ? C'est bon, simplement c'est de l'adrénaline (Manu, 17 ans).

D'autres recherches ont d'ailleurs mis en évidence que « l'entrée dans le style de vie déviant relève presque toujours initialement d'une motivation liée à la recherche du plaisir » (Brunelle, Cousineau et Brochu, 2002, p. 24).

La recherche d'argent est une autre motivation fondamentale pour ces jeunes. Elle prend pour eux des connotations particulières, d'« argent facile » ou d'« argent-compensation ». Dépenser de l'argent est synonyme d'exister, de vivre. Durckheim avait déjà souligné le lien entre sentiment d'exister et dépenses : « Vivre c'est avant tout, agir, agir sans compter, pour le plaisir d'agir. Et [...] s'il faut amasser pour pouvoir dépenser, c'est pourtant la dépense qui est le but ; et la dépense, c'est l'action » (tel que

cité dans Grell, 1999, p. 207). La recherche d'argent se manifeste sous deux formes particulières: le plaisir de l'argent facile ou la jouissance de posséder, et la compensation d'une situation défavorable. L'argent facile ou l'argent plaisir correspond à des bénéfices rapidement acquis par la vente de stupéfiants ou le vol de voitures qui poussent à la surconsommation. Cet argent matérialisé par l'achat de produits ostensibles et luxueux (motos, vêtements...) brûle les doigts: vite acquis, il est vite dépensé. L'argent facile est ainsi une tentation à laquelle il est difficile de résister, qui procure de plantureux bénéfices inaccessibles par des voies légalement reconnues, au vu du niveau scolaire, familial et social:

C'est fou l'argent qu'on peut se faire [en vendant des pilules d'ecstasy] ! C'est « dégueulasse » parce qu'on vend de la mort. Moi j'aime bien l'argent, comme tout le monde, peut-être un peu plus. Quand j'ai de l'argent, je le dépense direct. Et quand je vendais, je pouvais me permettre tout, je pouvais m'acheter tout, je me faisais un méchant bénéfice ! Et quand je vais sortir, je vais toujours y retourner pour aller en chercher. Je vais recommencer à vendre, c'est clair. Je vendrai à gauche et à droite, pour arrondir mes fins de mois. J'aimerais bien arrêter mais quand on sait combien ça rapporte, ça va être plus fort que moi. C'est la tentation de l'argent facile. C'est pas si évident. Ici, on peut faire un projet mais quand on est dehors, c'est pas la même vie (Dominique, 17 ans).

La recherche d'argent peut également être en lien avec un contexte de vie aux ressources financières limitées. Le vol est alors un mode d'appropriation d'objets considérés comme inaccessibles. La délinquance se présente parfois comme une modalité de survie, nécessaire à l'intégration dans une société de consommation lorsqu'on ne bénéficie pas des moyens d'y participer pleinement (Delens-Ravier et Thibaut, 2003, p. 30).

Faut voir les circonstances, pourquoi il a volé [...] S'il a vu une belle paire de chaussures dans un magasin, que ses parents ne savent pas payer... Qu'est-ce qu'il va faire le jeune ? Il va aller voler pour se les payer, c'est tout... S'il y avait du travail, s'il y avait quelque chose pour nous occuper, ce serait « à l'aise » ! Mais en Belgique il n'y a rien du tout pour les jeunes (Rodovan, 17 1/2 ans).

Les délits peuvent également avoir pour objet d'exprimer des difficultés d'ordre familial, permettant une visibilité accrue à travers la réaction judiciaire. L'expression des difficultés correspond à une quête d'identité ou de réponses parentales. Cet appel à exister peut s'adresser non seulement à la famille, mais à l'ensemble de la société, comme réponse aux interpellations policières systématiques, aux *homes* où l'on est placé, aux écoles dont on a été exclu, au patron qui a refusé d'embaucher... Ce type de « motivation » de la transgression fait référence à une situation personnelle insatisfaisante laissant présager des trajectoires discontinues marquées

par les ruptures, notamment avec le milieu familial, et risquant de conduire à la désaffiliation ou à une affiliation déviante, à la vengeance, à l'auto-destruction... (Brunelle, Cousineau et Brochu, 2002, p. 14).

D'une façon générale, la délinquance des jeunes rencontrés peut se comprendre comme une échappatoire à une socialisation contraignante, difficile, voire impossible pour eux. Dans ce sens, la transgression est vue comme un signe de bonne santé pour des jeunes que le monde n'attend pas; ce dont ils ont pris conscience assez tôt, notamment à travers leur vécu scolaire et la position sociale de leurs familles. Comme le dit très justement Grell à propos de jeunes Canadiens :

[...] leurs déambulations existentielles, indissociables de leurs passions et leurs excès, seraient à lire comme d'incessantes tentatives de dépassement de ce présent tragique d'un monde qui, au lieu de leur offrir des prises fermes, leur met plutôt des sables mouvants sous les pieds. Leurs déambulations existentielles, excessives et passionnées, ne posent-elles pas dès lors l'insoutenable question de l'insignifiance d'un monde qui ne constitue plus ou insuffisamment l'armature de l'existence des mortels? Les excès et les multiples écarts de ces jeunes ne sont-ils pas dans ce cas un signe de santé, la fabrication d'anticorps ayant pour fonction de franchir les limites de la maladie mondaine? (Grell, 1999, p. 210)

Les différents sens de la transgression peuvent cohabiter chez un même jeune, évoluer au fil du temps... La façon de vivre leur déviance ne paraît pas vraiment centrale dans la réaction subjective à la mesure judiciaire. Ce n'est donc pas le vécu de leur délinquance qui s'articule avec d'autres éléments, comme le sentiment de justice ou d'injustice de la décision ou le type de rapports aux acteurs sociaux et judiciaires, mais bien le fait que les acteurs judiciaires et sociaux vont prendre en considération « leur » interprétation subjective de leur délinquance, le sens que les jeunes eux-mêmes lui donnent dans leur contexte particulier, ce qui nécessite écoute et compréhension au-delà de l'affirmation de la norme et de la légitimation d'une sanction.

7.4.2. LA DÉCISION DU MAGISTRAT

La décision de placement en IPPJ se présente clairement comme une punition à leurs yeux, justifiée ou non. Elle apparaît comme une réponse logique, essentiellement en comparaison avec le système pénal adulte dans la mesure où ils admettent avoir fait des « conneries » et qu'il est normal d'être « puni ». Il s'agit parfois d'une décision par défaut lorsque les familles ne veulent plus rien entendre ou qu'aucune autre institution n'accepte le mineur. La décision est cependant vécue comme une injustice si le jeune ne reconnaît pas les faits, lorsque le délai entre les faits et la

sanction est trop long, lorsqu'une série de mesures s'accumulent sans que le jeune perçoive quelle est la sanction véritable, lorsque les conditions d'entrée et de sortie ne sont pas clairement établies, lorsque la différence de traitement entre mineurs et majeurs ou d'un arrondissement judiciaire à l'autre est trop marquée.

La décision qui consiste en l'injonction de réalisation d'une prestation éducative ou philanthropique est vécue comme une sanction « légère » comparativement au placement, jugé trop sévère :

J'avais peur de ce qu'elle [juge de la jeunesse] allait me dire. De ce que j'allais avoir. Si j'allais être placé ou pas. Je m'attendais pas à ça, je m'attendais... Je sais pas... Plus sévère. Et ici, ça allait (Joseo, 18 ans).

Elle est acceptée par certains dans le cadre d'un calcul coût-bénéfice, jugée alors moins « coûteuse » qu'un placement, ou carrément refusée par d'autres car représentant une sorte de « travaux forcés⁸ ».

7.4.3. LE MAGISTRAT DE LA JEUNESSE

Le juge de la jeunesse est une figure marquante, associée avant tout à l'instance qui peut décider d'un placement dont la crainte représente vraiment le pivot autour duquel s'articule l'appréciation que les jeunes ont de l'intervention judiciaire, comme si, pour eux, le juge n'avait pas d'autres mesures à sa disposition.

Les différentes images de juges qui émergent du discours des jeunes renvoient à des perceptions contrastées. Elles vont d'une appréciation franchement négative (le juge qui place sans réflexion) à une appréciation franchement positive (le juge protecteur et paternaliste). Le juge qui place sans réflexion est celui qui matérialise son action par une mesure de placement comme réponse unique malgré la diversité des jeunes ou des situations qu'il rencontre. La relation est ici hyperstandardisée, l'espace de parole accordé aux jeunes et à leur famille apparaissant extrêmement restreint. Aux yeux des jeunes, la systématisation du placement est révélatrice à la fois d'un manque d'individualisation des mesures et donc d'écoute, et d'un manque de connaissance des réalités institutionnelles. Certains jeunes répondent alors par la fugue à ce manque d'écoute ressenti au moment de la décision ou au cours de leur placement, stratégie qui oblige le juge de la jeunesse à rouvrir le débat sur leur compte. À l'opposé, le juge protecteur et paternaliste constitue l'image inversée du juge « qui place sans réflexion ». Ici, le rôle du juge de la jeunesse déborde celui de

8. Voir, plus bas, les différentes stratégies de réaction.

« dire la loi » et son intervention dépasse le cadre du fait commis. Il n'est pas là uniquement pour sanctionner, il cherche à comprendre, à aider. Ce n'est cependant pas l'idée d'assistance qui suffit en soi à étayer cette image du « bon » juge. L'image positive du juge est le résultat de la conjugaison de plusieurs éléments, notamment le respect du jeune (par exemple en faisant respecter les droits du jeune par les policiers), la franchise et la clarté des décisions. Néanmoins, la figure peut être double : juge paternel dans des situations de mineur en danger, juge « placeur » lorsque le jeune a commis un fait qualifié d'infraction. Les deux facettes sont fonction de la motivation de la saisine, mais sont également conditionnées par le conformisme du jeune au rôle attendu et donc par la bienveillance qu'il parvient à susciter ou non.

Si les images du juge diffèrent, il existe une certaine constance dans les relations. Prévaut d'abord la crainte du placement. Ainsi, bien que les jeunes qualifient généralement de « *bonnes* » les relations avec leur juge, évoquant même une certaine proximité affective en parlant de « *mon (ma) juge* », ils perçoivent les décisions prises par le magistrat comme étant en quelque sorte extérieures à cette relation, comme si le juge ne maîtrisait pas réellement sa décision, guidée par des facteurs extérieurs.

Dans leurs appréciations, les jeunes distinguent acteurs judiciaires et système de justice des mineurs. Si le juge est parfois considéré comme un « bon » juge et apprécié, le système de justice est globalement perçu comme injuste pour ces jeunes marginalisés :

Moi, la justice, je trouve qu'elle est pas juste, c'est tout... Je dis pas du juge, il est pas juste, je dis la société elle est pas juste (Nick, 16 ans).

7.4.4. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS⁹

La confrontation avec les acteurs institutionnels est la clé de voûte du système éducatif de placement en institution spécialisée. Les acteurs clés aux yeux des jeunes sont d'abord les éducateurs, l'équipe psycho-médico-sociale (assistants sociaux, psychologues, médecin, psychiatre) et, enfin, les autres jeunes.

7.4.4.1. Les éducateurs

Les jeunes insistent sur la distance inéluctable et nécessaire qui existe entre jeunes et éducateurs, bien que les deux soient soumis aux règles et à l'infrastructure institutionnelle et soient pris dans les mêmes contraintes.

9. Nous développons ici exclusivement le discours des jeunes placés, les données concernant les jeunes en prestation étant trop restreintes.

Comme dans leurs rapports avec les magistrats, les relations avec les éducateurs sont marquées par les « figures » auxquelles ces derniers se rattachent selon les jeunes. Ainsi, l'éducateur « *qui écoute et qui rigole* » correspond à une image positivée du rôle d'éducateur. Cette image renvoie à une fonction de compréhension, d'écoute attentive, au-delà d'une simple écoute, qui restitue en retour une image positive au jeune, le valorisant et lui permettant de croire en lui. Ce type d'éducateur parvient à une connaissance suffisante du jeune pour arriver à lui mettre des limites. Il est également engagé dans son travail, essentiellement par son intérêt profond pour les jeunes eux-mêmes, avant toute recherche de reconnaissance sociale ou pécuniaire. Une autre figure est l'éducateur « *avec qui on rigole pas* », qui se cantonne dans le respect strict du règlement ; la discipline n'est pas négociée, elle est appliquée au pied de la lettre. Il en résulte un manque de souplesse et de dialogue, l'application du règlement strict apparaissant comme une fin en soi. Une dernière figure est celle de l'éducateur « *lassé* » qui, aux yeux des jeunes, ne remplit son rôle ni dans l'animation de groupe ni dans le maintien de la discipline.

7.4.4.2. L'équipe psycho-médico-sociale

Les deux acteurs principaux de ces équipes dans la vie des jeunes sont les assistantes et assistants sociaux et les psychologues. Selon eux, l'équipe remplit trois fonctions : le « *gribouillage* », rôle d'expertise par la réalisation de tests et la rédaction de rapports dont les jeunes ne perçoivent pas la finalité, l'écoute et le soutien et, enfin, l'élaboration du projet de sortie. Lorsque les professionnels sont perçus comme centrés essentiellement sur leur mission d'observation et d'expertise, les relations sont insatisfaisantes pour les jeunes qui ne se sentent dès lors pas « *écoutés* ».

Par contre, lorsque les intervenants psychosociaux sont présents dans le quotidien des jeunes et qu'ils peuvent se rendre disponibles en cas de difficulté ou de demande, ils sont perçus comme un soutien réel.

L'élaboration du projet de sortie est le reflet de tous les obstacles que devront surmonter ces jeunes pour devenir les « entrepreneurs » de leur existence (Blairon, 2003, p. 8), alors qu'ils sont marqués par la relégation et la désaffiliation ! Ainsi lorsque le projet qui tient à cœur au jeune ne correspond pas vraiment à un projet de sortie mais s'apparente plutôt à une recherche sur soi-même, son élaboration avec les membres de l'équipe psychosociale, si celle-ci ne se limite pas à son rôle « d'écriture de rapports », peut être l'occasion d'une rencontre et d'une écoute. Mais lorsque le projet est discuté dans un cadre « moralisateur » où les objectifs sont définis par l'ensemble des intervenants plutôt que par le jeune lui-même, il apparaît comme le vecteur unique de communication et reste

enfermé dans son caractère hyperformel. Il ne permet pas alors une réelle écoute, ni un réel travail sur « le sens vécu » des actes posés ; il n'est que conformité de surface aux attentes sociales.

7.4.5. DIFFÉRENTES STRATÉGIES DE RÉACTION

Les différentes réactions à la mesure de placement articulant les éléments clés que nous venons d'exposer, réactions qui émergent à l'analyse, font référence soit à une évolution en termes d'adaptation et de rationalisation de la mesure, alors vécue comme une possibilité de « rachat », soit à une évolution en termes de repli et de refus. Et dans ce cas la mesure est vécue comme une punition insupportable. Une dernière stratégie consiste à se rendre en quelque sorte imperméable, à ne pas donner prise aux intervenants en adoptant une attitude minimale de conformisme de surface ou d'indifférence.

Les discours très contrastés des quelques jeunes rencontrés dans le cadre de l'exécution d'une mesure de prestation éducative alimentent l'hypothèse d'une stratégie de réaction s'articulant autour des rapports que le jeune entretient avec le corps social en termes d'intégration ou d'exclusion. La mesure peut ainsi se présenter comme une sanction permettant de tourner la page, une humiliation supplémentaire insupportable ou une sanction inéluctable moins coûteuse qu'un placement, trois formes de réaction apparentées, selon nous, à celles que manifestent les jeunes placés.

7.4.5.1. Une stratégie d'adaptation et de rationalisation

Si le placement débute toujours par des premières semaines difficiles, certains jeunes s'adaptent progressivement à l'environnement institutionnel en laissant place à une volonté de tirer un certain profit de leur séjour. Ils tentent de positiver la mesure par l'appropriation des objectifs du placement judiciaire en termes de victoire sur eux-mêmes (en se maîtrisant suffisamment pour parvenir à se conformer au carcan institutionnel), d'investissement dans l'offre scolaire et dans les divers apprentissages sociaux. Le temps du placement permet alors d'alimenter certains objectifs personnels du jeune ; il est vécu comme l'offre d'une chance de s'en sortir. Ces jeunes sont demandeurs d'un encadrement, d'un accompagnement, d'un soutien spécifique par rapport à leur problématique et sont donc très exigeants à l'égard de l'adulte.

Que peut-on retenir comme éléments s'articulant autour de ce type de réaction au placement en institution spécialisée ? Il ne semble pas que l'âge des mineurs, le régime fermé ou ouvert, le type de délinquance ou

son vécu soient des facteurs de compréhension particuliers. L'origine sociale et culturelle de ces mineurs qui rationalisent leur expérience est diversifiée : belge, européenne et africaine. Une prise de conscience au terme d'un parcours chaotique jalonné de nombreuses prises en charge s'amorce pour permettre cette rationalisation. Un déclic semble se faire comme s'ils étaient arrivés « *au bout du bout* », mais d'autres se trouvant dans le même type de situation vont réagir tout à fait différemment...

Un premier élément est le fait de considérer la décision judiciaire comme une décision logique et juste même s'ils auraient préféré une autre décision¹⁰.

Il semblerait que le vécu relationnel avec l'un des acteurs judiciaires principaux soit un élément de compréhension de cette position de rationalisation. Ainsi, pour ces jeunes, la rencontre avec leur juge de la jeunesse ou avec un éducateur ou un membre de l'équipe psycho-médico-sociale de l'institution se présente comme une offre réelle, la personne est vue par le jeune comme cherchant à le comprendre, à lui donner une chance, à lui offrir quelque chose dans un contexte général où prévaut l'impression de rejet et de mépris. On retrouvera ici les figures de juge « protecteur et paternaliste », d'éducateur « avec qui on peut rigoler » et d'intervenants psychosociaux donnant priorité à leur mission d'écoute et de soutien¹¹. Si le régime fermé ou ouvert n'est pas en lui-même un élément de compréhension particulier, la façon dont ce régime s'organise, soit en privilégiant l'aspect éducatif à travers le relationnel, soit en donnant la priorité au respect des règles et à la discipline, est un facteur d'intelligibilité de la réaction des jeunes.

La situation familiale de ces jeunes est, pour la plupart d'entre eux, profondément insatisfaisante ; le placement en institution spécialisée sera parfois l'occasion de renouer un lien avec la famille, de tenter une dernière fois de retrouver une confiance à partir du travail de l'institution. Cependant, pour certains, l'institution sera le dernier refuge avant de se retrouver seul dans la vie en société, sachant qu'il sera impossible de compter sur l'environnement familial. L'institution est alors la dernière étape avant l'autonomie.

On retrouve le même type de stratégie associée à une réaction de rationalisation chez des jeunes ayant accompli une prestation éducative lorsque celle-ci est vécue comme l'occasion d'une expérience positive nouvelle, qui permet à la fois de découvrir de nouveaux horizons, de chasser

10. Voir plus haut.

11. Voir plus haut, « Le magistrat de la jeunesse ».

l'ennui et de restaurer une image de soi mise à mal par les faits de délinquance. Même s'il s'agit bien d'une sanction imposée par le cadre judiciaire, celle-ci se révèle une expérience positive, satisfaisante tant sur le plan personnel que relationnel et social. La satisfaction personnelle est liée au fait que le travail imposé est le plus souvent considéré comme intéressant, voire agréable. Il permet d'approfondir ou d'acquérir une expérience qui pourra se révéler utile ultérieurement, il est l'occasion de développer certains savoir-être. Sur le plan relationnel, le contact avec le responsable de l'exécution de la prestation est valorisant, de même que la rencontre avec les éventuels bénéficiaires de la prestation (patients, jeunes, enfants...). Plus largement, la valorisation sociale vient du sentiment d'utilité auprès de la communauté ressenti par ces jeunes, ainsi que de la possibilité d'exister autrement qu'à travers l'acte de délinquance. Vaillant parle de réparation symbolique, de restauration du lien lorsque l'expérience de travail à partir de la mesure de prestation, avec tout ce qu'elle comporte comme réalisations concrètes, démarches, rencontres, permet une réelle confrontation ou rencontre entre le mineur délinquant et les autres. «La réparation se pose sur le mode de la réconciliation sociale : le jeune et la société doivent tous les deux faire un pas pour aller l'un vers l'autre » (Vaillant, 2000, p. 71) :

J'ai appris quelque chose et moi j'ai fait ce qu'on me demande de faire pour réparer... Alors moi je savais déjà que c'était possible d'apprendre un métier. Au lieu d'aller dans un internat ou dans une prison pour un mois ou deux mois, on nous demande de travailler comme ça pour la société, comme ça en même temps on fait quelque chose de bien, on travaille bien. Oui, on se fait punir, mais d'une autre façon (Joseo, 18 ans).

L'effet de reconstruction de l'image du jeune et par là d'une forme de lien social est ici indéniable. Au-delà de l'image négative qu'un jeune « délinquant » pensait donner de lui, le vécu de la prestation lui permet de ne pas être réduit à l'acte commis, de tourner la page et de conserver la considération des autres.

Ce type de stratégie est développé par des jeunes que nous avons situés du côté du pôle intégration, la judiciarisation du passage à l'acte rompt un équilibre dans les rapports que le jeune entretient avec son entourage, social, scolaire et familial, et la mesure permet de restaurer une nouvelle forme d'équilibre. Le jeune s'approprie les objectifs éducatifs des intervenants qu'il rencontre, tant dans la procédure judiciaire que sur le terrain d'exécution de la prestation.

7.4.5.2. Une stratégie de repli-refus

À l'inverse, certains jeunes pratiquent une stratégie de repli par rapport à leur placement, lequel est vécu essentiellement comme une limite négative, une sanction, sans offre positive. Ils adoptent une attitude activement négative. La mesure est vécue essentiellement comme une punition, une forme d'emprisonnement ; même s'il s'agit d'un placement en milieu éducatif ouvert, c'est le « *calvaire* » ! Ce type de jeunes n'accroche à rien, développe une influence négative sur le groupe et un travail constructif est très difficile à mettre en œuvre. Souvent, d'ailleurs, ces jeunes finissent par fuguer de l'institution, marquant ainsi clairement leur refus.

Il semblerait que les jeunes qui pratiquent cette stratégie soient plus jeunes que ceux qui rationalisent ; sans doute la maturité ou l'accumulation des mesures jouent-elles un rôle à cet égard. Si les origines de ces jeunes sont diversifiées – belge, européenne –, on retrouve ici des jeunes d'origine maghrébine refusant d'ailleurs le plus souvent de s'exprimer sur leur vécu, sur leur famille, sur leur délinquance, niant même les faits¹²...

À partir d'une perception de la sanction comme injuste en raison du délai de la procédure, du flou entourant la durée de la décision judiciaire, des différences de traitement selon les arrondissements ou l'âge ou, plus largement, d'un sentiment d'être constamment floué et rejeté, la mesure de placement est vécue exclusivement en termes de « *perte de temps* », d'ennui, de temps s'étirant à l'infini. L'accent est mis sur le cadre « *merdique* » de l'institution... Les rapports aux acteurs judiciaires, au juge notamment, se caractérisent par l'incompréhension mutuelle et le sentiment d'injustice subie ; on retrouve ici les figures de juges « *qui placent sans réflexion* ».

Le parcours est chaotique, mais aucune intervention, aucune rencontre n'a encore pu lui donner un sens. Les éducateurs sont perçus comme « *lassés* » ou se cantonnant dans l'application du règlement ; les intervenants psychosociaux leur semblent se contenter d'écrire des rapports. Tout se passe pour ces jeunes comme si les événements se déroulaient en dehors d'eux ; ils subissent avec colère ce qui leur arrive. Ce sont des jeunes qui parlent peu de leur environnement familial ou refusent même carrément d'en parler. Les rapports au monde sont vécus en termes d'injustice, la sanction est une iniquité supplémentaire. Ils se trouvent

12. Il conviendrait de poursuivre les recherches pour comprendre cette méfiance et cette réticence à se confier.

dans un état profond d'insatisfaction à l'égard des conditions de vie et de la réaction judiciaire qui peut faire craindre l'installation dans un style de vie déviant (Brunelle, Cousineau et Brochu, 2002, p. 25).

On retrouve le même type de stratégie chez des jeunes à qui le magistrat impose une mesure de prestation éducative et qui refusent carrément d'entreprendre toute action réparatrice, comme ils refuseraient toute proposition venant de la société. Vaillant dit de ces mineurs qu'ils se sentent des « victimes étrangères à toute responsabilité. [...] Ce n'est qu'un juste retour des choses : ils manquent de tout, on leur doit tout, on ne peut rien leur demander » (Vaillant, 2000, p. 84).

On peut raisonnablement faire l'hypothèse que ces jeunes n'ont jamais connu une quelconque forme de lien social et ne vivent leur rapport à la société que comme exclusion et injustice. C'est effectivement le discours de certains jeunes qui ont refusé une mesure de prestation et se sont donc retrouvés placés en institution spécialisée. La prestation devient ici une « proposition injurieuse » !

Il [le juge] sait bien que ça marche pas avec moi. Je vais pas commencer à me taper la gêne dans mon quartier à faire des travaux généraux. Faut pas commencer non plus. Ça va aller. 250 heures de travaux généraux, ou deux semaines à la prison, je cherche pas à comprendre (Yves, 16 ans).

7.4.5.3. Une stratégie d'indifférence

Pour les jeunes qui emploient ce type de stratégie, le placement est minimisé ; le jeune s'installe dans une sorte d'hibernation pour ne pas donner prise aux intervenants, il « attend que le temps passe ». Cette attitude passive est le plus souvent perçue négativement par les équipes éducatives, les jeunes ne se laissant pas approcher, ne permettant aucune opportunité de rencontre, n'accrochant pas aux propositions institutionnelles. La mesure est une punition à laquelle on se résigne. Sachant qu'ils n'ont pas vraiment le choix et n'ayant pas envie de tomber plus bas, ce type de jeunes se tient tranquille. Leur vécu est souvent proche de celui des jeunes qui développent une stratégie de refus ; leur caractéristique principale est leur imperméabilité, mais ils sont moins vindicatifs que les jeunes en repli. Ils minimisent l'impact de la décision judiciaire, souvent en référence à la prison, qui est plus désagréable encore ! Les relations aux acteurs judiciaires ne paraissent pas très porteuses : les juges sont perçus comme ne comprenant rien, les relations aux équipes éducatives sont vécues comme distantes. Ce sont des jeunes qui se réfugient derrière les faits sans investissement émotionnel personnel.

On retrouve en fait la même toile de fond entre la stratégie de refus et d'indifférence ; il s'agit de deux modes de réaction de retrait, qui rendent le travail éducatif très difficile, voire impossible. On ne peut pas vraiment considérer qu'il s'agit de stratégies différentes. On serait plutôt en présence de deux façons de décliner un rapport de distanciation par rapport à l'intervention éducative.

Dans le même type de rapport de distanciation, on retrouve des jeunes qui ont accepté et réalisé une mesure de prestation en arguant principalement sur le caractère moins contraignant de la mesure par le fait qu'elle permet de conserver sa liberté (McIvor, 1992, p. 94). Il s'agit d'une solution à moindre coût !

Vaillant parle de ces mineurs pour qui la mesure de réparation a glissé sur eux sans les mouiller, comme des « canards qui laissent couler l'eau sur leurs plumes et ne laissent rien deviner de leurs sentiments » (Vaillant, 2000, p. 83). Ces jeunes se conforment à ce qu'on leur impose, la prestation se passe bien, l'évaluation est globalement positive, mais ils n'investissent pas dans la dimension symbolique de la réparation.

Ainsi, si la prestation est vécue uniquement comme une façon d'échapper à une punition plus sévère, dans l'ennui et dans l'attente que le temps s'écoule, sans réaliser l'utilité du travail à effectuer, sans rencontre interpersonnelle, elle correspond effectivement à une réparation, mais sans la dimension de restauration d'un lien social. Ce type de stratégie est développé par des jeunes que nous avons situés du côté du pôle marginalisation. La judiciarisation est alors une sorte de raté dans un parcours d'intégration parallèle ; la mesure de prestation étant considérée comme un moindre mal dans le cadre d'un calcul coût-bénéfice, elle est acceptée par le jeune qui l'inscrit dans son projet de sortir le plus vite possible du circuit judiciaire.

CONCLUSION

La judiciarisation d'une transgression et la décision qui l'accompagne sont un événement marquant, qui représentent le point de départ d'une relecture de l'ensemble de la trajectoire des mineurs rencontrés. La date de la décision judiciaire est d'ailleurs souvent le seul repère temporel. La signification que le jeune va accorder à cette décision, sanction logique ou injuste, en d'autres termes sa perception de la décision est extrêmement importante pour comprendre la stratégie de réaction à la mesure et ainsi le sens que celle-ci va prendre dans le parcours du jeune. Mais, comme le

dit Carra, si « l'intervention judiciaire par son action stigmatisante contribue à l'amplification secondaire de la délinquance, cet effet n'est ni absolu ni inévitable. Elle peut dans un contexte spécifique contribuer à l'arrêt des activités délictuelles. Le suivi judiciaire peut finir par ne plus être vécu comme stigmatisant mais être porteur de reconnaissance sociale et devenir le support à des échanges avec le monde ordinaire avec lequel ces mineurs n'ont plus de liens positifs » (Carra, 2001, p. 164) ; c'est effectivement ce que nous disent les mineurs qui développent une stratégie de rationalisation. La mesure de placement ou de prestation constitue alors une « véritable promesse de socialité pour des jeunes privés d'échanges humains non commerciaux, livrés aux trafics, magouilles, débrouilles et autres économies de survie » (Vaillant, 2000, p. 67) à partir d'une rencontre d'acteurs sociaux et judiciaires privilégiant l'écoute et le dialogue.

La stratégie de réaction à la mesure judiciaire se présente comme une combinaison complexe de différents éléments de l'histoire personnelle du jeune, de sa position sociale, de son parcours sociojudiciaire... D'une façon générale, la perception de la mesure, et par là son impact, est en lien avec la façon dont s'est construit le rapport du jeune à la société. Ainsi, un jeune établissant certaines affiliations, qui a des points d'intégration et d'accrochage avec l'ensemble de la société, percevra la sanction comme une réaction justifiée à un acte reconnu comme une transgression :

Si moi je fais une connerie, le juge n'accepte pas, donc je dois être puni et c'est ça la punition, c'est juste (Kevin, 17 ans).

Admettant la sanction, le jeune pourra la vivre comme une réconciliation avec la société et une reconstruction de l'image de soi.

À l'opposé, le jeune qui occupe une position d'exclusion ou simplement marginale, qui n'établit pas d'affiliation avec les circuits socialement reconnus vivra la sanction comme un signe supplémentaire de rapports déjà ressentis comme étant profondément inégalitaires. La « délinquance » peut être vécue comme une source de revenu, une base de statut social dans un environnement parallèle ; le jeune cherche alors comment éviter (stratégie de refus) ou annuler (stratégie d'indifférence) ce qu'implique la mesure au lieu de tenter d'intégrer les valeurs que le juge et les intervenants lui proposent à travers celle-ci.

La réaction des jeunes à la mesure judiciaire n'est cependant pas le seul effet de l'intervention du système de justice des mineurs. Celui-ci ne fait souvent que renforcer certains aspects qui préexistent à son action, action qui apparaît en fait prédéterminée par la place de l'individu au sein des rapports sociaux (Carra, 2001, p. 164). L'intervention judiciaire relative aux mineurs s'inscrit dans un processus complexe où interviennent

de multiples acteurs et agents de socialisation et au cours duquel « la place que l'individu occupe dans les rapports sociaux le rendra plus ou moins vulnérable lors des confrontations sociales, dans son milieu de vie, à l'école, au travail, face à la justice, confrontations sociales dont le déroulement et l'issue participent au processus de constitution de la délinquance juvénile » (Carra, 2001, p. 166).

Il semble que la stratégie de rationalisation dégagée du discours de certains jeunes ne serait accessible qu'à ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, rencontré une possibilité de sortir de la domination totale, qui ont eu l'occasion de faire l'expérience de la reconnaissance et de l'échange. Ainsi, par exemple, l'image du juge « protecteur et paternaliste », image valorisée par les jeunes qui cherchent à « profiter » de l'offre judiciaire, est perçue par des jeunes qui possèdent suffisamment de maîtrise des rouages du système pour se conformer minimalement aux exigences de ce système en parvenant à s'attirer la bienveillance de ses acteurs¹³. L'acceptation de la négociation d'un projet de sortie socialement acceptable est l'un des éléments de cette stratégie de rationalisation.

Tous ces jeunes « délinquants » parlent d'une souffrance, sociale ou familiale ; leur comportement problématique est finalement une forme de réponse à un besoin de reconnaissance, à travers la possession de biens matériels ou de consommation, l'expression de leur rage ou de leur malaise... Pour comprendre l'articulation des événements de leurs trajectoires vers la sortie des pratiques déviantes ou au contraire l'installation dans l'escalade, il faudrait approfondir la dialectique identité personnelle/régulations sociales dans la production de la déviance (Carra, 2001, p. 161), à partir de la perception qu'ont les jeunes eux-mêmes de leur parcours et des événements qui le jalonnent. À travers notre analyse, la perception subjective des individus est apparue fondamentale dans la compréhension des stratégies de réaction aux interventions de régulation sociale. Cette perception est néanmoins le produit d'une combinaison d'éléments qui tiennent tant aux caractéristiques personnelles du jeune et à son histoire socioculturelle et individuelle qu'à son « destin social » (De Gaulejac, 1994), où la confrontation aux acteurs sociaux et judiciaires et la reconnaissance qu'ils permettent d'obtenir est l'un des éléments clés de la combinaison. La quête de reconnaissance est au cœur de leur stratégie d'adaptation à la judiciarisation. C'est par la mise en confiance dans une relation entre le jeune et l'adulte que le jeune va pouvoir se construire

13. Comme nous l'avons déjà relevé, la perception du juge est également conditionnée par le conformisme du jeune au rôle attendu et donc par la bienveillance que celui-ci parvient ou non à susciter.

ou se reconstruire, découvrir une certaine estime de soi par l'investissement dans une activité valorisante qui lui permettra alors de développer une envie minimale de s'inscrire dans un projet de sortie réellement personnel et investi. « L'accès à un rapport à soi réussi dépend de la reconnaissance intersubjective de ses capacités et de ses réalisations » (Honneth, traduit par Pourtois, 1998, p. 9). L'expérience de judiciarisation, et ce qu'elle implique, peut permettre cette reconnaissance intersubjective...

BIBLIOGRAPHIE

- BLAIRON, J. (2003). « Analyse institutionnelle du champ de la prévention », *Journal du droit des jeunes*, n° 224, p. 7-10.
- BORN, M. et A.M. LIONTI (1996). *Familles pauvres et intervention en réseau*, Paris, L'Harmattan.
- BORN, M. et P. THYS (2001). *Délinquance juvénile et famille*, Paris, L'Harmattan.
- BRION, F. et F. DE CONINCK (1999). « L'incarcération des jeunes adultes », *Revue de droit pénal et de criminologie*, p. 922-966.
- BRUNELLE, N., M.-M. COUSINEAU et S. BROCHU (2002). « Trajectoires types de déviance juvénile : un regard qualitatif », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 44, n° 1, p. 1-31.
- CARRA, C. (2001). *Délinquance juvénile et quartiers « sensibles »*, Paris, L'Harmattan.
- DELENS-RAVIER, I. (2001). *Le placement d'enfants et les familles. Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés*, Liège et Paris, Éditions Jeunesse et Droit.
- DELENS-RAVIER, I. et C. THIBAUT (2001). *Jeunes délinquants et mesures judiciaires : la parole des jeunes*, Rapport d'une recherche qualitative sur le point de vue de jeunes délinquants à propos de leur prise en charge judiciaire, Communauté française.
- DELENS-RAVIER, I. et C. THIBAUT (2003). « Du tribunal de la jeunesse au placement en IPPJ : la parole des jeunes », *Revue de droit pénal et de criminologie*, p. 22-69.
- DEMAZIÈRE, D. et C. DUBAR (1997). *Analyse des entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*, Paris, Nathan.
- DESLAURIERS, J.-P. (1997). « L'induction analytique », dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, p. 85-112.
- DESLAURIERS, J.-P. et M. KÉRISIT (1997). « Le devis de recherche qualitative », dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, p. 85-112.

- DULIÈRE-D'URSEL, I. et I. DELENS-RAVIER (1992). « Le milieu social touché par la protection judiciaire de la jeunesse : sociographie de mineurs et de leurs familles pour lesquels un jugement a été rendu au cours des années 1986 et 1987 par des tribunaux de la jeunesse de Belgique francophone », *Revue de droit pénal et de criminologie*, p. 14-56.
- GAULEJAC, V. de et I. LEONETTI (1994). *La lutte des places*, Marseille, Hommes et perspectives.
- GOFFMAN, E. (1968). *Asiles*, Paris, Minuit.
- GRELL, P. (1999). *Les jeunes face à un monde précaire*, Paris, L'Harmattan.
- HONNETH, A. (1998). « Intégrité et mépris. Principes d'une morale de la reconnaissance », dans J.-M. Chaumont et H. Pourtois (dir.), *Souffrance sociale et attente de reconnaissance*, Louvain-la-Neuve, *Recherches sociologiques*, vol. 30, n° 2, p. 11-22.
- LAPERRIÈRE, A. (1997). « La théorisation ancrée : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées », dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, p. 309-340.
- MCIVOR, G. (1992). *Sentenced to Serve*, Aldershot, Avebury.
- MAROY, C. (1995). « L'analyse qualitative d'entretiens », dans L. Albarello et al. (dir.), *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, p. 83-109.
- PIRES, A. (1997). « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales », dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative, enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, p. 3-54.
- VAILLANT, M. (2000). *La réparation : de la délinquance à la découverte de la responsabilité*, Paris, Gallimard.
- VANNESTE, C. (2001). *Les décisions prises par les magistrats du parquet et les juges de la jeunesse à l'égard des mineurs délinquants*, Rapport de recherche, Bruxelles, INCC.
- VETTENBURG, N. (2003). « Délinquance juvénile et prévention », dans D. Kaminiski et P. Goris (dir.), *Prévention et politique de sécurité arc-en-ciel*, Actes de la journée d'étude du 28 mars 2003, Bruxelles, Réseau interuniversitaire sur la prévention, p. 191-205.
- WALGRAVE, L. (1992). *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale*, Genève, Médecine et Hygiène.
- WALGRAVE, L. (1994). *Vulnérabilité sociétale et action sociale, de la non-intégration*, Essais de définitions théoriques d'un problème social contemporain, Fribourg, Suisse, Presses universitaires de Fribourg, p. 58-79.

C O N C L U S I O N

MARIE-MARTHE COUSINEAU

NATACHA BRUNELLE

Cette conclusion aurait pu faire l'éloge de chacun des chapitres qui constituent ce collectif d'auteurs. En adoptant une approche résolument qualitative, tous contribuent en effet d'une manière significative à l'enrichissement des connaissances concernant la réalité complexe des *trajectoires de vie déviantes* des adolescents. Nous avons plutôt choisi de mettre en relation les éléments de savoir qui se dégagent de l'ensemble des chapitres, car il est apparu qu'au-delà des contributions singulières se détachent des lignes d'intelligence qui transcendent l'ensemble des productions présentées par les différents auteurs. Pris individuellement, chaque regard posé sur un aspect de la problématique favorise une meilleure compréhension, de l'intérieur, de l'univers de cette jeunesse qui se réalise de diverses façons. Certaines sont mieux admises socialement, et par conséquent jamais remises en question, alors que d'autres sont jugées déviantes et attirent l'attention des chercheurs comme du public en général.

À la lecture des contributions regroupées dans ce collectif d'auteurs, qui tous adoptent une approche qualitative visant la compréhension des *trajectoires de vie déviantes*, il apparaît rapidement que, bien qu'elles abordent des manifestations différentes de la déviance des jeunes, bien qu'elles mettent l'accent sur des moments différents de la trajectoire et bien qu'elles reposent sur des méthodologies différentes, ces contributions étonnent par le fait qu'on y retrouve des éléments communs, qu'il importe de souligner, et d'autres complémentaires, qu'il importe de mettre en relation.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet qui nous conduira à apprécier à sa juste valeur l'apport d'une approche qualitative prenant diverses formes à la compréhension des *trajectoires de vie déviantes* des jeunes, il faut rappeler et insister sur le fait que, même si durant la période de l'adolescence plusieurs jeunes s'adonnent à des comportements déviants de nature, de gravité et d'intensité variables, seule une minorité d'entre eux s'engagent vraiment dans une trajectoire déviante. En effet, peu de jeunes deviennent des toxicomanes ou des délinquants « structurés », même si plusieurs font un certain usage de drogues ou commettent des délits de façon occasionnelle. Et encore, tous les jeunes ne le feront pas. Mais pour ceux qui s'engagent dans une *trajectoire de vie déviante*, ceux auxquels les auteurs qui participent au présent collectif se sont intéressés, certains constats communs se dégagent, dont nous ferons état ici.

D'abord, tous les auteurs reconnaissent l'importance de s'adresser directement aux jeunes pour faire la lumière sur leur réalité telle qu'ils la perçoivent, telle qu'ils la vivent. Il s'agit de comprendre les motivations, les aspirations, les projets de ces jeunes considérés comme des acteurs de leur histoire, selon l'expression de Michel Kokoreff. À cette fin, il est nécessaire d'appréhender les significations que les jeunes donnent aux

événements survenant dans leur vie, aux sentiments qui s'y rattachent et aux actions qui en découlent, insistent Natacha Brunelle et ses collaborateurs. Il s'agit, en effet, de reconnaître que les jeunes ne sont pas que des récepteurs qui subissent passivement les événements qui jalonnent leur vie, mais qu'ils contribuent, dans la mesure des possibilités qui s'offrent à eux, à forger leur itinéraire. Les jeunes usent de stratégies qu'ils sont les seuls à pouvoir nous faire découvrir, soutiennent tous les auteurs. Il convient donc de faire de la recherche **avec** et non **sur** les jeunes.

Il faut toutefois reconnaître, comme le font d'un bel accord l'ensemble des auteurs, que la liberté d'action dont jouissent les jeunes est conditionnée par les structures sociales qui l'encadrent. Si l'individu est un acteur, dans le sens où il tente de vivre la société plutôt que d'en subir passivement les effets, écrit Cécile Carra, il est cependant contraint par son environnement. Il est aussi jugé par son entourage et il arrive qu'il fasse sien ce jugement. Ainsi, signale Michel Kokoreff, l'individu désigné socialement comme « toxicomane » se considérera comme tel; défini comme « multirécidiviste » à la suite de confrontations multiples avec les autorités, il ira jusqu'à reprendre cette désignation institutionnelle, comme il a intériorisé son identité de « toxicomane ». Tout se passe, précise Cécile Carra, « comme si l'identité prescrite étant acceptée et intériorisée, l'aspect stigmatisant de celle-ci était mis en avant dans une sorte de tentative d'assumer ces stigmates en les renforçant ». Mais cet effet, comme tout autre effet, n'est pas automatique, signale l'auteure. Il n'y a qu'à rappeler l'exemple, apporté par Kokoreff, de cet homme qui se présente aux siens comme un *dealer*, pas comme un consommateur, mais qui adopte la position inverse lorsque, mis à l'arrêt par les policiers, il vise à voir sa sanction pénale allégée.

Cela étant, il apparaît que la compréhension de la trajectoire de vie déviante des jeunes doit passer par l'appréhension des interactions qui contribuent à la façonner. Selon Michel Kokoreff, il faut resituer les événements et les actions dans des parcours et des contextes sociaux où jouent les relations aussi bien avec les familles et les groupes de pairs qu'avec les institutions répressives, sanitaires, sociales ou scolaires.

C'est aussi dans cette perspective que Cécile Carra souligne l'importance de considérer l'expérience subjective de l'individu comme la résultante d'interactions constantes avec autrui, ces interactions prenant la forme de négociations ou de médiations qui constituent des lieux de tension entre individus et groupes sociaux placés dans des relations inégalitaires et conflictuelles. L'auteure, tout comme Michel Kokoreff, Céline Bellot et Maryse Esterle-Hedibel, nous ramène ainsi à la perspective interactionniste envisagée il y a déjà plus de quarante ans par Becker, les auteurs tenant compte des avancées théoriques réalisées à sa suite.

Dans la même ligne de pensée, chacun des auteurs signale l'importance de prendre en compte tout autant les logiques des acteurs que le rôle des institutions, des familles, de l'environnement et des groupes de pairs dans l'analyse des processus en œuvre dans la constitution de trajectoires de vie déviantes. Surgit ici la notion de processus qui, rapidement évoquée, pourrait laisser penser à une forme d'engrenage induisant une certaine linéarité ou, du moins, à une certaine séquence dans les parcours des jeunes. Ces parcours les conduiraient d'une étape à l'autre, jusqu'à ce qu'ils s'installent définitivement dans un parcours de vie déviant... ou qu'ils en sortent. Mais l'idée forte qui se dégage de l'ensemble des textes est celle de la non-linéarité des parcours, lesquels se dessinent plutôt comme une suite de méandres, d'allers-retours, de périodes d'intensification et de diminution, d'escalade et de dégringolade, d'abstinence et de rechutes, réversibles. S'imposent alors la complexité des parcours et la difficulté de les suivre et de les prévoir, puisque, comme le signale fort justement Céline Bellot, ceux-ci s'inscrivent toujours dans « un univers de possibles qui se construit et se déconstruit au fur et à mesure que les événements s'enchaînent et que les rencontres avec les autres se réalisent ou non, que les rapports sociaux structurent ou non la dialectique déviance/conformité ». Prendre une photo de la vie du jeune à un moment donné de sa vie, ou même une série de photos à différents moments de sa vie, ne peut que cacher la sinuosité de son itinéraire et masquer la complexité qui se trouve derrière la construction des trajectoires de vie qui apparaissent loin d'être tracées, déterminées d'avance. Les motivations peuvent changer en cours de route. En témoigne le passage d'une consommation pour le plaisir à une consommation pour l'oubli, souligné par Natacha Brunelle et ses collègues. Les perceptions aussi peuvent changer, comme c'est le cas lorsque la « lune de miel » décrite par Marie-Marthe Cousineau et ses collaboratrices, qui marque l'entrée dans les gangs pour plusieurs jeunes, garçons et filles, prend fin et que la peur s'installe. Les situations s'influencent nécessairement. C'est ainsi que les relations familiales représentent à la fois « le baromètre du comportement et la résultante de ce comportement », note Isabelle Delens-Ravier. Rejeté par les siens, le jeune s'enfoncera dans des comportements dérangeants qu'il présente lui-même comme une forme d'appel, mais qui entretiennent le rejet. C'est également ainsi qu'une bande de jeunes parvient à se positionner dans l'espace local en obligeant les acteurs environnants à tenir compte de sa présence, mais que, du même coup, ce positionnement participe directement non seulement à la marginalisation de ses membres, mais aussi à leur stigmatisation, contribuant à leur prise en charge par les autorités chargées de faire régner l'ordre, soutient Cécile Carra.

De fait, chaque situation est singulière, souligne Maryse Esterle-Hedibel, mais on trouve des points communs entre les unes et les autres. L'analyse des données qualitatives fournies par chaque récit de jeune ou par l'observation de situations au cœur desquelles les jeunes se trouvent mêlés permet de définir des « profils de situation ». La compréhension de ces profils fait apparaître des récurrences qui dessinent des logiques d'action comparables, alors que leur confrontation contribue à mettre au jour des configurations particulières dans lesquelles ces logiques agissent, observe Cécile Carra. À cet égard, on se rappellera les trajectoires de rue identifiées par Céline Bellot, qui met en lumière la rue comme épisode initiatique dans la vie du jeune, la rue comme tremplin vers le monde conventionnel ou criminel et la rue dérive. Qu'on pense aussi aux trajectoires continues et discontinues de consommation de drogues et d'engagement dans la délinquance qu'évoquent Natacha Brunelle et ses collègues pour en avoir fait une description plus fine ailleurs.

Il ne faut donc pas nier ou occulter l'hétérogénéité des situations qui mènent à l'adoption d'une *trajectoire de vie déviante*, non plus que la diversité des trajectoires déviantes qui ne saurait d'aucune façon se résumer à l'adoption d'une ligne de conduite toute tracée. Les études montrent en effet que la trajectoire naît d'interactions complexes entre l'individu, son environnement et le contexte qui offre plus ou moins d'occasions licites ou déviantes. Par ailleurs, s'éloignant d'une vision linéaire de la trajectoire, il faut retenir quelles sont les expériences qui contribuent au renforcement ou, au contraire, à l'effritement ou à la cassure d'une *trajectoire de vie déviante*. Il s'agit en somme, comme le résume fort bien Céline Bellot, « de saisir la mise en mots du parcours biographique [dans le récit qu'en fait le jeune lui-même], mise en mots qui donne accès à la logique des négociations identitaires de l'individu » et aux expériences qui marquent la vie du jeune. L'objectif est alors de relier les réactions de l'individu aux rencontres que celui-ci fait ou non – et aux expériences qu'il vit ou non – en tenant compte des significations et des sentiments qui s'y rattachent pour mettre en lumière les tenants et les aboutissants qui s'entremêlent dans la constitution de la *trajectoire de vie déviante*.

Au regard de ces connaissances qu'aura permis d'acquérir une approche qualitative diversifiée dans l'analyse des trajectoires de vie déviantes des jeunes se dessinent des lignes d'action pour l'intervention. Puisque le jeune est l'acteur principal de sa trajectoire, il faut le laisser tracer le portrait de cette trajectoire en insistant pour qu'il fasse état du sens qu'il donne et des sentiments qu'il associe aux événements qu'il vit. Il faut, du même coup, tenter de faire la lumière sur les interactions à l'œuvre à chaque occasion. Reconnaisant le rôle des interactions dans la constitution des trajectoires déviantes des jeunes ainsi que celui des structures

sociales, il apparaît incontournable d'adopter une approche d'intervention systémique qui non seulement s'adresse à l'individu, mais tient également compte de l'environnement dans lequel celui-ci évolue et sur lequel il agit. Une telle approche exige des différents intervenants qu'ils travaillent de manière concertée.

À la suite de Céline Bellot, nous soutenons qu'une approche qualitative dans l'analyse des trajectoires de vie des jeunes se révèle un outil majeur, tant en intervention qu'en recherche. Le recours à un tel outil vient soutenir le regard porté sur la complexité des situations, sur la nature de l'expérience biographique, de même que sur les capacités de structuration qu'engendrent les interventions, notamment répressives, en renforçant les mécanismes de stigmatisation et de désaffiliation que vivent les jeunes. Il peut tout aussi bien permettre de mieux cerner les sorties de la déviance et les aléas que celles-ci comportent.

Enfin, s'il est important pour les intervenants d'agir de concert, il en va de même des chercheurs, qui devraient collaborer en vue de parvenir à l'élaboration d'un savoir multidisciplinaire articulé autour du jeune, lui-même au cœur des préoccupations et des devis de recherche. Ce livre aura donc montré au-delà des singularités propres à chaque cas, que chaque cheminement dévoile diverses généralités sur lesquelles on devrait tabler afin d'en tirer un savoir intégré au service des jeunes.

P
O
S
T
F
A
C
E

CANDIDO DA AGRA

Professeur à l'Université de Porto

Directeur de l'École de Criminologie

Si on me demandait, *a posteriori*, de titrer ce livre, j'utiliserais un énoncé constitué par trois mots : **vie**, **temps** et **récit**. C'est cela qui caractérise, il me semble, cet excellent ouvrage sur la déviance juvénile. En lisant ce livre, je suis presque obsédé par la même question : mais quel est l'esprit (scientifique, bien entendu) qui traverse l'ensemble des textes ? Y a-t-il des structures de pensée communes parmi les différences dans les objets, les concepts, les points de vue, les méthodes, les schémas ? Y a-t-il un cadre de référence assez large et cohérent dont le pouvoir et la valeur épistémiques puissent rendre compte du « même » à l'intérieur de la différence ? Si la réponse est oui, quelle est la nature du **même**, persistant, souterrain, occulté sous la surface des discours ? Quel est le dessous des notions, des concepts, des points de vue, des méthodes ?

Un ouvrage, même s'il est collectif, définit son objet, son cadre théorique et sa méthode en toute cohérence avec une visée. Celle de ce livre est de contribuer à l'éclaircissement d'un problème social, la déviance juvénile, en vue d'une intervention qui tienne compte de la connaissance. Mais n'a-t-on pas assez de connaissance sur cet objet étudié depuis bientôt un siècle ? Non. Tout d'abord, le phénomène a subi des transformations et ses nouvelles manifestations sont loin d'être décrites, expliquées et comprises. Puis, les approches traditionnelles, de par leur simplicité réductionniste, ne rendent pas compte de la complexité des nouvelles manifestations du phénomène. Ces approches le traitent du dehors. Dans cet ouvrage, le point « d'attaque » c'est plutôt l'envers du phénomène. Connaître le dedans de la déviance juvénile : voilà son propos. Pour le faire, les auteurs s'adressent à la **vie** des jeunes, au **temps** qui caractérise son déroulement à travers le langage narratif, le **récit**.

LA VIE

L'objet de cet ouvrage, c'est la vie des jeunes. La vie dans son débat avec le soi, avec les autres, avec la famille, l'école, le quartier, la ville. La vie dans ses rapports avec la consommation, le plaisir, la souffrance et l'argent. La vie dont le temps est celui des métamorphoses physiologiques, psychologiques et sociales. La vie dont l'espace s'étend entre l'ouverture des rues et la fermeture des prisons.

On a eu beau tenter d'expliquer le comportement des jeunes pour intervenir auprès d'eux : chercher des « causes » auprès des systèmes extérieurs (l'hérédité, les valeurs, la société) ; se déplacer de la surface du comportement vers ses structures profondes (le système nerveux, la personnalité, le caractère) ; demander des comptes aux processus de développement (classe d'âge, génération, troubles de développement), pourtant,

malgré les acquis, non négligeables, de ces approches, la **vie** des jeunes n'était pas étudiée. La vie au sens propre : système constitué par un ensemble d'éléments vivants articulés entre eux selon une logique, présentant deux milieux en interaction : le milieu interne et le milieu externe ; les **systèmes de vie**, voilà le vrai objet d'étude.

LE TEMPS

La jeunesse est, par excellence, un système à états qui se déploient dans le temps. Les notions de « trajectoire », « carrière », « cheminement » traduisent cette volonté d'impliquer la temporalité dans la compréhension de la déviance juvénile. L'approche développementale le fait depuis longtemps, dira-t-on. C'est vrai du point de vue du **temps codifié** (le temps chronologique du monde externe). Ce n'est pas vrai lorsqu'on se déplace vers ce qu'on pourrait appeler une herméneutique du **temps vécu**. Le temps du monde vécu amène du sens : le sens émergent, de façon continue, à l'intérieur d'une configuration existentielle dont la profonde singularité consiste dans le fait de se sentir exister et d'exprimer ce sentiment. De ce point de vue, le **processus** du système à états est loin de coïncider avec la logique des processus déterministes, par exemple, des systèmes à états physiques ou biologiques. Le simple transfert des sciences de la nature, parfois à la mode dans les sciences sociales et du comportement, constituerait un très grave obstacle épistémologique à ces domaines du savoir.

La recherche actuelle ne peut pas, ne doit pas, se passer de l'analyse des processus. Je dirais que les règles de **l'épistémologie** contemporaine y obligent. Mais, en ce qui concerne le « drame » (au sens de l'action) en tant que vrai objet des sciences du comportement humain, comme le voulait Politzer, ou le « tragique de l'action » selon la belle formule de P. Ricœur, tout processus est marqué par le jeu dialectique entre le milieu interne et le milieu externe, la contingence et la nécessité, la conservation et l'innovation, l'acteur et le système, la normativité et la déviance, le subjectif et l'objectif. J'emprunterais le concept d'« accident contrôlé » ou de « hasard contrôlé », utilisé par certains critiques de l'art pour caractériser l'état le plus évolué d'un artiste donné, pour définir le concept de processus propre à la recherche dans le domaine de la déviance. Peu importe les mots ou les notions : trajectoire, carrière... les discussions là-dessus sont inutiles. Ce qu'il nous faut, s'agissant d'analyse des processus et de la temporalité, c'est une **accidentologie de l'existence** et des systèmes de vie. En fait, exister c'est la tâche la plus complexe à exécuter que nous ayons reçue le jour de notre naissance. Toutes les autres sont secondaires

et beaucoup plus simples. Elles devraient être au service de la tâche principale et fondatrice. Assurer l'équifinalité des multiples segments d'existence est le seul destin reçu auquel il faut donner un nouveau destin, à travers la définition d'une position de signification existentielle. Mais comment y parvenir, sinon par le truchement de **l'art d'exister** appris dans l'intercommunicabilité de l'expérience constituée par le savoir, le savoir-faire, le pouvoir (le politique) et la subjectivité (éthique) ?

LE RÉCIT

La vie ne s'étudie plus dans les laboratoires, dit F. Jacob. Si cela est vrai déjà au niveau biologique, que faut-il penser sur la méthode de recherche quand on parle du comportement, du langage, des émotions, de la cognition et de la signification humaine ? Si l'humanité de l'homme (j'emprunte le concept d'Heidegger), la vie humaine en tant que monde vécu n'est pas abordable en dehors du temps ; elle ne l'est pas non plus en dehors du langage et du sens. Le temps humain est toujours un temps doublé, plié, déplié, découpé et cousu par le récit. Le récit est un système langagier dont la structure, la fonction et la finalité sont la capture des déplacements de sens opérée par l'existant dans l'exercice de sa tâche d'exister dans la flèche du temps.

La vie humaine telle qu'elle se manifeste dans son **essence problématique**, et dont la normativité et la déviance sont les analyseurs, demande d'être étudiée par un mode de connaissance spécifique qui est obligé de plonger l'objet dans le « temps raconté ». Le travail de l'évidenciation de cet objet risque, alors, de tomber dans les pièges du sentiment et des « *a priori* » psychologues et socio-idéologiques. Or, il faut concevoir l'évidence de l'objet comme « présence-en-personne » : le fondement et la connaissance de l'essence, des origines, selon la phénoménologie de Husserl. Ce qui est ici la cause, ce n'est pas l'existence de l'existant, mais **l'essence de l'existant, l'apparaître** de l'homme à lui-même. Ceci étant, la méthode doit s'écarter de la « réduction transcendantale » ; de la mise entre parenthèse de l'objet. **L'essence** historique de l'existant-Homme bloque le chemin (méthode) de la connaissance de l'essence générique de la vie. La vie qui se déroule dans les rapports individu-société ; fait-norme ; nature-culture constitue une « présence-en-personne » typique. Elle demande un autre chemin : le récit.

« Récit de vie » ? « Histoire de vie » ? « Biographie » ? Voici la bonne méthode. Pourquoi ? Parce que la vie des hommes est récit elle-même ; est histoire elle-même, est écriture elle-même.

Céline Bellot, Ph.D. en criminologie, est professeure adjointe à l'École de service social de l'Université de Montréal depuis 2003. Elle est également chercheure au Collectif de recherche sur l'itinérance (CRI) et au Centre international de criminologie comparée (CICC). Ses intérêts de recherche portent sur les jeunes en situation de rue (leurs trajectoires et leurs expériences), sur les enjeux de la judiciarisation des problèmes sociaux, notamment de l'itinérance, et sur les processus d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté à partir de leurs trajectoires ou de l'évaluation d'interventions dans ce champ.

Serge Brochu, Ph.D. en psychologie, est professeur titulaire à l'École de criminologie et chercheur au Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal. Il est également codirecteur du Groupe de recherche et d'intervention sur les substances psychoactives-Québec (RISQ) et du Collectif d'intervention et de recherche sur les aspects sociosanitaires de la toxicomanie (CIRASST). Ses intérêts de recherche portent sur les relations drogues-crimes et l'impact des interventions auprès des toxicomanes judiciarisés.

Natacha Brunelle, Ph.D. en criminologie, est professeure agrégée au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) depuis décembre 1998. Elle est chercheure au Groupe de recherche et d'intervention sur les substances psychoactives-Québec (RISQ),

au Collectif d'intervention et de recherche sur les aspects socio-sanitaires de la toxicomanie (CIRASST), au Centre international de criminologie comparée (CICC) et au Groupe de recherche et d'intervention sur l'adaptation psychosociale et scolaire (GRIAPS). Elle dirige le Regroupement CICC-UQTR. Ses travaux de recherche portent principalement sur les trajectoires d'usage de drogues et de délinquance à l'adolescence et sur les liens drogue-crime.

Cécile Carra, Ph.D. en sociologie, est maîtresse de conférences à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) du Nord-Pas-de-Calais et chercheure au Centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP/CNRS). Elle travaille sur les questions de délinquance juvénile dans les quartiers populaires. Elle étudie les processus de construction et de déconstruction de la délinquance et le rôle des acteurs concernés dans ces processus, en particulier les professionnels du travail social et de la justice. Ses recherches s'orientent depuis quelques années sur la violence à l'école, les pratiques professionnelles des enseignants et le fonctionnement des établissements scolaires.

Marie-Marthe Cousineau, Ph.D. en sociologie, est professeure agrégée à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et chercheure associée au Centre international de criminologie comparée (CICC), à l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) et au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). Ses intérêts de recherche portent, pour une part, sur différentes formes de marginalité et de marginalisation vécus par les jeunes (gangs de rue, prostitution, délinquance, toxicomanie) et sur les façons d'y réagir et, pour une autre part, sur les violences touchant les femmes et les réponses sociales à ces violences.

Isabelle Delens-Ravier, Ph.D. en criminologie, est sociologue et titulaire d'un doctorat en criminologie. Elle est actuellement chargée de cours invitée et chargée de recherche au Département de criminologie et de droit pénal de l'Université catholique de Louvain, dans le cadre d'un Pôle d'attraction interuniversitaire sur les droits de l'enfant en collaboration avec trois universités néerlandophones. Ses recherches et ses publications portent principalement sur l'aide et la protection de la jeunesse, sur les problématiques liées à la délinquance juvénile et à la suppléance familiale, notamment en milieu carcéral. Elle s'intéresse particulièrement à l'expérience vécue des « acteurs », familles, jeunes et intervenants professionnels, dans leur rencontre avec les institutions sociales, judiciaires et pénitentiaires.

Maryse Esterle-Hedibel, Ph.D. en sociologie, est maîtresse de conférences à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) du Nord-Pas-de-Calais et chercheure au Centre d'études sociologiques sur le droit et les

institutions pénales (CESDIP/CNRS). Ses travaux ont porté sur les bandes de jeunes, les processus délinquants et les prises de risque. Ses dernières recherches concernent les processus de déscolarisation (arrêts de scolarité avant 16 ans) et les expériences de remédiation pédagogique et éducative. Elle s'intéresse également aux relations école-police-justice.

Michèle Fournier, M.Sc. en criminologie, est candidate au doctorat à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Elle a réalisé un mémoire de maîtrise portant sur l'expérience et le cheminement des jeunes filles affiliées aux gangs de rue de la région métropolitaine de Montréal. Ses recherches portent essentiellement sur la marginalité, la déviance, et utilisent une méthodologie qualitative.

Michel Kokoreff, Ph.D. en sociologie, a obtenu son doctorat de sociologie à l'Université Paris VII Jussieu après avoir suivi un double cursus de sociologie et de philosophie à l'Université Paris X – Nanterre. Maître de conférences pendant dix ans à l'Université de Lille I, il a obtenu sa mutation à l'Université Paris V en 2004. Il est membre du CESAMES (CNRS-INSERM-Paris V). Ses travaux de recherches ont porté sur l'inscription urbaine des sociabilités juvéniles, les carrières déviantes dans le monde des quartiers populaires et le traitement pénal des usages et trafics de drogues, les politiques publiques en matière de sécurité et de prévention.

Sylvie Hamel, Ph.D. en psychologie, est professeure au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle est également chercheure régulière à l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) et chercheure associée au Centre international de criminologie comparée (CICC). Ses champs d'intérêt touchent les adolescents, notamment membres de gang; les processus d'affiliation, de désaffiliation, d'exclusion, de marginalisation; les trajectoires et les déterminants psychosociaux s'attachant à la violence et à la délinquance, de même qu'à l'intervention pouvant s'y adresser; l'intervention familiale et communautaire.

Revenu minimum garanti

Lionel-Henri Groulx

2005, ISBN 2-7605-1365-3, 380 pages

Amour, violence et adolescence

Mylène Fernet

2005, ISBN 2-7605-1347-5, 268 pages

Réclusion et Internet

Jean-François Pelletier

2005, ISBN 2-7605-1259-2, 172 pages

Au-delà du système pénal

L'intégration sociale et professionnelle
des groupes judiciarisés et marginalisés

Sous la direction de Jean Poupart

2004, ISBN 2-7605-1307-6, 294 pages

L'imaginaire urbain et les jeunes

La ville comme espace d'expériences
identitaires et créatrices

Sous la direction de

Pierre-W. Boudreault et Michel Parazelli

2004, ISBN 2-7605-1293-2, 388 pages

Parents d'ailleurs, enfants d'ici

Dynamique d'adaptation du rôle parental
chez les immigrants

Louise Bérubé

2004, ISBN 2-7605-1263-0, 276 pages

Citoyenneté et pauvreté

Politiques, pratiques et stratégies
d'insertion en emploi et de lutte
contre la pauvreté

Pierre Joseph Ulysse

et Frédéric Lesemann

2004, ISBN 2-7605-1261-4, 330 pages

**Éthique, travail social
et action communautaire**

Henri Lamoureux

2003, ISBN 2-7605-1245-2, 266 pages

Travailler dans le communautaire

Jean-Pierre Deslauriers,

avec la collaboration de Renaud Paquet

2003, ISBN 2-7605-1230-4, 158 pages

Violence parentale et violence conjugale

Des réalités plurielles, multidimensionnelles
et interreliées

Claire Chamberland

2003, ISBN 2-7605-1216-9, 410 pages

Le virage ambulatoire: défis et enjeux

Sous la direction de

Guilhème Pérodeau et Denyse Côté

2002, ISBN 2-7605-1195-2, 216 pages

Priver ou privatiser la vieillesse?

Entre le domicile à tout prix
et le placement à aucun prix

Michèle Charpentier

2002, ISBN 2-7605-1171-5, 226 pages

**Huit clés pour la prévention
du suicide chez les jeunes**

Marlène Falardeau

2002, ISBN 2-7605-1177-4, 202 pages

La rue attractive

Parcours et pratiques identitaires
des jeunes de la rue

Michel Parazelli

2002, ISBN 2-7605-1158-8, 378 pages

Le jardin d'ombres

La poétique et la politique
de la rééducation sociale

Michel Desjardins

2002, ISBN 2-7605-1157-X, 260 pages

Problèmes sociaux

• Tome 1 – Théories et méthodologies

Sous la direction de

Henri Dorvil et Robert Mayer

2001, ISBN 2-7605-1126-X, 622 pages

Problèmes sociaux

• Tome 2 – Études de cas
et interventions sociales

Sous la direction de

Henri Dorvil et Robert Mayer

2001, ISBN 2-7605-1127-8, 700 pages